

MINISTERE DE LA
RECHERCHE ET DE
LA TECHNOLOGIE

CENTRE NATIONAL DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
C.N.R.S.

INSTITUT FRANCAIS
DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPEMENT
EN COOPERATION
O.R.S.T.O.M.

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR L'URBANISATION DU MONDE ARABE :
URBAMA (URA 365, C.N.R.S.)
Université de Tours, Institut de Géographie,
Parc de Grandmont - 37200 TOURS

CREATION D'EMPLOI DANS LE
SECTEUR NON STRUCTURE DES PAYS
DU MAGHREB ET DU MACHREK

Sous la responsabilité scientifique de

Jacques CHARMES

Directeur de Recherches à l'ORSTOM
Membre associé d'URBAMA

avec la collaboration des chercheurs de :

- URBAMA, URA 365 du C.N.R.S.
- ORSTOM, Département SUD, équipe secteur informel
- URA 4919 du C.N.R.S. (Université de Paris I- Séminaire d'Economie du Travail)

Compte-rendu de fin d'étude
d'une recherche financée dans
le cadre de l'**Action Scientifique
Programmée (ASP) Sciences Humaines**
C.N.R.S. - O.R.S.T.O.M.

Décision d'aide 86 L 0022

Mai 1990

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
Place et rôle du secteur non-structuré au Maghreb et au Machrek (Jacques CHARMES)	
I- ANALYSE MACRO-ECONOMIQUE	11
1- Effectifs, structures et évolution de l'emploi informel au Maghreb et au Machrek. Méthodes d'estimation et évaluations (Jacques CHARMES)	13
2- Emploi et secteur informel en Tunisie (Jacques CHARMES)	33
3- Emploi et secteur informel en Algérie (Jacques CHARMES)	65
II- ETUDES URBAINES	115
1- Le secteur informel à Gabès (Tunisie) (Adnane HAYDER)	117
2- Le secteur informel à Mohammedia (Maroc) (Jacques CHARMES)	145
3- Evolution des structures de l'emploi dans le centre du Caire (1976-1986) (Jacques CHARMES)	173
4- Les conséquences du développement du tourisme national sur le secteur informel : le cas de la station de Moulay Bou Selham (Maroc) (Mohammed BERRIANE)	207
III- FONCTIONNEMENT DU MARCHE DU TRAVAIL ET POLITIQUES DE PROMOTION	221
1- Le secteur informel : un concept contesté, des méthodes inadaptées, un rôle méconnu (Jacques CHARMES)	223
2- L'auto-emploi en Algérie (Chantal BERNARD)	243
3- Les politiques de promotion du secteur informel en Tunisie (Jacques CHARMES et Ali SANAA)	265
ANNEXE : Entretien auprès de petits entrepreneurs du bâtiment et du textile en Tunisie (François MICHON et Abdelkader SAIDI)	333

INTRODUCTION

PLACE ET ROLE DU SECTEUR
NON-STRUCTURE AU MAGHREB ET AU MACHREK

Jacques CHARMES

INTRODUCTION

Depuis le début des années 70, le problème de l'emploi est devenu une préoccupation majeure des politiques de développement.

La montée, apparemment inéluctable, du chômage ouvert ou déguisé dans les pays à faible et moyen revenu, peut s'expliquer, entre autre, par :

- la croissance démographique, qui amène sur le marché du travail des masses toujours plus considérables de jeunes hommes, et désormais de jeunes femmes ;
- l'exode rural, qui vide les campagnes et concentre en ville un nombre toujours plus grand de demandeurs d'emploi ;
- les résultats inégaux des politiques d'industrialisation dans l'absorption du surplus de main d'oeuvre.

Les changements intervenus dans l'économie internationale depuis le milieu des années 70 sous l'effet des deux chocs pétroliers successifs, se sont traduits par la mise en oeuvre de restructurations industrielles dans les pays en développement qui ont pu garder l'initiative, et par l'adoption de politiques d'ajustement structurel plus drastiques dans les autres pays en développement. Dans de nombreux pays, les effets de la croissance démographique et de l'exode rural sur la structure et le fonctionnement du marché du travail se sont ainsi trouvés aggravés et les politiques d'absorption de la main d'oeuvre se sont considérablement modifiées dans la réalité.

On veut considérer ici que le niveau de l'emploi, le dynamisme de la création d'emploi et les revenus générés dans le secteur non structuré sont des indicateurs particulièrement importants de la façon dont se sont opérés les ajustements structurels et d'adaptation de l'économie dans son ensemble, dans un contexte en situation de rapide changement.

La présente étude se propose d'évaluer la contribution de ce qu'il est convenu d'appeler le "secteur non structuré" à l'emploi global et d'une façon générale à l'ajustement structurel des économies de divers pays du Maghreb et du Machrek, c'est-à-dire en quelque sorte la réponse spontanée de l'économie aux modifications nationales et internationales du contexte économique et socio-politique.

Les hypothèses qu'il s'agit de tester peuvent être énumérées sous la forme des questions suivantes :

1- l'ajustement structurel des économies nationales se traduit-il par une croissance plus rapide de l'emploi dans le secteur non structuré ? Sous quelles différentes formes ?

2- l'ajustement structurel se traduit-il par une mobilité intersectorielle de la main d'oeuvre ? Sous quelles différentes formes ?

3- le secteur non structuré permet-il de faire pression sur le taux de salaire dans le secteur moderne ? De quelle manière ?

4- le faible coût direct de la création d'emplois dans le secteur non structuré peut-il être considéré comme économiquement rentable en regard de la productivité des emplois créés et des revenus qu'ils génèrent ?

5- l'hypothèse de rentabilité ou de non rentabilité économique des emplois dans le secteur non structuré se maintient-elle si l'on fait entrer en ligne de compte les diverses mesures de promotion, incitation, accompagnement, protection prises en faveur de ce secteur ? Et si l'on prend en compte les effets indirects des mesures prises en faveur de l'industrie et du secteur moderne ? En d'autres termes, quel a été le rôle des mesures de politique économique dans les ajustements structurels auxquels participe le secteur non structuré ?

Si l'on considère que le secteur non structuré est par définition constitué par les activités économiques non agricoles qui ne sont pas saisies distinctement par les statistiques périodiques classiques, l'étude proposée part néanmoins du principe que la comparaison des sources de données entre elles (notamment les statistiques démographiques, les évaluations de comptabilité nationale, et les statistiques d'entreprises) permet d'avancer considérablement dans la connaissance de ce phénomène.

La méthode a consisté à réaliser des analyses macro-économiques fines et compréhensives, complétées par des enquêtes de terrain plus ponctuelles.

1- En premier lieu, ont donc été traitées et analysées les données statistiques sur l'emploi, disponibles au plan macro-économique.

- de façon systématique, c'est-à-dire en utilisant les mêmes définitions et les mêmes méthodes dans les quatre pays -ou du moins des définitions et des méthodes aussi proches que le permettent les sources disponibles.

- de façon compréhensive, c'est-à-dire en éclairant la signification et la représentativité des données analysées par une investigation sur le contenu des concepts et définitions utilisés, et des méthodes de collecte mises en oeuvre.

2- En second lieu, des études de terrain plus ponctuelles, les unes quantitatives, les autres qualitatives, ont été réalisées afin d'éclairer le fonctionnement des activités informelles dans des contextes urbains diversifiés et sous diverses modalités d'exercice.

- l'étude, sur longue période, du comportement des activités informelles et des petits entrepreneurs dans les pôles industriels de Gabès (Tunisie) et de Mohammedia (Maroc) veut montrer les dynamiques particulières qu'engendrent

des investissements publics importants et indiquer, a contrario, les risques d'une limitation ou d'une disparition trop brusques de tels investissements.

- l'étude des changements structurels de l'emploi, intervenus au cours d'une décennie, dans le centre d'une grande métropole telle que Le Caire, illustre également quels sont les rapports simultanés de complémentarité et de concurrence qu'entretient le secteur non structuré avec le secteur moderne.

- l'étude des effets du tourisme sur les activités informelles permet d'apprécier la très forte flexibilité adaptabilité de ces activités, caractéristiques qui font que l'on s'intéresse à ce secteur dans le contexte de l'ajustement structurel.

- enfin des entretiens qualitatifs auprès de petits entrepreneurs des branches d'activité qui augmentent le plus rapidement en situation de crise (bâtiment et activités annexes, textile-confection) et également des petits entrepreneurs ayant bénéficié d'une aide de l'Etat, se proposent d'illustrer la façon dont naît -spontanément ou bien à travers une politique d'aide- l'initiative privée.

Ces divers éléments permettent de proposer des interprétations du fonctionnement du marché du travail, parfois différentes selon les contextes (de ce point de vue, l'Algérie se différencie nettement de la Tunisie) et d'examiner d'un point de vue critique des politiques de promotion de la petite entreprise qui peuvent avoir des effets contraires à ceux qui sont recherchés, mais qui ont l'excuse du manque d'expérience et de recul.

En définitive, ce rapport ne prétend pas répondre à toutes les questions posées dans la problématique de départ. Les lacunes statistiques restent importantes, même si des progrès considérables ont été faits. De nouvelles interrogations se posent que des recherches ultérieures devraient explorer. Les textes ici réunis s'efforcent cependant d'aller un peu plus loin dans la compréhension d'un phénomène que les pouvoirs publics et les institutions internationales se trouvent contraints de favoriser, impuissants qu'ils sont à créer des emplois à hauteur des effectifs entrant chaque année sur le marché du travail.

CHAPITRE I - ANALYSE MACRO-ECONOMIQUE

**EFFECTIFS, STRUCTURES ET EVOLUTION
DE L'EMPLOI INFORMEL AU MAGHREB ET AU MACHREK
METHODES D'ESTIMATION ET EVALUATIONS**

Jacques CHARMES
Directeur de recherche à l'ORSTOM
Service de Coopération de l'INSEE
PARIS

Depuis le début des années 70, qui virent l'apparition du terme, les définitions du secteur informel se sont multipliées et cette profusion n'est pas pour clarifier le contenu d'un concept qui, bien que systématiquement critiqué, n'en connaît pas moins une fortune incontestable : même ses détracteurs se trouvent contraints d'utiliser le terme, en le désignant entre guillemets...

A l'occasion du lancement du Programme Mondial de l'Emploi, les économistes et statisticiens du travail découvraient des activités urbaines qui ne constituaient pas des emplois au vrai sens du terme (c'est-à-dire, caractérisés par la permanence, la régularité, la stabilité, en un mot : le salariat), ni une forme de chômage, mais bien -dans leur opinion- une forme spécifique du sous-emploi (jusqu'alors cantonné au secteur agricole caractérisé par la saisonnalité et la quasi-absence de salariat).

Cette "découverte" n'a pas peu contribué à l'évolution des concepts de population active au cours des deux décennies qui suivirent : on en est arrivé aujourd'hui à définir l'emploi de façon très large (il suffit d'avoir travaillé, ne fût-ce qu'une heure, durant la semaine qui précède l'enquête, pour être considéré comme occupé) et donc le chômage de façon très stricte (ne pas avoir travaillé, ne fût-ce qu'une heure...), ce qui revient à reporter sur le concept de sous-emploi le soin de décrire correctement la situation du marché du travail. Ce concept s'est cependant avéré difficile à mettre en oeuvre : sa forme visible (en terme de durée de l'activité) peut s'avérer illusoire et sa forme invisible (en terme de revenus) difficile à mesurer : on peut gagner plus en une heure de travail chaque jour pendant 365 jours, ou en 8 heures de travail par jour pendant 6 mois de l'année que dans un emploi régulier. C'est dans cette perspective que se situent les efforts actuels de définition de l'emploi informel par les statisticiens du travail : en dépit de son absence de forme reconnaissable par les concepts classiques, ne s'agirait-il pas d'un objet plus facile à appréhender et aux limites moins floues que le sous-emploi ?

Toutefois, si les statisticiens du travail se sont intéressés, à partir de 1970, au phénomène de l'emploi informel, c'est sous la pression de l'exode rural et de l'explosion urbaine dont on prit conscience à cette époque et qui posaient en termes nouveaux le problème de l'emploi et du chômage. Mais avant eux, d'autres économistes et statisticiens s'étaient intéressés au phénomène : dès la fin des années 50, les comptables nationaux, confrontés au défi que représentait l'évaluation du Produit National, ont tenté des mesures indirectes des activités traditionnelles, artisanales, non monétaires (qui n'étaient pas encore qualifiées d'informelles), et ont été à l'origine d'une série d'enquêtes sur l'artisanat. L'antériorité du comptable national n'est pas fortuite et elle a des conséquences sur les définitions opérationnelles que l'on peut proposer des activités informelles. Cette antériorité n'est pas fortuite car c'est bien le comptable national qui fixe les contours de la production ; de la définition qu'il en donne dépend la définition de la population active. Les pratiques anciennes du comptable national, parfois tombées en désuétude ou négligées, jointes à la difficulté de mesurer le sous-emploi invisible, inclinent à se pencher sur les définitions mises en oeuvre par ces pratiques, ne serait-ce que pour permettre une analyse des composantes de l'emploi en parallèle avec l'origine sectorielle du P.I.B.

+ +
+

Nous présenterons donc les principes d'une définition opérationnelle de l'emploi informel et les modalités de son application dans les pays de la région.

Les résultats de l'analyse comparative menée en ces termes seront ensuite examinés avant de réfléchir à l'expérience acquise par les divers pays en matière de collecte statistique à grande échelle sur les activités informelles et d'indiquer quelques orientations que pourrait prendre une collecte harmonisée des données sur cette fraction de la main-d'oeuvre qui représente 25 à 60% de la population active non agricole et 20 à 33% de la population active totale dans les pays concernés.

I- Définitions du secteur informel. Leur caractère opératoire dans les pays du Maghreb et du Machrek.

On distingue habituellement trois grands types de définition du secteur informel.

Les premières font appel à plusieurs critères censés caractériser les activités informelles par opposition aux activités modernes : ces critères permettent généralement de représenter l'échelle des activités (nombre et qualifications des emplois...), le niveau d'organisation (absence de comptabilité et de calcul de prix de revient...), le niveau de technologie (faiblesse des équipements et faible niveau de formation de la main d'oeuvre, faible utilisation de l'énergie mécanique ou électrique), les caractéristiques du marché (facilité d'entrée, concurrence, non respect des réglementations...). Ces définitions supposent que des enquêtes extensives aient été menées, relevant ces critères sur l'ensemble des activités économiques. Dans la pratique, ces enquêtes se limitent souvent aux activités s'exerçant dans des établissements et plus spécifiquement dans de petits établissements de sorte que le champ de la définition est rarement explicite, fréquemment incertain et toujours incomplet : les activités de rues, itinérantes, le travail à la tâche et le travail à domicile sont ainsi négligés alors que c'est près ou même plus de la moitié de l'emploi du secteur qui ressortit à ces formes d'exercice. C'est donc sur un champ généralement restreint -reflet de la véritable définition utilisée- que l'on va observer les critères précédemment énumérés, lesquels caractériseront en moyenne et a posteriori la population étudiée. Comme il y a, le plus souvent, corrélation entre les critères, ces définitions gagneraient à privilégier un critère simple et concret, facile à relever, ce à quoi se résument les définitions implicites.

Un second type de définition (dites fonctionnelles) considère le secteur informel comme une réserve de main-d'oeuvre caractérisée par des revenus extrêmement bas, qui permettent de faire pression sur les salaires dans le secteur moderne. L'un des critères de définition est alors le niveau des revenus, information rarement disponible sur une base suffisamment large et fiable. Une telle définition n'a guère pu être mise en oeuvre en Afrique et elle est surtout utilisée dans les débats théoriques et les modèles, à moins qu'elle ne serve à justifier des hypothèses de faible productivité éventuellement utilisées par les comptables nationaux.

Les définitions empiriques et statistiques permettent de délimiter une économie non enregistrée : elles considèrent qu'appartiennent à l'économie informelle toutes les activités économiques qui ne sont pas enregistrées de façon permanente (c'est-à-dire régulière ou annuelle) par les sources statistiques et administratives (enquêtes annuelles d'entreprises, fichiers administratifs) et qui font donc l'objet, de la part du comptable national, d'évaluations indirectes par solde, comparaison ou équilibrage des emplois et des ressources, à moins qu'elles ne soient purement et simplement négligées en s'appuyant sur l'hypothèse de faible productivité précédemment rappelée. On notera cependant qu'une telle définition n'est pas étendue aux activités illégales ou prohibées qui ne pourront jamais être appréhendées que de façon indirecte, sur la base de comptes nationaux et de statistiques monétaires et financières suffisamment élaborées : les activités non enregistrées auxquelles il est ici fait référence ne sont telles que par simple défaut de couverture de l'appareil statistique et administratif.

Le non enregistrement n'est cependant pas un critère aussi simple qu'il y paraît à première vue : il peut se concevoir sous plusieurs acceptions différentes : celle du registre du commerce, celle de l'autorisation d'exercice, celle de la sécurité sociale par exemple ; mais la plus courante est bien entendu celle du non enregistrement fiscal. Mais du point de vue du comptable national, il convient de distinguer parmi les entreprises fiscalement enregistrées celles qui acquittent un impôt forfaitaire, lequel est une reconnaissance du caractère "informel" de l'entreprise et du caractère non mesurable ou non comptabilisable de ses résultats, et celles qui payent un impôt sur le chiffre d'affaires ou les bénéfices et qui doivent, pour ce faire, présenter une comptabilité conforme à un plan comptable national ou international. Comme de nombreuses enquêtes statistiques réalisées sur les entreprises du secteur moderne prennent comme base les fichiers de déclarations fiscales ou les centrales de bilans, on voit qu'il y a de facto une convergence des critères de non enregistrement administratif, de non enregistrement statistique et d'absence de comptabilité formelle. Le critère de la taille (en nombre d'emplois) est, de plus, fréquemment utilisé comme corrélat des trois formes de non enregistrement précédemment énumérées : il s'agit souvent du seuil fiscal au-delà duquel le forfait ne peut plus s'appliquer et certaines enquêtes statistiques définissent leur champ de façon plus homogène et concrète en fixant la taille minimale des entreprises industrielles à 10 emplois ou 5 à 10 salariés par exemple.

La combinaison des formes d'enregistrement fiscal, comptable, statistique, parfois liée à la forme juridique et à la taille des entreprises, se traduit par des définitions du secteur informel sans doute variables selon les pays et les sources de données disponibles, mais dont la caractéristique commune est de matérialiser la distance par rapport à l'Etat, à ses moyens de contrôle et aux possibilités qu'a celui-ci d'exercer son pouvoir de coercition aussi bien que d'aide, d'appui et de promotion.

Ces principes ayant été posés, comment -dans la pratique- définir et mesurer l'emploi dans les activités non enregistrées des pays du Maghreb et du Machrek ?

La méthode consiste à comparer les sources exhaustives que sont les recensements de population et les enquêtes sur l'emploi auprès des ménages, avec les sources statistiques ou administratives de l'emploi enregistré.

Les sources susceptibles d'être utilisées sont les suivantes :

- En Egypte, les recensements de la population et des établissements de 1976 et 1986 et l'enquête annuelle sur l'emploi, les salaires et la durée du travail.
- En Tunisie, les recensements de la population de 1975 et 1984, l'enquête population-emploi de 1980, les recensements d'établissements de 1976 et 1981, le Fichier des Etablissements Non Agricoles (FENA) de 1984.
- En Algérie, les recensements de la population de 1977 et 1987, les enquêtes annuelles sur la main d'oeuvre et la démographie (MOD), en particulier celle de 1985, et les bilans nationaux de l'emploi.
- Au Maroc, le recensement de la population de 1982 et les statistiques annuelles d'établissements.

Dans tous les pays, l'emploi dans la fonction publique et le secteur public peut être trouvé dans les sources statistiques ou administratives spécifiques ou bien estimé à partir des sources démographiques exhaustives.

Ainsi, dans de nombreux cas, a-t-il été nécessaire de faire appel à des sources d'enregistrement qui ne sont pas celles qu'utilise la Comptabilité Nationale, contrairement aux principes précédemment énoncés. La raison en est que, dans beaucoup de pays, les méthodes et les sources de la comptabilité nationale restent une tradition non écrite qu'il est parfois difficile de recueillir et d'élucider. A l'exception de la Tunisie où les recensements d'établissements de 1976 et 1981 ont servi à actualiser le fichier des entreprises modernes de la comptabilité nationale, dans plusieurs pays, seules les branches industrielles sont régulièrement suivies dans les comptes, les autres branches faisant l'objet d'estimations indirectes. Et dans le cas de l'Algérie, les enquêtes d'entreprises font l'objet, dès la publication des résultats, de redressements tellement importants pour les unités non-répondantes, qu'elles ne peuvent plus être considérées comme des sources d'enregistrement, mais bien comme des estimations indirectes.

En définitive, toutes les sources d'enregistrement citées font référence au critère de la taille : 10 emplois en Tunisie, 10 salariés en Egypte et en Algérie, 5 salariés au Maroc. Dans ce dernier cas, la taille de 5 salariés a été choisie de préférence à celle de 10 salariés (trop élevée) car les entreprises de cette taille emploient en moyenne moins de 10 personnes. Et dans le cas de l'Egypte et de l'Algérie, il n'était pas possible de faire varier ce seuil. En dépit de ce manque d'homogénéité, les résultats restent tout à fait comparables dans la mesure où les établissements de taille 5 à 10 salariés sont généralement peu nombreux.

II- L'Emploi informel au Maghreb et en Egypte

La méthode générale consiste à partir de la base exhaustive que constituent les données de population active occupée (chômeurs exclus) des recensements de population (de 1982 pour le Maroc, 1976 pour l'Egypte) ou d'enquêtes auprès des ménages portant sur de gros échantillons (enquête population-emploi de 1980 pour la Tunisie), à en tirer certains effectifs directement incorporables dans le secteur non structuré en fonction du statut dans la profession (indépendants, aides familiaux, apprentis), de la profession et de la branche d'activité (certaines professions et certaines branches sont entièrement dans le secteur non structuré, d'autres entièrement en dehors), puis à comparer ces données aux effectifs des statistiques d'entreprises (enquêtes ou statistiques administratives).

La démarche varie selon la disponibilité et la qualité des sources et les concepts et définitions qu'elles utilisent. On ne présentera ici que les principales règles et hypothèses suivies pour élaborer les tableaux 1, 2, 3 et 4 ci-après.

* En Tunisie, les résultats de l'enquête population-emploi 1980 sont comparés aux résultats du recensement général des établissements de 1981, eux-mêmes éclatés en deux composantes : les établissements de moins de 10 emplois (secteur informel localisé) et ceux de 10 emplois et plus (secteur moderne). Certains services (professions libérales, bureaux d'études, banques et assurances) sont entièrement versés dans le secteur moderne, ce qui est rendu possible par la disposition de résultats par branches détaillées. Quant aux effectifs de la fonction publique, ils sont directement issus de la source administrative. Enfin on notera qu'il est procédé à un ajustement des résultats pour tenir compte de l'écart d'une année entre l'enquête de population et le recensement des établissements (1).

La méthode est la même pour l'année 1975 (Recensement de la population et recensement des établissements). Quant à l'année 1984, la population active du recensement de 1984 a été confrontée à une source différente de l'emploi dans les établissements : le Fichier des Etablissements Non Agricoles (FENA): la comparabilité avec les autres années n'est donc pas parfaite du fait de l'absence d'homogénéité des sources.

* Au Maroc, les résultats du recensement de la population de 1982 ne sont pas très détaillés : en particulier, il n'y a pas de données précises sur les diverses branches manufacturières. Ces données sont désagrégées en fonction du statut dans la profession : indépendants à domicile et ambulants, indépendants avec local et aides familiaux sont intégralement versés dans le secteur informel. Pour ce qui concerne les apprentis, il a été tenu compte du fait que le secteur moderne en employait une partie : pour cela, l'on a appliqué le coefficient disponible pour la Tunisie en 1975, à savoir que 79% des apprentis sont employés par le secteur informel.

(1) : Le détail de la méthode est donné dans CHARMES (1984) et CHARMES (1985).

Les statistiques sur les établissements économiques, publiées par la Direction de la Statistique et fondées sur le fichier des patentes de la Direction des Impôts pour l'année 1981 ont été utilisées pour distinguer les petits établissements du secteur informel des établissements du secteur moderne. Ces statistiques fournissent le nombre de salariés, à l'exclusion des aides familiaux et apprentis, et le nombre d'établissements (assimilés aux employeurs) par branche d'activité détaillée et par statut juridique (entrepreneurs individuels, sociétés). Pour assurer la cohérence de ces chiffres avec ceux du recensement de population, il n'a pas été tenu compte du nombre d'établissements n'employant pas de salariés, puisque ces effectifs sont déjà inclus dans la catégorie des indépendants avec local.

La distinction entre secteur informel et secteur moderne s'est faite en appliquant le double critère : entrepreneurs individuels employant moins de 5 salariés. Toutes les sociétés et les entrepreneurs individuels employant 5 salariés et plus ont été rangés dans le secteur moderne. Ce critère permet d'assurer une meilleure cohérence avec les données tunisiennes qui utilisent le critère du nombre d'emplois : l'exploitation du recensement des établissements de 1976 a en effet montré (cf. CHARMES, 1982) que les établissements de moins de 10 emplois se caractérisaient par un nombre moyen de salariés inférieur à 5, particulièrement dans les branches manufacturières où le secteur informel est dominant.

Le calcul des effectifs du secteur informel se fait en additionnant le nombre des indépendants, aides familiaux et apprentis (ces derniers à raison de 79% d'entre eux), les employeurs et salariés des entreprises individuelles de moins de 5 salariés, et le solde par rapport à la population occupée totale (dont on a exclu l'administration publique, une fraction des non-classés, les employeurs et les salariés des entreprises individuelles de 5 salariés et plus, ainsi que les salariés des sociétés).

* En Algérie, les résultats de l'Enquête Main d'Oeuvre-Démographie de 1985 permettent de distinguer les composantes "Administration" et "secteur public" par grande branche d'activité. Les effectifs employés dans le secteur privé moderne et les petits établissements du secteur informel ont été calculés à partir de plusieurs sources complémentaires et en faisant intervenir un certain nombre d'hypothèses : le Fichier Général des Etablissements de l'Office National des Statistiques (ONS) a été redressé en 1985 à l'aide des taux de disparition observés lors de l'enquête industrielle de 1984 et les établissements ont été transformés en emplois en utilisant les tailles moyennes observées dans l'enquête industrielle 1979 (seule source disponible à cet effet). Dans le fichier général des établissements la ligne de partage a été fixée en fonction du nombre de salariés : moins de 5 salariés pour le secteur informel, 5 salariés et plus pour le secteur moderne. Le secteur informel est ainsi constitué des emplois dans les petits établissements de moins de 5 salariés, des emplois non enregistrés calculés par solde par rapport à la population occupée dans l'enquête MOD, des emplois non salariés et des femmes partiellement occupées. La méthode est donc très proche de celle qui a été utilisée pour le Maroc, mais il a fallu y lever plusieurs incertitudes ou inconnues à l'aide d'un nombre d'hypothèses plus important.

* En Egypte, le recensement de la population de 1976 fournit les effectifs de population occupée (cf.EL-HISSAWY, 1983), ainsi que les effectifs employés dans l'administration et dans les entreprises publiques (cf.-HANDOUSSA, 1983) (2). Le secteur privé moderne est issu du "Survey of Employment, Wages and Hours of Work", enquête annuelle du CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization And Statistics), portant sur les établissements de 10 employés et plus.

Tant en Egypte qu'au Maroc, il n'a pu être parfaitement tenu compte de ces branches des services qui relèvent entièrement du secteur moderne. Il en résulte que les effectifs du secteur informel des services sont légèrement sur-estimés, mais cela n'a guère d'influence sur le poids global du secteur dans l'ensemble de la population active.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 suivants présentent les principales composantes de la population occupée non agricole, par branche d'activité et secteur institutionnel pour la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et l'Egypte.

Le secteur informel dans son ensemble aurait ainsi représenté 36,1% de la population occupée non agricole en Tunisie en 1980. Ce chiffre (3) est sans doute le plus précis des quatre résultats présentés, ayant été calculé par branche détaillée, en faisant intervenir des hypothèses adaptées à la situation de chaque branche.

Au Maroc, en 1982, 56,9% de la population occupée non agricole appartenait au secteur informel : ce résultat est très inférieur à celui obtenu par M'RABET (1985) calculé, il est vrai, sur la seule population occupée urbaine et avec une définition plus large du secteur informel localisé (établissements de moins de 10 salariés) (4).

En Algérie, en 1985, le secteur informel occupait 25,6% de la population active non agricole.

En Egypte enfin, le secteur informel procurait un emploi à 43,5% de la population occupée non agricole en 1976, estimation s'écartant fortement de celle présentée par ABDEL-FADIL (1983) fondée sur une définition et une méthodologie différentes. Cet auteur évalue les effectifs du secteur informel à 876 000 personnes, par agrégation des activités et professions directement assimilables au secteur informel du fait de leurs caractéristiques propres. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble de l'activité économique non enregistrée, mais plutôt de son segment artisanal.

(2) : Pour les entreprises publiques, les données du recensement ont été préférées aux résultats de l'enquête du CAPMAS : Survey of Employment Wages and Hours of Work.

(3) : Il diffère quelque peu du chiffre habituellement présenté et calculé sur une population occupée n'incluant pas les effectifs non classés (cf.CHARMES, 1986).

(4) : Avec cette définition, notre estimation s'élève à 58,8% à comparer aux 76% de M'RABET.

Tableau 1

PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA POPULATION OCCUPEE NON AGRICOLE
PAR GRANDE BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE - TUNISIE. 1980

Branches \ Secteurs	Adminis- tration	Secteur public	Secteur privé moderne	Secteur Informel	Population occupée	% du S.I. par branche	Part de la branche dans le S.I.
Mines et Energie		29 200	3 300	8 200	46 700	17,6	2,2
Industries manufacturières		62 300	91 900	151 500	299 900	50,5	39,8
Bâtiment - Travaux Publics		9 100	37 100	42 000	158 100*	30,5	12,7
Commerce		9 500	15 000	90 400	106 300	85,0	23,8
Transport - Communication		43 600	600	8 600	61 000	14,1	2,2
Services		23 300	38 000	73 300	132 800	55,2	19,3
Administration	190 500	-	-	-	190 500	-	
Divers non classés					42 200		
Population occupée non agricole	190 500	177 000	185 900	374 000	1 037 500**	36,1	100,0

* dont 69 900 occasionnels-saisonniers du BTP que l'on a préféré classer à part, plutôt que de les ranger dans les divers secteurs : si l'on en avait tenu compte, la part du secteur informel dans la branche BTP serait passée à 44,0 % et la part de la branche BTP dans l'ensemble du secteur informel serait passée à 14,8 %.

** Sommaton en colonne seulement.

Sources : Population occupée : INS, Enquête population-emploi, 1980

Secteur privé moderne : INS, Recensement des activités industrielles, 1980 ou Recensement des Etablissements, 1981

Secteur public : INS, Statistiques sur les entreprises à participation publique.

Tableau 2 : PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA POPULATION OCCUPEE NON AGRICOLE
PAR GRANDE BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE - MAROC. 1982

Secteurs Branches	Secteurs		Secteur informel	Population occupée	% du secteur informel par branche	Part de chaque branche dans l'ensemble du secteur informel
	Administration	Secteur moderne				
Mines - Energie		40 670	40 355	81 025	49,8	2,2
Industries manufacturières		226 824	638 488	865 312	73,8	36,0
Bâtiment - Travaux Publics		139 657	239 449	379 106	63,2	13,5
Commerce		64 790	413 420	478 210	86,4	23,3
Transports - Communication		68 993	61 821	130 814	47,3	3,5
Services		85 469	358 175	443 644	80,7	20,2
Administration	517 769		-	517 769	-	-
Divers non classés			20 217	215 028		1,1
Population occupée non agricole	517 769	626 403	1 771 925	3 110 908*	56,9	100,0

* Somation en colonne simplement.

Sources : Population occupée : Direction de la Statistique, Recensement de la population de 1982. Caractéristiques socio-économiques de la population (Rabat, 1984)

Secteur moderne (sauf administration) : Direction de la Statistique, Statistiques sur les établissements économiques (Rabat, 1984).

Tableau 3 : PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA POPULATION OCCUPEE NON AGRICOLE PAR GRANDE BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE - ALGERIE. 1985

Secteurs Branches	Administration	Secteur public	Secteur privé moderne	Secteur informel	Population occupée	% du SI par branche	Part de la branche dans le secteur informel
Industrie		413 282	58 531	133 664	605 427	22,1	17,2
Bâtiment, Travaux publics		404 940	97 498	66 950	669 689*	10,0	8,6
Commerce, Services		309 467	17 451	576 661	903 579	63,8	74,2
Administration	859 130				859 130	-	-
Population occupée non agricole	859 130	1 127 689	173 480	777 275	3 037 875	25,6	100,0

* dont 100 301 occasionnels saisonniers du bâtiment.

Sources : Tableau élaboré par l'auteur (cf. CHARMES J., 1988)

Population occupée: Enquête main-d'oeuvre-démographie MOD 1985 (O.N.S.)

Tableau 4 : PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA POPULATION OCCUPEE NON AGRICOLE
PAR GRANDE BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE - EGYPTE. 1976

Branches \ Secteurs	Adminis- tration	Secteur public	Secteur privé moderne	Secteur informel.	Population occupée	% du S.I. par branche	Part de la branche dans le S.I.
Mines et Energie	46 900	33 300	1 050	12 450	93 700	13,3	0,5
Industries manufacturières	32 800	594 700	111 933	619 867	1 359 300	45,6	27,2
Bâtiment - Travaux Publics	-	96 600	4 617	267 583	368 800	72,6	11,7
Commerce - Hôtellerie - Rest.	3 400	52 400	22 675	774 725	853 200	90,8	34,0
Transport - Communication	173 700	102 200	5 029	197 371	478 300	41,3	8,7
Services	28 600	51 900	24 875	408 625	514 000	79,5	17,9
Administration	1 430 000				1 430 000	-	-
Divers non classés			-		142 000	-	-
Population occupée non agricole	1 715 400	931 100	172 409	2 280 621	5 239 300*	43,5	100,0

* Sommation en colonne simplement

Sources : Pour la population occupée et pour l'administration et le secteur public : CAPMAS, Population Census, 1976 (Cairo, 1978)
Pour le secteur privé moderne : CAPMAS, Survey of Employment, Wages and Hours of Work, 1976
(tableau sur les effectifs des établissements de 10 employés et plus du secteur privé).

L'évaluation du secteur informel en Egypte à laquelle procède Mahmoud ABDEL FADIL est fondée sur des sources relativement nombreuses : le recensement des industries de petite taille (1967), le recensement des établissements (1972), l'enquête artisanat (1974), dont les champs sont relativement différents, et enfin le recensement de la population de 1976. La démarche de l'auteur n'est cependant pas comparative : il utilise tour à tour chacune des sources en indiquant les informations qu'elle est susceptible de fournir. Et, en définitive, c'est le recensement de la population qu'il privilégie.

Distinguant trois composantes dans le secteur informel :

- la composante artisanale, constituée des petits ateliers de 1 à 9 travailleurs, ainsi que des artisans-tâcherons ;
- la composante des services informels, domestiques ou non ; y compris les vendeurs ;
- la composante des tâcherons occasionnels ;

les diverses sources citées permettent de donner plusieurs évaluations de la composante artisanale, mais c'est en retenant le statut d'indépendant ("self-employed and not employing others"), dans le recensement de la population de 1976, que l'on obtient l'estimation la plus forte : 241 500 artisans auxquels il conviendrait d'adjoindre 29% des salariés des branches correspondantes, soit 41 700 personnes. L'origine de cette proportion n'est cependant pas donnée : on peut supposer qu'elle vient des enquêtes d'établissements précédemment utilisées.

Pour la composante services du secteur informel, le critère du statut dans la profession n'est pas utilisé systématiquement : il lui est préféré dans certains cas (comme le personnel domestique) le croisement des professions et des branches d'activité. L'estimation s'élève à 334 000 emplois dont 148 000 (45%) dans le commerce, et 73 000 (22%) dans les transports.

L'auteur considère cependant que, dans le cas des services tout comme dans le cas des travailleurs occasionnels, le recensement de la population sous-estime ces catégories, en raison de la définition restrictive du concept de ménage, qui exclut les sans logis.

L'estimation de la composante des travailleurs occasionnels ("odd-jobbers") est plus discutable : dans les statistiques de population active issues du recensement de la population (ainsi que des enquêtes sur l'emploi), il existe une catégorie d'occupations non négligeable et intitulée "Non désignés ou mal désignés". Parmi celles-ci, il est possible de distinguer trois sous-catégories : les casseurs de pierres et récupérateurs occasionnels, les personnes ne pouvant être classées dans une occupation déterminée, et enfin les personnes n'ayant pas déclaré leur activité. L'auteur pense pouvoir déduire des divers croisements qu'il opère entre ces catégories et les critères d'âge (il s'agit surtout de jeunes), de statut dans la profession (il s'agit surtout de salariés) et d'activité, que cette catégorie ressortit au secteur informel : elle concerne 259 000 personnes. Il convient toutefois d'être prudent et une telle méthode ne peut être systématiquement appliquée : dans beaucoup de pays, les forces armées qui ne doivent pas apparaître en tant que telles dans les statistiques, sont introduites dans cette catégorie.

Le tableau 5 suivant montre que la répartition des emplois du secteur informel par grand secteur d'activité économique est relativement comparable en Tunisie et au Maroc, surtout si l'on garde en mémoire la légère sur-estimation des services dans le cas du Maroc : les activités de production représentent 52 à 55% des emplois du secteur, le commerce plus de 23% et les services de 21 à 24%. L'Egypte présente une répartition notablement différente même s'il faut tenir compte du fait que le secteur du commerce inclut les activités de restauration et d'hôtellerie, ce qui n'est pas le cas en Tunisie et au Maroc. Si la part du secteur de la production reste prépondérante (39,4%), elle est cependant nettement plus faible que dans les deux autres pays, et il est probable que le commerce et les services pèsent d'un poids à peu près comparable (30%), nettement plus élevé qu'en Tunisie et au Maroc. C'est en Algérie que les activités de production représentent la plus faible part de l'emploi informel (25,8%), conséquence probable de la prédominance des grandes entreprises publiques (cf. tableau 6), encore que la priorité accordée aux industries industrialisantes aurait dû laisser le champ libre à la petite entreprise dans l'industrie légère.

Tableau 5 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE NON AGRICOLE DU SECTEUR INFORMEL PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE AU MAGHREB ET EN EGYPTE

Pays \ Secteur	Tunisie 1980	Maroc 1982	Algérie 1985	Egypte 1976
Production	54,7	51,7	25,8	39,4
Commerce	23,8	23,3	} 74,2	34,0
Services	21,5	23,7		26,6
Ensemble	100,0	100,0*	100,0	100,0

* dont 1,1 % non classés.

La répartition de la population occupée non agricole par grand secteur institutionnel est particulièrement éclairante (cf. tableau 6 ci-après). On y voit l'hypertrophie des effectifs dans l'administration publique égyptienne (32,7%) et, dans une moindre mesure, algérienne (28,3%), en regard du poids comparable de ce secteur en Tunisie et au Maroc (18,4 et 16,6% respectivement). En revanche, les activités modernes de l'industrie, du commerce et des services (tant publiques que privées) pèsent d'un poids approximativement comparable au Maroc et en Egypte (20,2 et 21,1% respectivement) alors qu'elles sont beaucoup plus développées en Tunisie (35%) et en Algérie (42,8%).

Tableau 6 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE NON AGRICOLE PAR GRAND SECTEUR INSTITUTIONNEL D'ACTIVITE ECONOMIQUE - TUNISIE, MAROC, ALGERIE, EGYPTE

en %

Secteur d'activité	Tunisie 1980	Maroc 1982	Algérie 1985	Egypte 1976
Administration	18,4	16,6	28,3	32,7
Entreprises publiques	17,1	20,2	37,1	17,8
Secteur privé moderne	17,9		5,7	3,3
Secteur informel	36,1	56,9	25,6	43,5
Non classés	10,5*	6,3	-	2,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

* y compris occasionnels-saisonniers du bâtiment.

Il en résulte que le poids du secteur informel est plus faible en Algérie (25,6%) et en Tunisie (36,1%) qu'au Maroc (56,9%) et en Egypte (43,5%). Et si la relative faiblesse du chiffre égyptien par rapport au chiffre marocain s'explique essentiellement par l'hypertrophie de la fonction publique, en réalité la différence apparente entre les deux pays est probablement compensée par un fort développement de la pluri-activité des fonctionnaires en Egypte où le niveau des salaires comparé au coût de la vie rend indispensable l'entreprise de telles activités : la conséquence en est que l'emploi dans le secteur informel est sous-estimé d'autant, parce que le mode de collecte de l'information statistique privilégie naturellement l'activité officielle des individus censée être leur activité principale. Dans la pratique, il est probable que l'équilibre de l'emploi dans les divers secteurs institutionnels se fait à un niveau comparable à ce qui s'observe en Tunisie et au Maroc, où la pluri-activité est également développée, mais dans des proportions sans doute moindres (tant en effectifs qu'en temps de travail). Mais dans ce domaine, on ne peut s'en tenir qu'à des conjectures et à des hypothèses générales, aucune mesure en vraie grandeur de ce phénomène n'ayant été réalisée jusqu'à présent.

Si l'on admet cette dernière remarque et si l'on aligne la proportion des effectifs de la fonction publique égyptienne sur les niveaux marocain et tunisien en répercutant l'écart sur le volume de l'emploi dans le secteur informel, on peut alors considérer que c'est en réalité en Egypte que le secteur informel est le plus développé en termes d'emplois. Le tableau 7 ci-après, montre alors l'existence d'une relation inverse entre le niveau du Produit National Brut (en \$ US 1980) et le volume de l'emploi dans le secteur informel.

Cependant il ne faudrait pas déduire hâtivement de cette corrélation que l'importance du secteur informel est un signe de pauvreté ou de faible développement d'une économie : c'est au contraire une preuve manifeste de la sous-estimation du PNB (d'autant plus forte que le poids du secteur informel est important), et de l'incapacité dans laquelle s'est trouvée la comptabilité nationale d'évaluer correctement la contribution du secteur informel à la production nationale.

Et l'on ne peut donc se contenter, dans le domaine de la production et des revenus, d'une analyse comparative des données de comptabilité nationale et de comptabilité d'entreprises, à l'image de la méthode que l'on vient de présenter pour estimer l'emploi. C'est bien à une collecte directe et adaptée de l'information qu'il convient de procéder afin de mesurer les réelles performances économiques du secteur informel.

Tableau 7 : POIDS DU SECTEUR INFORMEL EN COMPARAISON DE QUELQUES INDICATEURS ECONOMIQUES DANS LES TROIS PAYS DU MAGHREB ET EN EGYPTE

	Algérie 1985	Tunisie 1980	Maroc 1982	Egypte 1976
PNB par habitant (en 1980) en \$	1 870	1 310	900	580
Emploi du secteur informel				
. en proportion de la population occupée non agricole	25,6	36,1	56,9	43,5 (59,7)*
. en proportion de la population occupée totale	19,1	23,7	33,1	22,6
% de la population active				
. dans l'agriculture	25,8	34,2	41,9	48,2
. dans l'industrie	32,6	32,0	24,8	18,0
. dans les services	48,4	28,6	54,2	50,4
% de la population urbaine	40,6	52,5	42,8	45

* Ce chiffre redressé en tenant compte de la pluri-activité des Fonctionnaires

Source : PNB d'après la Banque Mondiale : Rapport sur le développement dans le monde.

Population active et répartition : Recensements de la population, Maroc 1982, Egypte 1976

Enquête population-emploi Tunisie 1980
Enquête MOD 1985, Algérie.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-FADIL M. 1983 : Informal sector employment in Egypt. ILO, Geneva, 39p.
- CHARMES J. 1982 : L'apprentissage sur le tas dans le secteur non structuré en Tunisie. in "La politique de l'emploi-formation au Maghreb.1970-1980" CRESM-CNRS, 472p.
- Collection "Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord" Annuaire de l'Afrique du Nord, année 1980, cf.pp.357-396.
- Egalement publié dans : Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines. vol.XXI, n°2-3 : "Jeunesse, développement et changements sociaux", 1985, pp.305-328.
- CHARMES J. 1983 : Place et rôle du secteur non structuré dans la planification du développement et les politiques d'emploi en Tunisie. in : Tunisia. Industrial employment, World Bank, Annexe 73p.
- CHARMES J. 1984 : Deux estimations du secteur non structuré en Tunisie. Résultats de l'analyse comparative. in : Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat, 10-17 octobre 1984, INSEE, 2 tomes, 584p. (pp. 435-464).
- CHARMES J. 1986 : Secteur non structuré, politique économique et structuration sociale en Tunisie, 1970-85. in CAMAU M. Ed. : Tunisie au présent : une modernité au-dessus de tout soupçon". CRESM-CNRS. Collection Connaissance du Monde Arabe. 421p. (pp.231-251).
- EL HISSAWY I.H. 1983 : Labour force employment and unemployment. ILO, Geneva, 80p.
- HANDOUSSA H.A. 1983 : Public sector employment and productivity in the Egyptian economy. ILO, Geneva, 39p.
- HANSEN B. and RADWAN S. 1982 : Employment opportunities and equity in Egypt. ILO, Geneva, 292p.
- INTERNATIONAL LABOUR OFFICE 1972 : Employment, incomes and equality. A strategy for increasing productive employment in Kenya. ILO, Geneva, 600p.

I.N.S. 1984 : Enquête nationale sur les activités économiques - 1981

- I- Méthodologie, I.N.S., Tunis, 367 p.
- II- Premiers résultats sur le secteur industriel non structuré, 38 p.
- III- Résultats de l'enquête commerce, 91 p.

M'RABET M. 1985 : L'emploi au Maroc. Sources d'information, niveaux, structures.
in : Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré,
Rabat, 10-17 octobre 1984, pp.465-489.

SETHURAMAN S.V. 1976 : Le secteur urbain non structuré : concept, mesure et action.
Revue Internationale du Travail, vol.114, n°1

WORLD BANK 1985 : Tunisia. Industrial employment. Report n°5564-TUN, Washington,
Multigr. 151p.

EMPLOI ET SECTEUR INFORMEL EN TUNISIE
1975 - 1980

Jacques CHARMES
Directeur de recherche à l'ORSTOM
Service de Coopération de l'INSEE
PARIS

Dans la plupart des pays du Tiers-Monde disposant d'une planification et d'un système d'information statistique relativement élaborés, la planification de l'emploi repose sur des méthodes qui restent insatisfaisantes : alors que la prévision de la demande d'emploi se fonde sur les données de population active issues de Recensements de Population ou des enquêtes sur l'emploi auprès des ménages, donc sur des données exhaustives, la prévision de l'offre d'emploi se fonde sur l'investissement et les ratios de création d'emploi par branche. Or au niveau macro-économique, l'Investissement est sous-estimé dans la mesure même de la sous-estimation du Produit National (lequel ne prend pas en compte le secteur non structuré) ; et sectoriellement, dans les branches manufacturières particulièrement, les prévisions d'investissement ne peuvent être faites et ne sont connues que pour le seul secteur moderne : en Tunisie, à partir des demandes d'agrément à l'Agence de Promotion des Investissements (API), et des budgets prévisionnels des grandes entreprises.

Sans doute n'est-il pas possible de faire des prévisions sur ce que l'on ne connaît pas. Mais l'ignorance dans laquelle fut longtemps tenu le secteur non structuré ne peut s'expliquer que par l'influence pernicieuse de théories qui en faisaient une poche de chômage déguisé et de sous-emploi, alors que l'observation courante ne pouvait que constater l'activité et l'énergie déployées par ce secteur.

Aujourd'hui où la création d'emplois dans le secteur moderne de l'économie arrive de plus en plus difficilement à suivre la poussée de la demande d'emplois, et où l'on se redemande s'il ne conviendrait pas de privilégier les investissements à haute intensité de main-d'oeuvre dans un contexte de rareté des ressources et des moyens de financement, la question du secteur non structuré peut être posée à nouveau, surtout si l'on fait l'hypothèse que le coût de création de l'emploi y est moins élevé.

Précisément, depuis quelques années, la Tunisie s'est dotée d'un système d'investigation et d'information statistiques sur le secteur non structuré qui devrait permettre de cesser de le traiter par solde, et autoriser à une meilleure prise en compte de la contribution de ce secteur à la richesse nationale et à la création d'emplois.

I - LE SECTEUR NON STRUCTURE : DEFINITION ET METHODES D'APPREHENSION

L'un des objectifs fixés à l'investigation sur le secteur non structuré en Tunisie ayant été d'aboutir à un système intégré d'enquêtes sur les entreprises et les établissements; la première définition à avoir été donnée du secteur non structuré fut d'ordre empirique et pratique. Il s'agissait de définir un champ qui soit complémentaire du champ déjà couvert par les enquêtes sur le secteur moderne. Le Recensement des Activités Industrielles, opération annuelle de l'INS depuis 1957, portant sur les entreprises de 10 emplois et plus, on adopta cette limite pour définir le secteur non structuré : celui-ci était donc constitué par tous les établissements de moins de 10 emplois.

Cette définition reçut par la suite des justifications à partir de l'exploitation des enquêtes réalisées : ainsi le seuil de 10 emplois semble bien être une limite en deçà et au delà de laquelle on assiste à des changements de comportements et à des modifications de structures. Dans les branches manufacturières par exemple, en deçà de la taille 10, la proportion des salariés est toujours inférieure à 50% de l'emploi de l'établissement ; jusqu'à la taille 10, la proportion de la main-d'oeuvre d'apprentis va croissant avec la taille, puis se met à diminuer à partir de cette même taille 10 ; enfin, la taille 10 est la borne supérieure du seuil fiscal à partir de laquelle on passe de l'imposition au forfait à l'imposition sur les résultats.

La première préoccupation fut de connaître l'importance de ce secteur des établissements de moins de 10 emplois. Pour cela, il fut procédé à un recensement exhaustif de tous les établissements, quelles que soient leur taille, leur activité et leurs caractéristiques, sur l'ensemble du territoire national. Le Recensement des Etablissements en milieu urbain de 1976 permit pour la première fois de prendre la mesure du secteur non structuré ainsi défini par rapport au secteur moderne, et d'attirer l'attention du planificateur sur un phénomène qui était loin d'être négligeable.

Avant d'entreprendre des investigations statistiques plus approfondies sur ce secteur, notamment l'estimation de la production et des revenus, furent ensuite menées des monographies socio-économiques dans les principaux corps de métiers de la Production et des Services (bois, cuir, métal, textile-confection, BTP, mécanique, coiffure, cafés, etc.). Ces interviews qualitatives, enregistrées au magnétophone, visaient à :

1 - trouver la formulation des questions à poser afin d'approcher les principales données comptables en l'absence de toute comptabilité formalisée ;

2 - éclairer le comportement des petits entrepreneurs et permettre ainsi une meilleure interprétation des données statistiques collectées.

Sur la base du Recensement des Etablissements, et de l'expérience des monographies, un certain nombre d'enquêtes sectorielles pilotes par sondage, eurent lieu entre 1977 et 1980, dans le bois, la mécanique et le cuir.

En 1981-82, il était décidé de généraliser l'enquête à l'ensemble des branches de l'activité économique non agricole, afin d'intégrer le secteur non structuré dans les comptes nationaux. Le système intégré d'enquêtes sur les entreprises de 1981-82 est le suivant :

- renouvellement du Recensement des Etablissements en 1981, étendu cette fois-ci à toutes les agglomérations de plus de 300 habitants, sur l'ensemble du territoire national ;

- réalisation d'une Enquête Nationale sur les Activités Economiques (ENAE), portant sur l'année 1981. Dans chacune des branches de la Production, du Commerce et des Services, et sur la base du Recensement des Etablissements 1981, il a été procédé à une enquête exhaustive sur le secteur moderne des entreprises de 10 emplois et plus, à l'aide de questionnaires comptables classiques (du type Recensement des Activités Industrielles pour la Production), et à un sondage sur le secteur non structuré des entreprises de moins de 10 emplois, à l'aide de questionnaires appropriés (1).

Grosso modo, on peut dire que le système d'enquêtes de l'Institut National de la Statistique qui vient d'être présenté, recouvre l'artisanat de production et de services, et le petit commerce, composantes importantes du secteur non structuré, et que nous avons qualifié de "secteur non structuré localisé".

Mais le secteur non structuré n'est pas seulement cela. Il convient d'y adjoindre toute une série d'activités qui s'exercent en dehors des établissements, selon des modalités particulières (liées en général à la branche d'activité) : sur les chantiers, pour les tâcherons du bâtiment, par exemple ; de façon itinérante pour les marchands ambulants et les transporteurs ; dans les domiciles pour le textile et la confection ; sans compter les travailleurs exerçant dans les établissements, mais non déclarés par leurs patrons, du fait de leur statut

(1) On notera cependant que lorsqu'une entreprise de moins de 10 emplois disposait d'une comptabilité, on lui a passé un questionnaire secteur moderne, et inversement lorsqu'une entreprise de 10 emplois ou plus ne tenait pas de comptabilité, on lui a passé un questionnaire secteur non structuré. Dans l'ENAE 1981, la définition du secteur non structuré est donc légèrement différente, encore que ces exceptions ne soient pas très fréquentes.

particulier (tâcherons), ou pour toute autre raison (non respect de la législation sociale par exemple). Nous avons appelé cette composante le "secteur non structuré non localisé". Cette composante ne peut être appréhendée qu'à partir d'une analyse comparative des sources de données sur l'emploi, en particulier le Recensement de la Population de 1975 et l'Enquête Population - Emploi 1980 d'une part, les Recensements des Etablissements de 1976 et 1981 d'autre part.

C'est à une telle analyse comparative que nous allons procéder maintenant.

II - IMPORTANCE DU SECTEUR NON STRUCTURE DANS L'EMPLOI. SA CONTRIBUTION A LA CREATION D'EMPLOIS ENTRE 1975-76 ET 1980-81

La preuve de l'importance du secteur non structuré dans l'emploi total n'est pas fournie par le simple examen des Recensements d'Etablissements ; elle résulte de l'analyse comparative des diverses sources de données sur l'emploi. Cette méthode comparative consiste à mettre en parallèle :

- d'une part, les données issues des sources exhaustives dont l'unité d'observation est le ménage et dont la périodicité est longue (décennale pour les Recensements de Population, quinquennale pour l'Enquête Population - Emploi) ;

- d'autre part, les données des sources administratives ou statistiques dont l'unité d'observation est l'entreprise ou l'établissement, et dont la périodicité est courte (effectifs de l'administration, enquêtes sur le secteur public industriel et commercial, enquêtes sur le secteur moderne industriel et commercial, etc.).

Par comparaison entre ces deux types de données, et aussi à l'intérieur d'un même type de sources, on fait ressortir les principales composantes suivantes :

- 1 - l'emploi agricole (1) ;
- 2 - l'emploi dans l'administration ;
- 3 - l'emploi dans le secteur public industriel, commercial et de services ;
- 4 - l'emploi dans le secteur privé moderne ;
- 5 - l'emploi dans le secteur privé des petites entreprises, que nous avons appelé le secteur non structuré localisé.

Le solde par rapport à la population active occupée totale représente ce que nous avons appelé le secteur non structuré non localisé (travail à domicile, travailleurs itinérants, tâcherons, clandestins, etc.). Cependant, afin de ne pas gonfler démesurément son importance, et n'ayant pas pris en compte la totalité des manoeuvres temporaires ou saisonniers du BTP, nous distinguerons dans ce solde :

(1) Que nous traitons ici comme un tout, car l'emploi agricole n'est pas concerné par cette analyse. Mais on pourrait tout aussi bien décomposer l'emploi agricole en composantes : publique, privée des grandes exploitations, privée des petites exploitations.

- 6 - l'emploi occasionnel ou saisonnier à temps partiel (1) ;
- 7 - l'emploi dans le secteur non structuré non localisé.

l'intérêt d'un tel découpage (qui peut être détaillé par secteur-et par branche d'activité) est double :

- d'une part, il permet de distinguer dans l'emploi total et dans l'emploi par branche, des catégories opérationnelles dont les comportements et les structures sont nettement différenciés, et sur lesquels les effets de mesures de politique économique et sociale seront notablement distincts;

- d'autre part, en matière de planification de l'emploi, les hypothèses de croissance de la population active et occupée étant faites, ainsi que les prévisions sur les composantes dont le comportement est connu parce qu'entièrement ou partiellement dépendant (administration, secteur public), le découpage proposé permet de savoir si la contribution attendue des autres composantes dont le comportement est moins

(1) Nous avons fait sortir à part l'emploi occasionnel ou saisonnier à temps partiel, lorsqu'il ne correspond pas à un travail qualifié, comme c'est le cas pour les manoeuvres du BTP. Ce traitement se justifie par deux raisons :

- d'une part, les estimations du secteur non structuré étant toujours faites a minima, on a cherché à éliminer de cette façon un gonflement indu du secteur qui n'aurait pas manqué de résulter de l'application de la méthode de calcul à cette population ;

- d'autre part, la nécessité de limiter les doubles comptes: la main-d'oeuvre non qualifiée étant la plus mobile, on risquait de la prendre en compte dans le BTP par les sources exhaustives, et dans d'autres branches d'activités par les sources de données sur les entreprises.

De ce fait, la composante emploi occasionnel est le véritable solde final de nos diverses estimations, qui permet l'ajustement sur les données démographiques.

Il en résulte que le secteur non structuré non localisé est essentiellement constitué, à l'instar des 5 premières composantes, par des emplois à plein temps : la seule exception à cette règle concerne les branches "textile-confection" où les populations féminines qualifiées d'actives "marginales" sont relativement nombreuses. Mais même dans ce dernier cas, il ne s'agit pas de sous-emploi, puisque ces actifs partagent leur temps entre leur "inactivité" de femme au foyer, et leur activité "marginale".

ou pas du tout dépendant, n'est pas trop optimiste et s'il ne conviendrait pas de consolider les comportements attendus par des mesures appropriées et en tout état de cause, en évitant soigneusement de prendre des mesures inadéquates.

Le tableau 1 ci-après nous donne l'importance respective de chacune des grandes composantes de l'emploi et de la création d'emplois précédemment définies, en 1975, 1980 et sur la période 1975-1980 (1).

La principale caractéristique structurelle à ressortir du tableau 1 est qu'en 1980, secteur non structuré localisé, secteur privé moderne et secteur à participation publique ont des effectifs à peu près comparables, représentant chacun un peu plus de 11% de la population active occupée totale.

Alors qu'en 1975 cette part de l'emploi total était équivalente pour le secteur non structuré localisé, les parts du secteur privé moderne et du secteur à participation publique étaient plus faibles (respectivement 9,8 et 9,3%).

La croissance de l'emploi a été la plus forte dans le secteur privé moderne (25,1% des créations d'emplois = 52 900 emplois), le secteur à participation publique (23,7% = 49 900 emplois) et l'administration (21,5% = 45 300 emplois), alors qu'elle permettait au secteur non structuré localisé de maintenir sa position dans la structure d'ensemble (11,4% des créations nettes = 23 900 emplois) (2).

Parallèlement, la part du secteur non structuré non localisé est passée de 12,8% à 12,4% de l'emploi total, avec 10% des créations nettes entre 1975 et 1980 (21 000 emplois).

-
- (1) Les modalités précises de calcul de ces différentes données ont été reportées en annexe 1 de ce rapport.
 - (2) Encore convient-il d'interpréter cette donnée en gardant à l'esprit un élément d'appréciation malheureusement difficile à mesurer, en l'absence de tout fichier d'entreprise, à savoir que la croissance du secteur non structuré localisé ne provient essentiellement que de la seule création de nouvelles unités, la croissance des effectifs dans les unités déjà existantes poussant celles-ci vers le secteur moderne, le dépassement de la limite qui sert de définition ayant pour résultat de limiter la croissance du secteur non structuré, et d'accélérer celle du secteur moderne.

Tableau 1 : LES GRANDES COMPOSANTES DE L'EMPLOI ET DE LA CREATION D'EMPLOIS EN 1975 ET 1980

Composantes de l'emploi	Années				Créations 1975-1980	
	1975	%	1980	%		%
Agriculture	508 900	37,2	539 400	34,2	30 500	14,5
Occasionnels - temps partiel	60 900	4,4	51 000	3,2	-9 900	-4,7
Secteur non structuré non localisé	174 600	12,8	195 600	12,4	21 000	10,0
Secteur non structuré localisé	154 500	11,3	178 400	11,3	23 900	11,4
Secteur privé moderne	133 000	9,8	185 900	11,8	52 900	25,1
Secteur à participation publique	127 100	9,3	177 000	11,2	49 900	23,7
Administration	145 200	10,6	190 500	12,1	45 300	21,5
Non déterminé	62 300	4,6	59 100	3,8	-3 200	-1,5
Population active occupée	1 366 500	100,0	1 576 900	100,0	210 400	100,0

Globalement, le secteur non structuré au sens large (dans ses deux composantes) a donc contribué pour 21,4% à la création nette d'emplois entre 1975 et 1980 (avec 44 900 emplois).

C'est là une donnée essentielle de la problématique et de la politique de l'emploi en Tunisie, même si l'on peut contester le fait que le secteur non structuré non localisé soit créateur d'emplois : les emplois dans ce secteur ne seraient-ils pas une simple conséquence de la trop faible création d'emplois (ou de revenus) dans les autres composantes ? On aurait tort toutefois de ne considérer le secteur non localisé que comme une pure réserve de main-d'oeuvre qui se caractériserait par le sous-emploi, ou l'emploi d'appoint : il sera nécessaire à ce sujet d'aller plus loin dans le détail des branches d'activités. En tout état de cause, cet élément est également important dans la compréhension du phénomène de l'emploi et dans la définition des politiques appropriées, puisque l'une des préoccupations des pouvoirs publics devrait être d'éponger une partie de cette main-d'oeuvre en la transférant vers les autres secteurs.

Si nous examinons maintenant le tableau 2, nous voyons que la part du secteur non structuré localisé et non localisé dans la population active occupée en dehors de l'agriculture et de l'administration représentait 55,8% de l'ensemble en 1975, et 49,4% en 1980.

Cette décroissance de l'importance relative du secteur non structuré, qui n'apparaissait pas dans le tableau 1, s'observe aussi bien dans le commerce et les services que dans l'industrie. Cette dernière observation est évidemment préoccupante puisque c'est généralement cette catégorie qui fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics : l'artisanat de production (le secteur non structuré "moderne" dans la terminologie du BIT) a vu sa part dans le secteur secondaire passer de 13% à 11,6% n'ayant contribué que pour 5,7% à la création d'emplois secondaires entre 1975 et 1980. Il est vrai que la croissance enregistrée par ce secteur durant la première moitié de la décennie (1970-75) a sans doute été particulièrement rapide (1). On doit noter également que les potentialités restent importantes à partir du secteur non localisé.

Les tableaux 3, 4 et 5 qui donnent le détail par branche d'activité et par composante, permettent de mieux apprécier les dynamismes et les potentialités du secteur non structuré.

Dans le secteur secondaire, c'est la branche "bois, industries diverses" qui a connu la plus forte création d'emplois du secteur non structuré localisé entre 1975 et 1980, plus forte même que dans le secteur public et le secteur privé moderne (2 800 emplois contre 1 500 et 2 100

(1) Cf. les statistiques par statut dans la profession donnée au § II infra.

Tableau 2 : PARTS RELATIVES DES GRANDES COMPOSANTES DE L'EMPLOI ET DE LA CREATION D'EMPLOIS
PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 1975 ET 1980 (hors Administration)

Composantes de l'emploi	Industrie			Commerce			Services			Ensemble		
	1975	1980	75-80	1975	1980	75-80	1975	1980	75-80	1975	1980	75-80
Secteur à participation publique	21,8	23,1	28,9	6,3	8,3	15,8	30,6	35,7	54,5	21,6	24,0	33,8
Secteur privé moderne	27,4	30,4	43,1	10,3	13,0	23,9	18,7	20,6	27,5	22,6	25,2	35,8
Secteur non structuré localisé	13,0	11,6	5,7	75,6	69,3	44,5	26,9	25,8	21,8	26,2	24,2	16,2
Secteur non structuré non localisé	37,8	34,8	22,3	7,8	9,4	15,8	23,8	17,9	-3,8	29,6	26,5	14,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Population active occupée	62,8	62,7	62,4	13,5	13,2	11,9	23,7	24,1	25,7	100,0	100,0	100,0

respectivement). Vient ensuite la branche des "Industries métalliques" (fer forgé) avec 2 200 créations d'emplois, chiffre qui reste comparable avec celui du secteur public (3 000) et du secteur privé moderne (2 400) ; puis la branche des "Industries agricoles et alimentaires" (1 500 créations).

En revanche, dans les branches où la croissance du secteur moderne a été forte ("Textile-habillement-cuir", ou "matériaux de construction, céramique, verre"), des suppressions d'emplois ont été enregistrées par le secteur non structuré localisé (respectivement -500 et - 1 200) : mouvements qui ont été compensés par une croissance de l'emploi dans les branches correspondantes du secteur non structuré non localisé.

L'interprétation des résultats de la branche Bâtiment est plus délicate, en raison de la mauvaise qualité des sources autres que démographiques qui oblige à élaborer des estimations particulières pour cette branche. Toutes les sources de données spécifiques auprès des entreprises (secteur public, privé moderne, non structuré localisé) montraient en effet une absence de créations d'emploi entre 1975 et 1980, ou même un déclin, en contradiction avec les autres indicateurs économiques. Il se pourrait que l'essor de la branche BTP au cours de la période se soit réalisé à travers un accroissement plus que proportionnel du nombre des occasionnels-saisonniers. Cependant, en l'absence de données suffisamment sûres, il est préférable de ne pas tirer de conclusions.

Les petits établissements commerciaux ont connu une croissance supérieure à celle du secteur privé moderne et du secteur public réunis (10 400 créations contre 5 600 et 3 700).

Dans les branches de services, la création d'emplois a surtout été le fait du secteur public dans les "Transports", du secteur public et du secteur privé moderne dans la branche "Autres services". Les 6 300 créations d'emplois dans le secteur non structuré localisé des réparations sont compensées par des suppressions d'emplois dans le secteur non localisé (-6 900) : il n'est pas certain cependant qu'il s'agisse là d'un transfert effectif ; le classement des réparations dans des postes différents des nomenclatures utilisées peut avoir eu pour effet une mauvaise répartition entre secteur localisé et non localisé.

C'est dans les "Autres services" (coiffure, blanchisserie, etc.), que la croissance du secteur non structuré localisé et surtout non localisé a été la plus forte, ainsi que dans les "Transports".

En fin de compte, la création d'emplois dans le secteur non structuré est la plus forte en valeur absolue dans les activités secondaires, mais cette création est surtout le fait du secteur non

Tableau 3 : COMPOSANTES DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN 1975 (hors Agriculture et Administration)

Composantes de l'emploi Branches d'activité	Secteur public (1)	Secteur privé moderne (2)	Secteur non structuré localisé (3)	Secteur non structuré non localisé (4)	Total (5)	Population active occupée RP 75 (6)	
Mines - Energie	25 000	600	-	6 100	31 700	38 100	
Industries Agricoles et Alimentaires (IAA)	4 100	10 600	5 400	-	20 100	19 200	
Matériaux de construction, céramique, Verre	6 800	4 900	3 200	-	14 900	10 100	
Industrie Métalliques, mécanique, électriques (IMME)	8 500	10 000	5 600	-	24 100	25 700	
Textile-Habillement-Cuir (THC)	18 700	25 000	15 600	87 900	147 200	145 000	
Bois-Imprimerie-Industries Diverses (BTD)	3 600	7 500	14 000	2 500	27 600	27 500	
Industries chimiques-Caoutchouc	3 700	4 600	-	-	8 300	7 500	
Bâtiment-Travaux publics (BTP)	5 800	32 800	1 800	36 000	76 400	128 400	
<u>Ensemble INDUSTRIE</u>	<u>76 200</u>	<u>96 000</u>	<u>45 600</u>	<u>132 500</u>	<u>350 300</u>	<u>401 500</u>	
<u>Ensemble COMMERCE</u>	<u>5 800</u>	<u>9 400</u>	<u>69 200</u>	<u>7 100</u>	<u>91 500</u>	<u>86 600</u>	
Transport (sans PTT-RTT)	31 600	3 800	-	6 100	41 500	49 200	
Hôtellerie-Restauration	4 500	12 900	11 900	-	29 300	30 100	
Réparations	-	200	15 600	9 200 (*)	25 000	16 500	
Autres services (sans administration)	9 000	10 700	12 200	19 700	51 600	55 600	
<u>Ensemble SERVICES</u>	<u>45 100</u>	<u>27 600</u>	<u>39 700</u>	<u>35 000</u>	<u>147 400</u>	<u>151 400</u>	
ENSEMBLE NON AGRICOLE (sans Administration)	127 100	133 000	154 500	174 600	589 200	639 500	50 300

(*) Les réparations mécaniques ont été transférées des IMME vers la branche "Réparations"

↳ Cette accolade signifie que les deux lignes correspondantes ne peuvent être interprétées indépendamment l'une de l'autre, et qu'en particulier, la répartition du secteur non structuré non localisé entre l'une et l'autre branche n'a pu être réalisée de façon stricte.

Remarques :

- La colonne (5) est la sommation des colonnes (1), (2), (3) et (4)
- La colonne (6) "Population active occupée" donne les résultats de la source démographique exhaustive (Recensement de la Population en 1975, Enquête Population-Emploi en 1980). La branche "Transports" exclut les effectifs des PTT et la RTT, et la branche "Autres services" exclut l'Administration. Si l'on ajoute les effectifs de l'Administration au sens de la source démographique, et des PTT au total général de la colonne (6), on retrouve les chiffres connus de la population active occupée non agricole (795 300 en 1975 et 1 025 200 en 1980).

- L'écart entre la colonne (6) et la colonne (5) résulte de la non prise en compte des saisonniers dans le BTP, et de certains réajustements au niveau des calculs par branche. Cet écart est noté en bas à droite de la colonne (6).

Tableau 4 : COMPOSANTES DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN 1980 (hors Agriculture et Administration)

Branches d'activité	Secteur public	Secteur privé moderne	Secteur non Structuré localisé	Secteur non structuré non localisé	Total	Population active occupée EPE 80	
Mines-Energie	29 000	3 300	500	→ 11 000	→ 44 000	46 700	
Industries Agricoles et Alimentaires (IAA)	7 300	13 900	6 900	2 000	30 100	29 600	
Matériaux de construction, céramique, Verre (MCCV)	11 500	7 800	2 000	→	→ 21 300	19 800	
Industries Métalliques, mécaniques, électriques (IME)	11 500	12 400	7 800	700	32 400	31 900	
Textile -Habillement-Cuir (THC)	19 900	44 900	15 100	91 400	171 300	171 100	
Bois-Imprimerie-Industries Diverses (BID)	5 700	9 000	16 800	5 500	37 000	36 100	
Industries chimiques-Cahoutchouc	6 400	3 900	-	-	10 300	11 400	
Bâtiment-Travaux publics (BTP)	9 100	37 100	1 300	40 700	88 200	158 100	
<u>Ensemble INDUSTRIE</u>	<u>100 600</u>	<u>132 300</u>	<u>50 400</u>	<u>151 300</u>	<u>434 600</u>	<u>504 700</u>	
<u>Ensemble COMMERCE</u>	<u>9 500</u>	<u>15 000</u>	<u>79 600</u>	<u>10 800</u>	<u>114 900</u>	<u>106 300</u>	
Transport (sans PTT-RTT)	43 600	600	-	8 600	52 800	61 000	
Hôtellerie-Restauration	5 000	14 900	12 900	-	32 800	31 000	
Réparations	-	3 200	21 900	2 300	27 400	27 400	
Autres services (sans Administration)	18 300	19 900	13 600	22 600	74 400	74 400	
<u>Ensemble SERVICES</u>	<u>66 900</u>	<u>38 600</u>	<u>48 400</u>	<u>33 500</u>	<u>187 400</u>	<u>193 800</u>	
ENSEMBLE NON AGRICOLE (sans Administration)	177 000	185 900	178 400	195 600	736 900	804 800	67 900

Tableau 5 : COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITE ENTRE 1975 ET 1980
(hors Agriculture et Administration)

Branches d'activité	Composantes de l'emploi	Secteur public	Secteur privé moderne	Secteur non structuré localisé	Secteur non structuré non localisé	Total	Population active occupée	
Mines-Energie		4 200	2 700	500	→ 4 900	→ 12 300	8 600	
Industries Agricoles et Alimentaires (IAA)		3 200	3 300	1 500	2 000	10 000	10 400	
Matériaux de construction, céramique, Verre (MCCV)		4 700	2 900	-1 200	→	→ 6 400	9 700	
Industries Métalliques, mécaniques, électriques (IMME)		3 000	2 400	2 200	700	8 300	6 200	
Textile -Habillement-Cuir (TIC)		1 200	19 900	-500	3 500	24 100	26 100	
Bois-Imprimerie-Industries Diverses (BID)		2 100	1 500	2 800	3 000	9 400	8 600	
Industries chimiques-caoutchouc		2 700	700	-	-	2 000	3 900	
Bâtiment-Travaux publics (BTP)		3 300	4 300	-500	4 700	11 800	29 700	
<u>Ensemble INDUSTRIE</u>		<u>24 400</u>	<u>36 300</u>	<u>4 800</u>	<u>18 800</u>	<u>84 300</u>	<u>103 200</u>	
<u>Ensemble COMMERCE</u>		<u>3 700</u>	<u>5 600</u>	<u>10 400</u>	<u>3 700</u>	<u>23 400</u>	<u>19 700</u>	
Transport (sans PTT-RTT)		12 000	-3 200	-	2 500	11 300	11 800	
Hôtellerie-Restauration		500	2 000	1 000	-	3 500	900	
Réparations		-	3 000	6 300	-6 900	2 400	10 900	
Autres services (sans Administration)		9 300	9 200	1 400	2 900	22 800	18 800	
<u>Ensemble SERVICES</u>		<u>21 800</u>	<u>11 000</u>	<u>8 700</u>	<u>-1 500</u>	<u>40 000</u>	<u>42 400</u>	
ENSEMBLE NON AGRICOLE (sans Administration)		49 900	52 900	23 900	21 000	147 700	165 300	17 600

localisé (18 800 sur 23 600). Les activités de tissage et de confection (travail des femmes à domicile) ne comptent toutefois que pour 19%, et les emplois ne diffèrent donc d'un secteur à l'autre, que par leur modalité d'exercice, plus que par la productivité.

Les activités commerciales viennent en second lieu, avec 14 100 créations d'emplois dans le secteur non structuré (dont 10 400 dans le secteur localisé).

Globalement, les activités de services ont peu contribué à la création d'emplois dans le secteur non structuré (7 200 emplois), alors que pour l'ensemble des composantes, c'est ce secteur des services qui voit sa part d'ensemble croître rapidement.

ANNEXE METHODOLOGIQUE

PRECISIONS SUR LE CALCUL DE L'EMPLOI PAR COMPOSANTE,
SECTEUR ET BRANCHE D'ACTIVITE

Certains chiffres des tableaux présentés peuvent différer notablement de ceux généralement admis et utilisés, en raison du mode de calcul différent qu'implique la méthode comparative. L'exigence de clarté, de précision et de cohérence de la méthode comparative explique que soit toujours retenue la source la plus sûre ; et les modifications ainsi introduites entraînent des variations dans l'estimation d'autres composantes de l'emploi, ne serait-ce que parce que les divers types de sources n'utilisent pas les mêmes concepts et définitions, les mêmes nomenclatures de classification, parce que d'infimes nuances dans les instructions de collecte et de codification se traduisent par d'importantes variations de contenu des définitions, et surtout parce que les notions de branche d'activité, de profession, de statut dans la profession n'ont pas le même sens selon que l'unité d'observation est le ménage ou l'entreprise.

A cet égard, agriculture et administration sont deux exemples typiques :

1 - Evaluation des effectifs de l'Administration

D'après la Direction Générale de la Fonction Publique du Premier Ministère, les effectifs budgétaires (au 31/12 de l'année) ont évolué comme suit :

1972	107 245
1973	114 912
1974	124 839
1975	134 860
1976	139 161
1977	146 006
1978	155 605
1979	169 672
1980	178 970
1981	188 286
1982	209 206
1983	223 995

Les effectifs budgétaires comprennent les effectifs de départements centraux et de leurs directions régionales, les établissements publics à caractère administratif, les PTT. Ils n'incluent pas les

militaires, pas plus que les collectivités locales publiques. En revanche, certains agents du culte (imams), qui pour recevoir une subvention du Premier Ministère, n'en sont pas pour autant fonctionnaires, et les omdas du Ministère de l'Intérieur, sont intégrés dans les effectifs budgétaires.

Le Fichier des Etablissements Non Agricoles (FENA) de l'Office de l'Emploi (OTTEFP) a fourni une estimation des effectifs des collectivités publiques locales en 1979 (17 345). Les chiffres estimés pour 1983 seraient de 20 000 ; et de 15 000 pour 1979 ; le chiffre de 17 500 a été retenu pour 1980.

Les imams étaient au nombre de 5 531 en 1983, et les omdas au nombre de 1 272. On estimera les premiers à 5 000 en 1980, et 3 700 en 1975, les seconds à 1 000 en 1975 et 1980.

Les effectifs de l'Administration peuvent ainsi être estimés

en 1975 à : $134\ 860 + 15\ 000 - 3\ 700 - 1\ 000 = 145\ 160$

en 1980 à : $178\ 970 + 17\ 500 - 5\ 000 - 1\ 000 = 190\ 470$

Entre 1975 et 1980, la croissance des effectifs budgétaires s'est élevée à 44 110, contre 45 310 pour nos estimations.

Dans les Recensements et Enquêtes de Population, l'Administration ne relève pas toujours d'une seule et même branche d'activité du secteur des services, et ayant adopté une estimation exogène à ces sources, il convient de procéder à une mise en cohérence, en tenant compte du fait que :

- les effectifs des PTT relèvent de la branche "Transports et Communications" dans le recensement de 1975 et dans l'Enquête Population-Emploi 1980 ;

- d'autre part, l'Enquête Population-Emploi dénombre 25 348 personnes relevant de la Fonction Publique dans le secteur de l'Agriculture.

2 - Evaluation des effectifs dans l'Agriculture

On ne peut comparer directement les 508 900 actifs agricoles occupés de 1975 aux 551 700 actifs occupés de 1980. Ce dernier chiffre inclut en effet les 25 348 personnes travaillant dans l'agriculture mais ayant déclaré relever de la Fonction Publique. Il y a cependant dans cet effectif de 25 348, des travailleurs des Offices de Mise en Valeur, Offices publics à caractère industriel et commercial, qui ne relèvent pas de l'Administration, mais des entreprises publiques. L'emploi dans les entreprises publiques agricoles était en 1980 de 10 958 permanents

(et 2 061 saisonniers convertis en permanents), selon les statistiques de l'INS portant sur les entreprises à participation publique.

Les actifs occupés agricoles seraient donc en 1980, au nombre de $551\ 700 - 25\ 348 + (10\ 958 + 2\ 061) = 539\ 371$.

La croissance des effectifs employés dans l'Agriculture se serait donc élevée à 30 500 entre 1975 et 1980.

Il a été décidé de ne pas distinguer entre secteur public et secteur privé dans l'Agriculture. Indiquons toutefois que les effectifs du secteur public agricole ont diminué entre 1975 et 1980, passant de 13 288 à 10 958 pour les permanents et de 7 147 à 2 061 pour les saisonniers convertis.

3 - Les effectifs des entreprises à participation publique

L'INS publie chaque année depuis 1971, la statistique de l'emploi et des salaires dans les entreprises publiques et à participation publique, dans le secteur agricole, industriel, commercial et de services. Cette statistique qui correspond à une liste d'entreprises dressée par l'institut, est fondée sur une définition assez extensive du secteur public : sont prises en compte les entreprises au capital desquelles l'Etat participe pour plus de 10%. En réalité, les entreprises retenues peuvent être considérées comme étant celles sur lesquelles l'Etat exerce une tutelle assez étroite, ou du moins un certain droit de regard.

Les chiffres retenus (137 400 en 1976 et 182 800 en 1980) excluent le secteur public agricole, mais incluent les saisonniers convertis en permanents. Les effectifs de 1976 ont été retenus de préférence à ceux de 1975, parce que c'est à partir de cette année-là que la définition extensive précédente a été adoptée. Auparavant, seules étaient enquêtées les entreprises dont l'Etat détenait plus de 50% du capital. Pour maintenir un écart de 5 années entre les estimations, nous avons donc retenu les effectifs de 1981.

4 - Les effectifs des entreprises du secteur moderne privé

Par définition, il s'agit des entreprises de 10 emplois et plus (sauf exception pour certaines branches de services). Les effectifs retenus pour chaque branche résultent d'une comparaison entre les données du Recensement des Activités Industrielles, et les données du Recensement des Etablissements. En 1981, ces deux sources de données incluaient les entreprises publiques, et la comparaison est directe. Alors qu'en 1976, le Recensement des Etablissements ne portait que sur le secteur privé : le choix s'opère alors après avoir retranché les effectifs des entreprises publiques dans le Recensement des Activités Industrielles.

Tableau 1 : DONNEES POUR L'EVALUATION DU SECTEUR PRIVE MODERNE EN 1976

Branches d'activité	Sources de données	(1) Public y.c. saison.	(2) (*) RAI \geq 10 y.c. saison.	(3) R.E. privé \geq 10	(4) Secteur privé moderne	(5) Saisonniers RAI	(6) Saisonniers public
Mines-Energie		25 700	25 900	600	600	200	100
IAA		4 100	15 000	10 300	10 900	4 000	700
MCCV		6 900	11 000	5 400	5 400	600	500
IMME		9 400	19 400 ^(**)	12 100 ^(**)	10 000	800	300
THC		16 600	26 000	25 400	25 400	200	0
Bois-industries diverses		4 000	11 500	7 600	7 600	200	200
Industries chimiques		4 400	9 000	3 900	4 600	1 100	600
BTP		9 400	44 100	22 900	34 700	20 900	4 500
Commerce		6 900	-	9 800	9 800	-	600
Transport		35 200	35 200	3 800	3 800	6 100	6 100
Hôtellerie		4 500	-	12 900	12 900	-	300
Réparations		-	-	200 ^(**)	200	-	-
Services		10 400	-	10 700	10 700	-	1 300
Ensemble		137 500	197 100	125 600	136 600	34 100	15 100

(*) On notera qu'en 1976, le RAI incluait un certain nombre d'établissements de moins de 10 emplois. Ces établissements ont été exclus des effectifs de cette colonne.

(**) En 1976, les réparations mécaniques étaient incluses dans les IMME, tant dans le RAI que dans le R.E.

Tableau 2 : DONNEES POUR L'EVALUATION DU SECTEUR PRIVE MODERNE EN 1981

Branches d'activité	sources de données	(1) Public y. c. saisonniers	(2) RAI y. c. saisonniers	(3) R.E. \times 10 n.c. saisonniers	(4) Secteur privé moderne	Saisonniers R.E.	Saisonniers RAI	Saisonniers public
Mines-Energie		30 500	31 800	34 100	3 600	11 400	1 400	1 200
IAA		8 400	25 100	23 800	16 700	12 200	8 300	2 600
MCCV		12 700	21 200	19 500	8 500	5 000	3 300	1 700
IMME		12 700	27 700 ^(*)	25 700	13 000	18 600	2 400	1 100
THC		20 700	42 000	66 500	45 800	10 800	1 000	200
Bois-industries diverses		5 300	12 900	15 700	10 400	15 400	600	200
Industries chimiques		6 400	10 300	9 600	3 900	1 700	2 000	1 200
BTP		6 500	38 400	25 000	31 900	14 300	17 400	2 700
Commerce		10 800	-	27 500	16 700	42 800	-	800
Transport		46 600	47 200	40 400	600	6 600	7 900	7 500
Hôtellerie		4 500	-	19 900	15 400	10 800	-	300
Réparations		-	-	3 600 ^(**)	3 600	20 700	-	-
Services		18 700	-	39 000	20 300	6 200	-	1 000
Ensemble		183 800	256 600	349 300	190 400	176 900	44 300	20 500

(*) Ce chiffre inclut les réparations mécaniques contrairement au chiffres correspondant du R.E.. Les effectifs travaillant dans les grandes entreprises en réparations, s'élevaient d'après le R.E. à 3 600.

(**) Le chiffre à prendre en considération pour le RAI, est donc de 27 700 - 3 600 = 24 100.

En 1981, on a également fait entrer en ligne de compte mais pas utilisé systématiquement, les effectifs des saisonniers relevés par le Recensement des Etablissements.

Pour le commerce et les services autres que les Transports, ce sont évidemment les résultats du Recensement des Etablissements qui sont retenus.

On notera que les services modernes incluent, outre les effectifs des établissements de 10 emplois et plus des branches de services, les effectifs des établissements de moins de 10 emplois de certaines branches (banques, assurances, cliniques, cabinets de médecins, cabinets d'avocats et de notaires, bureaux d'études, publicité, informatique, comptabilité, soit les codes 8, 9271 à 9274, 9411-9412, 9420-9430, 9441 à 9450), qui représentent plus de 6 000 emplois.

De même, en 1976, on a rajouté aux services modernes plus de 5 000 emplois dans les établissements de moins de 10 emplois des sous-branches 94, 97, 99 (services récréatifs, services sociaux, conseils juridiques, sièges sociaux). En revanche, pour cette même année 1976, près de 1 000 emplois ont été rajoutés aux estimations du secteur non structuré qui n'avaient porté que sur certaines sous-branches.

Les tableaux 1 et 2 suivants fournissent donc les éléments de la comparaison ainsi que les effectifs retenus pour le secteur privé moderne, en 1976 et en 1981.

5 - Evaluation du secteur intermédiaire

Les données sur le secteur privé moderne en 1976 et en 1981 ne sont cependant pas strictement comparables. Alors que le Recensement de 1976 donne des résultats en termes d'établissements, celui de 1981 donne des résultats en termes d'entreprises. Il en résulte que toute une frange d'entreprises qui, en 1976, avaient été rangées dans le secteur non structuré localisé, se trouvent incluses en 1981 dans le secteur privé moderne tel qu'il a été précédemment évalué.

Nous avons ainsi été amenés à définir un secteur intermédiaire constitué par l'ensemble des entreprises de 10 emplois et plus, dont les succursales de moins de 10 emplois représentent plus de 50% de l'effectif (en excluant en outre de cette population, les personnes morales, à l'exception des sociétés de fait). Un dépouillement manuel du fichier des entreprises à succursales dans le Recensement des Etablissements de 1981 nous a permis d'extraire ce secteur intermédiaire qui, de par ses caractéristiques, appartient sans nul doute au secteur non structuré, mais qui, du fait de ses particularités, mérite d'être distingué en raison des germes de dynamisme qu'il recèle.

Le tableau 3 suivant nous donne les estimations de ce secteur intermédiaire, et les estimations du secteur privé moderne stricto sensu qui en résultent (c'est-à-dire les estimations du secteur privé moderne effectués au § 4 précédent, desquelles on a retranché le secteur intermédiaire). En définitive, dans ce rapport, le secteur intermédiaire se trouve donc inclus dans le secteur non structuré localisé.

6 - Evaluation du secteur non structuré localisé

Pour ce qui est de l'année 1975-76, nous avons repris purement et simplement les estimations que nous avons faites en 1980 (1). En particulier, le recensement des Etablissements de 1976 n'ayant couvert que le milieu urbain, il avait été procédé à des évaluations du secteur non structuré localisé en milieu rural, selon certaines hypothèses que l'on trouve dans la publication en référence.

En 1975-76, par ailleurs, nous avons adopté une définition plus restrictive du secteur non structuré dans le commerce (établissement de moins de 3 emplois). La définition "moins de 10 emplois" ayant été généralisée dans l'enquête ENAE 1981, le redressement qui s'ensuit pour le secteur non structuré localisé en 1975-76 porte sur 17 200 emplois. Enfin, comme il a été dit au § 4 précédent, l'évaluation de 1975-76 n'ayant porté que sur les principales sous-branches dans lesquelles le secteur non structuré est censé représenter un certain poids, il a été nécessaire d'ajouter près de 1 000 emplois au secteur non structuré localisé (il s'agit des studios photographiques).

Pour ce qui est du secteur non localisé en 1975-76, nous n'avons repris en compte que les estimations effectuées branche par branche, à l'exclusion du solde général.

En 1981 le secteur non structuré localisé est constitué par l'ensemble des entreprises de moins de 10 emplois, ainsi que par le secteur intermédiaire précédemment défini. On rappelle en outre que certaines sous-branches des services citées au § 4, sont entièrement versées dans le secteur privé moderne.

7 - Evaluation du secteur non structuré non localisé

Le principe consiste à procéder à cette évaluation par solde avec la source de données exhaustive : le Recensement de la population

(1) Cf CHARMES J. (1980) : Le secteur non structuré à travers les sources de données sur l'emploi. INS. Multigr. 46 p.
Repris dans la revue INSEE "Archives et Documents", n° 54 août 1982, pp. 53-129.

Tableau 3

SECTEUR INTERMEDIAIRE ET SECTEUR PRIVE MODERNE STRICTO SENSU EN 1981

Composantes de l'emploi Branches d'activité	Secteur intermédiaire	Secteur privé moderne stricto sensu
Mines-Energie	100	3 500
I A A	1 200	15 500
M C C V	100	8 400
I M M E	300	12 700
T H C	500	45 300
B I D	1 300	9 100
I C	-	3 900
B T P	100	31 800
<u>Total Industrie</u>	<u>3 600</u>	<u>130 200</u>
<u>Total Commerce</u>	<u>1 300</u>	<u>15 400</u>
Transport	-	600
Hôtellerie-Restauration	500	14 900
Réparations	400	3 200
Autres services	400	19 900
<u>Total Services</u>	<u>1 300</u>	<u>38 600</u>
ENSEMBLE	6 200	184 200

en 1975, l'Enquête Population-Emploi en 1980. L'antériorité d'une année de ces données exhaustives, par rapport aux sources particulières utilisées pour évaluer chacune des composantes de l'emploi, nous oblige à donner une estimation de la croissance de l'emploi au cours de l'année qui suit le Recensement de 1975, ou l'Enquête Population-Emploi de 1980. En l'absence de telles estimations, la somme des composantes risquerait de dépasser l'effectif de la population active occupée (datant de l'année précédente) ou de limiter l'importance du secteur non structuré non localisé.

Les estimations du secteur non structuré, dans ses deux modalités, étant toujours faites a minima, la croissance de l'emploi 1975-76, et 1980-81 est simplement calculée par différence entre les enquêtes des Recensements des Activités Industrielles, ou des enquêtes sur le secteur public dans les autres branches ; sauf pour le commerce dont la croissance est estimée au taux annuel de croissance 1975-80 pour 1976 (soit 4,18%), et au taux de croissance annuel de la population pour 1981 (soit 2,7%).

Les tableaux 4 et 5 suivants récapitulent l'ensemble des évaluations effectuées pour les 4 grandes composantes de l'emploi par branche en 1975-76 et en 1980-81.

On notera simplement les observations suivantes pour ce qui concerne l'évaluation du secteur non structuré non localisé :

- en 1975-76, les réparations mécaniques qui, dans la nomenclature, se trouvaient dans les IMME, ont été versées dans les services de réparations ;

- en 1980-81, l'estimation du secteur non localisé a été faite conjointement dans les branches Mines et MCCV, en raison des glissements fréquents entre ces deux branches dans la nomenclature des activités ;

- en 1980-81, le calcul par solde donne 20 200 emplois dans les transports non localisés. alors que le commerce non localisé serait nul. Cela paraissant peu vraisemblable, nous avons préféré conserver la cohérence de l'ensemble en répartissant les 20 200 emplois entre les deux branches, selon la structure observée en 1975-76 ;

- en 1980-81, comme en 1975-76, n'ont pas été pris en compte dans le secteur non structuré non localisé, les saisonniers ou occasionnels du BTP, à l'exception de ceux qui ont pu être convertis en permanents dans le secteur moderne. En 1980-81, leur estimation a été faite à partir de la proportion calculée en 1975-76. Ces effectifs ont été reportés dans la composante de l'emploi "Occasionnels - Temps partiel".

* * *

Tableau 4 : COMPOSANTES DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN 1975-76 (hors Agriculture et Administration)

Branches d'activité \ Composantes de l'emploi	Secteur public	Secteur public moderne	Secteur non structuré localisé	Secteur non structuré non localisé	TOTAL	Population active occupée	Ecart
	1976	1976	1976	1976	1976	1976	RAI 76/RAI 75
Mines- Energie	25 700	600		6 100	32 400	38 100	1 000
Indust. Agric. et Aliment. (IAA)	4 100	10 900	5 500		20 500	19 200	500
Matér. de construc. ,céra- ,Verre	6 900	5 400	3 500		15 800	10 100	1 200
Indus. mét., méca., élect., (IMME)	9 400	10 000	5 600		25 000	25 700	900
Textile-Habillement-Cuir (THC)	16 600	25 400	15 900	89 500	147 400	145 000	2 600
Bois-Imp. - Indus. Diverses (BID)	4 000	7 600	14 300	2 500	28 400	27 500	900
Industries chimiques-Caoutchouc	4 400	4 600	-	-	9 000	7 500	600
Bâtiment-Travaux public (BTP)	9 400	34 700	1 900	38 100	84 100	128 400	7 500
<u>Ensemble INDUSTRIE</u>	<u>80 500</u>	<u>99 200</u>	<u>46 700</u>	<u>136 200</u>	<u>362 600</u>	<u>401 500</u>	<u>15 200</u>
<u>Ensemble COMMERCE</u>	<u>6 900</u>	<u>9 800</u>	<u>72 100</u>	<u>7 400</u>	<u>96 200</u>	<u>86 600</u>	<u>3 600</u>
Transport (sans PTT-RTT)	35 200	3 800	-	6 100	45 100	49 200	3 600
Hotellerie-Restauration	4 500	12 900	11 900	-	29 300	30 100	-
Réparations	-	200	15 600	9 200 ^(*)	25 000	16 500	
Autres services (sans administ.)	10 400	10 700	12 200	19 700	53 000	55 600	1 400
<u>Ensemble SERVICES</u>	<u>50 100</u>	<u>27 600</u>	<u>39 700</u>	<u>35 000</u>	<u>152 400</u>	<u>151 400</u>	<u>5 000</u>
ENSEMBLE NON AGRICOLE(SANS ADMI.)	137 500	136 600	158 500	178 600	611 200	639 500	23 800

(*) Les réparations mécaniques ont été transférées des IMME vers la branche "Réparations"

Tableau 5 : COMPOSANTES DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN 1980-81 (hors Agriculture et Administration)

Branches d'activité	Composantes de l'emploi		Secteur public	Secteur public moderne	Secteur non structuré localisé	Secteur non structuré non localisé	TOTAL	Population active occupée	Ecart
	1981	1981	1981	1981	1981	1981	1981	1980	RAI 81/RAI 80
Mines-Energie	30 500	3 500	500	11 700	46 200	46 700	2 900		
Indust. Agricoles et Alimentaires (IAA)	8 400	15 500	7 900	2 300	34 100	29 600	4 500		
Mat. de const., céramique, Verre (MCCV)	12 700	8 400	2 100		23 200	19 800	2 700		
Indust. Mét., mécanic., électriq. (IMME)	12 700	12 700	8 000	700	34 100	31 900	2 200		
Textile-Habillement-Cuir (THC)	20 700	45 300	15 300	92 300	173 600	171 100	2 500		
Bois-Imp. Industries Diverses (BID)	5 300	9 100	17 000	5 600	37 000	36 100	900		
Industries chimiques-caoutchouc	6 400	3 900	-	-	10 300	11 400	-		
Bâtiment-Travaux public (BTP)	6 500	31 800	1 300	48 300	87 900	158 100	4 700		
<u>Ensemble INDUSTRIE</u>	<u>103 200</u>	<u>130 200</u>	<u>52 100</u>	<u>160 900</u>	<u>446 400</u>	<u>504 700</u>	<u>20 400</u>		
<u>Ensemble COMMERCE</u>	<u>10 800</u>	<u>15 400</u>	<u>81 700</u>	<u>11 100</u>	<u>119 000</u>	<u>106 300</u>	<u>2 900</u>		
Transport (sans PTT-RTT)	46 800	600	-	9 100	56 300	61 000	6 400		
Hôtellerie-Restauration	4 500	14 900	12 900	-	32 300	31 000	-		
Réparations	-	3 200	21 900	2 300	27 400	27 400	-		
Autres services (sans Administration)	18 700	19 900	13 600	22 600	74 800	74 400	400		
<u>Ensemble SERVICES</u>	<u>69 800</u>	<u>38 600</u>	<u>48 400</u>	<u>45 100</u>	<u>201 900</u>	<u>193 800</u>	<u>6 800</u>		
ENSEMBLE NON AGRICOLE (sans administ)	183 800	184 200	182 200	206 000	767 300	804 800	30 100		

En fin de compte, les tableaux 1 à 4 dans le texte du rapport portent sur les années 1975 et 1980, les données portant sur le secteur privé (moderne et non structuré) ayant été recalculées à partir des deux tableaux précédents par application d'un coefficient correcteur égal à :

$$\frac{\text{Ecart (RAI 81 - RAI 80) - Ecart public (81 - 80)}}{\text{Population active occupée 1980}}$$

pour l'année 1980, ou :

$$\frac{\text{Ecart (RAI 76 - RAI 75) - Ecart public (76 - 75)}}{\text{Population active occupée 1975}}$$

pour l'année 1975.

La branche BTP constitue une exception à cette règle : étant donné que l'application de la méthode précédente aboutissait à une diminution des emplois dans le secteur privé moderne, ce qui semblait être en contradiction avec les autres indicateurs économiques, les estimations de l'emploi dans la branche en 1980, ont été réalisées de la façon suivante : la croissance des emplois permanents entre 1975 et 1980 nous étant donnée par la comparaison entre l'Enquête Population-Emploi 1980 et le Recensement de la Population de 1975, nous avons réparti cette croissance (diminuée du secteur public) entre secteur privé moderne et secteur non structuré non localisé, proportionnellement à l'importance de ces deux secteurs dans la branche. Bien que l'on puisse penser que cette croissance ait pu se faire prioritairement sous forme d'emplois non localisés (tâcherons), cette façon de procéder a le mérite de ne pas sur-estimer le secteur non structuré, ce qui a toujours été la règle de conduite suivie dans ce travail. En revanche, cette hypothèse a pour résultat de minimiser la contribution du secteur non structuré à la création d'emploi durant la période.

RESUME DE LA METHODE D'ELABORATION DES COMPTES
PAR BRANCHE D'ACTIVITE ET COMPOSANTE DE L'EMPLOI

--- ---

EN 1980

1. On connaît les effectifs de la population active occupée par branche, à partir de l'Enquête Population-Emploi 1980 (colonne 6). Les chiffres sont directement extraits de la publication, sauf pour les transports (desquels ont été retranchés les effectifs de Communications, PTT, RTT), et les autres services qui sont constitués par toutes les branches à l'exclusion de l'Administration (les réparations étant distinguées à part).

2. Les effectifs du secteur public sont connus d'après les chiffres publiés annuellement par l'INS. Ces chiffres incluent les saisonniers convertis en permanents.

3. Les effectifs du secteur moderne privé sont tirés :

- soit du RAI-81 (effectifs permanents + saisonniers convertis) ;

- soit du Recensement des Etablissements 81 : effectifs des entreprises de 10 emplois et plus,

C'est le plus fort de ces deux chiffres qui est retenu, à partir de la comparaison effectuée au tableau 2 en annexe.

Pour le commerce et les services, c'est évidemment le Recensement des Etablissements qui est utilisé. En outre, dans certaines branches de services comme les professions libérales, tous les établissements, quelle que soit leur taille, sont rangés dans le secteur moderne (codes 8, 9271 à 9274, 9411-9412, 9420-9430, 9441 à 9450 de la nomenclature).

Une fois le choix effectué entre les deux sources, on en défalque les effectifs du secteur public (voir § 2 ci-dessus), ainsi que les effectifs du secteur intermédiaire (tableau 3 en annexe).

4. Les effectifs du secteur non structuré localisé sont ceux des entreprises de moins de 10 emplois du Recensement des Etablissements (sauf pour les branches de services déjà citées au § précédent), auxquels on ajoute les effectifs du secteur intermédiaire.

5. Les effectifs du secteur non structuré non localisé sont obtenus par solde, en retranchant de la population active occupée 1980,

augmentée de l'écart RAI 81/80 (*), les quatre composantes précédentes.

Pour le BTP, le solde n'est calculé qu'à partir de la population active occupée permanente (saisonniers exclus).

Etant donné que les effectifs des quatre premières composantes sont ceux de 1981, et qu'on les compare avec les effectifs de population occupée de 1980, seulement augmentés de l'accroissement du secteur moderne (privé et/ou public), le calcul du solde revient à sous-estimer le secteur non structuré non localisé.

6. Avant ainsi homogénéisé les cinq composantes de l'emploi pour 1981, le passage au tableau 1980 (tableau 4, p.459) s'effectue en appliquant à chaque composante du secteur privé moderne, non structuré localisé et non structuré non localisé), le coefficient correcteur (Ecart RAI 81/80 - écart public 81/80)/population active occupée. Cela revient à répartir sur les trois composantes et proportionnellement à leur importance une croissance 1980-1981 dont le taux est fixé par le RAI. Quant au secteur public, sa croissance étant parfaitement connue, elle est directement prise en compte.

Cette façon de procéder est sans doute insatisfaisante, puisqu'elle revient à assimiler la croissance 80-81, à la seule croissance du RAI, mais elle permet de rester cohérent avec la méthode de calcul du solde.

REMARQUE

Si l'on avait défalqué la croissance annuelle 76-81 par branche d'activité et par composante, l'écart entre le total des composantes et la population active occupée 1980 eût été beaucoup plus important, et en contradiction avec la méthode d'ensemble (**).

Si, abandonnant l'année 80, on avait cherché à estimer la population active occupée pour 1981, en appliquant le taux de croissance 75-80, on se serait heurté à la difficulté de répartir cette croissance entre les branches et les composantes, d'autant plus qu'à bien des égards, l'année 1980-81 représente une date-charnière dans l'évolution de la croissance de l'économie tunisienne.

Une solution à envisager serait peut être de combiner les deux remarques précédentes.

(*) Dans les services, cet écart correspond au seul écart du secteur public, et dans le commerce, à un accroissement proportionnel à la croissance de la population.

(**) Cette technique a cependant été appliquée à la branche BTP, en raison de l'incohérence des sources de données auprès des entreprises.

EN 1975

La méthode est la même que pour l'année 1980, mais :

- il n'y a pas de secteur intermédiaire, car celui-ci est en grande partie inclus dans les statistiques d'établissements du secteur non structuré localisé. Et l'on fait l'hypothèse que les effectifs des établissements de moins de 10 emplois appartenant au secteur moderne d'une part, et les effectifs des établissements de 10 emplois et plus appartenant au secteur intermédiaire d'autre part, se compensent ;

- le solde incluant le secteur non structuré localisé rural et le secteur non structuré non localisé, des hypothèses ont été faites, branche par branche, pour répartir les effectifs entre ces deux composantes. Le détail des calculs est exposé dans : "Le secteur non structuré à travers les sources de données sur l'emploi".

EMPLOI ET SECTEUR INFORMEL EN ALGERIE
1977 - 1985

Jacques CHARMES
Directeur de recherche à l'ORSTOM
Service de Coopération de l'INSEE
PARIS

Depuis bientôt 20 ans qu'il a été forgé, le terme de secteur informel ou de secteur non structuré resté toujours très contesté. Il le fut dès son apparition vers le début des années 70 : réminiscence ou prolongement des théories dualistes pour les économistes et théoriciens du développement, il était pour les décideurs politiques l'image de leur propre impuissance face aux nécessités de la création d'emploi ; concept fourre-tout et non analytique pour les uns, son destin ne pouvait être, pour les autres, qu'une absorption par le secteur moderne ou par l'industrie. Néanmoins, l'utilité du phénomène n'était pas sous-estimée : il constituait une soupape de sécurité non négligeable face à un exode rural qui ne désespérait pas et que des taux de chômage ouverts trop importants auraient vite rendu intenable : de là les nombreuses études qui ont été réalisées au cours de cette période.

Au terme de deux décennies, après que deux chocs pétroliers et un endettement croissant soient intervenus et que des politiques d'ajustement structurel imposées, suggérées ou spontanément décidées se soient progressivement mises en place, la vision que l'on a du secteur informel a considérablement changé.

Les stratégies d'industrialisation ont conduit à un certain nombre de désillusions : les créations d'emplois dans l'industrie se sont considérablement ralenties et l'on assiste même à des phénomènes de désindustrialisation. L'administration

et le secteur public, un temps mis à contribution pour pallier cette tendance, se voient dans l'obligation -les restrictions budgétaires et la baisse de la productivité aidant- de "dégraissier" des effectifs devenus pléthoriques, ou à tout le moins, de cesser l'embauche. Les systèmes de formation scolaires et universitaires ne ralentissant pas, quant à eux, leur rythme de production de diplômés, et le taux de croissance de la population active non agricole restant à un niveau très élevé, le chômage des jeunes est devenu une réalité de plus en plus préoccupante et d'autant moins tolérable qu'il n'est pas indemnisé.

Un tel contexte explique en grande partie la vue nouvelle que l'on porte sur le secteur informel devenu le principal créateur d'emplois en ces périodes de crise.

Ainsi, en dépit des critiques qu'il n'a cessé d'attirer de la part des économistes et théoriciens, et de l'ignorance dans laquelle l'ont tenu longtemps les politiques, le secteur informel est en train d'accéder au rang des concepts de population active et de trouver place dans la panoplie des politiques de développement : la 14ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail -dont le rôle est précisément de définir les concepts relatifs à la population active- a récemment soumis une proposition de définition statistique du secteur informel et elle devra émettre, lors de sa prochaine session, des recommandations en vue d'harmoniser la collecte d'informations statistiques ; de plus en plus

nombreux sont par ailleurs les Etats et les agences d'aide multilatérale et bilatérale à financer des programmes d'appui au secteur informel, par la voie de crédits, d'approvisionnements, de débouchés et de formations.

L'Algérie dont les efforts et les résultats dans le domaine de l'industrialisation sont connus, s'est depuis plusieurs années intéressée aux potentialités de création d'emplois du secteur privé.

Le CENEAP en particulier a réalisé une étude sur l'industrie privée en Algérie (CENEAP-1985) : le moment d'un débat ouvert et contradictoire sur ce thème semble donc être arrivé. C'est dans cette perspective qu'il convient de replacer l'analyse comparative des sources d'informations sur l'emploi à laquelle nous allons procéder en vue de parvenir à une estimation de l'emploi informel en Algérie.

Il existe traditionnellement deux méthodes d'évaluation de l'emploi dans le secteur informel :

- la première consiste à assimiler l'emploi informel à l'emploi non salarié, en dehors de l'agriculture, et donc à agréger les effectifs d'indépendants, d'aides familiaux et le cas échéant d'apprentis et d'employeurs, en défalquant si possible les professions libérales. Cette méthode est utilisée lorsqu'on ne dispose que des seules sources démographiques (recensements de population, enquêtes main d'oeuvre) qui ne permettent pas de distinguer dans la catégorie des salariés (ainsi que dans celle des apprentis et des employeurs), la part qui ressortit au secteur informel.

- la seconde méthode consiste précisément à utiliser d'autres sources (enquêtes d'entreprises, sources administratives) afin d'opérer cette distinction dans la catégories des salariés en fonction d'un critère de taille (nombre d'emplois ou de salariés) ou d'enregistrement : tous les emplois salariés enregistrés par ces sources, ou seulement ceux des entreprises qui emploient 10 personnes ou plus, seront réputés "formels". Bien entendu, un tel critère de partage peut-être critiqué, mais il permet des comparaisons internationales, et d'autre part il correspond indubitablement à un seuil marquant de nettes différences de structures et de comportements, même s'il existe, en-dessous ce seuil, des entreprises que l'on ne peut qualifier d'informelles, et des entreprises informelles en-dessus de ce seuil.

Après avoir retracé l'évolution de la situation de l'emploi entre 1977 et 1987, nous étudierons la structure de l'emploi salarié et non salarié dans le secteur privé non agricole en 1977 et en 1985, puis celle de l'emploi salarié privé d'après les enquêtes d'entreprises, avant de proposer une répartition de l'emploi informel en 1985 et une hypothèse sur son évolution depuis 1977.

I - Evolution de l'emploi 1977-1985.

Entre les deux recensements de population de 1977 et de 1987, les effectifs de la population active occupée sont passés de 2.336.972 à 4.204.460, soit une augmentation globale de 79,9% en 10 ans, et un taux de croissance annuel particulièrement élevé de 6,05%.

Les structures détaillées de la population active telles qu'elles ressortent du recensement de la population de 1987 ne seront pas connues avant un certain temps. C'est pourquoi, une analyse des changements structurels de l'emploi durant cette période ne peut-être tentée qu'à partir des résultats des enquêtes main-d'oeuvre. Quatre enquêtes par sondage de ce type ont été réalisées par l'Office National des Statistiques entre les deux recensements. Prises individuellement, ces enquêtes peuvent donner une idée sur les variations intervenues dans les structures de l'emploi depuis 1977 ; en revanche, les variations annuelles sont difficilement interprétables en raison de la taille de l'échantillon (10.000 à 13.000 ménages) soit un taux de sondage de 1/300 qui peut expliquer certains biais. Les tableaux détaillés par année et par branche d'activité ou situation dans la profession, pour l'ensemble des activités, les activités non agricoles, et les activités non agricoles marchandes, sont donnés en annexes (tableaux A1, A2, A3). Ils montrent que l'emploi non salarié a pratiquement doublé entre 1977 et 1985 et représente désormais une part plus importante de la population active (27,9% contre 24,2% en 1977). Si l'on s'en tient à la comparaison de ces deux années, il semblerait que ce soit dans l'agriculture que l'emploi non salarié s'est le plus développé puisqu'il ne représente que 14,4% de l'emploi non agricole en 1985 (contre 15,6% en 1977). Mais la référence à l'année 1984 aurait permis une interprétation exactement inverse. C'est dire qu'il convient d'être prudent dans ces interprétations et que

l'exercice que l'on tente ici devra être confirmé sur la base des données du recensement de 1987. De même, certaines estimations pourront être interprétées, sinon revues, sur la base des variations qu'aurait pu introduire le choix d'une année de référence différente.

Globalement, l'évolution de la population active occupée totale, telle qu'elle ressort des enquêtes main d'oeuvre, est cohérente avec les effectifs du recensement de la population de 1987.

La comparaison nécessite toutefois l'inclusion des femmes partiellement occupées dans les effectifs publiés par les enquêtes main d'oeuvre. Cette catégorie de la population active, constituée par les femmes âgées de 18 ans et plus ou mariées, qui s'adonnent, en plus des activités ménagères à des travaux procurant un revenu supplémentaire, est en effet exclue des tableaux de résultats de l'enquête main d'oeuvre (tableaux A1-A4). Comme ces femmes appartiennent essentiellement à la catégorie des indépendantes, et en tout cas des non salariées, cela peut expliquer l'évolution à la baisse de la part de l'emploi non salarié entre 1977 et 1985. Les effectifs de cette catégorie de main d'oeuvre sont cependant disponibles et le tableau 1 suivant reconstitue une série cohérente.

Tableau I - Evolution de la population occupée totale : 1977-87

Années	Population occupée effective	Femmes partiellement occupées (%)	Population occupée totale	Accroissement sur la période	Taux d'accroissement annuel (%)
1977	2.294.819	42.153 (1,8)	2.336.972		
1982	3.473.905	66.000 (1,9)	3.539.905	1.202.933	8,2
1983	3.632.594	100.443 (2,7)	3.733.037	193.132	5,5
1984	3.758.354	99.522 (2,6)	3.857.876	124.839	3,3
1985	3.881.228	180.372 (4,4)	4.061.600	203.724	5,3
1987		62.068	4.204.460	142.860	1,8
1977-87				1.867.488	6,05
1977-85				1.724.628	7,1

Sources - Recensement général de la Population et de l'Habitat. 12 Février 1977. Vol. 3. Population active ONS (1984). Enquête MOD. 1982. Vol. 2. Emploi et mobilité professionnelle.

Les résultats des enquêtes main d'oeuvre-démographie (MOD) pour les années 1983, 84, 85 sont issus des divers articles publiés dans la revue de l'ONS "Statistiques", et de tableaux informatiques non publiés.

RGPH - 1987 : Premiers résultats provisoires (Statistiques n°16 - Juillet-Sept. 1987).

L'examen des taux de croissance annuels semble indiquer une sous estimation des effectifs de population active dans le recensement de 1977 et une légère surestimation dans l'enquête main d'oeuvre : ainsi s'expliqueraient le très fort taux de croissance enregistré sur la période 1977-82, et le faible taux sur la période 1985-87. Pour mémoire, on rappellera que les estimations et projections du Bureau International du Travail pour la période 1970-80 et pour l'Afrique du Nord, donnent un chiffre de près de 3%.

Dans l'analyse qui suit, nous nous limiterons à une analyse détaillée des structures de l'emploi en 1977 et en 1985, tout en gardant en mémoire certaines des remarques qui précèdent.

II - L'emploi salarié et non salarié dans le secteur privé non agricole en 1977 et 1985.

On dispose, pour 1977 et 1985, de la répartition de la population active occupée par branche d'activité et par situation dans la profession : les tableaux 2 et 3 opèrent certains regroupements de branches d'activité afin d'être strictement comparables d'une année sur l'autre. D'autre part, la branche "services non marchands" a été répartie entre l'administration (emplois publics dans les services non marchands) et les services (dans lesquels ont été versés les effectifs des services privés non marchands).

En raison de l'absence des femmes partiellement occupées dans les statistiques de 1985 (1), ces deux tableaux ne sont pas directement comparables. Néanmoins leur examen détaillé peut nous permettre de faire une hypothèse sur la répartition de cette catégorie de main d'oeuvre.

Ainsi qu'il apparaît sur le tableau 4 ci-après, l'emploi non salarié ne représentait plus que 14,4% de l'emploi non agricole en 1985, alors qu'il en représentait 16% en 1977 (2). Or dans le même temps, l'importance des aides familiaux et des employeurs s'est fortement accrue, passant respectivement de 0,7% à 1,8% et de 0,6 à 1,6% : signes d'une tendance à la diminution du taux de salarisation, en contradiction avec l'évolution du taux global. La baisse de la proportion de l'emploi non salarié est entièrement due à la diminution relative du nombre des indépendants (passant de 14,0 à 10,4%).

(1) cf. N.E. Hammouda (1985) : l'activité en Algérie : quelques points de repère. Statistiques n°9 ONS. Alger

(2) Ce chiffre diffère de celui déjà cité au paragraphe 1, car il est issu d'un tableau croisé branches situations où le poids des non classés est plus important.

Tableau 2 - Répartition de la population occupée totale par branche d'activité et situation dans la profession

RGPH - 1977

	Employeurs	Indépendants	Aides fam.	Apprentis.	Salariés (1)	Non classés	Total général
Agriculture	1594	255252	52768	742	381128	678	692162
Industries	2913	30571	3035	5412	359388	145	401464
BTP	1561	21661	891	1318	320202	182	345815
Commerce	2221	109825	4249	603	66652	32	183582
Transports	410	25919	191	186	105597	117	132420
Services (2)	2160	30002	1971	2899	58931	596	96559
Administration(2)	-	-	-	245	400645	554	401444
Non déclarés	327	6601	131	638	70383	5452	83532
Activités non agricoles	9265	217978	10337	10663	1311415	1626	1561284
Ensemble activités	11186	479831	63236	12043	1762926	7756	2336978

(1) y compris les coopérateurs

(2) On a retranché des services non marchands les effectifs du secteur privé, et on les a reclassés dans la branche des services, dans le statut professionnel correspondant.

Tableau 3 : Population occupée totale par branche d'activité et situation dans la profession

MOD - 1985

	Employeurs	Indépendants	Aides fam.	Apprentis	Salariés (1)	Non classés	TOTAL GENERAL.
Agriculture	5635	481966	181778	2007	328869	1218	1001473
Industries	13875	37790	10008	6667	528617		596957
BTP	11616	30614	2973	890	623346	250	669689
Commerce	6171	145250	27617	1125	130923		311086
Transports	1266	47088	967	800	152806		202927
Services (2)	12748	38509	9802	6377	171506	1024	239966
Administration (2)	-	-	-		859130		859130
Activités non agricoles	45676	299251	51367	15859	2466328	1274	2879755
Ensemble des activités	51311	781217	233145	17866	2795197	2492	3881228

(1) et (2) Cf. notes du Tableau 2

Or le tableau 5 permet de constater que la proportion des indépendants qui s'est accrue dans l'agriculture (passant de 36,9% à 48,1% de l'emploi de la branche, les aides familiaux passant durant la même période de 7,6 à 18,2%) a au contraire diminué dans l'industrie et surtout dans les services et le commerce où une telle évolution apparaît peu vraisemblable. C'est donc la catégorie des femmes partiellement occupées qui permet d'expliquer cette invraisemblance, comme il a déjà été dit. On ne dispose malheureusement pas d'une structure de répartition de ces femmes selon les branches d'activité. La définition permet d'exclure les femmes qui, en tant qu'aides familiales travaillent sur l'exploitation agricole de leur mari ou de leur père, car alors il ne s'agit pas d'une activité rapportant un revenu supplémentaire au ménage, mais d'une participation à l'activité principale habituelle. Il s'agit donc essentiellement d'activités non agricoles (bien que l'on ne puisse totalement exclure les activités comme le petit élevage ou le maraîchage).

En faisant l'hypothèse que la proportion des indépendants n'a pas diminué dans les diverses branches entre 1977 et 1985, on peut appliquer aux effectifs de 1985 les coefficients du tableau 5 pour 1977 et calculer par solde la répartition des femmes partiellement occupées dans l'industrie, le commerce et les services (on suppose que les branches du bâtiment et des transports ne sont pas concernées). On trouve ainsi des effectifs de 8.200 femmes dans l'industrie, 101.400 dans le commerce et 48.200 dans les services, soit au total 157.800 sur les 180.372 qui ont été dénombrées.

C'est ainsi que l'on a recalculé sur le tableau 4, une répartition de l'emploi non agricole en 1985 en fonction de la situation de la profession et tenant compte des femmes partiellement occupées.

Tableau 4 : Importance relative des différentes situations dans la profession par rapport à l'emploi non agricole %

	1977	1985	
		Données brutes	Données corrigées
Indépendants	14,0	10,4	15,0
Aides familiaux	0,7	1,8	1,7
Apprentis	0,7	0,6	0,5
Employeurs	0,6	1,6	1,5
Total non salariés	16,0	14,4	18,7

Tableau 5 : Importance relative des indépendants selon la branche d'activité

	1977	1985
Agriculture	36,9	48,1
Industrie	7,6	6,3
Commerce	59,8	46,7
Services	31,1	16,0

Les non salariés seraient donc passés de 16% de l'emploi non agricole en 1977 à 18,7% en 1985, et les seuls indépendants de 14 à 15%. On remarquera également que le chiffre brut des indépendants était beaucoup plus élevé dans l'enquête main d'oeuvre de 1984 (tableau A3 en annexe), mais les femmes partiellement occupées ramènent le chiffre corrigé à un niveau compatible avec celui de 1985. On peut donc penser que les variations annuelles constatées dans les résultats de

L'enquête MOD proviennent de la différence d'appréciation du concept de femmes partiellement occupées par les enquêtés (et les enquêteurs eux-mêmes).

Il est donc possible de proposer une répartition par branche des femmes partiellement occupées, dans la population active en 1985. Cependant nous n'intégrerons ces effectifs dans les tableaux qu'en dernière analyse, lorsqu'il sera procédé à une estimation de l'emploi dans le secteur informel. Dans ce qui suit, nous continuerons à travailler sur les effectifs tels qu'ils apparaissent dans les tableaux publiés par l'enquête MOD.

Afin de pouvoir connaître la part de l'emploi salarié revenant au secteur informel, il est maintenant nécessaire de présenter les tableaux branches x situations dans la profession pour le seul secteur privé. L'opération est rendue possible par le fait que l'emploi public est en quasi-totalité un emploi salarié (à l'exception d'un petit nombre d'apprentis).

Le tableau 6 suivant donne la répartition de l'emploi dans le secteur public par branche en 1977 et 1985.

Tableau 6 : Répartition de l'emploi dans le secteur public, par branche d'activité.

Secteur juridique	1977		1985
Branches d'activité	Total secteur public	dont administration	Total secteur public
Agriculture	305.115		236.100
Industries	280.054		413.232
BTP	218.460	12.696	419.283
Commerce	38.975		99.118
Transports	91.307	22.295	133.922
Services	37.963		76.427
Administration	398.305	384.177	859.130
Non déclarés	27.588	10.910	
Activités non agricoles	1.092.652	430.078	2.001.912
Ensemble des activités	1.397.767	430.078	2.238.012

Sources : RGPH 1977 et Enquête MOD - 1985.

Les tableaux 7 et 8 ci-après permettent de connaître la répartition de l'emploi privé par branche d'activité et situation dans la profession. Ils ont été obtenus en défalquant les effectifs du secteur public donnés au tableau 6, des effectifs salariés des tableaux 2 et 3. En 1977, on a tenu compte des 1832 apprentis publics qui ont été retranchés proportionnellement dans la catégorie correspondante. On a procédé de la même façon en 1985 (4000 apprentis). La connaissance de la répartition de l'emploi dans le secteur privé doit nous permettre par comparaison avec l'emploi enregistré dans les statistiques d'entreprises, de procéder à une estimation de l'emploi dans le secteur informel.

Tableau 7 : Répartition de la population occupée par branche d'activité et situation dans la profession -
Secteur privé

RGPH - 1977

	Employeurs	Indépend.	Aides fam.	Apprentis	Salariés	Non classés	TOTAL GENERAL
Agriculture	1594	255252	52768	664	70942	5735	386955
Industries	2913	30571	3035	4739	64860	7125	113263
BTP	1561	21661	891	840	101712	870	127535
Commerce	2221	109825	4249	512	17158	11031	144996
Transports	410	25919	191	26	13099	1217	40862
Services	2160	30002	1971	2860	44433	680	82106
Administration	-	-	-	-	-	-	-
Non déclarés	327	6601	131	570	12889	17189	37707
Activités non agricoles	9265	217978	10337	8977	241262	20923	508742
Ensemble activités	11186	479831	63236	10211	325093	43847	933404

Tableau 8 : Population occupée par branche d'activité et situation dans la profession -
Secteur privé

MOD - 1985

	Employeurs	Indépendants	Aides fam.	Apprentis	Salariés	Non classés	TOTAL GENERAL
Agriculture	5635	481966	181778	1558	93218	1218	765373
Industries	13875	37790	10008	5174	6878		183725
BTP	11616	30614	2973	691	262	250	250406
Commerce	6171	145250	27617	873	257		211168
Transports	1266	47088	967	621	19063		69005
Services	12748	38509	9802	4949	6507	1024	163539
Administration	-	-	-	-	-	-	-
Activités non agricoles	45676	299251	51367	12308	7967	1274	877843
Ensemble activités	51311	781217	233145	13866	561185	2492	1.634.216

III - L'emploi salarié privé d'après les enquêtes d'entreprises

Il existe trois sources statistiques principales donnant des informations sur l'emploi dans les entreprises : l'enquête emploi-salaires, l'enquête industrielle et le bilan de l'emploi. Ces trois sources sont basées sur le fichier des entreprises tenu par l'Office National des Statistiques que l'on peut donc finalement considérer comme constituant une quatrième source en lui-même.

1) L'enquête emploi-salaires est réalisée par voie postale depuis 1967. Elle a été interrompue en 1983 en raison de l'introduction du nouveau système de rémunérations. Elle est en train de redémarrer sous forme d'enquêtes trimestrielles sur les établissements, en vue de relever des données sur la productivité et les salaires, l'investissement, les importations et les exportations : elle se limite actuellement au secteur public, national et local.

L'ancienne enquête emploi-salaires était réalisée par l'ONS sur la base du fichier des établissements pour le secteur privé : l'enquête était exhaustive pour les établissements employant 20 salariés et plus, et portait sur un échantillon de 1/2 pour les établissements de 10 à 19 salariés, et de 1/20 pour les établissements de moins de 10 salariés. Près de 9.000 entreprises devaient être ainsi couvertes, mais le taux de récupération des questionnaires n'était que de 50% et avait tendance à diminuer (3). De plus, l'enquête couvrait essentiellement l'industrie, le bâtiment et le transport : ce

(3) cf. N.E. Hammouda (1986) : Statistiques de l'emploi. Sources d'information, variables, concepts et supports utilisés. in : Statistiques n° 10 Janv. Mars 1986. p. 23-28.

n'est qu'à partir de 1980 que des tentatives ont été faites pour l'étendre au commerce et aux services.

Les résultats publiés (tableau 9 ci-après) montrent que les non-réponses sont systématiquement redressées. Dès lors, ces résultats ne peuvent être considérés comme représentant les effectifs salariés régulièrement enregistrés

Tableau 9 : Evolution des effectifs salariés du secteur privé
d'après l'enquête "Emploi-salaires".

Années	Branches Industries	BTP	Commerce	Transports	Services marchands
31.10.1975	68.289	87.135		8.964	
31.12.1975	70.289	87.200		8.950	
30.04.1976	70.985	95.920		9.129	
31.10.1976	72.559	105.512		9.130	
31.10.1977	75.586	108.677		9.860	
31.12.1977	73.142	114.111		9.959	
30.04.1978	69.395	115.252		9.063	
31.10.1978	98.830	89.149		9.158	
30.04.1979	95.895	88.459		9.305	
30.09.1980	92.970	152.000	18.000	30.000	76.000
30.04.1981	95.528	161.269	19.669	31.821	78.189

et ne peuvent être utilisés en vue d'effectuer des comparaisons avec les résultats des enquêtes main-d'oeuvre ou du recensement de la population. Si l'on compare en effet les effectifs salariés du privé dans l'enquête emploi-salaires 1977 et dans les recensements de population de la même année (tableau 7 supra), on s'aperçoit qu'ils sont supérieurs dans la première source alors que logiquement, ce devrait être le contraire. De plus, les variations observées dans les résultats de 1978, puis dans ceux de 1980 rendent difficilement acceptable l'utilisation de cette source.

2) L'enquête industrielle est une enquête permanente de l'ONS dont l'objectif essentiel est la collecte de données sur la production. Basée sur le fichier des établissements, cette enquête est étendue à un échantillon de petits établissements tous les 5 ans. Comme l'enquête emploi-salaires, l'enquête industrielle fait l'objet de redressements importants, et ce n'est pas tant aux résultats en termes d'effectifs que nous nous intéresserons ici, qu'à certains résultats de structures (taille des établissements) et de méthode (taux de sortie et taux de non-réponses) qui nous seront ultérieurement utiles.

L'enquête de 1979 dont les résultats n'ont pas été publiés, a dénombré 59.340 salariés dans l'industrie privée (dont 21.634 dans des établissements de 1 à 4 salariés, 14.412 dans des établissements de 5 à 9 salariés, et 44.928 dans des établissements de 10 salariés et plus). Les tailles moyennes d'établissement étaient les suivantes :

Tableau 10 : Taille moyenne des établissements dans l'enquête industrielle de 1979

Taille établiss.	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 salariés et plus
Industries	2,32	6,66	29,5
BTP	2,27	6,76	60,83

Par ailleurs, le "rapport méthodologique de l'Enquête Nationale sur l'Industrie-Activité 1984" (ONS - 1986 - Série méthodologique) révèle que le fichier de l'enquête comprenait 20.107 établissements industriels employant moins de 10 salariés (on notera au passage qu'en 1986, ce même fichier contenait 20.617 établissements de cette même catégorie : cf. tableau 12, infra), et sur un échantillon initial de 3994 établissements (dont 2067 de moins de 10 salariés), seuls 861 établissements ont pu être retrouvés et maintenus dans l'échantillon.

Parmi les 1.216 qui ont dû être éliminés, 342 faisaient l'objet d'un mauvais classement (dans l'industrie, alors qu'ils auraient dû être classés dans les services ou une autre branche), 150 faisaient double emploi (double inscription dans le fichier), 290 avaient effectivement cessé leur activité, et 434 questionnaires ont été retournés à l'expéditeur (partis sans laisser d'adresse). Au total, et sans tenir compte des mauvais classements, 874 établissements (soit 21,8% de l'échantillon total) ont dû être éliminés (17,6% des établissements de 10 salariés et plus, et 25,9% des établissements de moins de 10 salariés). Sur les 861 unités de l'échantillon net, 426 réponses ont été obtenues et 435 non réponses ont dû faire l'objet d'un redressement (sauf exception). Cette dernière indication nous montre que l'enquête sur l'industrie connaît les mêmes difficultés que l'enquête emploi-salaires.

Mais les chiffres qui précèdent sont intéressants car ils devraient pouvoir nous permettre d'opérer une estimation de l'emploi, directement à partir du fichier des établissements de l'ONS.

3) Le bilan national de l'emploi est une enquête dont le principe a été décidé par le décret n°81-62 du 4 Avril 1981, et qui est réalisée par la Direction de l'Emploi du Ministère de la Formation Professionnelle et du Travail. Basée sur le fichier des établissements de l'ONS et portant sur les seuls établissements de plus de 9 salariés, cette enquête qui a pour objectif essentiel de connaître les niveaux de qualification de la main-d'oeuvre, n'opère pas de redressements des non-réponses. Elle présente donc l'intérêt pour nous, de constituer une source de l'emploi salarié enregistré : le bilan national de l'emploi au 31 Décembre 1984 pourra donc être valablement comparé avec les résultats de l'enquête main d'oeuvre de Mars 1985. Les résultats en sont présentés au tableau 11 ci-après.

Tableau 11 : Bilan national de l'emploi au 31 Décembre 1984

Secteurs d'activité	Privé 10 salariés et plus	Privé étranger	Total
Industrie	32.914	6.385	39.299
BTP	43.343	39.467	82.810
Services	3.534	1.428	4.962
Ensemble	79.791	47.280	127.071
Nombre d'entreprises	2.352	307	2.659

Source : Ministère de la Formation Professionnelle et du Travail (1985).

Sur un total de 3.500 entreprises (en 1986, le fichier de l'ONS comprenait 3.480 entreprises), 2.659 ont pu être enquêtées (contre 3016 en 1983)

4) Le fichier des établissements et des entreprises de l'ONS, qui sert de base à toutes les enquêtes d'entreprises, constitue donc en lui-même une source intéressante d'informations. En 1986, il comprenait 133.421 établissements non agricoles, dont 3.477 de 10 salariés et plus, 61.640 de 1 à 9 salariés, et 68.304 indépendants. Le tableau 12 suivant donne la répartition de ces établissements par branche d'activité et taille. En principe, sa mise à jour est effectuée régulièrement en ce qui concerne les créations. Quant aux cessations, elles sont prises en compte à partir de l'exploitation des enquêtes industrielles. On constate néanmoins que le nombre d'établissements de 10 salariés et plus est sensiblement le

même en 1986 et en 1984-85 (d'après le bilan de l'emploi) soit, 3500 unités ; de même, les établissements industriels de moins de 10 salariés qui étaient au nombre de 20.117 d'après l'enquête industrielle de 1984, sont au nombre de 20.617 dans le fichier tel qu'il ressort du tableau 12. On peut donc considérer que le tableau 12 donne une structure qui peut-être appliquée à l'année 1985.

Tableau 12 : Répartition des établissements par branche d'activité et par taille, d'après le Fichier Général des Etablissements 1986 de l'ONS.

	(1) Indépendants	(2) 1 à 4 salariés	(3) 5 à 9 salariés	(4)=(2)+(3) < 10 salariés	(5) ≥ 10 salariés	(6) Total non indépendant	(7) Total général
Industries	5.112	12.585	2.920	15.505	1.848	17.353	22.465
Bâtiment	2.130	6.694	1.553	8.247	1.629	9.876	12.006
Commerce	48.545	19.268	861	20.129	-	20.129	68.674
Transports	5.839	1.217	46	1.263	-	1.263	7.102
Services marchands	6.678	15.519	977	16.496	-	16.496	23.174
Total non agricole	68.304	55.283	6.357	61.640	3.477	65.117	133.421

Connaissant les taux de sortie du fichier, à partir des résultats méthodologiques de l'enquête industrielle de 1984, nous avons appliqué ces taux aux chiffres du tableau 12, de la façon suivante : 17,6% des établissements de 10 salariés et plus ont disparu ainsi que 25,9% des établissements de moins de 10 salariés et des indépendants. Pour aboutir au tableau 13, il est donc nécessaire de faire l'hypothèse que les taux de sortie observés dans l'industrie et dans les établissements employant des salariés s'appliquent aux autres branches, et aux indépendants. Rappelons en outre que ces taux de sortie ont été calculés sans tenir compte des changements de branche d'activité, ce qui revient à faire l'hypothèse que ces changements de branche se compensent et ne modifient pas la structure de répartition de l'ensemble des activités.

C'est ce tableau qui va nous servir à estimer l'emploi salarié dans le secteur privé des petites entreprises et le secteur informel, en l'absence d'autres sources d'information.

A partir des informations rassemblées sur l'emploi dans les établissements, nous pouvons tenter de donner une répartition de l'emploi salarié privé par taille de l'établissement. Le tableau 17 a été construit en opérant de la façon suivante : le nombre d'établissements du fichier de l'ONS, redressé par les taux de sortie (tableau 13) est multiplié par les tailles moyennes du tableau 10 pour l'industrie et le BTP, et pour les tailles "1 à 4 salariés", et

"5 à 9 salariés". Pour la taille "10 salariés et plus", les effectifs du bilan de l'emploi ont été repris. Il a été nécessaire de faire des hypothèses sur les tailles moyennes des établissements du commerce et des services : on a considéré que la taille moyenne des établissements de 1 à 4 salariés était de 2, et qu'elle était de 7 pour les établissements de 5 à 9 salariés.

Tableau 13 : Répartition des établissements par branche d'activité et par taille, corrigée par les taux de sortie observés dans l'enquête industrielle 1984.

	Indépendants	1 à 4 sal.	5 à 9 sal.	<10 sal.	> 10 sal.	Total non indép.	Total général
Industries	3.788	9.325	2.164	11.489	1.523	13.012	16.800
BTP	1.578	4.960	1.151	6.111	1.342	7.453	9.031
Commerce	35.972	14.278	638	14.916	-	14.916	50.888
Transports	4.327	902	34	936	-	936	5.263
Services marchands	4.948	11.500	724	12.224	-	12.224	17.172
Ensemble non agricole	50.613	40.965	4.711	45.676	2.865	48.541	99.154

Le tableau 14 ci-dessous reprend donc en total la population active salariée privée de l'enquête main d'oeuvre 1985 (tableau 8), les effectifs du bilan de l'emploi en colonne "10 salariés et plus", et les effectifs calculés à partir du fichier de l'ONS et des tailles moyennes pour les colonnes 1 à 4 et 5 à 9 salariés. Le solde représente l'emploi salarié non déclaré ou ne s'exerçant pas dans des établissements (salariés des ménages dans le secteur des services par exemple).

Dans le secteur du bâtiment, il est en outre nécessaire de distinguer l'emploi saisonnier qui ne peut-être classé tel quel dans le secteur informel, puisqu'il s'agit de travailleurs occasionnels des grandes entreprises. D'après l'enquête MOD-1985, il y avait 100.301 saisonniers dans le bâtiment et, comme les employeurs privés de ce secteur emploient en moyenne 7,4 saisonniers, 85.958 d'entre eux ressortissent au privé. (cf. Hammouda et Khelladi, 1986).

Tableau 14 : Répartition de l'emploi salarié privé en 1985

Taille établ. Branche d'activité	Total	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 salariés et +	Solde	% du total
Industries	116.878	21.634	14.412	39.299	41.533	35,5
BTP	(204.262)					
-sans saisonniers	118.304	11.259	7.782	82.810	16.453	13,9
Commerces-Services	146.827	43.360	9.772	4.962	88.733	60,4
Ensemble	382.009	76.253	31.966	127.071	146.719	38,4

On notera en outre que le solde de l'emploi salarié des services comprend, outre le personnel domestique, les employés des ambassades, consulats et organismes internationaux ainsi que des

associations sans but lucratif dont les effectifs s'élevaient à 7.388 en 1985.

IV - L'emploi dans le secteur informel

Connaissant désormais, pour l'année 1985, la répartition de la population occupée non agricole par branche d'activité et situation dans la profession, dans le secteur privé (tableau 8), ainsi que la répartition de l'emploi salarié privé par taille des établissements, nous pouvons tenter une estimation de l'emploi dans le secteur informel. Le tableau 15 suivant résume la méthode d'estimation.

Tableau 15 : L'emploi dans le secteur informel en 1985

Situation dans la profession	Effectifs	%	Source
Indépendants	299.251	38,5	Tableau 8
Aides familiaux	51.367	6,6	"
Apprentis	12.308	1,6	"
Employeurs de 1 à 4 salariés	40.965	5,3	Tableau 13
Salariés des entreprises de 1 à 4	76.253	9,8	Tableau 14
Salariés non enregistrés	139.331(*)	17,9	"
Femmes partiellement occupées	157.800	20,3	§II
Total emploi informel	777.275	25,6	
Total population occupée non agricole	3.037.875 (**)	-	

(*) On a retranché 7388 emplois salariés d'activités non marchandes sans but lucratif.

(**) Y compris les femmes partiellement occupées non agricoles.

Le secteur informel est constitué par :

- les indépendants non agricoles, travailleurs à leur propre compte n'employant pas de salariés, qui représentent 38,5% de l'emploi informel,

- les aides familiaux non agricoles (6,6%),
- les apprentis du secteur privé (1,6%).

Les effectifs de ces trois catégories nous sont donnés par la source démographique (enquête MOD-1985, tableau 8 supra).

- les employeurs et les salariés des entreprises de 1 à 4 salariés (15,1%) : le seuil de 4 salariés a été choisi parce qu'il se rapproche de celui de 9 emplois qui a été adopté en Tunisie et qui correspond à des changements de structures et de comportement des entreprises, comme il a déjà été dit ; en moyenne, les entreprises employant 9 personnes (employeur inclus) sont des entreprises de 4 salariés. Ce sont aussi les entreprises qui emploient le plus grand nombre d'apprentis ; et faute de données, on considèrera que tous les apprentis sont employés par les petites entreprises.

- Les salariés non enregistrés (17,9% de l'emploi informel) sont ceux qui ne sont pas déclarés par les entreprises, ou qui travaillent dans des entreprises non enregistrées, ainsi que les salariés des ménages. En toute rigueur, cette dernière catégorie devrait être classée à part, mais les sources ne permettent pas de la distinguer.

- Enfin, les femmes partiellement occupées (20,3%) qui ne sont pas classées dans la population occupée mais qui, au regard des normes internationales et des pratiques des pays voisins, devraient en faire partie.

Ainsi le secteur informel aurait employé 777.275 personnes en 1985, soit 25,6% de la population occupée non

agricole, et 19,1% de la population occupée totale (femmes partiellement occupées incluses). Les activités manufacturières représentaient 17,2% de l'emploi informel, le bâtiment en représentait 8,6% et le secteur tertiaire 74,2%.

Les tableaux 16, 17 et 18 présentent la répartition de l'emploi informel par branche d'activité et situation dans la profession, ainsi que la part de l'emploi informel par rapport à l'ensemble des autres secteurs juridiques. Ces tableaux permettent d'opérer des comparaisons avec la Tunisie, le Maroc et l'Egypte (voir : Charmes, 1986, Emploi et revenus dans le secteur non structuré des pays du Maghreb et du Machrek).

Tableau 16 : Répartition de l'emploi dans le secteur informel en 1985,
par secteur d'activité et situation dans la profession
(effectifs et %)

Secteur d'activité	Industries		BTP		Commerce		Ensemble	
Situation		%		%	services			
Profession								
Indépendants	37.790	28,3	30.614	45,7	230.847	40,0	299.251	38,5
Aides familiaux	10.008	7,5	2.973	4,4	38.386	6,7	51.367	6,6
Apprentis	5.174	3,9	691	1,0	6.443	1,1	12.308	1,6
Employeurs 1-4 salariés	9.325	7,0	4.960	7,4	26.680	4,6	40.965	5,3
Salariés petites entreprises	21.634	16,2	11.259	16,8	43.360	7,5	76.253	9,8
Salariés non enregistrés	41.533	31,1	16.453	24,6	81.345	14,1	139.331	17,9
Femmes partiellement occupées	8.200	6,1	-		149.600	25,9	157.800	20,3
TOTAL	133.664	100,0	66.950	100,0	576.661	100,0	777.275	100,0
dont salariés	62.897	47,1	27.712	41,4	124.705	21,6	215.584	27,7
non salariés	70.767	52,9	39.238	58,6	451.956	78,4	561.961	72,3

Tableau 17 : L'emploi dans le secteur informel et les autres secteurs de l'économie en 1985

	Agriculture		Industries		BTP		Commerce Services		Administration		Ensemble	
		%		%		%		%				%
Secteur public	236.100	23,1	413.232	68,3	404.940(3)	60,5	309.467	34,2	859.130	2.222.869(1)	51,7	
Secteur privé moderne			58.531	9,7	97.498	14,6	17.451	1,9		173.480	4,3	
Secteur informel			133.664	22,1	66.950	10,0	576.661	63,8		777.275	19,1	
dont salariés			62.897	10,4	27.712	4,1	124.705	13,8		(215.584)	5,3	
Saisonniers BTP					100.301	15,0				100.301	2,5	
Autres privés	787.945									787.945	19,4	
	(1)		(2)				(4)					
Total général	1.024.145	100,0	605.427	100,0	669.689	100,0	903.579	100,0	859.130	4.061.870	100,0	
% informel			3,3		1,6		14,2			19,1		

(1) Y compris 22.572 femmes partiellement occupées. (2) Y compris 8.200 femmes partiellement occupées
(3) Sans les saisonniers. (4) Y compris 149.600 femmes partiellement occupées.

Tableau 18 : Structure de l'emploi par branche d'activité et par secteur juridique en 1985

Branches d'activité	Secteurs Administration	Secteur public	Secteur privé	Secteur informel	Saisonniers % BTP	Population occupée	si % par branche		
Industries		413.282	58.531	133.664	(17,2)	605.427	22,1		
BTP		404.940	97.498	66.950	(8,6)	100.301	669.689	10,0	
Commerces-Services		309.467	17.451	576.661	(74,2)	903.579	63,8		
Administration	859.130					859.130	-		
Ensemble non agricole	859.130	(28,3)	1127.689	(37,1)	173.480	(5,7)	777.275	(25,6)	
						100.301	(3,3)	3037.875	25,6

La connaissance approchée que nous avons maintenant du secteur informel en 1985, nous permet-elle de faire des hypothèses afin d'estimer le niveau et les structures de l'emploi dans ce secteur en 1977 ?

Nous connaissons, pour 1977, les effectifs d'indépendants, aides familiaux et apprentis non agricoles qui, par définition, relèvent de ce secteur. La difficulté que nous avons rencontrée consiste à évaluer la proportion des employeurs et surtout celle des salariés qui peut lui être attribuée.

En 1985, les employeurs des petites entreprises de 1 à 4 salariés (40.956) représentaient 89,7% des employeurs non agricoles dans l'enquête MOD (45.676, d'après le tableau 8). Si l'on applique cette proportion au nombre d'employeurs non agricoles en 1977 (9265 d'après le tableau 7), on obtient un effectif de 8309. De ce fait, l'ensemble de la population non salariée dans le secteur informel en 1977, s'élève à 245.601 personnes (femmes partiellement occupées incluses). Si l'on fait l'hypothèse que la proportion des non salariés est restée la même en 1985 que ce qu'elle était en 1977, alors l'emploi informel se serait élevé à $245.601/0,723$, soit 339.697 personnes en 1977 dont 94.096 salariés.

Tableau 19 : Hypothèse d'évolution de l'emploi dans le secteur informel entre 1977 et 1985.

	1977		1985		Croissance 77-85 en %
	Effectifs	%	Effectifs	%	
<i>Femmes part. occup.</i>			157.800	20,3	
Indépendants	217.978	64,2	299.251	38,5	37
Aides					
familiaux	10.337	3,0	51.367	6,6	397
Apprentis	8.977	2,6	12.308	1,6	37
Employeurs	8.309	2,4	40.965	5,3	393
Salariés	94.096	27,7	215.584	27,7	129
Total informel	339.697	100,0	777.275	100,0	25,6
Population occupée non agricole	1.561.284	100,0	3.037.875	100,0	

Sous les hypothèses précédentes, le tableau 19 montre que le secteur informel qui représentait 21,8% de la population occupée non agricole en 1977 (et 14,5% de la population occupée totale) serait passé à une proportion de 25,6% de la population occupée non agricole en 1985 (et 19,1% de la population occupée totale) : les effectifs ont plus que doublé en 8 ans, correspondant à un taux annuel de croissance de plus de 10,9%. Durant la même période, le taux annuel de croissance de la population occupée totale était de 7,1% et le taux de croissance de la population occupée non agricole de 8,7%.

Ce sont les effectifs d'employeurs et d'aides familiaux qui ont connu la plus forte croissance (près d'un quadruplement), cependant que les effectifs d'indépendants et d'apprentis augmentaient de façon modérée.

L'hypothèse d'un maintien de la proportion des salariés dans l'ensemble de l'emploi informel entre 1977 et 1985 (27,7%) a pour conséquence que la part des salariés du secteur informel dans le salariat privé qui était de 46,1% en 1985, n'était que de 39% en 1977 (ces deux proportions sont respectivement de 8,7% et de 7,2% par rapport à l'ensemble de la population salariée non agricole). Compte tenu du contexte, il est probable que l'hypothèse d'un maintien de la proportion est une hypothèse minimale : on peut penser que cette proportion a eu tendance à croître entre 1977 et 1985, ce qui signifie que la croissance du secteur informel a pu être encore plus forte que celle qui vient d'être mise en évidence.

Conclusion

Les estimations de l'emploi dans le secteur informel, dont les résultats sont présentés dans les tableaux qui précèdent, nécessitent l'utilisation de plusieurs sources dont la comparabilité n'est pas assurée, du fait des différences de définitions, de concepts, de champs et de période, ainsi que le recours à des hypothèses qui peuvent toujours être critiquées.

C'est donc en prenant toutes les précautions d'usage que deux conclusions peuvent être tirées de l'analyse comparative qui vient d'être effectuée :

- une première conclusion est que l'emploi dans le secteur informel n'est pas négligeable puisqu'il représenterait plus du quart de la population occupée non agricole : si cette proportion reste très inférieure à celle qui s'observe dans les autres pays du Maghreb, elle implique néanmoins que le planificateur s'y intéresse de façon plus consistante et plus précise qu'il ne l'a fait jusqu'à présent ; d'autant plus que pour près des 2/3, il s'agit d'activités tertiaires et qu'une telle proportion est très supérieure à celle des autres pays du Maghreb : il pourrait donc être judicieux de penser à une réorientation vers des activités plus productives. Par ailleurs, la croissance annuelle de l'emploi dans le secteur informel a été très forte au cours de la période 1977-85, dépassant de plus de 2 points la croissance de l'emploi non agricole dans son ensemble. C'est dire que le rôle du secteur dans la création d'emplois a été important et continuera probablement de l'être dans les années à venir.

- une seconde conclusion, d'ordre méthodologique, est que la richesse des sources statistiques en Algérie n'a d'égales que son irrégularité, sa difficile comparabilité et son utilisation délicate. L'utilisateur a parfois l'impression de se trouver devant un gigantesque puzzle dont les pièces essentielles ne manqueraient pas, mais seraient rendues particulièrement difficiles à trouver. Un effort de clarification, d'harmonisation et de publication pourrait être facilement entrepris, qui rendrait l'utilisation des statistiques plus efficace et plus sûre.

Les interrogations très actuelles de divers départements ministériels à propos du secteur informel peuvent constituer l'occasion d'une concertation entre utilisateurs et producteurs de statistiques et l'organisation d'un séminaire sur l'utilisation des sources et des méthodes statistiques d'évaluation du secteur informel et sur l'utilité d'une telle évaluation (4) semble être un préalable nécessaire à la conception et à la réalisation d'enquêtes complètes sur le secteur informel en Algérie.

⁴ On en trouvera un bref descriptif des thèmes et une liste provisoire des participants en annexe.

BIBLIOGRAPHIE

* RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH)

Ministère de la Planification, Direction des Statistiques
Recensement général de la population et de l'habitat, 12 février 1977, vol. 3, Population active

O.N.S. - 1986

Présentation des objectifs, méthodes, concepts, définitions et organisation du RGPH 1987
Statistiques, n° 13, octobre-décembre 1986

O.N.S. - 1987

Premiers résultats provisoires du RGPH, 1987
Statistiques, n° 16, juillet-septembre 1987

* ENQUETES MAIN-D'OEUVRE - DEMOGRAPHIE (MOD)

O.N.S. - 1983

Dossier enquête main-d'oeuvre et démographie 1982
Statistiques, n° 1

O.N.S. - 1984

Enquête MOD.1982. Emploi et mobilité professionnelle, avril 1984

O.N.S. - 1984

Dossier enquête main-d'oeuvre et démographie 1983
Statistiques, n° 5

O.N.S. - 1985

Quelques tableaux issus de l'enquête MOD.1984
Statistiques, n° 8

O.N.S. - 1985

Enquêtes MOD.1982-83
Données statistiques n° 1, mars 1985

HAMMOUDA N.E. - 1988

Aspects méthodologiques des enquêtes auprès des ménages sur la main-d'oeuvre
Statistiques, n° 18, janvier-mars 1988

O.N.S. - 1986

Les catégories socio-professionnelles
Statistiques n° 11, avril-juin 1986

O.N.S. - 1987

Enquête main-d'oeuvre : les jeunes et l'emploi
Données statistiques n° 49

* EMPLOI

HAMMOUDA N.E. - 1984

L'activité féminine : un indicateur des mutations socio-économiques
Statistiques n° 3, avril-juin 1984

HAMMOUDA N.E. - 1985

L'activité en Algérie : quelques points de repère
Statistiques, n° 9, octobre-décembre 1985

HAMMOUDA N.E. - 1986

Statistiques de l'emploi. Sources d'information, variables, concepts et supports
utilisés
Statistiques, n° 10, janvier-mars 1986

HAMMOUDA N.E. et KHELLADI M. - 1986

Statistiques et catégories socio-professionnelles
Statistiques, n° 10, janvier-mars 1986

O.N.S. - 1987

Séries statistiques. Rétrospective 1962-86
Statistiques n° 15, avril-juin 1987

CENEAP - 1988

L'emploi en Algérie. Bilan et perspectives

CENEAP - 1985

Emploi et productivité en Algérie

* ENQUETES D'ENTREPRISES. SECTEUR INDUSTRIEL, SECTEUR PRIVE

Ministère de la Formation Professionnelle et du Travail (1985)

Bilan de l'emploi. Année 1984

O.N.S. - 1986

Rapport méthodologique de l'enquête nationale sur l'industrie. Activité 1984,
Série méthodologique

CENEAP - 1985

L'industrie privée en Algérie
Revue du CENEAP, n° 2, juin 1985

* DIVERS

BERNARD Ch. - 1988

En Algérie, une "nouvelle" valeur : l'auto-emploi ?
Tiers-Monde, n° 114, avril-juin 1988

CHARMES J. - 1986

Emploi et revenus dans les pays du Maghreb et du Machrek
Communication au séminaire du Social Science Research Council "The informal
sector in the Middle East, Tutzing (R.F.A.), 28-31 juillet 1986

TABLEAU A 1 : Population occupée selon le secteur d'activité

Branches d'activité	Années				
	1977	1982	1983	1984	1985
Agriculture	692.160	917.224	1.097.217	856.474	1.001.473
Industrie	401.464	489.898	511.584	515.330	596.957
BTP (*)	345.816	572.836	608.661	718.916	669.689
Commerce	183.580	284.263	318.330	373.287	311.086
Transports	132.412	207.396	179.936	239.653	202.927
Services marchands	100.983	221.028	187.652	220.838	206.279
Services non marchands	397.019	762.973	728.698	833.856	892.817
Non déclarés	83.532	18.287	516		
Ensemble	2.336.972	3.473.905	3.632.594	3.758.354	3.881.228

(*) Cette branche inclut les travaux d'installations pétrolières

Sources : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) - 12 février 1977 - Vol.3 - Population active (résultats du sondage au 1/10e)
 ONS (1984) : Enquête MOD 1982 - Vol. 2 : Emploi et mobilité professionnelle
 Les résultats des enquêtes Main d'Oeuvre - Démographie (MOD) pour les années 1983, 84, 85 sont issus des divers articles publiés dans la revue de l'ONS : "Statistiques", et de tableaux informatiques non publiés.

TABLEAU A 2 : Population occupée selon la situation dans la profession

Années	Ensemble des activités				
	1977	1982	1983	1984	1985
Situation profession					
Employeurs	11.186	36.168	29.737	57.552	51.311
Indépendants	479.831	756.899	791.177	720.293	781.217
Aides familiaux	63.234	153.271	307.401	240.607	233.145
Apprentis	12.043	10.414	15.590	14.362	17.866
Salariés (*)	1.762.926	2.497.835	2.487.038	2.725.536	2.795.197
Non classés	7.754	19.317	3.301	-	2.492
Total Général	2.336.972	3.473.904	3.632.594	3.758.350	3.881.228
Total non salariés	566.292	956.752	1.142.255	1.032.814	1.083.539
% non salariés	24,2	27,5	31,4	27,5	27,9

(*) y compris les coopérateurs

Sources : Idem

TABLEAU A 3 : Population occupée selon la situation dans la profession

Ensemble des activités non agricoles

Années	Ensemble des activités non agricoles				
	1977	1982	1983	1984	1985
Situation profession					
Employeurs	9.592	31.028	27.834	49.998	45.676
Indépendants	224.577	315.500	307.259	358.842	299.251
Aides familiaux	10.466			60.012	51.367
Apprentis	11.301	36.726	66.519	14.139	15.859
Salariés (*)	1.381.798	2.154.333	2.132.733	2.418.884	2.466.328
Non classés	7.076		516	-	1.274
Total Général	1.644.812	2.538.394	2.534.861	2.901.875	2.879.755
Total non salariés	255.938	384.062	402.128	482.991	413.427
% non salariés	15,6	15,1	15,9	16,6	14,4

(*) y compris les coopérateurs

Sources : Idem

TABLEAU A 4 : Population occupée selon la situation dans la profession

Activités non agricoles et marchandes

Années	1977	1982	1983	1984	1985
Situation profession					
Employeurs	9.485	30.707	27.834	49.879	42.513
Indépendants	220.407	307.717	298.272	356.214	297.340
Aides familiaux	10.416	36.726	66.519	60.012	51.253
Apprentis	11.087			13.758	15.708
Salariés (*)	990.358	1.400.271	1.413.538	1.588.157	1.579.874
Non classés	6.039			-	250
Total Général	1.247.793	1.775.421	1.806.163	2.068.020	1.986.938
Total non salariés	257.435	375.150	392.625	479.863	407.064
% non salariés	20,6	21,1	21,7	23,2	20,5

-113-

(*) Y compris les coopérateurs

Sources : Idem

CHAPITRE II - ETUDES URBAINES

LE SECTEUR INFORMEL A GABES (TUNISIE)

par Adnane HAYDER
Maître-Assistant de Géographie
Université de Tunis I

A partir de la fin des années 60 et du début des années 70, l'Etat tunisien a mis en place à Gabès un puissant complexe industriel, appuyé sur la transformation des phosphates et orienté vers l'exportation.

Les effets directs et indirects des investissements réalisés dans le complexe étant limités, il a paru intéressant d'examiner ses effets sur les autres activités économiques de la ville, à savoir les activités artisanales, les commerces et services privés, et de répondre aux interrogations suivantes :

- Quel est l'impact de la création du complexe sur le rythme de développement des activités urbaines et sur leur structure ?
- Les activités urbaines sont-elles en mesure d'accompagner l'industrie et de "recycler" le revenu créé ?
- Les activités urbaines induites ont-elles généré des formes d'accumulation et de capitalisation ? ; sont-elles un cadre d'initiation et de formation de promoteurs ? ; ont-elles généré des dynamismes locaux ?

Pour répondre à ces questions, nous nous appuyerons principalement sur les résultats de **deux enquêtes**, consacrées à l'artisanat et aux services privés à l'exclusion du B.T.P. et des transports.

Tableau 1 : Dénombrement des établissements privés de Gabès -Juillet-Août 1987-

Types d'activités	en ville	en banlieue	nombre total	%
Activités de production	320	151	471	15,37
Boulangerie, Pâtisserie	22	12	34	
Meuniers	5	5	10	
Ind.alimentaires diverses	4	-	4	
Tailleurs, couturières	93	30	123	
Cordonniers	15	2	17	
Menuisiers	70	39	109	
Forgerons	36	35	71	
Ateliers de constructions métalliques et mécaniques	25	1	26	
BTP et assimilés (Plombiers, Electriciens)	34	24	58	
Autres activités	16	3	19	
Commerce	1 095	565	1 660	54,17
Commerce de Gros	49	7	56	
C. de Détail d'Alimentation Générale (épiciers)	143	217	360	
Bouchers	36	30	66	
Commerce de fruits et légumes	108	62	170	
Autres commerces de Détail alimentaires	154	68	222	
Habillement	132	24	156	
Chaussures et Cuir	43	6	49	
Drogueries, parfumeries	15	7	22	
Meubles et électro-ménager	42	7	49	
Matériaux de constructions et appareils sanitaires	38	28	66	
Quincaillerie et assimilés	50	15	65	
Matériel de transport	1	-	1	
Pièces détachées	36	11	47	
Pharmacies	18	3	21	
Papeteries, Librairies	19	13	32	
Bijouteries	66	4	70	
Articles pour touristes et voyageurs	53	18	71	
Stations essence	5	12	17	
Autres commerces	87	33	120	
Services	713	220	933	30,45
Réparation auto	132	60	192	
Réparation moto-vélo	60	44	104	
Réparation radio-télé	30	10	40	
Autres réparateurs	47	4	51	
Transports	16	-	16	
Banques, Assurances, Cabinets Immobiliers	24	-	24	
Hôtels, Cafés, Restaurants	142	37	179	
Professions libérales (Santé)	37	6	43	
Professions libérales (Justice)	21	-	21	
Professions libérales (Architectes, Comptables)	8	-	8	
Coiffeurs	103	36	139	
Blanchisseries	6	-	6	
Photographes	33	14	47	
Bains maures	5	2	7	
Enseignement privé (dont auto-école)	33	7	40	
Services récréatifs	5	-	5	
Services divers	11	-	11	
Total	2 128 - 69,45%	936 - 30,55%	3 064 - 100%	

Source : Relevés de terrain, sous la responsabilité de A. HAYDER, 1987.

La première enquête à notre disposition a été effectuée par A. HAYDER en **Septembre 1979** (1). Elle a été précédée d'un recensement des établissements -effectué par rue- qui a donné **un effectif total de 1 641 établissements** ; l'enquête par sondage a concerné un échantillon de 244 établissements tirés au hasard selon des taux de sondage variables selon la branche.

La deuxième enquête a été réalisée en **1987-1988**, dans le cadre de la présente étude.

Elle a été précédée d'un recensement des établissements -effectué par îlot- qui a donné **un effectif total de 3 064 établissements** (Tableau 1) dans le périmètre de l'étude, le même d'ailleurs que celui de l'enquête de 1979. Cette enquête a porté sur un échantillon de 258 établissements (Tableau 2.) tirés au

Tableau 2 : Enquête sur les établissements privés de Gabès : population-mère, taux de sondage et échantillon.			
Activité	population-mère	taux de sondage (approximatif)	effectif de l'échantillon
PRODUCTION	471	1/8	57
alimentaire	48	1/7	7
menuiserie	109	1/6	19
tailleurs, couturières	123	1/25	5
forgerons, ateliers de const.métall.	97	1/4	22
divers	94	1/25	4
COMMERCE	1 660.	1/13	125
bouchers	66	1/13	5
épiciers	382	1/11	34
autres commerces alimentaires	428	1/18	24
habillement et textile	214	1/12	17
meubles et électro-ménager	49	1/8	6
pièces détachées	47	1/6	8
matériaux de construc.et sanitaire	115	1/10	12
divers	358	1/20	9
SERVICES	933	1/12	76
coiffeurs	139	1/10	13
autres soins personnels	56	1/10	6
hôtellerie, restauration	179	1/25	7
réparateurs	296	1/10	30
autres réparateurs	91	1/6	15
divers	172	1/30	5
TOTAL	3 064	1/12	258

(1) : Ses résultats en ont été présentés in : HAYDER A., 1986, op.cit.,pp.183-188.

hasard en appliquant des taux de sondage variables selon les branches.

1- Le dynamisme des activités artisanales et tertiaires privées à Gabès

a- La croissance rapide de l'effectif des établissements

En 1987, l'effectif des établissements artisanaux et tertiaires privés était de 3 064 unités et il semble avoir enregistré une croissance rapide, que nous pouvons évaluer à près de 8% par an.

Trois sources différentes permettent de saisir cette évolution :

- La première, le recensement des établissements effectué par A. HAYDER en 1979, avance le chiffre de 1 641 unités, ce qui donnerait alors un taux d'accroissement annuel moyen de 8,12% pour la période 1979-1987 ;
- La deuxième est l'étude Gabès-73 (2) ; elle fournit le chiffre de 616 établissements en 1967, ce qui correspondrait à un taux d'accroissement annuel moyen de 8,35% pour l'ensemble de la période 1967-1987 ;
- La troisième est le recensement des établissements effectué par l'INS en 1976-1977 (3) ; il parvient au chiffre de 1 593 établissements, ce qui donnerait un taux d'accroissement annuel moyen compris entre 6,2 et 6,9% pour la période 1976/77-1987.

Ce chiffre de 1 593 établissements est obtenu en ajoutant les établissements recensés à Gabès (ce qui inclut Teboulba et Chenini) et à Ghannouch, et en défalquant de ce total les dépôts et les établissements de la branche B.T.P. (Tableau 3 et 4).

Tout ceci fait que **l'essentiel de l'appareil artisanal et tertiaire privé de Gabès est jeune**. L'enquête montre d'ailleurs que 67,46% de l'effectif a été créé à partir de 1980 (170 sur 252 établissements), 23,8% de 1971 à 1979 et seulement 8,7% avant le démarrage du complexe industriel.

(2) : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, 1973 : Gabès 73. D'un centre agricole à un pôle de développement. Tunis, 119p.

En vérité, ce chiffre de 616 établissements est repris de : QUARONI DE CARLO (Bureau d'Etudes), 1967 : Pôle de développement de Gabès. Etudes d'aménagement du territoire. Rome. (Etude réalisée pour le Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat, Tunis).

(3) : INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 1980 : Recensement des établissements en milieu urbain. Gouvernorat de Gabès, 1976-1977. Tunis, 72p.

Tableau 3

: Commune de Gabès (*) : Répartition des établissements par taille (effectif total) et branches d'activité

Branches	Taille	N.C. Adm. Dépôt	Taille										à			Total		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 à 19	20 à 49	50 à 99		100 et Plus	
I	Agriculture	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
II	Industries Extractives	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
III	Industries de Transformation utilisant des produits agricoles	3	45	42	34	25	8	7	11	5	2	3	6	3	-	-	-	194
IV	Autres Industries de Transformation	3	33	47	24	19	13	4	9	3	3	1	8	-	1	1	-	169
V	Electricité Gaz et Eau	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
VI	Construction (Bâtiments et travaux publics)	1	2	4	-	1	-	2	-	2	-	-	-	2	2	1	-	17
VII	Transports et Communications	199	10	7	2	1	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	221
VIII	Commerce, Banques, Assurances et affaires immobilières	28	538	253	65	28	15	9	5	4	2	4	7	3	-	-	-	961
IX	Services	191	92	65	24	10	4	-	6	1	-	1	1	-	-	-	-	395
T O T A L			433	721	418	149	84	40	22	31	15	7	9	22	10	3	2	1966

(*) : Y compris Chenini et Teboulbou

Source : I.N.S., Recensement des établissements en milieu urbain, 1976-1977
Gouvernorat de Gabès.

Tableau 4 : Commune de Ghannouch : Répartition des établissements par taille (effectif total) et branches d'activité

Branches	Taille	N.C :															Total	
		Adm. :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 à 19	20 à 49	50 à 99	100 et Plus		
I Agriculture		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
II Industries Extractives		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III Industries de Transformation utilisant des produits agricoles		1	5	-	1	-	1	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	10
IV Autres Industries de Transformation		-	1	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
V Electricité Gaz et Eau		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VI Construction (Bâtiments et travaux publics)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VII Transports et Communications		2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
VIII Commerce, Banques, Assurances et affaires immobilières		1	34	18	2	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58
IX Services		10	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
T O T A L		14	47	20	3	1	3	2	-	-	1	-	-	-	-	-	-	91

Source : I.N.S., Recensement des établissements en milieu urbain, 1976-1977. Gouvernorat de Gabès.

Mais l'évolution de ces activités ne s'est pas traduite seulement par une simple multiplication des effectifs, elle s'est accompagnée également d'un **renforcement du potentiel des établissements**. L'effectif moyen employé par établissement serait ainsi passé de 1,75 emploi par établissement en 1970 à 2,4 en 1989 et à 3,17 en 1987.

En combinant ces différents chiffres, il est possible d'affirmer que **l'effectif total employé dans la branche aurait connu, uniquement pendant la période 1979-1987, un accroissement annuel moyen de 11,94%**.

En dépassant largement les taux d'accroissement démographique de l'agglomération -estimés à près de 3,7% par an pour la période 1966-1984-, ces taux montrent bien le dynamisme acquis par l'économie urbaine à la suite des investissements publics et, ce, essentiellement à la suite de la création du complexe industriel.

b- L'évolution par branches

Analysée par branche, cette évolution semble être généralisée. Elle paraît néanmoins avoir surtout favorisé, relativement, les services non commerciaux et l'artisanat de production, dont l'essentiel de l'appareil est jeune et a été créé pendant les années 80.

. Les services non-commerciaux semblent avoir connu la croissance la plus rapide (95,9% des établissements ont été créés après 1970 et près de 71,2% à partir de 1980), les activités les plus dynamiques étant les ateliers de réparation, les services personnels, les services divers, la restauration et l'hôtellerie.

. Les activités artisanales auraient connu une croissance identique (94,7% des établissements ont été créés après 1970 et près de 70% à partir de 1980), les activités les plus dynamiques étant la menuiserie, le travail du fer et les ateliers de constructions métalliques et mécaniques.

. Les services commerciaux, légèrement moins dynamiques, auraient moins d'établissements jeunes (86,9% des établissements ont été créés après 1970 et 63,4% à partir de 1980) (4), les activités les plus rajeunies étant le commerce alimentaire et surtout le commerce des matériaux de construction, celui des pièces détachées et les commerces divers.

A la lumière de ce qui précède, il semble donc que le dynamisme créé par le complexe industriel a profité surtout aux activités liées à l'accroissement de la population et à celles en relation avec l'expansion du marché du logement ou avec l'intensification des transports et des déplacements. Ceci permet d'affirmer que **l'effet d'entraînement du complexe s'est limité principalement à une dynamique d'accompagnement démographique**.

(4) : Ce résultat est assez logique. Tout donne à penser, en effet, que le secteur commercial a été le premier à connaître une croissance exacerbée, au début des années 70, lorsque, aux premiers effets du complexe sont venus se surajouter ceux, alors beaucoup plus puissants, de la libéralisation de l'économie tunisienne (dissolution des coopératives, en particulier dans le secteur du commerce, de détail et de gros).

c- La périodisation des créations d'établissements

L'année de création des établissements enquêtés permet de distinguer trois phases de croissance des activités artisanales et tertiaires privées.

• La première phase du début des années soixante-dix (jusqu'en 1976) et est consécutive à la libéralisation de l'économie après la période des coopératives et au début de réalisation des premières unités du complexe. Elle est caractérisée par une croissance rapide : l'enquête de 1979 montre d'ailleurs que l'essentiel de l'effectif des établissements existants à cette date aurait été créé à cette époque (35,3% du total) ; et il s'agit essentiellement des menuiseries, des commerces alimentaires, des commerces de matériaux de construction et des services et soins personnels. C'est donc une phase marquée exclusivement par l'accompagnement démographique.

• La deuxième phase a duré de 1976 à 1979 ; elle semble avoir enregistré un ralentissement du taux de croissance : l'enquête effectuée en 1979 montre d'ailleurs que 38,5% des établissements datent de cette époque, ce qui paraît faible compte tenu du fait que l'effectif est gonflé par les établissements nouveaux dont une partie va fermer au bout d'une ou de deux années d'activité. Les activités concernées sont essentiellement celles caractéristiques de la première phase, auxquelles se sont ajoutés l'artisanat textile, la ferronnerie et les constructions métalliques, les réparations et les commerces et services divers. **Cette phase se caractérise donc pas un début de diversification, même si la structure par branche n'a pas tellement changé.**

Deux facteurs principaux peuvent être avancés pour rendre compte de cette évolution. Il s'agit d'une part de l'accélération du rythme de création dans le complexe, ce qui a multiplié les possibilités du marché de l'emploi et réduit la pression sociale sur les activités artisanales et tertiaires et, d'autre part, des placements à l'étranger effectués par un entrepreneur local exerçant en Libye, placements qui auraient atteint le chiffre de 5 000 emplois environ en 1980.

• La troisième phase a commencé en 1980 et semble avoir connu une croissance aussi forte -ou même plus forte- que celle enregistrée au cours de la première période : l'enquête montre d'ailleurs que 67,5% des établissements de 1987 ont démarré à partir de 1980. Cette phase se caractérise également par une diversification accrue, touchant en premier lieu l'artisanat de production et les services (et, essentiellement, les réparations, les services et soins personnels et les services divers) et, en second lieu, les commerces (les commerces de pièces détachées, le commerce textile et les commerces divers en plus des commerces alimentaires et des commerces des matériaux de construction). Cette troisième phase correspond pourtant à une période de ralentissement des créations dans le complexe et d'arrêt de l'émigration en Libye ; il faut alors penser que, **au cours de cette période, les activités tertiaires et artisanales ont fonctionné comme un secteur refuge.**

Un dynamisme soutenu caractérise donc les activités artisanales et tertiaires à Gabès. Néanmoins, son rythme semble plus rapide que ne l'autoriserait le seul effet d'entraînement du complexe. L'étude de l'évolution par période a en effet montré que le rythme de croissance du parc des établissements s'accélère relativement quand il y a ralentissement du rythme de croissance dans le complexe (pendant les années quatre-vingts) et qu'à l'inverse ce rythme se ralentit quand le complexe arrive à un stade de croissance maximal (comme à la fin des années soixante-dix).

L'évolution des activités tertiaires et artisanales privées à Gabès semble donc obéir non seulement à une dynamique d'entraînement par le complexe, mais également à une dynamique propre, caractéristique du secteur non structuré. Les développements suivants, relatifs aux caractères et au fonctionnement de ce secteur, devraient permettre de mieux nous éclairer.

2- Structure et fonctionnement des activités artisanales et tertiaires privées à Gabès

a- La structure par branches

L'examen de la répartition des établissements par branche montre la **prépondérance de l'activité commerciale** et, en contrepartie, le faible développement des autres services, plus particulièrement de l'artisanat de production. Les établissements commerciaux représentent, en effet, avec un effectif de 1 660 en 1987, pas moins de 54% du total des établissements privés contre 30,5% pour les services (933 établissements) et 15,5% pour l'artisanat de production (471 établissements).

Au sein de ces trois catégories, il s'avère que les **activités banales forment l'essentiel de l'appareil**.

Dans la branche commerciale, les commerces alimentaires sont au nombre de 818 établissements et représentent en 1987 49,3% des effectifs de la branche commerce et 26,7% du total, les épiciers à eux seuls étant au nombre de 360, soit 21,7% des établissements commerciaux et 11,7% du total des établissements.

Dans la branche des autres services, trois catégories de réparateurs (les réparateurs auto, les réparateurs moto-vélo et les réparateurs radio-télé) regroupent un effectif de 336 établissements, soit 36% de la branche et 11% du total. Les cafés-restaurants-gargottes sont au nombre de 160 et représentent 17,1% de l'effectif des services.

Dans la branche de l'artisanat de production, les boulangers-pâtisseries, les tailleurs et les couturières, les menuisiers et les forgerons sont au nombre de 337, soit 71,5% des établissements artisanaux et 11% du total.

En somme, moins de dix activités -à savoir les commerces alimentaires, les réparations, la restauration, les boulangeries, la couture, la menuiserie et la ferronnerie -représentent ensemble un effectif de 1 651 établissements soit 53,9% du total. En tout, les activités banales compteraient pour pas moins de 80% de l'effectif total.

Les activités rares sont donc d'un poids assez faible. Elles sont d'ailleurs peu diversifiées et semblent s'orienter pour la plupart vers la fourniture de services à la population citadine locale : cinq activités représentent en effet l'essentiel du parc ; il s'agit du commerce de gros, de la bijouterie, de la quincaillerie, du commerce des matériaux de construction et du commerce des meubles ; leur effectif atteint le chiffre de 330 établissements, soit 10,8% du total.

On assiste, néanmoins, depuis quelques années, à la multiplication de certaines activités rares (le nombre des agences bancaires est passé de 4 en 1970 à 9 en 1979 et à 11 en 1987 et les cabinets de médecins sont passés de 3 en 1970 à 15 en 1979 et à 27 en 1987) et à l'apparition de nouvelles (transitaires, agences de sociétés de gardiennage, sociétés de ravitaillement des navires, laboratoires d'analyse médicale, etc...). Les effectifs de ces activités sont cependant modestes et restent encore en-deçà des possibilités et des besoins de la population et de l'économie locales. Certaines activités, comme les professions libérales, les services récréatifs, la vente de matériel de transport et les industries alimentaires diverses ne comptent en tout que 72 établissements et, parmi eux, les cabinets d'architectes et d'experts-comptables, par exemple, ne sont qu'au nombre de huit et ne correspondent nullement aux besoins croissants du marché foncier et des entreprises.

Il semble donc que la dynamique d'entraînement par le complexe n'est pas la seule à déterminer l'évolution du secteur non structuré. La structure des échanges effectués avec ce secteur est d'ailleurs là pour confirmer cette conclusion.

b- La faiblesse de l'intégration commerciale avec le complexe industriel

L'approche des ventes et des approvisionnements effectués par les établissements artisanaux et tertiaires privés montre, en effet, que ce secteur est complètement déconnecté du complexe industriel.

Cette dissociation s'exprime tout d'abord à travers la faiblesse des relations d'approvisionnement : sur les 258 établissements enquêtés, seulement huit s'approvisionnent auprès des usines du complexe ; il s'agit surtout des commerces de matériaux de construction qui achètent du ciment et de la chaux à la cimenterie. Ce même phénomène a été constaté dans le cadre de la P.M.I. et confirme l'idée que l'effet d'entraînement en aval du complexe est quasi-nul.

Dans le cas des ventes, on est également frappé par la place médiocre occupée par le complexe parmi les clients du secteur des établissements privés : il intéresse en effet seulement 17,6% des établissements (5), alors que les ventes aux ménages et les échanges internes au secteur concernent respectivement 41,2% et 34,1% du total des établissements. Il est d'ailleurs

(5) : Pour ces établissements le complexe industriel ne représente pas le marché unique et, pour la majorité, il se classe, d'ailleurs, au second ou au troisième rang, après les ménages et les autres établissements du secteur non structuré.

intéressant de signaler que parmi les établissements fournisseurs du complexe plusieurs approvisionnent les cantines (tels les boulangeries et les commerces alimentaires) ou fournissent les vêtements de travail.

Ce qui frappe donc, c'est la faiblesse des ventes aux usines du complexe, surtout pour certaines activités censées être les plus concernées par la nouvelle dynamique industrielle. Le cas des ateliers de forge, de ceux de constructions métalliques et mécaniques et celui des menuiseries est, à ce titre, fort révélateur. En effet, sur les 26 ateliers de constructions métalliques et mécaniques recensés à Gabès, seulement six vendent aux usines du complexe, ce qui est dérisoire -surtout si l'on tient compte du faible poids représenté par ces ventes dans le chiffre d'affaires des établissements. Ces établissements sont, en effet, concurrencés par les A.C.M.M.G. et par cinq ateliers privés de moyenne dimension créés depuis les années soixante-dix. Les ateliers de menuiserie -quant à eux- vendent également peu de choses aux usines car, sur les 19 enquêtés (sur les 109 recensés), seulement un vend au complexe où, pourtant, d'énormes quantités de palettes sont consommées ; la fabrication des palettes au sein même des usines (aux I.C.M. par exemple) et le recours jusqu'à une date récente aux fournisseurs sfaxiens semblent être les facteurs principaux de ce faible appel aux menuisiers locaux.

Au premier abord, l'effet de demande exercé par le complexe sur le secteur non-structuré paraît donc bien réduit.

Ce jugement doit cependant être nuancé car, même si les achats directs effectués par les usines dans le circuit économique local sont faibles, le complexe joue par effet indirect un rôle non négligeable dans la dynamique du secteur et ceci grâce au recyclage des salaires et aux ventes aux salariés des usines.

c- La structure par taille

La répartition des établissements selon l'effectif employé montre que l'appareil économique privé est constitué essentiellement d'une multitude de petits établissements n'employant que des effectifs réduits de main-d'oeuvre : 41,5% des établissements enquêtés emploient chacun seulement un actif (107 établissements sur un total de 258), 90,3% emploient entre 1 et 5 personnes et seulement cinq déclarent utiliser 10 employés, ou plus.

Ce caractère dérive surtout de l'importance de l'activité commerciale, domaine par excellence des petits établissements peu employants. L'enquête montre en effet que les établissements comptant un seul employé représentent 61,6% de l'effectif total dans le commerce (77 établissements, sur 125) alors qu'ils n'en représentent, dans les activités artisanales et les services non-commerciaux, que moins du quart (respectivement 21% et 23,7%). Les branches du commerce sont en effet caractérisées par la présence d'activités peu employantes, comme le commerce alimentaire, celui des vêtements et celui de meubles ou de l'électro-ménager : la moyenne de l'effectif par établissement y est inférieure à 2 emplois, alors que les services non-commerciaux et l'artisanat de production sont plus nettement employants : c'est le cas de l'hôtellerie, de la restauration et des réparations dans le cas des premiers (services non-commerciaux), de la boulangerie, des menuiseries et des ateliers

de forge dans le cas du second (artisanat), avec des moyennes d'effectifs employés par établissement supérieures à 3 emplois.

Branches	1 emploi	Groupes de taille			10 employés et plus	Total
		2 à 3 employés	4 à 5 employés	6 à 9 employés		
Artisanat de production	12	22	12	9	2	57
Commerces	77	35	7	5	1	125
Services non-commerciaux	18	40	10	6	2	76
Total	107	97	29	20	5	258

Source : Enquête sur échantillon - 1987 -

La répartition des établissements selon le chiffre d'affaires conduit à des résultats comparables : 135 établissements sur 200 ayant répondu à ce sujet (soit 67,5% du total enquêté) réaliseraient un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 dinars. Dans ce cas, cependant, la sous-déclaration et les refus de réponse sont fréquents, principalement dans les commerces et les services non-commerciaux.

On peut retenir, malgré tout, la faiblesse des chiffres déclarés par les menuisiers (13 sur 14 auraient un chiffre inférieur à 20 000 dinars), par les forgerons et les ateliers de charpente et de chaudronnerie (20 sur 22 auraient également un chiffre inférieur à 20 000 dinars), ainsi que par les réparateurs, la totalité de ces derniers déclarant un chiffre inférieur à 20 000 dinars et même inférieur à 10 000 (34 sur 35 établissements).

Les affaires importantes paraissent donc peu nombreuses : seulement 16 établissements sur 200 effectueraient un chiffre d'affaires supérieur à 50 000 dinars (13 d'entre eux travaillant dans le commerce et principalement le commerce de gros et celui des matériaux de construction), ce qui correspond à peine à 8% du total, soit près de 245 établissements extrapolés pour l'ensemble de la branche.

Branche	Chiffre d'affaires				non réponse ou non déterminé	Total
	moins de 10 000 DT	de 10 000 à 19 999DT	de 20 000 à 49 999DT	50 000 DT et plus		
Artisanat de production	31	11	3	3	9	57
Commerce	49	20	14	13	29	125
Services non-commerciaux	55	1	-	-	20	76
Total	135	32	17	16	58	258
en %	67,5%	16,0%	8,5%	8,0%	-	

Source : Enquête sur échantillon - 1987 -

d- Le faible niveau de qualification

Ce faible niveau de qualification s'exprime par la rareté des ouvriers spécialisés et des employés qualifiés (6) et par le recours généralisé à la main-d'oeuvre non salariée formée par les apprentis et les aides familiaux qui représentent 26,8% de l'effectif total de la main-d'oeuvre, y compris les patrons (les apprentis représentent 22,7% et les aides familiaux 4,1%). D'ailleurs, certaines activités se limitent à l'utilisation d'emplois non salariés, telles les activités de réparation avec 65,4% d'apprentis, la menuiserie avec 45,6% et la ferronnerie avec 53,1%. Les apprentis partent assez souvent dès qu'ils atteignent l'âge limite de l'apprentissage et ouvrent alors leur propre atelier, les employeurs ne leur offrant pas un salaire adéquat et préférant les remplacer par des apprentis plus jeunes.

Tableau 7 : Le poids des non-salariés dans la main-d'oeuvre des établissements artisanaux et tertiaires privés de Gabès (1987)

Branche	Effectif total de la main-d'oeuvre	Effectif des apprentis	%	Effectifs des aides familiaux	%	% des apprentis et des aides familiaux
Artisan de Produc.	314	75	23,9	3	0,9	24,8
Commerces	318	10	3,1	28	8,8	11,9
Serv.non-commer.	226	110	48,7	4	1,7	50,4
Total	858	195	19,3 (a)	35	4,4 (a)	23,7 (a)

(a) : Ces pourcentages représentent des moyennes pondérées

Source : Enquête sur échantillon - 1987 -

Pour certains employeurs, le recours à la main-d'oeuvre saisonnière est une pratique fréquente : 28 établissements sur les 258 enquêtés comptent des saisonniers dans leur effectif (10,8% du total).

Le recrutement de cette main-d'oeuvre ne passe pas obligatoirement par les canaux officiels : 48% des établissements utilisent les services de l'Office de l'Emploi et 52% recrutent directement soit parmi leurs connaissances soit parmi les demandeurs ne passant pas par le circuit officiel (par exemple, en s'adressant à ceux qui attendent du travail autour de la place Aïn Slem).

La place importante occupée par les saisonniers et, plus encore, par les apprentis et les aides-familiaux se justifie, aux yeux des employeurs, par la nécessité de comprimer le coût du facteur travail ; le secteur enregistre de ce fait un niveau de salaires assez faible, généralement inférieur au S.M.I.G., surtout dans la branche des services où les salaires -alors purement symboliques- peuvent tomber jusqu'à 12 dinars par mois pour les apprentis

(6) : Les patrons ne distinguent pas, d'ailleurs, entre les trois catégories de salariés prévues par le questionnaire de l'enquête (ouvrier spécialisé, ouvrier, employé), surtout dans la branche commerciale. La dimension de l'entreprise, en général réduite, ne permet pas en effet une division poussée des tâches.

productifs, alors que la moyenne des salaires descend à moins de cinquante dinars (47,5 DT chez les réparateurs divers ; 37,8 DT chez les réparateurs auto et moto et même 17,7 DT par mois chez les coiffeurs). Comparés aux chiffres moyens obtenus dans les usines du complexe, ces salaires apparaissent donc comme dérisoires.

Tableau 8 : Les salaires dans le secteur non-structuré de Gabès (1987)			
Branche	Salaires déclarés en DT	Nb de salariés concernés (y compris apprentis)	Salaire moyen (DT)
Artisanat de Produc.	9 247	117	79
Commerces	11 885	102	116,5
Serv.non-commer.	6 126	133	46,1
Total	27 258	352	
	(a)		
Salaire moyen pondéré			89,298 DT

(a) : Ces données correspondent à 115 établissements sur les 125 qui emploient des salariés (10 non-réponses) ; 133 établissements n'emploient pas de salariés.

Source : Enquête sur échantillon, 1987.

e- Le faible recours aux services modernes

Le faible recours aux services modernes est un autre indice du bas niveau technologique du secteur non-structuré de Gabès.

Les services modernes d'usage fréquent se limitent en effet à trois, à savoir la banque, les assurances et les services de comptabilité.

Les services bancaires, les premiers par ordre d'importance, sont utilisés par 42,2% des établissements enquêtés. La fréquence d'utilisation varie cependant d'une branche à l'autre, les commerces étant plus fréquemment clients des banques que les services non-commerciaux, au sein desquels coiffeurs et réparateurs représentent l'essentiel de l'effectif. La faiblesse du niveau d'instruction des entrepreneurs, jointe à la modicité du chiffre d'affaires chez la majorité d'entre eux, expliquent cette position marginale du secteur non structuré par rapport au marché financier.

Cette marginalité s'exprime encore plus par le faible recours aux services en principe imposés par l'administration et la réglementation, comme les assurances et les services de comptabilité. Les services d'assurances intéressent en effet seulement 26,18% des établissements et sont relativement plus utilisés dans le cadre des activités de production où la dimension des entreprises est plus grande (40,4% des établissements y comptent plus de 3 salariés contre 10,4% dans les commerces). Les services de comptabilité ne sont utilisés que par 11,35% des établissements, les commerces y recourant à raison de 13,8% de leur effectif.

L'enquête montre également que plusieurs services d'intérêt économique, susceptibles de favoriser l'intégration du secteur des établissements artisanaux et tertiaires privés à la dynamique du complexe industriel, sont pratiquement ignorés, tels par exemple les bureaux d'études techniques et commerciales, la location de matériel, etc.

Branche	Service moderne		
	Banque	Assurance	Comptabilité
Artisanat de produc.	41%	52,6%	7,0%
Commerces	50,8%	17,9%	13,8%
Serv.non-commerc.	27,6%	27,6%	9,2%
Moyenne pondérée	42,2%	26,2%	11,85%

Source : Enquête sur échantillon, 1987

En somme, par leur niveau technologique élémentaire, par leur dimension modeste et par l'emploi d'une main-d'oeuvre non qualifiée et souvent non-salariée, **les activités tertiaires et artisanales privées à Gabès apparaissent incapables de s'intégrer au circuit économique du complexe industriel. Elles assurent néanmoins une fonction économique et sociale notable.**

Les activités tertiaires et artisanales permettent en effet l'insertion de la main-d'oeuvre non qualifiée et non instruite -généralement formée par les défailants du système scolaire -et ne pouvant trouver place dans les usines modernes. Elles assurent également la formation de cette main-d'oeuvre dans des domaines de plus en plus importants pour l'économie, mais encore ignorés par le système scolaire tels que les services de réparation, les services personnels, les services commerciaux, etc...

3- Les caractères des entrepreneurs

Dans ce paragraphe, il s'agit d'examiner les caractères des promoteurs et de voir s'ils interviennent eux aussi en tant que facteurs explicatifs de la dissociation entre la grande industrie et les activités tertiaires et artisanales privées. Il s'agit de savoir également si ces dernières ont permis une certaine accumulation du capital et ont favorisé l'émergence d'une classe de promoteurs capable d'investir dans l'industrie, de multiplier le revenu créé par le complexe et d'élargir la base économique de la ville.

a- La prédominance des promoteurs individuels

La structure juridique des entreprises montre la prédominance des entreprises individuelles qui représentent 89,5% de l'effectif total au lieu de 9,6% seulement pour les sociétés (8,4% pour les sociétés de personnes et 1,2% pour les sociétés anonymes).

En nécessitant une certaine organisation et une comptabilité claire et élaborée, les sociétés rebutent donc les petits patrons gabésiens qui préfèrent les entreprises individuelles et se suffisent des capitaux modestes qu'elles impliquent.

Seules quelques branches précises ont connu une certaine multiplication des sociétés : il s'agit de celles qui exigent une assise financière solide (le commerce des matériaux de construction, le commerce de l'habillement et le commerce de gros) et de celles où l'activité compte à la fois sur le facteur capital et sur la compétence technique (les menuisiers, les réparateurs, etc.).

Tableau 10 : Structure juridique des entreprises artisanales et tertiaires privées de Gabès (1987)				
Branche	Structure juridique			
	Entrepris.individuel.	%	Sociétés	%
Artisanat de Produc.	52	92,86	4	7,14
Commerces	109	88,61	13	10,57
Serv.non-commerc.	67	89,33	7	9,33
Total	228	89,48	24	9,66
		(a)		(a)

(a) : Ces pourcentages sont des moyennes pondérées

Source : Enquête sur échantillon, 1987

b- Une assise financière limitée

L'analyse du capital des entreprises montre la prédominance de petites entreprises, à savoir celles dont le capital ne dépasse pas 10 000 dinars : elles représentent 74,6% de l'effectif total (soit 154 sur 209 ayant répondu à l'enquête). Seules 16% des entreprises ont leur capital supérieur à 20 000 DT, dont huit arrivent à dépasser le chiffre de 50 000 DT.

La dimension du capital varie d'une branche à l'autre : ce sont les services et surtout les réparateurs qui se satisfont le plus aisément de capitaux modestes (33 entreprises sur les 36 enquêtées ont un capital inférieur à 10 000 DT, soit 91,66%), suivis par les services commerciaux qui présentent toutefois des situations variées, même si, en moyenne, ils occupent une position intermédiaire (72% des entreprises de services commerciaux ont moins de 10 000 DT de capital) et, enfin, par les activités de production : celles-ci sont relativement capitalistiques, particulièrement dans l'artisanat alimentaire, la menuiserie et le travail des métaux (66,7% de ces entreprises possèdent un capital inférieur à 10 000 DT, mais 23% un capital supérieur à 20 000 DT).

Branche	Inférieur à 10 000DT		de 10 000 à 19 999DT		Montant du capital de 20 000 à 49 999DT		50 000DT et plus		Total des réponses
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	
Artisanat de Production	32	66,66	5	10,41	8	16,66	3	6,25	48
Commerces	77	71,96	11	10,28	15	14,02	4	3,74	107
Services non-commerciaux	45	83,33	4	7,41	4	7,41	1	1,85	54
Total	154	74,60	20	9,42	27	12,41	8	3,55	209
		(a)		(a)		(a)		(a)	

(a) : Ces pourcentages sont des moyennes pondérées

Source : Enquête sur échantillon, 1987.

Cependant, cette modicité du capital doit être tempérée par le fait que près du tiers des entrepreneurs possèdent le local où ils exercent, particulièrement dans les branches dispersées dans le tissu urbain et celles n'exigeant pas une localisation trop particulière (les commerces alimentaires et les réparateurs) ; dans la majorité des cas, il s'agit d'une pièce de leur propre maison , transformée en local commercial.

Branche	Artisanat de produc.	Commerces	Serv.non-commerc.	Moyenne Générale
% de propriété	25,5%	29,7%	31%	29,5%

Source : Enquête sur échantillon, 1987

c- L'accès difficile au marché financier

La modestie du capital engagé par les entrepreneurs s'accompagne d'un faible recours au marché financier, compensé par un appui très marqué sur les circuits traditionnels de financement : 55,4% des entrepreneurs comptent, en effet, exclusivement sur leurs ressources propres (143 sur 258), 22,1% sur un apport familial, 4,6% sur l'apport d'associés (en plus du leur, évidemment) et seulement 5% sur un apport bancaire, soit 13 entrepreneurs dont cinq parmi eux comptent seulement sur la banque et sur leur apport propre et huit sur ces deux dernières sources et sur l'apport d'associés.

Tableau 13 : Répartition des entrepreneurs privés de Gabès (artisanat et tertiaire) selon les sources de financement

Sources de financement	Branche			Total
	Artisanat de Produc.	Commerces	Serv.non-commerc.	
1- Apport propre	39	62	42	143
2- Apport familial	9	30	18	57
3- Apport des associés	-	10	2	12
4- Crédits bancaires	2	3	-	5
5- 1 et 2	4	9	6	19
6- 1,2 et 4	3	5	-	8
7- 2 et 3	-	1	-	1
8- Non déterminé - Non réponses	-	5	8	13
Total	57	125	76	258

Source : Enquête sur échantillon, 1987

Les conditions du crédit bancaire (garanties, gestion claire et accès aux décideurs) expliquent en partie cette prédominance des sources de financement traditionnelles ; en outre, les entrepreneurs locaux ont une peur extrême des risques de l'endettement.

Il faut tout de même signaler qu'une institution, celle du F.O.N.A.P.R.A.M. (Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers), a permis à quelques petits patrons de réaliser des projets ; mais le nombre des bénéficiaires du programme est cependant resté faible, comme on peut le voir à l'examen du Tableau 14 , correspondant aux résultats de la période 1982-1984 (7).

Tableau 14 : Projets financés et emplois créés dans le cadre du FONAPRAM, dans le Gouvernorat de Gabès et en Tunisie, pendant la période 1982-1984

	Gouvern. de Gabès	Total national (Tunisie entière)	Part du Gouvern.de Gabès dans le total national
Nb projets financés	52	3 528	1,47%
Emplois créés	304	18 257	1,66%
Investis. en DT	447 200	29 849 200	1,50%
Population en 1984	240 016	6 975 450	3,44%

Source : FONAPRAM, Tunis

(7) : Les données du Tableau 14 concernent l'ensemble du Gouvernorat de Gabès, sans qu'il nous ait été possible d'isoler la participation de la seule agglomération de Gabès.

d- Le faible niveau de qualification des entrepreneurs

En étudiant le niveau d'instruction des patrons enquêtés, il s'avère que les activités tertiaires et artisanales privées gardent encore une forte proportion d'analphabètes et fonctionnent comme le réceptacle des défailants de l'enseignement : 13% des patrons sont analphabètes, 44% n'ont fait que des études primaires et 30,5% se sont arrêtés au premier cycle de l'enseignement secondaire. Au total, 87,5% ont un niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire et seulement 12,5% ont pu accéder à ce second cycle, quelques-uns, toutefois, ayant pu arriver jusqu'à l'Université. Comparées aux données obtenues pour les salariés du complexe industriel (8), les activités tertiaires et artisanales privées paraissent donc être l'issue principale des défailants du système scolaire.

Si l'on précise l'analyse en distinguant par branches, les activités commerciales présentent les scores les plus bas (le pourcentage d'analphabètes arrive à 19,2%), car certaines d'entre elles sont caractérisées par la présence d'un nombre élevé de patrons âgés (c'est le cas, par exemple, du commerce alimentaire et du commerce du textile et de l'habillement).

Les patrons de l'artisanat ont en majorité un niveau du primaire (63,1% du total), alors que ceux des services non-commerciaux se distinguent du lot par un niveau plus élevé (leur taux d'analphabètes n'est que de 3,9% et ceux qui ont dépassé le premier cycle du secondaire représentent 17,1%).

Tableau 15 : Niveau scolaire des entrepreneurs privés (artisanat et tertiaire) de Gabès (1987)

Branches	Analphabètes		Primaire		Niveau scolaire 1er Cycle du Secondaire		2ème Cycle du Secondaire		Total	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Artisanat de production	5	8,8	36	63,1	13	22,8	3	5,2	57	100
Commerces	24	19,2	45	36,0	41	32,8	15	12,0	125	100
Services non-commerciaux	3	3,9	37	48,7	23	30,2	13	17,1	76	100
Total (a)	32	12,94	118	44,0	77	30,47	31	12,5	258	100

(a) : Les pourcentages du total correspondent à des moyennes pondérées

Source : Enquêtes sur échantillon, 1987

Il est intéressant de signaler que le niveau d'instruction des entrepreneurs dans les différentes branches est en relation étroite avec le dynamisme qu'elles ont affiché depuis la création du complexe : les activités de service qui ont connu les plus forts taux de croissance enregistrent les meilleurs

(8) : Une enquête portant sur un échantillon de 189 salariés du complexe fournit les résultats suivants : analphabètes : 12% ; niveau primaire : 21% ; 1er Cycle du secondaire : 25% ; 2ème Cycle du secondaire : 32% ; enseignement supérieur : 10% (enquête effectuée par R. LAMINE, 1987).

niveaux d'instruction et s'opposent ainsi aux activités commerciales dont le dynamisme est le moins rapide et où le niveau d'instruction est le plus bas. La conclusion s'impose donc d'elle-même : **les services non-commerciaux sont**, par la multiplication rapide des établissements et l'élévation du niveau d'instruction de leurs patrons, **les principaux bénéficiaires de l'évolution.**

Le lieu de formation des patrons, quant à lui, montre qu'en dépit de cette amélioration du niveau d'instruction, la qualification des patrons reste encore élémentaire.

Le mode de formation le plus répandu demeure en effet la formation sur le tas : celle-ci concerne 91% de l'effectif total, le reste étant soit la qualification dans un établissement d'enseignement secondaire (11 patrons, c'est-à-dire, près de 4%), soit dans un établissement de l'Office de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (8 patrons, 3,1%), soit encore la formation dans une entreprise du complexe (4 patrons, 1,8%). Ceci montre le faible rôle joué par les organismes officiels dans la formation des petits patrons, mais met en relief le rôle positif joué par le secteur non-structuré dans la formation professionnelle (surtout pour certaines branches négligées par le système scolaire), les limites d'une telle formation n'échappant cependant à personne.

Tableau 16 : Le lieu de formation des entrepreneurs privés (artisanat et tertiaire) de Gabès (1987)

Branche	Lieu de Formation								Sous-Total		Non Déter. effectif
	Sur le tas		Lycée		Office de l'Emploi		Entreprise du complexe				
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	
Artisanat de Production	41	80,4	6	11,7	4	7,8	-	-	51	100%	6
Commerces	108	93,9	2	1,7	4	3,5	1	0,8	115	100%	10
Services non-commerciaux	64	91,4	3	4,2	-	-	3	4,2	70	100%	6
Total (a)	213	91,05	11	4,0	8	3,1	4	1,8	236	100%	22

(a) : Les pourcentages du total correspondent à des moyennes pondérées

Source : Enquête sur échantillon, 1987

e- Des promoteurs jeunes et citadins d'origine

La question qui se pose maintenant est de savoir si la création du complexe industriel s'est accompagnée d'un rajeunissement du petit patronat local et d'un élargissement de son origine géographique.

La répartition par âge des entrepreneurs révèle une prédominance de jeunes : 53,5% sont en effet âgés de moins de 35 ans, alors que 38,3% ont entre 35 et 59 ans et 8,2% plus de soixante ans.

Cette extrême jeunesse des petits patrons s'observe surtout dans la branche des services (63,1% des patrons y ont moins de 35 ans) et, tout particulièrement, dans les services personnels (92,3% des coiffeurs sont dans ce cas) et les activités de réparation (60%).

Les patrons des établissements commerciaux ont un âge moyen plus élevé (50,4% d'entre eux ont moins de 35 ans), mais, en réalité, la situation y est assez variée : les patrons de commerces de pièces détachées et de commerces divers, par exemple, sont en moyenne plus jeunes que ceux des commerces alimentaires et de l'habillement (parmi ces derniers, 19 sont âgés de moins de 35 ans) et il présente, dans la majorité de ses composantes, une structure par âge moins contrastée que les autres branches.

Tableau 17 : Structure par âge des entrepreneurs privés (artisanat et tertiaire) de Gabès (1987)

Branches	Groupes d'âge						Total effectif
	Moins de 35 ans		de 35 à 59 ans		60 ans et plus		
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	
Artisanat de Production	26	45,6	31	54,4	-	-	57
Commerces	63	50,4	43	34,4	19	15,2	125
Services non-commerciaux	48	63,1	28	36,8	-	-	76
Total	137	53,5 (a)	102	38,2 (a)	19	8,2 (a)	258

(a) : Ces pourcentages sont des moyennes pondérées

Source : Enquête sur échantillon, 1987

Il semble donc que ce soient les activités qui ont enregistré les plus forts taux de croissance et dont les patrons ont les niveaux d'instruction les plus élevés qui se soient aussi les plus rajeunies.

La répartition des promoteurs par origine géographique, tout en montrant une très forte prédominance de Gabésiens (89,7% des promoteurs sont nés dans l'agglomération de Gabès et 3,2% dans le reste du Gouvernorat), semble néanmoins indiquer une légère diversification, particulièrement dans la branche des services non-commerciaux où le pourcentage des natifs de Gabès "descend" à 82,9%. Cette diversification des origines est évidemment à mettre en relation avec le dynamisme récent de la branche : 20 des 25 patrons nous ayant fourni la date de leur venue à Gabès (sur un effectif total de 33) sont arrivés après 1970.

Il apparaît donc clairement que l'immigration a contribué au mouvement de diversification des activités économiques de la ville, principalement dans les branches des services et des commerces, la relative qualification professionnelle nécessitée par les premières permettant une insertion rapide des immigrants.

Tableau 18 : Origine géographique des entrepreneurs privés (artisanat et tertiaire) de Gabès (1987)									
Branche	Origine géographique								Total effectif
	Gabès		Reste du Gouvern. Gabès		Sud Tunisien		Reste de la Tunisie		
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	
Artisanat de Production	52	91,2	3	5,2	1	1,7	1	1,7	57
Commerces	110	88,0	2	1,6	8	6,4	5	4	125
Services non-commerciaux	63	82,9	8	10,5	3	3,9	2	2,6	76
Total	225	86,9	13	3,2	12	4,7	8	3,2	258

Source : Enquête sur échantillon, 1987

f- Les activités artisanales et tertiaires privées, facteurs de promotion sociale et d'accumulation du capital ?

Au vu des caractères précédemment examinés et au vu des transformations (de l'appareil tertiaire, des caractères des promoteurs) que nous nous sommes efforcés de mettre en évidence, il reste alors à s'intéresser aux résultats de l'activité des entreprises du secteur. Pour cela, nous allons nous limiter à deux indicateurs : le niveau du revenu assuré et l'évolution du capital.

A l'examen des revenus des patrons enquêtés (138 patrons sur 258 ont apporté une réponse à cette question), il s'avère que le revenu moyen disponible est de 2 348,6 DT par an, ce qui équivaut à plus du double du salaire moyen (1 071 DT par an).

Tableau 19 : Revenus des entrepreneurs et des salariés des entreprises artisanales et tertiaires privées de Gabès (1987)			
Branche	Revenu moyen des entrepreneurs (DT)	Salaire moyen (DT)	Rapport $\frac{\text{Salaire moyen}}{\text{Revenu moyen}}$
Artisanat de Produc.	1 614,594	948	1,70
Commerces	2 950,480	1 398	2,11
Serv.non-commerc.	1 648,222	553,2	2,98
Total	2 348,584	1 071,6	2,19

Source : Enquête sur échantillon, 1987

Etabli par branche, l'écart entre le revenu moyen et le salaire moyen semble se réduire dans les activités de production, mais s'amplifier dans les activités de service où le rapport arrive à 3, essentiellement grâce à l'emploi systématique des apprentis, particulièrement dans les activités de réparation. La croissance rapide des activités de réparation semble trouver là une de ses explications principales.

En considérant la facilité avec laquelle les petits patrons créent leurs affaires (capital modeste, etc.), on ne peut que se convaincre de la fonction de promotion sociale assurée par le secteur non-structuré, une promotion qui profite finalement essentiellement aux salariés des secteurs privé et public : 75,2% des patrons actuels sont en effet d'anciens salariés, 11,5% d'anciens patrons et 13,3% ont des profils divers (paysan, élève, etc.).

En étudiant l'évolution du capital des entreprises, on constate qu'il existe deux situations fréquentes : tantôt une croissance lente, situation qui concerne 26,7% des établissements n'ayant pas connu d'augmentation du capital (43 établissements), tantôt une croissance rapide, situation qui concerne 49 établissements (soit 30,4% du total) qui ont connu des taux d'accroissement moyens supérieurs à 20% par an (9). Ceci permet d'affirmer qu'en dépit des blocages affectant une partie du "parc", le secteur non-structuré est très favorable à l'accumulation du capital.

En liant le rythme de l'évolution à l'âge de l'entreprise, il s'avère que ce sont les entreprises créées à partir de 1980 qui enregistrent les meilleurs scores (40,7% ayant connu des taux d'accroissement supérieurs à 20% par an), même si l'on constate, par ailleurs, une forte proportion d'entreprises n'ayant pas évolué (32,4%), ce qui est somme toute normal pour toute activité jeune. Les entreprises créées antérieurement à 1980 présentent des résultats moins contrastés et relativement modérés : la moitié des établissements créés entre 1970 et 1980 ont des taux d'augmentation du capital compris entre 5 et 20% par an, au lieu de 70% pour ceux créés avant 1970.

Les entreprises apparues depuis 1980 semblent donc réussir mieux que les autres, ce qui laisse penser qu'elles traduisent une meilleure adéquation du secteur non-structuré au marché et à la demande.

Tableau 20 : Evolution du capital des entreprises privées (artisanat et tertiaire) de Gabès selon leur date de création

Année de création	Taux d'accroissement annuel moyen du capital						Sous-total entrep.créées en 1987(a)	Non-Déter.	Total	
	0%	- de 5%	5 à 9%	10 à 14%	15 à 19%	20% et +				
A partir de 1980	35	4	8	11	6	44	108	32	34	174
De 1970 à 1979	7	8	7	8	5	5	40	-	22	62
Avant 1970	1	3	2	5	2	-	13	-	9	22
Total	43	15	17	24	13	49	161	32	65	258

(a) : 1987 : année de l'enquête

Source : Enquête sur échantillon, 1987

(9) : Les taux de croissance sont ceux enregistrés depuis la création des entreprises.

En analysant l'évolution par branche, il semble que les activités commerciales ont mieux réussi que les autres (68,5% des entreprises de cette branche présentent un taux de croissance supérieur à 5% par an, au lieu de 60,4% pour celles de l'artisanat de production et 57,8% pour les services non-commerciaux) et que la distribution des taux de croissance du capital est plus homogène -écart plus réduits entre les extrêmes, particulièrement pour les entreprises créées depuis 1980.

Tableau 21 : Evolution du capital des entreprises privées (artisanat et tertiaire) de Gabès, par branches

Branche	0%	- de 5%	5 à 9%	10 à 14%	Taux		Sous-total	Entrep. créées en 1987(a)	Non-Déter.	Total
					15 à 19%	20% et +				
Artisanat de Production	14	3	2	6	3	15	43	32	12	57
Commerces	17	8	12	13	7	23	80	-	28	125
Services non-commerciaux	12	4	3	5	3	11	38	-	25	76
Total	43	15	17	24	13	49	161	32	65	258

(a) : 1987 : année de l'enquête

Source : Enquête sur échantillon, 1987

Il se produit donc bien une accumulation du capital dans les entreprises du secteur non-structuré, particulièrement parmi celles de création récente. Cette accumulation n'est cependant pas automatique, car près du tiers des établissements n'enregistre aucune croissance de leur capital (43 sur 153, soit 28,1%).

Le secteur non-structuré, à Gabès, est en effet caractérisé par une très forte instabilité et par un **rythme de fermetures assez élevé**. Une extrapolation à partir des résultats de l'enquête de 1987 permet ainsi d'estimer à 40% le pourcentage des établissements recensés en 1979 qui ont fermé entre cette date et 1987, année de la deuxième enquête (10).

(10) : L'extrapolation effectuée permet d'estimer à 997 les établissements ouverts en 1987 et qui étaient déjà en activité en 1979 (l'enquête de 1987 donnant un pourcentage de 32,54% du total pour les établissements créés avant 1980). En déduisant ce chiffre de celui des établissements effectivement recensés par A. HAYDER en 1979 (soit 1 641 établissements), nous obtenons alors le chiffre de 644 qui représente l'effectif des établissements existants en 1979 et qui ont fermé entre 1979 et 1987. En vérité, le nombre total des établissements qui ont disparu entre ces deux dates est supérieur à ce chiffre (644), car il devrait comprendre les établissements créés après 1979 et fermés avant 1987, établissements que l'enquête de 1987 n'a évidemment pu toucher.

BIBLIOGRAPHIE

- DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, 1973 :
Gabès 73. D'un centre agricole à un pôle de développement.
Tunis, 119p.
- HAYDER A., 1986 : L'industrialisation à Gabès et ses conséquences. Etude de géographie urbaine et économique. Publications de l'Université de Tunis, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Série Géographie, tome XIX, Tunis, 332p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, 1980 : Recensement des établissements en milieu urbain, 1976-1977. Volume Gabès.
Tunis, 72p.
- S.E. TRAVAUX PUBLICS ET HABITAT, QUARONI DI CARLO, 1967 :
Pôle de Développement de Gabès. Etude d'aménagement du territoire. Rome et Tunis.

LE SECTEUR INFORMEL A MOHAMMEDIA (MAROC)

Jacques CHARMES
Directeur de Recherche à l'ORSTOM
Membre du Laboratoire URBAMA

Quel est le poids de l'emploi informel dans une ville telle que Mohammedia, pôle industriel dans lequel les grandes entreprises occupent le devant de la scène ? L'effet d'entraînement attendu de la création du pôle s'est-il traduit par une croissance de ces petites activités ? La proximité de Casablanca n'exerce-t-elle pas un frein à cet entraînement ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles se proposent de répondre cette étude et l'enquête sur laquelle elle se fonde.

Mais d'abord, le terme de "secteur informel" est-il adapté et ne convient-il pas, dans le cas présent, de lui préférer celui de "petite entreprise" ?

Sans doute le terme ou le concept, très contesté, de secteur informel a-t-il perdu quelque peu -sous la pression des faits- de sa connotation péjorative originelle : les stratégies d'industrialisation n'ont pas toujours répondu aux espoirs que l'on avait mis en elles et la montée continue du chômage, des jeunes notamment, a amené les pouvoirs publics de nombreux pays en développement ainsi que les agences d'aide multilatérale et bilatérale, à considérer sous un angle plus positif les activités que l'on regroupe sous cette terminologie.

On a coutume d'y ranger des activités extrêmement hétérogènes, allant des petites entreprises artisanales et commerciales au travail à domicile ou clandestin, en passant par la vente ambulante et le tâcheronnage dans le bâtiment, toutes activités répondant à un certain nombre de caractéristiques communes liées aux conditions et modalités de leur exercice, ou encore au rôle qu'elles jouent dans le fonctionnement de l'économie dans son ensemble. Dans une perspective de mesure, le statisticien est contraint de délimiter l'univers de ses investigations à l'aide d'un critère simple, tel que la taille des entreprises (en nombre d'emplois qu'elles procurent) ou encore le non-enregistrement dans les fichiers administratifs ou statistiques qui permettent une saisie permanente et directe des résultats de l'activité économique. Une méthode courante de mesure de l'emploi informel consiste donc en la comparaison de la population active issue des recensements de population et de l'emploi dans les entreprises.

Pourtant, dans le cas d'études urbaines, et plus particulièrement dans le cas de Mohammedia, cette méthodologie et cette terminologie ne se justifient pas dans la mesure où il n'est guère possible de leur donner exactement le même contenu que dans d'autres études plus classiques.

Mohammedia est en effet un pôle industriel proche de la grande métropole de Casablanca ; il s'opère donc des échanges de main-d'oeuvre importants entre les deux agglomérations, de sorte qu'il y a peu de chances de trouver une correspondance entre la population active vivant à Mohammedia et les emplois procurés par les activités qui y prennent place : de nombreux habitants de Mohammedia vont travailler à Casablanca et les grandes entreprises recrutent une partie non négligeable de leur main-d'oeuvre qualifiée à Casablanca. C'est pourquoi on préférera parler, dans cette étude, de petites entreprises et raisonner en terme d'emplois.

L'effet d'entraînement du pôle industriel se mesurera donc à partir du nombre de petites entreprises existant à Mohammedia, de leurs caractéristiques et du nombre d'emplois qu'elles génèrent, l'hypothèse étant faite que les petits établissements drainent une main-d'oeuvre locale, alors que les grands établissements peuvent attirer une main-d'oeuvre éloignée, ne serait-ce que par les facilités de transport qu'elles consentent. C'est donc d'un recensement et d'une enquête auprès des petites entreprises que l'on attend un éclairage sur la dynamique du secteur informel dans le pôle industriel.

Après avoir exposé les modalités de réalisation de l'enquête, nous présenterons les caractéristiques des petites entreprises et des entrepreneurs, en y cherchant des éléments d'analyse pour une meilleure compréhension du fonctionnement du pôle industriel de Mohammedia. Nous présenterons ensuite les résultats sous un angle macro-économique, en examinant le poids du secteur informel dans l'économie de Mohammedia et les preuves de son dynamisme.

1- Recensement et enquête auprès des petites entreprises de Mohammedia

Aux mois de Juin et Juillet 1987, un recensement des établissements a été réalisé sur le périmètre de Mohammedia. L'opération, exhaustive, doit plutôt être qualifiée de dénombrement, car il n'y a pas eu administration de questionnaires, mais simple relevé des activités observées lors du porte à porte systématique. Comme il est naturel ou traditionnel dans ce genre d'opération, les effectifs dénombrés excluent les activités de transport, ainsi que les établissements à caractère administratif et les activités de type ambulancier (mais le souk de Mohammedia a été recensé). De même, les grandes entreprises du pôle industriel (enquêtées par ailleurs et au nombre de 44) ne sont pas comprises dans le dénombrement. Rappelons, par ailleurs, que les activités liées au bâtiment sont, par nature, difficiles à recenser en raison du nombre élevé des travailleurs à la tâche que l'on ne peut localiser dans des établissements particuliers.

Ces précisions étant données, le tableau 1 fournit la répartition des établissements par branche d'activité et localisation (ville haute, ville basse).

Au total, 1 832 établissements ont été dénombrés, dont 63% se situent en ville haute où la densité et les effectifs de population sont plus élevés ; 11,2% seulement des établissements dénombrés exercent des activités de production (tailleurs et menuisiers étant les plus nombreux) : plus des 3/4 de ces activités de production sont localisées en ville haute. Plus de 55% des établissements exercent une activité commerciale (dont plus de la moitié dans le commerce d'alimentation). Enfin, les services constituent l'activité du tiers des établissements, les cafés-restaurants (à peu près uniformément répartis entre la ville haute et la ville basse) et les coiffeurs étant les plus nombreux.

Le dénombrement des établissements n'ayant relevé aucune de leurs caractéristiques hormis l'activité exercée, c'est à l'enquête par sondage qu'a été assigné l'objectif de fournir les informations recherchées sur les structures et les comportements des petites entreprises et, en particulier, le nombre d'emplois qu'elles procurent. Afin de tirer un échantillon représentatif des petites entreprises du secteur informel, on a donc limité le champ de l'enquête

aux seules activités susceptibles d'être exercées (mais pas exclusivement) par des unités informelles : cela signifie qu'ont été éliminées les pharmacies, stations-essence, banques et assurances, professions libérales (santé, justice, architecture), auto-écoles, agences de voyage et d'import-export qui, en raison des qualifications ou des moyens qu'elles impliquent ou de l'impact qu'elles peuvent exercer sur l'économie ou la population, sont traditionnellement des activités enregistrées et contrôlées.

Le tableau 2 ci-après, présente ainsi une répartition des établissements selon une classification des activités plus agrégée en 12 branches (ainsi, par exemple, boulangers et meuniers ont-ils été regroupés, de même que l'ensemble des activités de réparations) est limitée aux activités informelles : 1 664 établissements constituent ainsi la base de sondage à partir de laquelle a été tiré un échantillon de 256 établissements. Le taux de sondage global s'élève ainsi à 2/13ème, mais il n'est pas uniforme et varie de 1/3 (boulangerie, transformation des produits alimentaires) à 1/12ème (commerce d'articles sanitaires, électro-ménager) : d'une façon générale, lorsque le nombre d'établissements dans une branche est important, on diminue le taux de sondage et inversement, lorsqu'il est faible, on augmente ce taux de sondage afin d'avoir un nombre d'unités acceptable dans l'échantillon.

A partir des résultats de l'enquête par sondage réalisée en Juillet 1987, il est possible de mieux caractériser les petites entreprises dans l'économie urbaine de Mohammedia.

2- Structure et fonctionnement des petites entreprises informelles à Mohammedia

a- La structure par branche

La structure par branche fait apparaître la prépondérance des activités commerciales, non seulement en nombre d'établissements (tableaux 1 et 2), ce qui est classique, mais aussi en nombre d'emplois (tableau 2), ce qui l'est moins et souligne le **faible développement des activités productives et des activités de services à Mohammedia.**

Avec une taille moyenne par établissement comprise entre 2 et 3 emplois, le secteur commercial compte pour 59,2% dans le nombre total d'établissements informels et pour 53,4% dans le nombre total des emplois informels : le commerce d'alimentation y a un poids énorme puisque, sans même compter les boucheries, il représente 52,3% des établissements et 53,5% des emplois commerciaux.

Malgré une taille moyenne plus élevée (4 emplois par établissement), les activités manufacturières ne représentent que 16,9% de l'emploi informel. Si les ateliers de couture représentent plus de la moitié des établissements manufacturiers (52,2%), ils ne comptent que pour 40,2% des emplois de ce secteur. La taille moyenne des activités de transformation des produits alimentaires (boulangerie, meunerie : 6,9) et de la menuiserie (4,15) amène en revanche ces activités à représenter 59,8% de l'emploi informel manufacturier.

Tableau 1 : Résultats du dénombrement des établissements à Mohammedia (Juin-Juillet 1987)

Activités	Localisation		
	Ville basse	Ville haute	Ensemble de la ville
PRODUCTION	46 - 22,5%	159 - 77,5%	205 - 11,2%
Meunerie	-	5	5
Boulangerie, pâtisserie, beignets	15	13	28
Tailleurs, broderie	16	81	97
Menuiserie, ébénisterie	11	44	55
Divers (dont bâtiment)	4	16	20
COMMERCE	397 - 39,0	617 - 61,0	1 014 - 55,3
Alimentation	162	353	515
Boucherie	37	72	109
Habillement	82	29	111
Chaussures, cuir	16	7	23
Droguerie, parfumerie	15	18	33
Meubles, électro-ménager	14	26	40
Articles sanitaires, matériaux de constr., mat.transport, pièces détachées	14	40	54
Pharmacie	7	12	19
Papeterie	13	13	26
Bijouterie	13	15	28
Divers (produits artisanaux)	16	30	46
Stations essence	8	2	10
SERVICES	235 - 38,4	378 - 61,6	613 - 33,5
Banques, assurances, aff.immobilières	22	27	49
Hôtellerie, restauration, cafés	59	62	121
Réparation automobile	26	31	57
Réparation moto, vélo	11	36	47
Vulcanisateur	4	5	9
Réparation radio-télé	5	12	17
Plombiers, soudeurs, électriciens	11	29	40
Cordonniers	12	9	21
Professions libérales : Santé	10	21	31
Justice	10	7	17
Architectes, Comptables	3	3	6
Coiffeurs	30	52	82
Blanchisseurs	5	18	23
Photographes	4	11	15
Bains maures	3	7	10
Fours	1	18	19
Ecrivain public	7	3	10
Enseignement privé (dont auto-école)	7	18	25
Services récréatifs	1	5	6
Services divers (agences voyage, loc.matériel, import-export)	4	4	8
TOTAL	678 - 37,0	1 154 - 63,0	1 832 - 100,0%

Tableau 2 : Répartition des établissements et des emplois à Mohammedia dans la population-mère et dans l'échantillon

Branches d'activité	Nb.Etab.Pop.mère (1)	Nb.Etab.Echantillon (2)	Nb.EMPLOIS Echantillon (3)	Taille moyenne/ Etab.(4) = (3) : (2)	Nb.EMPLOIS extra- polés (b) (5) = (4) x (1)
PRODUCTION	226 - 13,6%	48	200	4,00	903 - 16,9%
Boulangerie, pât.beignets, meuniers	33	10	69	6,9	228
Tailleurs, brodeuses, cuir	118	25	77	3,08	363
Menuisiers, ébénistes, divers	75	13	54	4,15	312
COMMERCE	985 - 59,2%	134	385	2,90	2 852 - 53,4%
Alimentation	515	54	160	2,96	1526
Boucherie	109	17	41	2,41	263
Habillement, cuir, artisanat	180	25	55	2,2	396
Art.sanitaires, mat.constr., pièces dét. meubles, électro-ménager	94	8	32	4,0	376
Droguerie, papeterie, bijouterie, divers	87	30	97	3,34	291
SERVICES	453 - 27,2%	74	283	3,50	1 585 - 29,7%
Cafés, restaurants, hôtels	121	20	81	4,05	490
Réparations auto, moto, pneus, autres	170	29	109	3,76	639
Coiffeurs	82	11	29	2,64	216
Autres soins personnels, autres services	80	14	64	3,0(a)	240
TOTAL GENERAL	1 664 - 100%	256	868	3,21	5 340 - 100%

(a) : Une blanchisserie de 22 emplois n'a pas été comptée dans le calcul de la moyenne.

(b) : Le nombre d'emplois extrapolés est calculé en multipliant, comme indiqué, la taille moyenne de l'établissement par le nombre d'établissements dans la population-mère, pour chaque branche d'activité. En revanche, les sous-totaux sectoriels sont calculés par totalisation des branches et la taille moyenne des sous-totaux (et du total général) est calculée en divisant le nombre d'emplois extrapolés par le nombre d'établissements dans la population-mère. Cette façon de procéder est due à l'utilisation d'un taux de sondage variable selon les branches.

Quant aux services qui comptent pour près de 30% de l'emploi informel, les réparations y représentent plus de 40% des emplois, et les cafés-restaurants près de 31%.

Le poids des activités commerciales influe sur les **types d'emplois** ainsi créés (situation dans la profession) : selon le tableau 3, la proportion des ouvriers (salariés) et des apprentis est plus faible dans le commerce (respectivement 19% et 2%) que dans les branches manufacturières (31 et 28%) et les services (30 et 15%), de sorte que, pour l'ensemble des activités informelles, la proportion des ouvriers est de 24% et celle des apprentis de 10% ; et si l'on ajoute les aides familiaux aux effectifs d'apprentis, on obtient également une proportion de 24%, ce qui montre qu'au niveau de l'économie informelle de Mohammedia, ces deux catégories de main-d'oeuvre sont utilisées de façon équilibrée.

C'est dans la menuiserie que la proportion des apprentis est la plus forte (37%), suivie par les services de réparations (29%) et les industries de transformation des produits alimentaires (26%). Les activités qui emploient le plus d'ouvriers sont ces mêmes industries de transformation des produits alimentaires, essentiellement les boulangers (55%), les autres services (50%) et les cafés-restaurants (42%). Les coiffeurs et les tailleurs se situent à un niveau d'emploi de salariés légèrement supérieur à la moyenne, ce qui s'explique par l'existence de formes de salariat au pourcentage dans ces professions. D'une

façon générale, les aides familiaux ne représentent guère que 14% de l'emploi informel, cette forme d'emploi étant surtout répandue dans le commerce (où elle représente plus de 17% des effectifs).

Une information remarquable -et importante pour la compréhension du fonctionnement des activités informelles à Mohammedia- peut être tirée du tableau 3 : la très forte proportion des associés dans l'emploi informel (plus de 20%) est probablement hautement significative. Il est rare de trouver une proportion aussi élevée dans le secteur informel bien que l'on sache qu'il s'agit de la forme privilégiée de création et de développement des activités informelles. Il est probable qu'il y a là un indice de l'importance du recyclage, à travers les activités informelles de la ville, de la masse salariale distribuée par le pôle industriel.

Tableau 3 : Répartition de la main-d'oeuvre selon la situation dans la profession et la branche d'activité (échantillon extrapolé)

Branches d'activité	Chefs		Associés		Situation dans la profession				Ens.non-salariés		Ouvriers		Total
	Nb	%	Nb	%	Aides-Familiaux		Apprentis		Nb	%	Nb	%	
					Nb	%	Nb	%					
PRODUCTION	226	25,0	73	8,1	76	8,4	250	27,7	625	69,2	278	30,8	903
Boulangers	33	14,5	10	4,4	-	-	59	25,9	102	44,7	126	55,3	228
Tailleurs	118	32,6	28	7,7	47	13,0	75	20,7	268	74,0	94	26,0	362
Menuisiers	75	24,0	35	11,2	29	9,3	116	37,1	255	81,5	58	18,5	313
COMMERCE	985	34,6	763	26,8	489	17,2	59	2,1	2 296	80,7	548	19,3	2 844
SERVICES	453	28,1	263	16,3	172	10,7	247	15,3	1 135	70,4	478	29,6	1 613
Cafés, restaurants	121	24,7	103	21,1	54	11,0	6	0,1	284	58,1	205	41,9	489
Réparations	170	26,6	100	15,6	88	13,8	188	29,4	546	85,3	94	14,7	640
Coiffeurs	82	38,0	30	13,9	-	-	45	20,8	157	72,7	59	27,3	216
Autres services	80	33,2	30	12,4	30	12,4	8	3,3	121	50,2	120	49,8	241
ENSEMBLE	1 664	31,0	1 099	20,5	737	13,8	556	10,4	4 056	75,7	1 304	24,3	5 360

Remarque : Le total des emplois par branche peut légèrement différer de celui qui apparaît au Tableau 2 précédent, en raison des arrondissements et de la méthode d'extrapolation.

Dans le commerce, plus de 3 établissements sur 7 sont gérés en association et, dans certaines branches particulièrement dynamiques, il y a au moins un associé par établissement ; on y relève même très fréquemment plusieurs associés par établissement : c'est le cas de l'électro-ménager et des commerces divers (papeterie, etc.), branches où le nombre d'établissements est relativement faible et où il ne semble pas encore y avoir une forte concurrence. Dans les services, on constate également une forte prépondérance des établissements en association (2 sur 5), particulièrement pour les cafés-restaurants et les ateliers de réparation. Et, en ce qui concerne les activités manufacturières, 1 établissement sur 3 y est géré en association et c'est chez les menuisiers que l'on trouve le plus grand nombre d'associations.

b- Le niveau des rémunérations

Un autre signe du dynamisme de ces activités est le **niveau moyen des rémunérations** qui y est plus élevé que dans les autres branches. Hormis les services de réparations qui constituent une catégorie assez hétérogène (regroupant la mécanique automobile et la réparation de montres), les branches qui se caractérisent par un fort taux d'association sont aussi celles qui versent les rémunérations les plus élevées. Le tableau 4 ci-dessous donne les rémunérations moyennes calculées sur l'échantillon : le salaire minimum étant à 200 DH par semaine, soit 800 DH par mois, on voit que les branches de la menuiserie, des cafés-restaurants et du commerce se situent aux alentours du SMIG et sont nettement au-dessus des autres branches en ce qui concerne les rémunérations moyennes versées. Dans ces branches, il s'agit de s'attacher et de stabiliser une main-d'oeuvre que l'on rend productive ou que l'on rentabilise rapidement.

Cependant, il convient de garder à l'esprit que ces moyennes concernent à la fois les apprentis et les salariés : elles permettent donc d'avoir une idée des gains moyens de la main-d'oeuvre, mais non du niveau moyen des salaires ; légalement, l'apprenti n'est pas un salarié et n'a droit qu'à une fraction du SMIG en guise de rémunération.

Tableau 4 : Masse salariale et rémunération moyenne par branche d'activité à Mohammedia (données en DH)

Branches d'activité	Masse salariale mensuelle (échantillon) (1)	Nb de travailleurs correspondants (échantillon) (2)	Rémunération mensuelle moyenne (échantillon) (3)	Population extrapolée correspond. (ouvriers + apprentis) (4)	Masse salariale annuelle extrapolée (5) = (4)x(3) x 12
PRODUCTION	45 680	74	617	528	4 068 180
Boulangers	16 980	31	548	185	1 216 560
Tailleurs	11 920	24	497	169	1 007 916
Menuisiers	16 780	19	883	174	1 843 704
COMMERCE	27 500	35	786	607	5 725 224
SERVICES	49 280	90	548	725	4 631 820
Cafés, restaurants	26 960	28	963	211	2 438 316
Réparations	13 100	40	328	282	1 109 952
Coiffeurs	1 560	8	195	104	243 360
Autres services	7 660	14	547	128	840 192
ENSEMBLE	122 460	199	615	1 860	14 425 224

Remarque : Les réponses sur les rémunérations versées ne portent que sur 199 salariés et apprentis dans l'enquête (sur un total de 335).

La colonne (5) est calculée comme indiqué, sauf en ce qui concerne les sous-totaux qui résultent de l'addition des résultats de branche.

Le tableau 4 permet de déduire la masse salariale distribuée par le secteur informel de Mohammedia en rapportant les données de l'échantillon à l'ensemble de la main-d'oeuvre de salariés et d'apprentis (extrapolée au tableau 3 précédent). **Plus de quatorze millions de Dirhams sont ainsi versés chaque année par les petites entreprises du pôle industriel.** La rémunération mensuelle moyenne s'élève à 646 DH, ce qui correspond à 81% du SMIG (1).

(1) : La valeur de 646 DH diffère de celle inscrite au tableau 4 (615 DH), car elle est pondérée en tenant compte des taux de sondage différents selon les branches.

c- Les caractéristiques des petites entreprises

Les petites entreprises de Mohammedia présentent les caractéristiques habituelles du secteur informel, mais de façon moins contrastée qu'ailleurs, ce qui est probablement un effet de la présence du pôle industriel.

Une immense majorité (85%) des petites entreprises ne tient pas de comptabilité ou en tient une rudimentaire, mais celles à ne pas tenir de comptabilité ne sont que 13% alors que 72% tiennent un cahier d'achats-ventes : habituellement ces proportions sont, sinon inversées, du moins plus proches l'une de l'autre. C'est dans le commerce que ces caractéristiques sont les plus manifestes et dans le secteur manufacturier qu'est constatée une plus nette tendance à tenir un embryon de comptabilité. Il n'y a pas que chez les boulangers (2 cas sur 9), les menuisiers (1 cas sur 12) et les cafés-restaurants (1 cas sur 18) qu'on trouve des comptabilités tenues par des comptables extérieurs.

Entre 36 et 40% des petits établissements ont répondu qu'ils s'approvisionnaient sur place auprès des grandes entreprises du pôle industriel, mais il n'est pas sûr que la question ait été comprise de façon aussi restrictive et on doit plutôt l'interpréter comme si 60 à 64% des petites entreprises s'approvisionnaient hors de Mohammedia (et donc, essentiellement, à Casablanca) pour l'exercice de leur activité.

Près de 38% des petites entreprises utilisent les services bancaires et 25% ont souscrit une assurance, proportions plus élevées que celles que l'on trouve dans les enquêtes ordinaires sur le secteur informel. Ces proportions sont respectivement du tiers et du cinquième dans les activités commerciales. C'est dans les services que l'utilisation des services bancaires est la plus répandue (45,9%), notamment les cafés-restaurants (65%) et les autres services (71%). Et c'est dans les branches manufacturières que les assurances sont le plus souvent souscrites (31%).

Plus du tiers (33,6%) des petits entrepreneurs déclarent surtout travailler pour une clientèle de salariés de l'administration ou du pôle industriel, alors que 42,6% d'entre eux ont surtout pour clientèle des "gens du quartier" (ce qui n'exclut d'ailleurs pas qu'il y ait des salariés parmi eux). La clientèle des salariés est surtout perçue comme importante dans les petites entreprises manufacturières (52,1% et 61,5% pour les menuisiers), dans les services (45,9%, en particulier les cafés-restaurants : 55%) et la vente de meubles et matériel électro-ménager (50%) qui représente la seule exception des entreprises commerciales, lesquelles déclarent plutôt travailler avec les habitants du quartier. Si cette dernière question peut donner une idée de l'effet d'entraînement du pôle industriel sur les petites entreprises, il n'en reste pas moins qu'elle reste très subjective et approximative.

En revanche, le fait qu'une proportion relativement stable des petites entreprises (se situant entre le 1/3 et les 4/9ème) déclare utiliser les services bancaires, s'approvisionner auprès des entreprises du pôle industriel et avoir une clientèle essentiellement composée de salariés, semble bien indiquer une plus forte intégration des activités informelles et du secteur moderne, due aux effets structurants du pôle industriel.

L'entraînement par le pôle industriel peut aussi s'exercer à travers le développement de la **sous-traitance**, c'est-à-dire l'exécution de travaux ou de commandes pour d'autres entreprises. Ce type d'activité est assez peu répandu à Mohammedia et, de ce point de vue, on ne peut pas dire que l'effet d'entraînement du pôle industriel ait été sensible. Sur l'ensemble de l'échantillon, on a relevé seulement 18 entreprises (soit 7%) qui réalisaient des activités de sous-traitance : encore ne s'agit-il pas toujours des entreprises industrielles ; l'administration et les hôtels sont aussi fréquemment cités :

- 2 boulangeries travaillent pour des hôtels et des cantines d'entreprises (à raison de 15% de leur activité) ;
- 1 tailleur travaille pour l'administration (20% de son activité) ;
- 1 menuisier de bâtiment travaille sur des chantiers jusqu'à Casablanca (25% de son activité) ;
- 4 commerçants livrent à l'administration et aux hôtels (1 à 2% de leur activité) ;
- 7 mécaniciens automobiles travaillent pour de grandes entreprises (réalisant ainsi 1 à 2% ou 20 à 25% de leur activité) ;
- 2 blanchisseurs travaillent pour l'administration, la restauration ou les grandes entreprises ;
- enfin 1 traducteur travaille également pour le pôle industriel.

La sous-traitance n'est donc pas très répandue à Mohammedia. Elle n'en reste pas moins supérieure aux taux habituels que l'on trouve dans la région (Afrique du Nord).

d- La périodisation des créations d'établissements

Peut-on trouver dans une tentative de **périodisation de la croissance** des petites entreprises des signes de l'effet d'entraînement et de structuration qu'exerce sur elles le pôle industriel ?

On ne dispose malheureusement pas, pour Mohammedia, de recensements d'établissements effectués à plusieurs années d'intervalle. Pour analyser les périodes de croissance des petites entreprises et vérifier si elles sont ou non en phase avec la croissance du pôle industriel, on en est donc réduit à étudier les dates de création des entreprises, c'est-à-dire en fait la pyramide des âges des entreprises recensées en 1987. L'interprétation d'une telle pyramide des âges est délicate dans la mesure où des taux de mortalité, différentiels selon les âges, interviennent : c'est ainsi que le nombre d'entreprises créées au cours des années relativement anciennes a toute chance d'être nettement inférieur au nombre d'entreprises créées au cours des années récentes, car les disparitions (faillites, mutations, etc...) sont intervenues en grand nombre, alors que pour les créations plus récentes, la concurrence n'a pas encore eu le temps de faire son oeuvre. De telles pyramides des âges peuvent cependant s'interpréter en termes d'accélération ou de décélération du nombre de créations.

Le tableau 5 . donne la répartition des 253 établissements de l'échantillon selon la branche d'activité et la date de création. On notera que l'extrapolation aurait pour résultat d'accentuer les tendances de la courbe représentant l'ensemble des secteurs (Figure 1'), puisque les activités commerciales et les services qui pèsent dans la réalité plus lourd que dans l'échantillon fixent l'allure générale de la courbe et ses inflexions.

Il apparaît tout d'abord que près de 50% des établissements ont été créés après 1980 (et 56% des ateliers de production). Ce phénomène tient en partie à ce qui vient d'être dit sur les taux de mortalité différentiels selon les âges ; mais pas uniquement. Le saut quantitatif qui marque le début des années 80 est extrêmement net et donc hautement significatif.

La Figure 1 . permet de tenter une périodisation de la croissance des activités informelles à Mohammedia.

Pour établir ce graphique, nous avons extrapolé les chiffres des années 1985-1987 à la période 1985-1989, afin d'obtenir des données comparables : nous avons donc fait l'hypothèse que la croissance annuelle moyenne des années 85-87 se maintiendrait sur les deux années suivantes.

Le graphique 1 . est intéressant puisqu'il permet de distinguer nettement 3 phases de croissance rapide :

- 1960-1964
- 1970-1974
- 1980-1984

et trois phases de ralentissement ou de tassement :

- 1965-1969
- 1975-1979
- la période récente depuis 1985.

C'est en 1960-1962 que fut créée la raffinerie SAMIR, en association avec le groupe italien ENI et à partir d'un investissement public de plus de 80 millions de Dirhams.

Après la période dirigiste ou volontariste du Premier Plan Quinquennal, la libéralisation de l'économie marocaine intervient à partir de 1965 : priorité est donnée à l'agriculture et aux industries légères de substitution aux importations. Le pôle industriel de Mohammedia est alors oublié.

Au début des années 70 est décidée la consolidation du noyau pétrochimique de Mohammedia, avec la première extension de la SAMIR et la création de la S.N.E.P. (Société Nationale d'Electrolyse et de Pétrochimie).

Enfin les premières années de la décennie 80 voient la réalisation de la centrale thermique. Près de 4 milliards de Dirhams sont investis au cours de ces années. C'est aussi la période de construction du nouveau port de Mohammedia. Et la ville se voit érigée en Préfecture afin de contrebalancer la croissance excessive de Casablanca. C'est cette période qui connaît la plus forte croissance du nombre des petites entreprises.

Tableau 5. : Date de création des établissements de Mohammedia par branche d'activité

Branches d'activité	Date de création							Total
	Avant 1960	1960-64	1965-69	1970-74	1975-79	1980-84	1985-87	
PRODUCTION	2	2	4	5 (10)	8 (17)	13 (27)	14 (29)	48 (100)
Boulangers	2	1	-	2	1	2	2	10
Tailleurs		1	1	3	6	6	8	25
Menuisiers			3		1	5	4	13
COMMERCE	15 (11)	7 (5)	7 (5)	16 (12)	22 (17)	39 (30)	26 (20)	132 (100)
Alimentation	7	4	2	8	9	12	10	52
Boucherie	2	1	1	3	3	7	-	17
Habillement	4		1	3	5	6	6	25
Sanit.meubles, électro.	-	-	1	-	1	4	2	8
Droguerie et divers	2	2	2	2	4	10	8	30
SERVICES	6 (8)	9 (12)	4 (5)	11 (15)	9 (12)	22 (30)	12 (16)	73 (100)
Cafés, bars, restaurants	1	1	1	1	2	8	6	20
Réparations	5	2	2	4	4	5	2	24
Coiffeurs	-	3	-	4	1	4	3	15
Autres services	-	3	1	2	2	5	1	14
Ensemble	23 (9)	18 (7)	15 (6)	32 (13)	39 (15)	74 (29)	52 (21)	253 (100)

Remarque : Les chiffres entre parenthèses sont des pourcentages en ligne

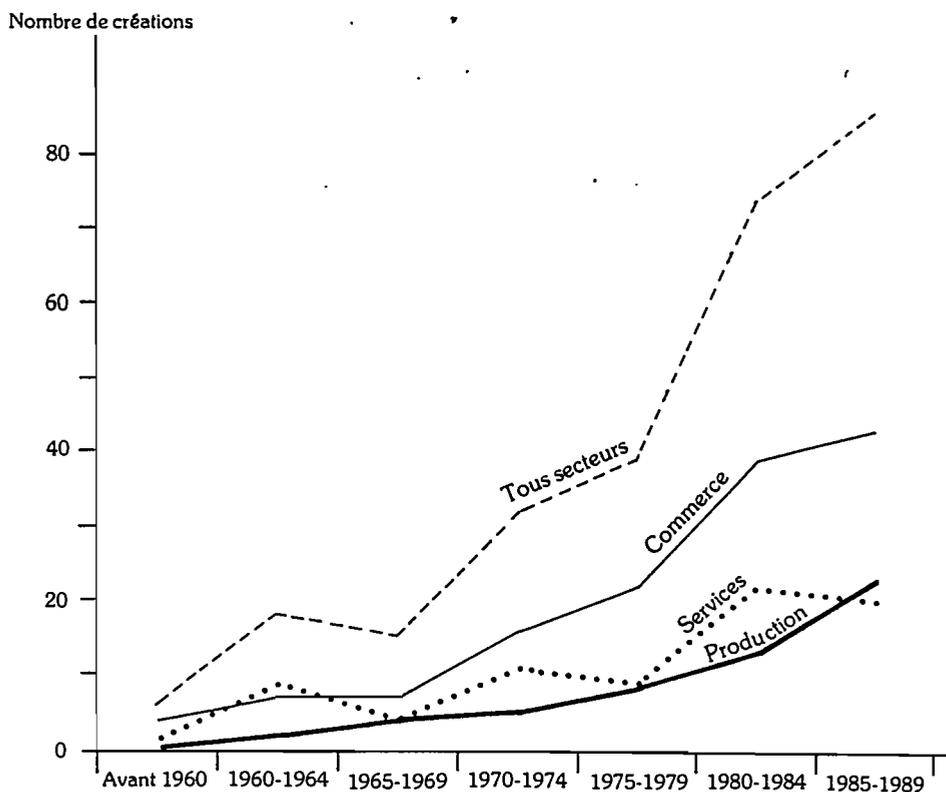


Fig. 4 : Date de création des établissements de Mohammedia par secteur d'activité
Source : Enquête établissements, 1987

Le graphique 1 montre bien que les périodes de tassement qui succèdent aux périodes de forte croissance ne prennent fin qu'avec l'entreprise de nouvelles actions de la part de l'Etat et, en particulier, la réalisation de nouveaux investissements. De plus, **il apparaît clairement que les petites activités de production ont connu une croissance en accélération régulière tout au long des 27 dernières années (courbe exponentielle), sans être influencées par les coups d'accordéon des investissements publics, cependant que les activités commerciales et les services ont tendance à augmenter fortement en période d'investissements publics et à ralentir fortement (commerce) et même à baisser (services) lorsque les investissements publics stagnent.**

Si l'on examine maintenant les modalités de création et de croissance des petites entreprises, on constate que les associations sont particulièrement nombreuses au démarrage de l'activité : 23% des activités de production, 24% des activités commerciales et 14% des activités de services ont été entreprises sous cette forme à leurs débuts. D'une façon générale, les associations sont moins nombreuses au démarrage (1 établissement sur 5) qu'en régime de croisière (2 établissements sur 5). C'est en général le contraire que l'on observe dans les enquêtes sur le secteur informel, où le caractère éphémère des associations capital-travail explique la très forte rotation des petits ateliers. S'il en va différemment à Mohammedia, c'est parce que les liens entre les petits entrepreneurs du secteur informel et les salariés du complexe industriel tendent à se développer dans un contexte où la masse salariale et les effectifs salariés du pôle industriel sont des éléments déterminants de la dynamique des petites activités.

Il n'empêche que la rotation des activités reste forte puisque 41% des créations d'entreprise se font dans des locaux auparavant occupés par une autre activité.

Parmi les entreprises existantes, la moitié des activités de production, 37% des activités commerciales et 43% des activités de services, ont procédé à des augmentations de capital depuis leur création (les diminutions de capital n'intervenant que pour 1% des cas à peine), et 21%, 10% et 16% respectivement ont procédé à des embauches (contre seulement 3% qui ont procédé à des licenciements).

Ces étapes de croissance des petites entreprises suivent d'ailleurs à peu près parfaitement les phases de croissance précédemment retracées.

Ainsi, tant par l'importance qu'y jouent les associations, l'importance des approvisionnements et de la clientèle issus du pôle industriel, l'utilisation fréquente des services modernes que par les phases et les modalités de leur croissance, **les signes sont nombreux d'une dépendance étroite et d'une intégration des petites entreprises de Mohammedia avec le complexe industriel.**

Peut-on trouver dans les profils des entrepreneurs d'autres indices de cette liaison ?

3- Caractéristiques des petits entrepreneurs de Mohammedia.

Une des caractéristiques particulières des petits entrepreneurs de Mohammedia est leur **âge** relativement avancé par rapport à celui qui peut être observé dans d'autres enquêtes sur le secteur informel. L'âge moyen s'élève à 43,4 ans, avec un maximum dans le commerce (44 ans) et un minimum dans les activités de production (40,9 ans). Plus de 56% des petits entrepreneurs ont un âge compris entre 35 et 59 ans, moins de 31% ont un âge inférieur à 35 ans et près de 13% ont 60 ans ou plus (cf.: Tableau 6).

Tableau 6 : Répartition des entrepreneurs de Mohammedia selon leur âge et le secteur d'activité (en %)				
Secteur d'activité	Age moyen	Age		
		Moins de 35 ans	De 35 à 59 ans	60 ans et plus
PRODUCTION	40,9	34,0	59,6	6,4
COMMERCE	44,0	30,1	55,6	14,3
SERVICES	43,3	30,1	56,2	13,7
ENSEMBLE	43,4	30,6	56,3	13,1

Source : Enquêtes de terrain, 1987.

En tant que caractéristique liée à l'âge, le **niveau d'instruction** des entrepreneurs apparaît très faible. Ainsi qu'il ressort du Tableau 7, plus de 60% des entrepreneurs n'ont pas reçu d'instruction (si ce n'est l'école coranique pour un tiers d'entre eux); 23,7% ont reçu une instruction primaire et 14,7% une instruction secondaire ou supérieure. C'est dans le commerce que l'on compte la plus forte proportion d'entrepreneurs sans instruction (65,6%), mais aussi la plus forte proportion ayant fait des études secondaires ou supérieures (17,2%) : de ce point de vue, le commerce de meubles et électro-ménager et la droguerie se caractérisent par des taux élevés d'entrepreneurs ayant au moins le niveau secondaire (respectivement 20 et 25%).

Globalement, c'est dans les services que l'on trouve le plus grand nombre d'entrepreneurs ayant reçu un niveau d'instruction au moins égal au primaire (50%); les cafés-restaurants et les autres services se caractérisent également par des taux élevés d'entrepreneurs ayant au moins le niveau secondaire (respectivement 25 et 28%). Quant aux activités de production, la proportion des patrons n'ayant aucune instruction y est proche de la moyenne générale (60,4%) et l'on y trouve une faible proportion de patrons ayant atteint le niveau secondaire (8,3%).

Tableau 7 : Niveau d'instruction des entrepreneurs de Mohammedia selon le secteur d'activité (en %)			
Secteur d'activité	Niveau d'instruction		
	Sans instruction	Primaire	Secondaire et Supérieur
PRODUCTION	60,4	31,3	8,3
COMMERCE	65,6	17,2	17,2
SERVICES	50,0	33,8	16,2
ENSEMBLE	60,6	23,7	14,7

Source : Enquêtes de terrain, 1987

Sans doute, l'âge de l'entrepreneur et son niveau d'instruction ne sont-ils pas des conditions suffisantes pour permettre l'amorce d'une dynamique accumulative, mais on s'accorde généralement à reconnaître que ce sont souvent des conditions nécessaires. Force est donc d'admettre que ces deux caractéristiques font défaut à la plupart des petites entreprises de Mohammedia. Si cela n'a rien d'étonnant en ce qui concerne le niveau d'instruction, en revanche il est plus étonnant que le critère d'âge ne soit pas respecté : **on peut sans doute en déduire que les jeunes originaires de Mohammedia recherchent plutôt un emploi salarié**, ce qui est logique dans une ville où cette forme d'emploi est prédominante du fait du poids du complexe industriel (2) ; à défaut, ils préfèrent tenter leur chance à Casablanca où les possibilités d'emploi non-salarié sont plus importantes, le rythme de croissance du secteur informel étant plus soutenu dans la grande métropole.

Ainsi, les petites entreprises de Mohammedia, dont la croissance suit le rythme de développement du complexe industriel, sont-elles gérées par des entrepreneurs âgés dont le faible niveau d'instruction ne peut qu'avoir des conséquences peu favorables sur leur dynamisme. On remarque cependant que certaines branches d'activité semblent attirer des investissements extérieurs en raison des profits qui y sont générés : commerces de meubles, électro-ménager, articles sanitaires, matériaux de construction, pièces détachées, commerces de droguerie, parfumerie, papeterie, ainsi que les cafés-bars-restaurants où des entrepreneurs plus jeunes et dotés d'un bon niveau d'instruction tentent de réaliser des bénéfices rapides et substantiels. En dépit du faible nombre de cas dans l'échantillon, il semble bien y avoir une certaine corrélation entre niveau de revenus, niveau d'instruction et âge des entrepreneurs pour certaines branches d'activité, bien déterminées.

L'enquête avait en effet posé une question sur la tranche de revenus dans laquelle se classe le répondant. On sait que les questions sur les revenus sont toujours très délicates et, en principe, on ne parvient à une estimation correcte des revenus dans le secteur informel qu'après avoir reconstitué les principaux éléments des comptes de production et d'exploitation. Poser directement la question revient à en faire une question subjective qui consiste pour la personne à se classer sur une échelle de revenus et à indiquer ainsi son niveau de satisfaction, mais en aucun cas les niveaux de l'échelle ne peuvent être considérés comme ayant été perçus objectivement dans un contexte d'absence quasi complète de comptabilité. Le Tableau 8 suivant donne les résultats obtenus à cette question.

(2) : Cf : infra, Tableau 11.

Tableau 8 . Répartition des petits entrepreneurs de Mohammedia selon la classe de revenus et la branche d'activité (en %)			
Branche d'activité	Proportion d'entrepreneurs ayant déclaré un revenu		
	inférieur au SMIG	Revenu déclaré égal ou supérieur à 3 fois le SMIG	Intermédiaire
PRODUCTION	52,2	15,0	32,8
Boulangers	54,5	45,5	0,0
Tailleurs	55,9	7,6	36,5
Menuisiers	46,7	16,0	37,3
COMMERCE	42,4	7,9	49,7
Alimentation	51,9	3,9	44,2
Boucherie	29,4	21,4	49,2
Habillement	40,0	4,5	55,5
Meubles, électro	25,0	14,0	61,0
Droguerie, divers	26,7	16,0	57,3
SERVICES	42,8	6,2	51,0
Cafés, restaurants	21,1	5,3	73,6
Réparations	53,8	3,8	42,4
Coiffeurs	66,7	-	33,3
Autres services	27,3	18,2	54,5
ENSEMBLE	43,9	8,5	47,6

On peut déduire de ce tableau quelles sont les branches d'activité qui semblent les plus rémunératrices et donc les plus dynamiques.

Globalement, ce sont les activités de production qui génèrent le plus grand nombre de revenus élevés : 15% des entrepreneurs de ce secteur déclarent des revenus supérieurs à 3 fois le salaire minimum (3), Mais c'est aussi le secteur qui génère le plus grand nombre de faibles revenus : 52,2% des entrepreneurs déclarent gagner un revenu inférieur au SMIG. Les boulangers sont exemplaires de ce point de vue : ils se répartissent à peu près également entre ces deux catégories extrêmes, sans revenus intermédiaires. Le nombre de menuisiers et forgerons aux revenus élevés est également important (16%).

Dans le commerce, les bouchers sont 21,4% à gagner plus de 3 fois le salaire minimum et ils ne sont que 29,4% à toucher un revenu inférieur au SMIG. Les commerces de la droguerie et des produits divers, des meubles et électro-ménager entrent également dans la même catégorie (16 et 14% respectivement gagnent plus de 3 fois le SMIG, contre 26,7 et 25% qui gagnent moins que le salaire minimum). Le commerce de l'habillement génère quant à lui un nombre substantiel de revenus intermédiaires. Dans les services, enfin, ce sont les blanchisseurs, photographes, etc... (branche "Autres services") qui ont le plus grand nombre de gains élevés (18,2%) et le plus petit nombre de gains

(3) : Le montant du SMIG (Maroc) était d'environ 800 DH au moment de l'enquête (1987).

faibles (27,3%). Les cafés-restaurants, quant à eux, ont un profil particulier : peu de gains élevés (5,3%), mais aussi le plus petit nombre de gains faibles (21,1%).

Les professions les moins rémunératrices sont la coiffure (66,7% des coiffeurs déclarent gagner moins que le salaire minimum, et il n'y a aucun revenu élevé) et la couture (55,9% de revenus faibles).

Le classement des entrepreneurs opéré à partir du critère de la tranche de revenus permet donc d'aboutir à un ordre des branches d'activité qui semble présenter le profil caractéristique du secteur informel de Mohammedia, et qui correspond largement à celui qui est issu de l'application des critères précédemment examinés. Cet ordre est le suivant (selon la proportion décroissante des revenus moyens et élevés) :

- Boucheries ;
- Cafés, restaurants ;
- Commerces de meubles, électro-ménager, articles sanitaires, matériaux de construction, pièces détachées, ... ;
- Commerces de droguerie, parfumerie, bijouterie, papeterie ;
- Autres services personnels (blanchisseurs, photographes...) ;
- Vente d'habits et de produits artisanaux ;
- Menuisiers, forgerons ;
- Commerces d'alimentation ;
- Réparations ;
- Boulangeries (cette activité étant classée en 1er rang si l'on tient compte de la seule proportion des revenus élevés) ;
- Tailleurs ;
- Coiffeurs ;

On voit donc que les activités les plus dynamiques sont des activités tertiaires typiquement orientées vers la satisfaction des besoins d'une clientèle de salariés. Les activités de production, ainsi que les activités de commerce et de services moins spécifiquement destinées à cette clientèle, font preuve d'un dynamisme bien moindre.

L'origine géographique, la date d'arrivée à Mohammedia, et le type d'activité exercée antérieurement à l'activité actuelle, ou parallèlement à l'activité actuelle, sont également des critères particulièrement intéressants à analyser.

Près de 27% des petits entrepreneurs actuellement en activité sont originaires de Mohammedia, et seulement 6% sont originaires de Casablanca. C'est là une preuve supplémentaire, s'il en était besoin, de la très forte croissance qu'a connue la ville au cours des trente dernières années : rappelons qu'entre les deux recensements de 1960 et 1971, Mohammedia a été caractérisée par l'un des plus forts taux de croissance démographique des villes marocaines, et que cette croissance largement amorcée avant 1960 a une origine principalement rurale.

C'est dans le commerce que la proportion des entrepreneurs non originaires de la ville est la plus forte (81%), et dans le secteur de la production que cette proportion est la plus faible (50,4%), les services étant dans une situation intermédiaires (68,7%).

Bien que la catégorie des entrepreneurs du secteur informel ne représente qu'une petite fraction de la population active de Mohammedia, elle en est une fraction représentative car ce que recherche dans le long terme un migrant qui vient en ville, c'est de pouvoir s'installer à son propre compte, l'emploi salarié ne constituant qu'un moyen de parvenir à cette fin : il y a donc toute chance que l'on retrouve dans le cycle migratoire des petits entrepreneurs les grandes phases de la croissance de la ville.

De ce point de vue, le Tableau 9 suivant fournit une information extrêmement intéressante en ce qui concerne les dates d'arrivée à Mohammedia des petits entrepreneurs non originaires de la ville : leur cycle migratoire est strictement inverse du cycle de création des petites entreprises que nous avons mis en évidence précédemment (4), et qui est en phase avec le cycle des investissements publics.

Tableau 9 : Origine et date d'arrivée des petits entrepreneurs de Mohammedia

Secteur d'activité	Caractères des migrants										
	Originaires de Mohammedia		Non originaires de Mohammedia		Date d'arrivée à Mohammedia						
	Effectifs	%		dont Casabl.	Av. 1960	1960 1964	1965 1969	1970 1974	1975 1979	1980 1984	1985 1987
PRODUCTION	22	49,6	26	-	7	4	4	-	3	5	2
Boulangers	1		9		3	2	1	-	-	2	-
Tailleurs	12		13		3	2	-	-	3	3	2
Menuisiers	9		4		1	-	3	-	-	-	-
COMMERCE	24	19,0	110	13	41	7	17	9	14	9	8
Alimentation	11		43	4	14	4	6	4	6	4	4
Boucherie	5		12		6	1	3	2	-	-	-
Habillement	2		23	4	8	-	3	1	5	-	3
Meubles, électro	2		6	1	3	-	2	-	1	-	-
Droguerie, divers	4		26	4	10	2	3	2	2	5	1
SERVICES	23	31,3	51	3	15	4	9	3	10	5	5
Cafés, restaurants	5		15	-	1	1	3	1	4	2	3
Réparations	9		20	3	6	2	2	1	3	2	2
Coiffeurs	4		7		3	1	2	-	2	-	-
Autres services	5		9		5	-	2	1	1	1	-
ENSEMBLE	69	26,5	187	16	63	15	30	12	27	19	15

Note : Les pourcentages sont pondérés et tiennent compte des taux de sondage différents.

Les effectifs correspondent aux résultats bruts de l'enquête. Il n'a pas été jugé nécessaire de les extrapoler.

Source : Enquête de terrain, 1987.

(4) : Cf : supra, Tableau 5.

On notera tout d'abord qu'une forte proportion de ces petits entrepreneurs (33,7%) est arrivée avant le démarrage du complexe industriel : ce sont ceux qui ont été les mieux à même (et en tout cas les plus nombreux) à saisir les opportunités d'investissements qui se sont présentées par la suite, particulièrement dans le commerce. Les autres sont arrivés à l'issue des phases de croissance du complexe industriel, durant les périodes de ralentissement des investissements publics. Tout se passe donc comme si les flux migratoires s'amplifiaient avec une période de retard par rapport à l'investissement industriel et comme si les migrants anciennement installés profitaient des périodes de croissance pour créer leurs propres entreprises. Le phénomène d'alternance est particulièrement visible en ce qui concerne les activités commerciales et les services.

L'activité exercée antérieurement à l'installation à son propre compte vient apporter un éclairage particulier sur la façon dont s'opère ce phasage (cf. Tableau 10 ci-après).

Tableau 10 : Activités antérieures des petits entrepreneurs de Mohammedia (en %)

Branche d'activité	Activité antérieure			
	Aucune	A compte propre dans même ou autre activité	Salarié dans même activité	Salarié dans autre activité
PRODUCTION	9,7	31,9	42,9	15,5
Boulangers	20,0	30,0	30,0	20,0
Tailleurs	8,0	48,0	28,0	16,0
Menuisiers	7,7	7,7	76,9	7,7
COMMERCE	14,8	51,3	4,2	29,7
Alimentation	22,2	48,1	1,9	27,8
Boucherie	17,6	58,9	17,6	5,9
Habillement	4,0	68,0	0,0	28,0
Meubles, électro	0,0	25,0	0,0	75,0
Droguerie, divers	6,7	53,3	13,3	26,7
SERVICES	16,1	43,7	14,8	25,4
Cafés, restaurants	10,0	45,0	10,0	35,0
Réparations	20,7	34,5	17,2	27,6
Coiffeurs	18,2	45,4	18,2	18,2
Autres services	14,3	57,1	14,3	14,3
ENSEMBLE	14,5	46,6	12,3	26,6

Source : Enquête de terrain, 1987.

Comme il est normal, les petits entrepreneurs de Mohammedia étaient déjà installés à leur propre compte, dans une proportion importante (46,6%), avant de se retrouver à la tête de l'établissement où ils ont été enquêtés en 1987 : pour 59,5% d'entre eux, la mobilité a simplement été géographique (changement de local dans la même activité), alors qu'il s'est agi d'une mobilité professionnelle pour 40,5% d'entre eux. 12,3% supplémentaires étaient salariés dans la même activité, ce qui peut être considéré comme un itinéraire classique (le taux étant spécialement élevé pour les activités de production où l'acquisition des qualifications est indispensable). Bien que nombre des

entrepreneurs de la catégorie précédente (déjà installés à leur propre compte) aient dû passer par ce canal, on en remarquera toutefois l'étroitesse en comparaison de cet autre itinéraire salarial : 26,6% des petits entrepreneurs de Mohammedia étaient en effet salariés dans une autre activité avant de s'installer à leur propre compte : ce chiffre indique l'importance des échanges de main-d'oeuvre entre le pôle industriel et les petites activités urbaines artisanales et commerciales. Car il est clair qu'il s'agit ici quasi-exclusivement d'anciens salariés du complexe industriel (ou du moins du secteur moderne), car les salariés du secteur informel ne peuvent guère s'installer à leur propre compte que dans l'activité de leur compétence (possibilité qui n'est d'ailleurs pas exclue pour les salariés du secteur moderne).

C'est dans le commerce que l'on trouve le taux le plus important d'anciens salariés : 29,7% (spécialement dans le commerce de meubles, électro-ménager, articles sanitaires, matériaux de construction et pièces détachées), puis dans les services (25,4%), avec un taux particulièrement élevé pour les cafés-bars-restaurants. Ainsi peut s'expliquer qu'une proportion importante des petites entreprises de Mohammedia s'approvisionne auprès des grandes entreprises du complexe : il est certain que, tout comme dans le cas de la sous-traitance, il s'agit d'anciens salariés qui ont fait jouer leurs relations antérieures pour nouer des liens privilégiés avec leurs fournisseurs ou leurs commanditaires.

On peut également se demander si certains salariés du complexe industriel n'exercent pas une seconde activité dans l'artisanat ou le petit commerce : les résultats de l'enquête ne confirment pas cette hypothèse. Si 24,2% des petits entrepreneurs exercent bien une ou plusieurs activités secondaires, c'est, à raison de 70,7% d'entre eux, dans l'agriculture (ce qui dénote l'importance des liens avec le milieu rural) et il ne s'agit d'un emploi salarié que pour 3,3% d'entre eux (soit 0,8% de l'ensemble des entrepreneurs). Il n'y a sans doute pas lieu de s'étonner de la faiblesse de ces chiffres : la déclaration de pluri-activité est rare de la part des salariés qui s'y adonnent, dans la pratique, sous le nom d'un autre membre du ménage.

En définitive, les petits entrepreneurs de Mohammedia sont plutôt âgés et peu instruits, sauf dans les quelques branches qui apparaissent les plus dynamiques et qui sont principalement orientées vers la satisfaction des besoins d'une clientèle salariée et urbanisée. Les anciens salariés sont d'ailleurs relativement nombreux à saisir ces opportunités d'investissement rentable, au terme d'un certain nombre d'années d'installation en ville, phénomène que semble traduire le cycle migratoire saisi à travers les dates d'arrivée des entrepreneurs aujourd'hui installés, cycle lié à celui de l'investissement public, mais avec une période de décalage.

4- Place et rôle des petites entreprises informelles dans l'économie de la ville de Mohammedia

En raison de l'importance des migrations pendulaires et à double sens entre Mohammedia et Casablanca, il est difficile d'apprécier la place exacte des petites activités artisanales et commerciales dans l'emploi de la ville. Toutefois, un certain nombre d'éléments d'information peuvent être tirés des enquêtes réalisées dans le cadre de la présente étude, qui permettent d'émettre

plusieurs hypothèses et de proposer un bilan de l'emploi à Mohammedia. Ces hypothèses sont les suivantes :

- Les actifs du secteur informel et des petites entreprises habitent et travaillent sur place à Mohammedia.
- Le secteur informel et les petites entreprises n'emploient pas de travailleurs venant quotidiennement de Casablanca.
- 92% des fonctionnaires travaillant à Mohammedia habitent sur place (5) ; mais on fera l'hypothèse que les 8% venant quotidiennement de Casablanca sont compensés par 8% de fonctionnaires habitant à Mohammedia et allant travailler à Casablanca.
- 23,6% des salariés du complexe industriel viennent quotidiennement de Casablanca (.6).

En outre, l'analyse des tendances d'évolution de la population totale et de la population active de Mohammedia entre les deux recensements de population de 1971 et de 1982 donne un taux de croissance relativement élevé pour la population active (6,7% par an) contre un taux relativement modéré pour la population totale (3,7%).

Si l'on fait l'hypothèse que ces taux se sont maintenus durant la période post-censitaire, il est alors possible de calculer les effectifs de la population active de Mohammedia en 1987.

Le Tableau 11 ci-après, élaboré à partir des diverses données disponibles et des diverses hypothèses qui viennent d'être énoncées, permet de comparer les différentes composantes de la population active et de l'emploi à Mohammedia en 1982 et 1987.

Les nombres soulignés dans le tableau sont ceux qui sont directement issus des recensements et enquêtes, à savoir :

- Le dépouillement d'un échantillon au 1/20ème des questionnaires du recensement de la population de 1982 à Mohammedia permet de connaître la répartition de certaines catégories des 28 000 actifs occupés recensés : agriculture, indépendants ambulants et à domicile (secteur informel non localisé), salariés de l'administration, travailleurs des transports et du bâtiment.

Les effectifs de ces catégories, ainsi que le total, sont transposés en 1987 en appliquant un taux de croissance annuel de 6,7%. Enfin, pour toutes les catégories énumérées (sauf pour le total), il y a correspondance entre actifs et emplois.

(5) : Ce pourcentage est établi à partir d'une enquête portant sur 481 fonctionnaires (Municipalité, Préfecture, Enseignement secondaire et technique, Université, Hôpital), réalisée en 1987.

(6) : Ce pourcentage est établi à partir des enquêtes effectuées en 1986 et 1987 sur 5 419 salariés de l'industrie.

- Les effectifs employés par le secteur informel localisé (petites entreprises) et les salariés du complexe industriel sont connus à partir des enquêtes réalisées en 1987 dans le cadre de la présente étude. Il y a correspondance entre emplois et actifs pour les petites entreprises ; en revanche, on passe des emplois aux actifs pour les salariés du complexe industriel en défalquant 23,6% des effectifs (7).

Pour passer de l'emploi industriel en 1987 à l'emploi correspondant en 1982, on défalque les effectifs des entreprises qui se sont créées entre 1982 et 1987 (on ne connaît pas les diminutions ou les augmentations d'effectifs des autres entreprises du complexe). On passe aux actifs de 1982 en appliquant le même taux de 23,6%.

Enfin, on calcule les effectifs employés par les petites entreprises en 1982 en rétroplant le nombre de 1987 sur la base d'une croissance annuelle de 6,7%.

Une hypothèse de 1 000 emplois (actifs) dans les professions libérales et les activités du tertiaire supérieur (banques, hôtellerie...) est faite pour 1987 et rétroplée de la même manière à 1982.

Le Tableau 11 n'est pas destiné à être interprété de façon dynamique : l'évolution des composantes de la population active et de l'emploi est essentiellement dépendante des hypothèses qui ont été faites. Il constitue simplement une méthode permettant d'aboutir à une structure des emplois et de la population active en 1987.

Tableau 11 : Les composantes de la population active et de l'emploi à Mohammedia en 1982 et 1987

Composantes de la population active	1982		1987	
	Population active occupée	Emplois	Population active occupée	Emplois
Agriculture	<u>900</u>	900	1 200	1 200
Secteur informel non localisé (indépendants ambulants et à domicile)	<u>2 300</u>	2 300	3 200	3 200
Secteur informel localisé (petites entreprises sans BTP, ni transport)	3 900	3 900	5 400	<u>5 400</u>
Salariés du complexe industriel	8 600	9 900	8 900	<u>10 300</u>
Salariés de l'eau, gaz, électricité, énergie, mines	<u>1 500</u>	1 500	2 100	2 100
Salariés de l'administration	<u>3 300</u>	3 300	4 600	4 600
Travailleurs des transports	<u>1 200</u>	1 200	1 700	1 700
Travailleurs du bâtiment	<u>2 900</u>	2 900	4 000	4 000
Professions libérales, tertiaire supérieur	700	700	1 000	1 000
Solde (migrations pendulaires)	2 700	(1 300)	6 600	(1 400)
TOTAL ACTIFS	<u>28 000</u>	26 600	38 700	33 500

Sources : Pour 1982, dépouillement au 1/20^{ème} des feuilles de ménage du RGPH.
Pour 1987, enquêtes et calculs (voir texte)

(7) : Pour la justification de ce taux, voir supra, note (6).

En 1987, les petites entreprises artisanales et commerciales représentaient 16,1% des emplois de Mohammedia et faisaient travailler 14% des actifs de la ville. Le secteur informel au sens large (indépendants ambulants et à domicile inclus) occupait 22,3% des actifs de la ville et fournissait 25,7% des emplois. En comparaison, le complexe industriel faisait travailler 23% des actifs, mais représentait 30,7% des emplois de toute la ville.

Cela signifie que le complexe industriel fait travailler un nombre d'actifs habitant à Mohammedia à peu près équivalent à celui des petites entreprises, et le secteur moderne au sens large (grandes entreprises et administration) en fait travailler un nombre largement supérieur à celui du secteur informel au sens large (34,9% contre 22,3%).

Enfin, 17% des actifs de Mohammedia vont chercher du travail à Casablanca, alors que 4,2% des emplois de Mohammedia sont occupés par des habitants de Casablanca.

En terme de masse salariale, le complexe industriel distribue plus de 209 millions de Dirhams sous forme de salaires, dont 23% pour la seule raffinerie SAMIR qui emploie 11% des travailleurs du complexe, alors que les petites entreprises n'en distribuent guère plus de 14 millions, soit moins de 6,9%. Même si l'on tient compte du fait qu'une partie de ces salaires est dépensée à Casablanca, cette fuite est plus que compensée par le "rapatriement" des salaires des habitants de Mohammedia qui se déplacent quotidiennement à Casablanca pour y travailler : les revenus salariaux constituent donc l'essentiel du pouvoir d'achat des consommateurs de Mohammedia. Ainsi s'expliquent un certain nombre de caractéristiques particulières des petites entreprises de Mohammedia et leur dépendance relativement étroite par rapport au développement du complexe industriel.

SYNTHESE SUR LES DEUX ETUDES GABES-MOHAMMEDIA

Gabès et Mohammedia, une image et un rôle différents pour les petites entreprises de ces deux pôles industriels.

Avec une population de plus de 98 000 habitants en 1984 et un taux de croissance annuelle de 3,2%, Gabès avoisinait les 108 000 habitants en 1987, cependant que Mohammedia, qui comptait 105 000 habitants en 1982 et connaissait un taux de croissance de 3,7% par an, approchait de 126 000 habitants à cette même date. Si l'on rapporte ces chiffres au nombre d'établissements recensés dans les deux villes en 1987 (3 064 à Gabès et 1 832 à Mohammedia), on voit qu'il y avait un établissement pour 35 habitants à Gabès contre un pour 69 à Mohammedia. La densité des établissements est donc 2 fois plus importante à Gabès, et Mohammedia apparaît ainsi comme desservie (dans les deux sens du terme) par la proximité de Casablanca qui draine une partie de ses consommateurs(1).

La répartition par grand secteur d'activité est sensiblement la même dans les deux villes : le commerce est l'activité de 54% des établissements de Gabès et de 55,3% des établissements de Mohammedia. Gabès compte relativement plus d'établissements de production (15,5% contre 11,2%) et moins d'établissements de services (30,5% contre 33,5%).

(1) : Il était prévu qu'au cours de la présente étude serait tentée une mesure des "fuites de consommation", c'est-à-dire des dépenses effectuées par les habitants de Gabès et de Mohammedia en dehors de ces deux villes, un effort particulier étant consenti à Mohammedia où, d'évidence, le phénomène revêtait une ampleur très supérieure à ce qu'il était à Gabès. Une enquête simple a effectivement été réalisée dans cette dernière ville auprès de 719 salariés (ouvriers et cadres de la SAMIR) et de 480 fonctionnaires. Mais il est rapidement apparu que ses résultats étaient très médiocres, dans la mesure où il était difficile de connaître précisément les revenus des ménages ainsi que le montant localisé de leurs différentes dépenses. Satisfaire les objectifs initiaux aurait nécessité le lancement d'une véritable "enquête-revenus-consommation", beaucoup trop lourde et coûteuse, et méthodologiquement très complexe à concevoir et à réaliser.

Le Tableau 1. suivant résume les principales caractéristiques des deux pôles industriels.

	GABES	MOHAMMEDIA
Population	108 000	126 000
Nombre d'établissements	3 064	1 832
Nombre d'habitants par établissement	35	69
Nombre d'emplois du complexe industriel	4 360	10 253
Nombre d'emplois des petites entreprises	10 190	5 340
Nombre d'emplois dans l'administration	4 360	3 250
	(a)	(b)

(a) : en 1984

(b) : en 1982

On voit que les emplois fournis par le complexe industriel sont beaucoup plus importants en nombre à Mohammedia, et que, inversement, les emplois dans les petites entreprises sont en plus grand nombre à Gabès : en fait, à peu de choses près, les effectifs employés par ces deux composantes sont inversés dans les deux villes.

(1) (suite) :

Il ne fait cependant aucun doute qu'une fraction non négligeable des dépenses des habitants de Mohammedia s'effectue à Casablanca. Il ressort ainsi de notre enquête "légère" que, parmi les travailleurs de la SAMIR résidents à Mohammedia, si tous ou presque tous effectuent leurs achats alimentaires sur place, 60% achètent leurs vêtements, 70% leur mobilier et les appareils électro-ménagers à Casablanca, ces pourcentages étant plus élevés pour les familles de cadres supérieurs que pour celles de cadres moyens et d'ouvriers qualifiés ; la fuite est également très forte en ce qui concerne les services privés, Mohammedia n'offrant que les plus courants. Quant aux fonctionnaires, ils sont de meilleurs clients des commerces et services de Mohammedia, sans doute parce que le niveau moyen de leurs salaires est plus bas que celui des salariés de la SAMIR : si 5% des fonctionnaires effectuent leurs achats d'alimentation ailleurs qu'à Mohammedia ce pourcentage n'atteint que 20% pour l'électro-ménager, 30% pour le mobilier et 40% pour l'habillement ; on peut ajouter que, dans le cas des fonctionnaires, si la "fuite" profite essentiellement à Casablanca, elle bénéficie aussi à Rabat, la capitale politique, où ils se rendent fréquemment pour des raisons administratives.

Nous ne pouvons même pas présenter des résultats comparables pour Gabès, le contexte social et politique des années 1987-1988 ayant rendu très délicates les enquêtes auprès de la population. Toutefois, à l'occasion de recherches antérieures, A.HAYDER (1986, op.cit.) a estimé que 20% des salaires distribués en 1979 par les entreprises industrielles du pôle gabésien étaient dépensés hors de la ville ; mais la responsabilité de cette "fuite" semblait devoir être surtout attribuée aux cadres supérieurs et moyens, originaires dans une large mesure des grandes villes littorales (Sfax et Tunis essentiellement), qui considéraient leur séjour à Gabès comme temporaire (ainsi, une partie des revenus de ces cadres servait à payer l'achat d'un logement dans leur ville d'origine).

On peut donc en déduire, ce qui est confirmé par certains résultats des enquêtes, que les petites entreprises de Mohammedia sont très dépendantes du complexe industriel et dominées par lui alors que les petites entreprises de Gabès présentent des caractéristiques plus classiques du secteur informel urbain.

Si 36 à 40% des petites entreprises de Mohammedia s'approvisionnent auprès du complexe, alors qu'elles ne sont que 3,1% à le faire à Gabès, c'est parce que les activités du complexe sont plus diversifiées à Mohammedia qu'à Gabès. Inversement, 17,6% des petites entreprises de Gabès vendent au complexe, obligé de s'approvisionner sur place en certains biens et services, alors qu'elles ne sont que 7% à Mohammedia où le complexe fait plus souvent appel à de petites ou grandes entreprises de Casablanca.

De même, la masse salariale distribuée au cours de la réalisation des investissements du complexe industriel, puis de leur mise en fonctionnement, joue un rôle déterminant dans le développement des activités artisanales et commerciales de Mohammedia et leur permet d'atteindre un niveau que la proximité de Casablanca n'autoriserait pas autrement.

A Gabès au contraire, les salaires ne constituent pas la principale source des revenus dépensés dans la ville et les petites entreprises ont un développement relativement autonome par rapport au complexe industriel.

Le poids énorme que jouent les salaires du complexe industriel dans le développement des petites entreprises de Mohammedia apparaît aussi à travers les investissements auxquels ils contribuent sous la forme des placements qui constituent les associations très nombreuses tant au démarrage (20,9% des établissements ont été créés de cette façon) qu'en régime de croisière (42,8% des établissements existant en 1987), alors que ces taux ne sont que de 4,6% (démarrage) et 8,4% (régime de croisière) à Gabès.

La plus étroite dépendance des petites entreprises de Mohammedia par rapport au pôle industriel se lit également dans la périodisation du développement des petites entreprises : les périodes de croissance des petites entreprises y sont en phase avec les périodes d'investissements publics, un tel développement pro-cyclique étant bien le signe de cette dépendance.

A Gabès au contraire, la périodisation du développement des petites entreprises indique que l'accélération de leurs créations intervient en période de tassement des investissements publics, selon un rythme contra-cyclique : la forte croissance des petites entreprises depuis 1980 à Gabès (67,5% des établissements recensés en 1987 ont été créés après 1980, alors que ce taux n'est que de 48,3% à Mohammedia où la période 1980-1987 connaît en son début d'importants investissements publics qui se tarissent à partir de 1985) correspond à un ralentissement de l'investissement industriel, comme si l'afflux de main-d'oeuvre provoqué par celui-ci ne se ralentissait pas lorsqu'il vient à tarir et était absorbé par un secteur informel "refuge".

Ainsi le développement et le fonctionnement des petites entreprises artisanales et commerciales de Gabès et de Mohammedia illustrent-ils deux cas bien différents du rôle que peuvent jouer ces activités "informelles" au sein d'un pôle industriel.

**EVOLUTION DES STRUCTURES DE L'EMPLOI
DANS LE CENTRE DU CAIRE - 1976 - 1986**

Jacques CHARMES
Directeur de Recherches ORSTOM
Membre du Laboratoire URBAMA

Au cours des 10 années qui se sont écoulées entre les deux recensements de la population de 1976 et de 1986, la population active habitant le centre ville s'est accrue de près de 8,4% (passant de 494 324 personnes à 536 068) cependant que la population totale habitant le centre diminuait de 14,7% (passant de 1 800 000 à 1 535 000). Une part de la population active vivant au centre ville travaille en dehors de la zone : en 1976 et d'après le recensement, 18,5% de ces actifs se déplaçaient quotidiennement pour travailler dans un autre quartier de la ville. On peut penser que, parmi ces actifs se déplaçant quotidiennement, un certain nombre de migrants ont définitivement quitté ce centre ville, mais les résultats du recensement de la population de 1986 ne sont pas encore disponibles qui pourraient nous fournir des données récentes et des indications sur les transformations intervenues en ce domaine au cours des 10 années intercensitaires.

En vue d'une meilleure compréhension du fonctionnement du marché du travail dans le centre du Caire, on se propose de dresser une typologie basée sur les caractéristiques structurelles et de comportements de la population active, des emplois et des établissements dans les différents qisms du centre ville et leur évolution au cours de la période intercensitaire. Bien que la comparaison soit rendue difficile en raison des modifications des limites des qisms, on fait l'hypothèse que ces changements n'affectent pas les principales caractéristiques de l'activité économique des qisms et qu'une telle tentative de brosser une image structurelle et dynamique reste possible. Etant donné la provisoire, mais sans doute encore longue, non disponibilité des données par shiekhas, une telle hypothèse est indispensable. En tout état de cause, et à condition de ne pas accorder trop d'importance aux chiffres absolus et d'accorder plus de poids aux chiffres relatifs et aux données de structures, l'exercice peut s'avérer utile.

Sources et types de données disponibles au niveau des qisms

En 1976 ont été réalisés un recensement de la population et un recensement des établissements dont les résultats ont été publiés en 1981. Ces deux opérations ont été renouvelées en 1986 mais seuls des résultats préliminaires en sont disponibles sur la population active et sur l'emploi dans les établissements (sur le lieu de travail).

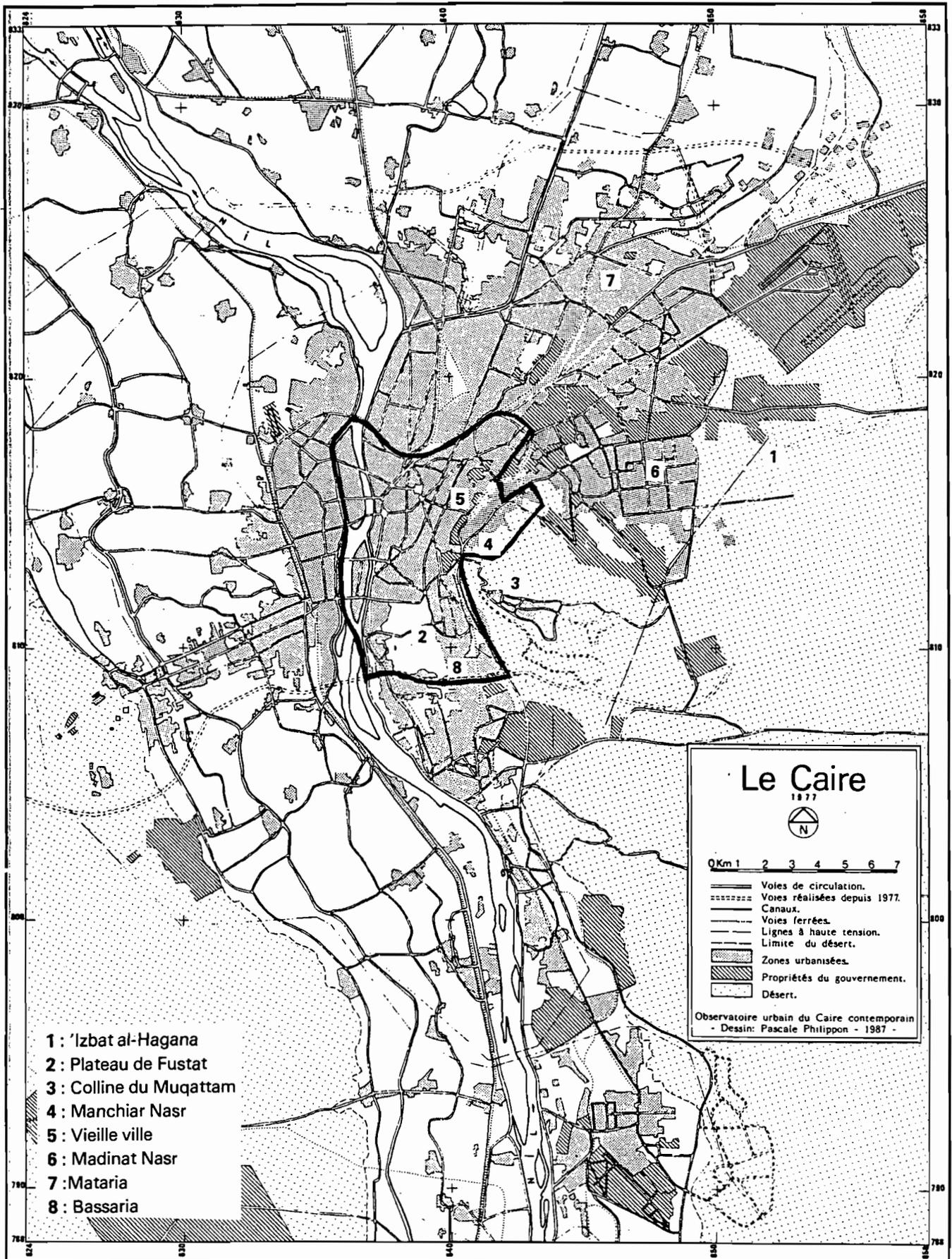
En 1976, il est possible de disposer de résultats détaillés par qism pour :

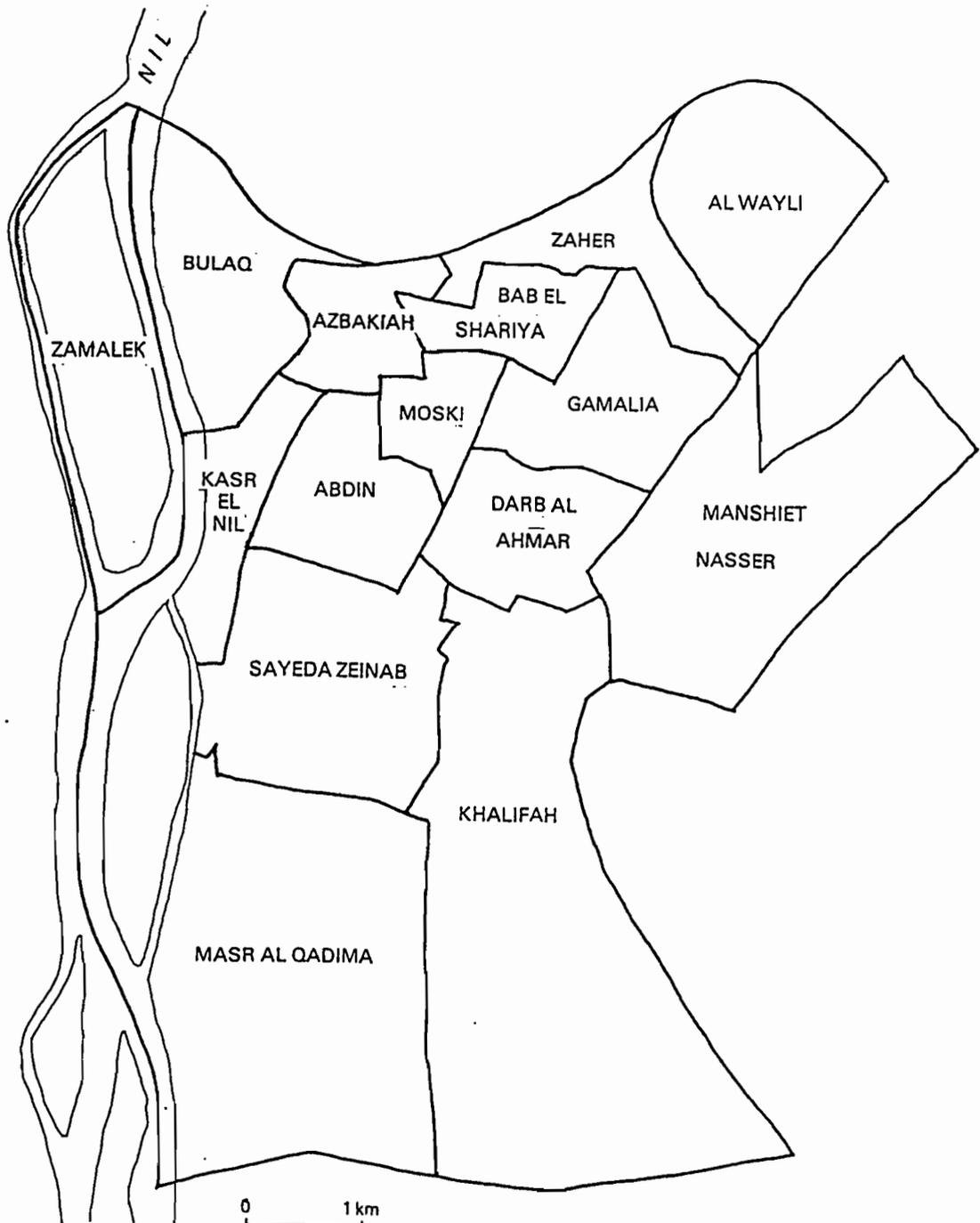
- la population par sexe et groupe d'âge.
- la population active, occupée et sans travail, par sexe.
- les principales branches d'activité économique.
- la répartition de la population active selon le lieu d'habitation et le lieu de travail.
- le nombre d'établissements et d'emplois par branche d'activité économique.
- l'emploi selon la taille des établissements et l'activité économique.

En 1986, les résultats préliminaires fournissent, par qism, les tableaux suivants :

- la population par sexe et groupe d'âge.
- la population active occupée et sans travail, par sexe.
- le nombre d'établissements et d'emplois par sexe.
- le nombre d'établissements selon le statut d'activité (en activité ou fermé).
- le nombre d'établissements par secteur institutionnel (administration, public, privé).
- la répartition des logements selon le type d'utilisation (habitation, activité).

Sur la base de ces sources, nous présenterons tout d'abord les données démographiques sur la population et la population active vivant au centre du Caire, avant d'étudier le niveau et la structure des emplois exercés au centre ville, et de proposer un bilan des échanges et des déplacements de population active entre le centre du Caire et le reste du Gouvernorat.





Les 15 qisms du Centre Ville

I- Démographie du Centre du Caire : Population et population active vivant au Centre Ville.

1- Population

Entre les deux recensements de 1976 et 1986, la population du centre ville (défini comme étant constitué des 15 qisms énumérés sur le Tableau 1) a diminué de près de 15% (soit un taux annuel de 1,6%) alors que dans le même temps, la population du Gouvernorat du Caire augmentait de près de 19% (1,8% par an).

La population de tous les qisms du centre ville a diminué à l'exception de Manshiet Nasser et de Zamalek : encore ces exceptions peuvent-elles sans doute s'expliquer par les modifications des limites administratives de ces deux qisms.

Tableau 1 : Population du centre du Caire par qism, en 1976 et en 1986.

QISMS	Population 1976	Population 1986	Taux annuel de croissance
Al Wayli	141,849	112,596	-2.3%
Manshiet Nasser (1)	55,955	130,240	8.8%
Zaher	104,354	83,816	-2.2%
Bab Al Sharia	110,293	79,562	-3.2%
Gamalia (1)	123,842	89,841	-3.2%
Darb Al Ahmar (1)	133,404	105,208	-2.3%
Azbakiah	59,473	45,373	-2.7%
Moski	58,189	43,201	-2.9%
Bulaq	177,476	123,376	-3.6%
Abdin	87,759	65,090	-2.9%
Zamalek (1)	18,784	21,716	1.5%
Kasr Al Nil (1)	19,532	17,204	-1.3%
Sayedah Zeinab	252,090	198,838	-2.3%
Khalifah	186,359	163,897	-1.3%
Masr Al Qadimah	270,343	254,651	-0.6%
Total Centre Ville	1799702	1534609	-1.6%
Total LE CAIRE	5074016	6052836	1.8%

(1) Nouvelles limites administratives en 1986.

Sources : CAPMAS, Recensements de Population 1976, 1986.

2- Population active et chômage

Le taux brut d'activité (ratio de la population active à la population totale) de la population du centre du Caire a augmenté de 31,3% en 1976 à 34,9% en 1986, mais le taux net d'activité (ratio de la population occupée à la population totale) a connu une croissance plus lente. En fait, les tendances qui viennent d'être indiquées sont dues à un très fort accroissement du taux de chômage (qui est passé de 7,8% à 17,3% entre 1976 et 1986 pour le centre du Caire aussi bien que pour le Gouvernorat du Caire). Cependant l'une des principales raisons de cet accroissement est à rechercher dans les changements de définition du chômage et l'application par le CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization and Statistics) des normes internationales en matière de définition et de mesure du phénomène. La relative faiblesse des taux de chômage en 1976 s'explique en effet par la définition relativement floue du chômage et de l'activité : l'Egypte est alors le seul pays pour lequel la période de référence de l'enquête n'a pas été précisée, ce qui signifie que c'est en réalité l'activité habituelle qui a été relevée et qu'il suffit d'avoir travaillé même pour une courte durée dans l'année pour être considéré comme occupé.

On doit également considérer que le retournement de la situation économique depuis 1984 a été enregistré par le recensement de 1986 : ce qui explique pourquoi le rapide accroissement de la population active en réponse à une forte offre d'emplois après 1975 a été suivi d'une aggravation du taux de chômage aux alentours de 1986.

La détérioration du marché du travail a affecté de façon contrastée la population vivant dans les qisms du centre ville, comme le montre le Tableau 2 ci-après.

En 1976, trois qisms seulement ont connu des taux de chômage supérieurs à la moyenne : Moski (11,4), Sayedah Zeinab (11,3) et Zaher (9,0). En 1986, Darb Al Ahmar dont la population active a légèrement augmenté, connaît un taux de chômage très élevé (38,0), probablement le plus élevé du Caire ; Azbakiah (22,7), Abdin (21,1) et Bab Al Sharia (21,1) sont également des quartiers qui se caractérisent par de hauts niveaux de chômage, suivis par Zaher (19,5) et Al Wayli (19,0).

Tableau 2 : Répartition de la population active par qism en 1976 et 1986

QISMS	1976				1986					
	Population occupée	Population sans travail	Taux de chômage	Population active	Taux d'activité	Population occupée	Population sans travail	Taux de chômage	Population active	Taux d'activité
Al Wayli	50510	4137	7,6%	54647	38,5%	32272	7590	19,0%	38862	35,4%
Manshiet Nasser						34461	2197	6,0%	36658	28,1%
Zaher	28894	2866	9,0%	31760	30,4%	23854	5796	19,5%	29650	35,4%
Bab el Sharia	32894	2251	6,4%	35145	31,9%	23039	6181	21,2%	29220	36,7%
Gamalia	36112	2931	7,5%	39043	23,4%	24868	3505	12,4%	28373	31,6%
Darb el Ahmar	43840	3840	8,1%	47680	32,6%	30399	18660	38,0%	49059	46,6%
Azbakla	18714	1677	8,2%	20391	34,3%	13971	4102	22,7%	18073	39,8%
Moski	16836	2169	11,4%	19005	32,7%	12858	1375	9,7%	14233	32,9%
Bulaq	51183	4234	7,6%	55417	31,2%	38238	3717	8,9%	41955	34,0%
Abdin	25378	2302	8,3%	27680	31,5%	19961	5341	21,1%	23302	38,9
Kasr el Nil	13397	809	5,7%	14206	37,1%	5802	534	8,4%	6336	36,8%
Zamalek						8008	387	4,6%	8395	38,7%
Sayeda Zeinab	73445	6818	8,5%	80263	31,8%	59079	10586	15,2%	69665	35,0%
Khalifa	52309	4122	7,3%	56431	30,3%	48291	10881	18,4%	59172	36,1%
Masr el Qadimah	75333	5824	7,2%	81157	30,0%	68405	11710	14,6%	80115	31,5%
Total Centre Ville	518845	43980	7,8%	562825	31,3%	443506	92562	17,3%	533068	34,9%
Total LE CAIRE	1394025	120101	7,9%	1514126	29,8%	1552287	324054	17,3%	1876341	31,0%

Source : CAPMAS, Recensements de Population 1976, 1986.

Taux de chômage : Population sans travail/Population active.

Taux brut d'activité : Population active/Population totale.

Le critère du taux de chômage permet de classer les qisms du centre ville en 5 catégories comme l'indique le Tableau suivant :

Tableau 3 : Typologie des qisms selon les taux de chômage en 1976 et en 1986

Taux de chômage 1986 1976	Faible	Moyen	Elevé
Faible	Kasr Al Nil Zamalek Gamalia		Al Wayli Bab Al Sharia
Moyen		Khalifah Masr Al Gadimah	
Elevé	Moshi Sayedah Zeinab		Zaher Abdin Azbakiah Darb Al Ahmar

Etant donné la grande hétérogénéité de ces groupes, l'introduction d'autres critères dans l'analyse (comme l'importance des populations qui se déplacent pour travailler) est nécessaire pour expliquer les différences entre qisms d'un même groupe.

3- Population d'âge actif

Entre 1976 et 1986, la répartition de la population d'âge actif par qism n'a guère changé (Tableau 4).

Tableau 4 : Population d'âge actif par qism. 1976 - 1986.

. QISMS	1976		1986	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Al Wayli	} 133130	72,0%	84973	75,5%
Manshiet Nasser			76633	58,8%
Zaher	80662	77,3%	65229	77,8%
Bab el Sharia	82246	72,4%	59010	74,2%
Gamalia	90417	73,0%	65597	73,0%
Darb el Ahmar	107493	73,4%	77219	73,4%
Azbakia	45307	76,2%	35108	77,4%
Moski	43040	74,0%	32369	74,9%
Bulaq	128585	72,4%	89440	70,9%
Abdin	68296	77,8%	50191	77,1%
Kasr el Nil	} 29744	77,6%	13306	77,3%
Zamalek			16924	77,9%
Sayeda Zeinab	188912	74,9%	148537	74,7%
Khalifa	133677	71,7%	114710	70,0%
Masr el Qadimah	191384	70,8%	181145	71,1%
Total - Centre Ville	1282977	71,2%	1110391	72,2%
Total - Le Caire	3578706	70,5%	4122968	68,1%

Source : CAPMAS. Recensements de Population.

Dans le centre ville, la population d'âge actif (entre 12 et 65 ans) -celle utilisée par le CAPMAS pour définir la population active est de 6 ans ou plus- a légèrement augmenté, passant de 71,2% à 72,2%, et elle a légèrement diminué dans l'ensemble du Gouvernorat du Caire (passant de 70,5 à 68,1%). Au centre ville, 2 catégories de qisms peuvent être distinguées :

- une première catégorie se caractérise par une forte proportion de population d'âge actif (76 à 78% en 1976 aussi bien qu'en 1986) : Zaher, Abdin, Azbakiah et Ksar Al Nil, Zamalek.

- une seconde catégorie où la proportion de population d'âge actif est relativement faible (de 60 à 70%) : Manshiet Nasser, Masr Al Qadimah et Khalifah.

Tableau 5 : Répartition de la population active selon la profession (15 ans en plus). 1976

QISMS	PROFESSION																		
	Professions scientifiques et techniques		Cadres administratifs		Employés		Personnel commercial		Personnel des services		Travailleurs de l'agriculture et des transports		Non classés		Total				
Al Wayli	}	7730	18,8%	1391	3,4%	7024	17,1%	3549	8,6%	5401	13,2%	219	0,5%	12117	29,5%	3622	8,8%	41053	100,0%
Manshiet Nasser		7010	22,5%	1370	4,4%	6104	19,6%	3541	11,4%	3059	9,8%	67	0,2%	6989	22,5%	2971	9,5%	31111	100,0%
Zaher		3177	9,4%	356	1,1%	4370	13,0%	4506	13,4%	3594	10,7%	82	0,2%	15518	46,0%	2115	6,3%	33718	100,0%
Bab el Sharia		2657	5,4%	345	0,7%	4395	9,0%	9255	19,0%	5928	12,2%	255	0,5%	23044	47,3%	2891	5,9%	48770	100,0%
Gamalia		4061	9,1%	548	1,2%	5473	12,3%	6698	15,1%	4604	10,4%	1423	3,2%	17917	40,4%	3670	8,3%	44394	100,0%
Darb el Ahmar		3212	15,4%	753	3,6%	2985	14,3%	3195	15,3%	2804	13,5%	501	2,4%	5563	26,7%	1824	8,8%	20837	100,0%
Azbakia		1704	9,5%	252	1,4%	1883	10,5%	3598	20,1%	1922	10,7%	226	1,3%	7210	40,3%	1107	6,2%	17902	100,0%
Moski		3172	6,0%	494	0,9%	5003	9,5%	8463	16,0%	6840	13,0%	125	0,2%	24989	47,3%	3718	7,0%	52804	100,0%
Bulaq		5049	17,8%	1136	4,0%	5166	18,3%	2913	10,3%	3734	13,2%	95	0,3%	7476	26,4%	2718	9,6%	28287	100,0%
Abdin		4203	30,8%	1602	11,7%	1578	11,6%	1186	8,7%	2940	21,5%	139	1,0%	828	6,1%	1186	8,7%	13662	100,0%
Kasr el Nil	}																		
Zamalek		11974	15,4%	2266	2,9%	14516	18,7%	7422	9,6%	9839	12,7%	357	0,5%	24193	31,2%	6944	9,0%	77511	100,0%
Sayeda Zelnab		5241	9,7%	791	1,5%	7463	13,8%	4380	8,1%	6455	12,0%	149	0,3%	25529	47,3%	3953	7,3%	53961	100,0%
Khalifa		12460	15,9%	2853	3,6%	11027	14,1%	7811	10,0%	9785	12,5%	635	0,8%	28231	36,0%	5668	7,2%	78470	100,0%
Masr el Qadimah		71650	13,2%	14157	2,6%	76987	14,2%	66517	12,3%	66905	12,3%	4273	0,8%	199604	36,8%	42387	7,8%	542480	100,0%
Total Centre Ville		210324	14,4%	37701	2,6%	222748	15,3%	146558	10,0%	187773	12,9%	14309	1,0%	533044	36,5%	107390	7,4%	1459847	100,0%
Total LE CAIRE																			

Source : CAPMAS, Recensement de la Population 1976 - Gouvernorat du Caire, Tableau 11.

Tableau 6 : Répartition de la population active selon le statut dans la profession (6 ans ou plus) -1976

QISMS	STATUT DANS LA PROFESSION																
	Indépendants		Employeurs		Salariés		Aides familiaux		Autres travailleurs non rémunérés		Sans travail ayant déjà travaillé		Sans travail à la recherche de leur premier emploi		Total		
Al Wayli	}	4670	11,1%	1313	3,1%	32340	76,9%	67	0,2%	6	0,0%	236	0,6%	3417	8,1%	42049	100,0%
Manshiet Nasser		2852	8,9%	1980	6,2%	24269	75,7%	21	0,1%	10	0,0%	176	0,5%	2749	8,6%	32057	100,0%
Zaher		4770	13,5%	1172	3,3%	26929	76,4%	96	0,3%	2	0,0%	138	0,4%	2121	6,0%	35228	100,0%
Bab el Sharia		8738	16,5%	3964	7,5%	36590	69,0%	295	0,6%	17	0,0%	266	0,5%	3180	6,0%	53050	100,0%
Gamalia		7431	15,6%	1188	2,5%	34188	71,5%	1074	2,2%	24	0,1%	381	0,8%	3497	7,3%	47783	100,0%
Darb el Ahmar		3167	14,7%	1378	6,4%	15166	70,6%	53	0,2%	5	0,0%	233	1,1%	1494	7,0%	21496	100,0%
Azbakia		3393	18,2%	1298	7,0%	12660	68,0%	58	0,3%	4	0,0%	99	0,5%	1116	6,0%	18628	100,0%
Moski		11020	19,8%	1749	3,1%	38315	69,0%	218	0,4%	11	0,0%	298	0,5%	3947	7,1%	55558	100,0%
Bulaq		3790	13,1%	785	2,7%	21825	75,7%	29	0,1%	3	0,0%	206	0,7%	2197	7,6%	28835	100,0%
Abdin		824	5,8%	940	6,6%	11624	81,8%	7	0,0%	2	0,0%	95	0,7%	714	5,0%	14206	100,0%
Kasr el Nil	}																
Zamalek		9374	11,6%	2613	3,2%	61554	76,4%	161	0,2%	13	0,0%	412	0,5%	6425	8,0%	80552	100,0%
Sayeda Zelnab		7506	13,3%	1422	2,5%	43315	76,6%	141	0,2%	15	0,0%	236	0,4%	3929	6,9%	56564	100,0%
Khalifa		10353	12,7%	2002	2,4%	63132	77,3%	252	0,3%	51	0,1%	548	0,7%	5384	6,6%	81722	100,0%
Masr el Qadimah		77888	13,7%	21804	3,8%	421907	74,3%	2472	0,4%	163	0,0%	3324	0,6%	40170	7,1%	567728	100,0%
Total Centreville		181149	11,9%	41464	2,7%	1178055	77,1%	4907	0,3%	456	0,0%	8176	0,5%	113407	7,4%	1527614	100,0%
Total DE CAIRE																	

Source : CAPMAS, Recensement de la Population, 1976. Gouvernorat du Caire. Tableau 13.

Il est intéressant de noter que parmi les qisms caractérisés par une forte proportion de population d'âge actif, une première sous-catégorie a connu des taux de chômage élevés en 1976 et 1986 (Zaher, Abdin et Azbakiah), tandis qu'une seconde sous-catégorie se caractérise par de bas niveaux de chômage (Kasr Al Nil, Zamalek). Dans ces deux derniers qisms, les habitants sont plus âgés et donc moins affectés par le chômage (les habitants de plus de 65 ans y représentent respectivement 8,3 et 6,8% de la population) alors qu'à Manshiet Nasser les jeunes (de moins de 12 ans) représentent 39,7% de la population. De plus, l'emploi dans ces qisms est étroitement lié à des activités tertiaires de haut niveau qui n'ont pas été affectées par la crise économique actuelle.

4- Profession et statuts dans la profession

La répartition de la population active vivant dans les qisms du centre ville selon la profession et le statut dans la profession (employeurs, indépendants, aides familiaux, salariés) est mieux à même que la répartition par branche d'activité économique, de nous donner un éclairage intéressant sur le statut social de cette population.

Les Tableaux 5 et 6 ci-après et surtout le Tableau 7 qui les résume, montrent que la population vivant à Kasr Al Nil, Zaher, Al Wayli et Abdin appartient à une catégorie sociale élevée de "cols blancs" (professions techniques, administratives et d'encadrement, dans une proportion allant de 42,5% pour Kasr Al Nil à 21,8% pour Abdin, alors que des catégories sociales de cols blancs moins élevées (employés) vivent à Zaher, Sayedah Zeinah, Abdin et Al Wayli).

Au contraire, les qisms où les ouvriers du commerce, des services et de la production prédominent sont Gamalia, Bulaq, Moski et Bab Al Sharia (de 78,3 à 70,1% de la population active) et dans une moindre mesure Khalifah, Darb Al Ahmar. Azbakiah présente des résultats plus contrastés, assez proches des moyennes pour le Gouvernement du Caire dans son ensemble.

Tableau 7 : Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle en 1976 (en %).

QISMS	Cols Blancs			Ouvriers	Indépendants & Aides Familiaux	Salariés
	Total	Aisés	Moyens			
Al Wayli	} 39,3	22,2	17,1	51,3	11,3	76,9
Manshiet Nasser						
Zaher	46,5	26,9	19,6	43,7	9,0	75,7
Bab el Sharia.	23,5	10,5	13,0	70,1	13,8	76,4
Gamalia	15,1	6,1	9,0	78,3	17,1	69,0
Darb el Ahmar	22,6	10,3	12,3	65,9	17,8	71,5
Azbakia	33,4	19,1	14,3	55,5	15,0	70,6
Moski	21,4	10,9	10,5	71,1	18,5	68,0
Bulaq	16,4	6,9	9,5	76,2	20,2	69,0
Abdin	40,1	21,8	18,3	49,9	13,2	75,7
Kasr el Nil	} 54,0	42,5	11,5	36,3	5,9	81,8
Zamalek						
Sayeda Zeinab	37,0	18,3	18,7	53,5	11,8	76,1
Khalifa	25,0	11,2	13,8	67,4	13,5	76,6
Masr el Qadimah	33,9	19,9	14,0	58,4	13,0	77,3
Total Centre Ville	30,0	15,8	14,2	61,4	14,2	74,3
Total LE CAIRE	32,3	17,0	15,3	59,4	12,2	77,1

Sources : Tableaux 5 et 6

Cette répartition des qisms dans le centre ville est confirmée lorsqu'on utilise le critère du statut dans la profession : les indépendants (auto-emploi) et les travailleurs non rémunérés (aides familiaux et apprentis) sont relativement plus nombreux dans ces mêmes qisms où prédominent les ouvriers.

5- Les déplacements vers les lieux de travail

Pour l'année 1976, les résultats du Recensement de la Population fournissent un intéressant ensemble de données sur la répartition de la population active selon le lieu d'habitation et le lieu de travail. Ces données ne sont pas encore disponibles pour 1986. On considérera cependant que les résultats de 1976 sont suffisamment intéressants pour être présentés comme éléments d'explication de la situation présente.

Cependant ces résultats ne concernent que le Gouvernorat du Caire et ne fournissent aucune indication sur les déplacements qui s'effectuent entre ce Gouvernorat et ceux de Giza et Qaliubiah. Quelques caractéristiques intéressantes sur la population active et l'emploi peuvent néanmoins être tirées des données présentées aux Tableaux 8 et 9 ci-après.

Le Tableau 8 est un essai d'agrégation des données du CAPMAS répartissant la population du Gouvernorat du Caire selon le qism d'habitation et selon 4 catégories de lieu de travail :

- le qism d'habitation dans le centre ville
- le quartier central des Affaires (Central Business District : CBD) grossièrement défini comme constitué par les 3 qisms de Kasr Al Nil, Abdin, Azbakiah)
- le centre ville (les 13 qisms étudiés, devenus 15 en 1986)
- le reste du Gouvernorat du Caire (à l'exception du centre ville).

Où travaillent les habitants d'un qism déterminé ? La matrice lieu d'habitation/lieu de travail permet de répondre à cette question.

Les qisms qui retiennent le plus leur population sont ceux de Kasr Al Nil (où 71% de la population travaille sur place), Azbakiah (59%) et Bulaq (59%), tandis que les qisms qui la retiennent le moins sont ceux de Moski, Zaher (35%) et Khalifah (44%).

Si l'on excepte les qisms qui appartiennent au Centre des Affaires (C.B.D. : Kasr Al Nil, Azbakiah et Abdin), la matrice montre que les autres qisms du centre ville envoient travailler dans le Centre des Affaires une faible proportion de leur population (de 8 à 9% pour Gamalia et Moski à 20-23% pour Sayedah Zeinab et Zaher). Cependant, parmi les 196 234 emplois occupés dans le Centre des Affaires par les habitants du Gouvernorat du Caire, il y en a 38 042 (19,4%) qui sont tenus par des habitants du Centre des Affaires, 64 170 (32,7%) par les habitants du reste du centre ville et 94 022 (47,9%) par des personnes vivant dans d'autres qisms du Gouvernorat. On ne peut malheureusement pas dire, à partir de ces données, combien d'habitants de Giza viennent travailler chaque jour dans le Centre des Affaires.

Les habitants du centre du Caire travaillent au centre ville dans une proportion qui varie de 77% pour Gamalia (mais, dans ce qism, la catégorie "indéterminés" est très nombreuse et est susceptible de provoquer une importante distorsion) à 91% pour Kasr Al Nil. Moski est une exception avec une faible proportion de 53% : dans ce qism, 47% des habitants se déplacent chaque jour hors du centre ville pour travailler, alors que cette proportion n'est que de 15% pour les habitants du centre ville dans leur ensemble. Cette particularité de Moski doit être soulignée et mériterait d'être expliquée.

Tableau 8 : Matrice lieu d'habitation/lieu de travail - 1976

Lieu d'habitation	Lieu de travail						Total
	A l'intérieur du Qism	Centre des Affaires (CBD)	Centre Ville	Hors Centre Ville A l'intérieur du Gouvernorat	Indéterminés		
Al Wayli Manshiet Nasser } Zaher	19056 32,0%	5008 8,4%	28221 47,4%	6551 11,0%	673 1,1%	59509 100,0%	
Bab el Sharia	9490 22,3%	6157 14,5%	22412 52,7%	4321 10,2%	176 0,4%	42556 100,0%	
Gamalia	15356 30,1%	4302 8,4%	26990 53,0%	3775 7,4%	546 1,1%	50969 100,0%	
Darb el Ahmar	22853 31,2%	3887 5,3%	35673 48,7%	4151 5,7%	6717 9,2%	73281 100,0%	
Azbakia	24085 33,9%	5105 7,2%	37493 52,7%	4092 5,8%	321 0,5%	71096 100,0%	
Moski	9696 25,7%	11582 30,7%	13803 36,5%	1933 5,1%	754 2,0%	37768 100,0%	
Bulaq	9430 24,2%	2454 6,3%	14367 36,8%	12650 32,4%	101 0,3%	39002 100,0%	
Abdin	27944 33,7%	7290 8,8%	39322 47,5%	6207 7,5%	2100 2,5%	82863 100,0%	
Kasr el Nil } Zamalek	13273 24,3%	17179 31,5%	21244 38,9%	2756 5,0%	131 0,2%	54583 100,0%	
Sayeda Zeinab	8205 28,3%	9281 32,0%	10500 36,2%	777 2,7%	209 0,7%	28972 100,0%	
Khalifa	32749 28,8%	13624 12,0%	55818 49,0%	9180 8,1%	2492 2,2%	113863 100,0%	
Masr el Qadimah	21349 27,8%	6313 8,2%	39550 51,5%	6339 8,3%	3184 4,1%	76735 100,0%	
Total Centre Ville	37930 32,5%	10030 8,6%	57505 49,3%	9240 7,9%	2050 1,8%	116755 100,0%	
Total LE CAIRE	251416 29,6%	102212 12,1%	402898 47,5%	71972 8,5%	19454 2,3%	847952 100,0%	
	675886 30,7%	196234 8,9%	612813 27,8%	682835 31,0%	35800 1,6%	2203568 100,0%	

Source : CAPMAS : Recensement de Population - 1976.

De même, la catégorie "indéterminés" est d'une interprétation difficile puisqu'elle comprend des réponses incorrectes ou incomplètes, aussi bien que les réponses de ceux qui se déplacent hors du Gouvernorat du Caire.

Le Tableau 9 présente la matrice : lieu de travail/lieu d'habitation. Il doit être lu de la façon suivante : combien de personnes travaillant dans un qism déterminé (donné en ligne sur le Tableau) vivent dans un quartier déterminé (donné en colonne). Le Tableau révèle que les qisms où l'on observe les plus fortes proportions de personnes vivant et travaillant à l'intérieur même du qism sont aussi ceux qui drainent la plus forte proportion de travailleurs vivant à l'extérieur : en d'autres termes, ils constituent des pôles d'emploi. Le Centre des Affaires est un tel pôle, orienté vers les activités tertiaires, avec Kasr Al Nil, Azbakiah et, dans une moindre mesure Abdin, où les habitants ne détiennent respectivement que 10, 16 et 27% des emplois localisés dans la zone.

Un autre pôle, à base d'activités manufacturières, est Wayli où 26% seulement des emplois sont occupés par des habitants du qism et 54% des actifs travaillant dans les activités localisées dans la zone proviennent de l'extérieur du centre ville.

L'examen de ces deux matrices permet, en conclusion, de souligner qu'en 1976, 15% seulement des habitants du Gouvernorat du Caire quittaient quotidiennement le centre ville, et 24% s'y rendaient pour leur travail.

Il est maintenant nécessaire de déterminer le nombre et la répartition des emplois effectivement localisés au centre ville. Cela pourra nous donner la mesure des déplacements vers le centre ville en provenance des autres Gouvernorats. Une telle approche doit se fonder sur les données d'emploi, en particulier les résultats du recensement des établissements.

Tableau 9 : Matrice lieu de travail/lieu d'habitation - 1976.

Lieu de travail	Lieu d'habitation									
	A l'inférieur du Qisr		C.B.D		Centre ville		A l'intérieur du Gouvernoret & hors Centre Ville		Total	
Azbakiah	9696	16%	11055	18%	28035	46%	33016	54%	61051	10%
Gamalia	22853	59%	503	1%	30856	79%	8107	21%	38963	6%
Khalifah	21349	77%	181	1%	24312	88%	3298	12%	27610	5%
Darb al ahmar	24085	71%	502	1%	30227	89%	3657	11%	33884	6%
Sayedah Zeinab	32749	55%	1611	3%	46126	78%	13318	22%	59444	10%
Zaher	9490	45%	352	2%	13560	64%	7657	36%	21217	3%
Moski	9430	22%	1386	3%	25637	60%	16963	40%	42600	7%
Al wayli	19056	26%	1244	2%	34224	46%	40282	54%	74506	12%
Bab Al Sharia	15356	59%	282	1%	20517	79%	5331	21%	25848	4%
Bulaq	27944	63%	1059	2%	33158	75%	11336	25%	44494	7%
Abddin	13273	27%	14504	30%	31220	64%	17722	36%	48942	8%
Kasr Al Nil	8205	10%	12483	14%	42957	50%	43284	50%	86241	14%
Masr Al Qadimah	37930	79%	385	1%	42069	88%	5944	12%	48013	8%
TOTAL	251416	41%	45547	7%	402898	66%	209915	34%	612813	100%

II- Niveau et structures de l'emploi dans le centre du Caire.

Les principales sources permettant une localisation précise des emplois dans le centre du Caire sont les recensements d'établissements. Des résultats sont disponibles pour les années 1972, 1976 et 1986 (résultats préliminaires). Mais, lorsqu'on analyse ces résultats et en particulier lorsqu'on les compare avec les données de population active présentées au paragraphe précédent, on doit garder à l'esprit le fait qu'ils n'incluent pas les emplois de l'administration et des services publics.

1- L'emploi dans les établissements

Du Tableau 10 ci-après, il ressort que le nombre d'établissements dans le centre du Caire a augmenté de près de 14% en 4 ans, entre 1972 et 1976, puis de 12% seulement dans les 10 années qui séparent 1976 et 1986. Au cours des mêmes périodes, l'emploi dans les établissements a augmenté de 5,4% entre 1972 et 1976, mais a légèrement diminué de près de 2,6% entre 1976 et 1986.

Tableau 10 : Répartition des établissements et des emplois d'après les recensements d'établissements de 1972, 1976 et 1986

Qisms	1972			1976			1986		
	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois	Taille moyenne	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois	Taille moyenne	Nombre d'établissements	Nombre d'emplois	Taille moyenne
Al Wayli	3813	17313	4,5	4352	19868	4,6	4565	14395	3,2
Manshiet Nasser							4346	7608	1,8
Zaher	4160	13364	3,2	4630	15588	3,4	4538	12784	2,8
Bab el Sharia	4081	11994	2,9	4626	12356	2,7	5377	13052	2,4
Gamalia	9561	29808	3,1	12037	33677	2,8	12246	34199	2,8
Darb el Ahmar	6987	16988	2,4	9526	22525	2,4	8936	22989	2,6
Azbakia	7793	40790	5,2	8474	44684	5,3	8083	40360	5,0
Moski	7294	25349	3,5	8100	25277	3,1	9056	26955	3,0
Bulaq	7314	26559	3,6	7977	29805	3,7	8058	32023	4,0
Abdin	10886	77612	7,1	11855	84024	7,1	11522	58856	5,1
Kasr el Nil	4060	44475	11,0	4007	40095	10,0	3656	40341	11,0
Zamalek							1736	14509	8,4
Sayeda Zeinab	7921	21638	2,7	9042	24842	2,7	9272	20648	2,2
Khalifa	4218	9822	2,3	5006	11378	2,3	5500	13194	2,4
Masr el Qadimah	4584	31002	6,8	4307	22569	5,2	7978	24606	3,1
Total Centre ville	82672	366714	4,4	93939	386688	4,1	104869	376519	3,6
Total LE CAIRE	141967	640654	4,5	168881	713518	4,2	236371	841016	3,6

Sources : CAPMAS, Recensement des établissements - Résultats détaillés 1976. Le Caire, 1981.

CAPMAS, Recensement de la population des logements et des établissements, 1986, résultats préliminaires, Le Caire 1987.

Si l'on se concentre maintenant sur la période 1976-86, le Tableau 11 permet de comparer les taux de croissance du nombre d'établissements et du nombre d'emplois.

Tableau 11 : Taux de croissance du nombre d'établissements et de l'emploi. 1976 - 1986.

QISMS	Taux de croissance		Écarts des tailles moyennes
	Établissements	Emplois	
Al Wayli	} 4.9	-27.5	-1.41
Manshiet Nasser			
Zaher	-2.0	-18.0	-0.54
Bab Al Sharia	16.2	5.6	-0.24
Gamalia	1.7	0.2	-0.01
Darb Al Ahmar	-6.2	0.2	0.21
Azbakiah	-4.6	-9.7	-0.28
Moski	11.8	6.6	-0.14
Bulaq	1.0	7.4	0.23
Abdin	-2.8	-29.9	-1.98
Kasr Al Nil	} 34.6	36.8	0.19
Zamalek			
Sayedah Zeinab	2.5	-16.9	-0.52
Khalifah	9.9	16.0	0.13
Masr Al Qadimah	85.2	9.0	-2.16
Total Centre Ville	11.6	-2.6	-0.53
Total LE CAIRE	40.0	17.9	-0.66

Source : Tableau 10

Les diminutions d'emploi les plus importantes ont été enregistrées à Abdin (-29,9%), Al Wayli (-27,5%), Zaher (-18%), Sayedah Zeinab (-16,9%) et Azbakiah (-9,7%). Au contraire, Kasr Al Nil (y compris Zamalek) a connu un taux de croissance de l'emploi très élevé (36,8%) qui ne parvient cependant pas à compenser les pertes à Abdin. La croissance de l'emploi à Khalifah a également été importante (16%). Quant à Gamalia et Darb Al Ahmar, leur niveau d'emploi est resté stable bien que ces deux qisms aient perdu une partie significative de leur superficie et de leur population qui constitue aujourd'hui le qism de Manshiet Nasser ; mais si nous ajoutons aux effectifs de ces 2 qisms, le nombre d'emplois à Manshiet Nasser, la croissance de l'emploi s'élèverait alors à 15,3%.

Le nombre d'établissements par habitant est un ratio qui rend les données de 1976 et de 1986 plus comparables, étant donné les changements intervenus dans les limites des qisms. Le Tableau 12 montre que ce ratio a augmenté dans tous les qisms.

Tableau 12 : Nombre d'établissements par habitant 1976-86.

QISMS	Nombre d'établissements/population	Nombre d'établissements/population
	1976	1986
Al. Wayli	} 0.03	0.04
Manshiet Nasser		0.03
Zaher	0.04	0.05
Bab Al Sharia	0.04	0.07
Gamalia	0.07	0.14
Darb Al Ahmar	0.07	0.08
Azbakiah	0.14	0.18
Moski	0.14	0.21
Bulaq	0.04	0.07
Abdin	0.14	0.18
Kasr Al Nil	} 0.10	0.08
Zamalek		0.21
Sayedah Zeinab	0.04	0.05
Khalifah	0.03	0.03
Masr Al Qadimah	0.02	0.03
Total Centre Ville	0.05	0.07
Total LE CAIRE	0.03	0.04

Source : Tableaux 1 et 10

A Zaher, Azbakiah et Abdin où le nombre d'établissements a diminué, la croissance du ratio signifie donc que la population a décréu encore plus rapidement. Le fort accroissement du ratio à Gamalia (+100%) mérite d'être relevé, mais il peut être en partie dû aux nouvelles limites du qism qui le restreignent aux zones de fortes densités d'activités. Moski et Kasr Al Nil-Zamalek sont des qisms où le ratio, déjà élevé en 1976, a continué à croître fortement (de 50 et 40% respectivement).

2- L'emploi par branche d'activité économique

Quels sont, selon les données statistiques disponibles, les divers types d'activités dans lesquels sont spécialisés les différents qisms, et le centre ville dans son ensemble ?

La répartition des emplois par branche et secteur d'activité n'est disponible que pour la seule année 1976, à partir des résultats du recensement des établissements.

Comme le montre le Tableau 13, les activités manufacturières fournissaient plus de 34% des emplois non administratifs du centre du Caire en 1976 ; le commerce y contribuait pour sa part à raison de 30%, et les services pour 30% également.

Cette répartition équilibrée est la résultante de distributions différentes au niveau des qisms. Les qisms à dominante manufacturière sont Bab Al Sharia (avec 53% des emplois dans ce secteur), Gamalia (50%), Khalifa (46%), Moski et Boulaq (45%). Mais au niveau du centre du Caire, Abdin et Gamalia sont les deux qisms qui procurent le plus grand nombre d'emplois manufacturiers (13 et 12% respectivement). Gamalia, Darb Al Ahmar et Moski offrent une forte proportion d'emplois dans le commerce (près de 40%), mais ce sont Abdin (18%), Azbakiah (13%) et Gamalia (11%) qui contribuent le plus à l'emploi commercial du centre ville. En ce qui concerne les services, Abdin (49%), Zaher (41%), Masr Al Qadimah (32%) et Kasr Al Nil (37%) sont les qisms qui peuvent être considérés comme les plus spécialisés dans ces activités. Abdin à lui seul contribue pour plus de 36% à l'emploi total dans les services du centre ville, et pour près de 21% à l'échelle du Gouvernorat tout entier.

Si nous nous intéressons maintenant aux divers types d'industries manufacturières (Tableau 14), il apparaît que Gamalia, Abdin et Moski sont les principaux fournisseurs d'emplois dans le textile, l'habillement et le cuir, avec respectivement 17%, 13% et 15% de l'emploi de ce secteur dans le centre ville (qui concentre lui-même près de 50% de ces emplois à l'échelle du Gouvernorat). C'est dans ces mêmes qisms que l'emploi dans le textile, l'habillement et le cuir représente la plus forte proportion de l'emploi manufacturier (56% à Moski, 46% à Abdin et 45% à Gamalia). Mais le textile est aussi une spécialisation pour Masr Al Qadimah et Khalifah (avec 46% de leur emploi manufacturier).

Al Wayli, Boulaq et Gamalia sont des qisms spécialisés dans les industries métalliques (avec respectivement 35%, 21% et 25% de leur emploi manufacturier dans cette seule activité) et les industries du bois et de l'imprimerie : Boulaq (51%), Darb Al Ahmar (42%) et Zaher (38%). Alors que Gamalia et Boulaq contribuaient pour 16,5% et 15,7% de l'emploi des industries métalliques dans le centre ville, cette proportion était de 12% pour Al Wayli et Abdin. Dans les industries du bois et de l'imprimerie, Boulaq a un poids élevé (21%), suivi par Darb Al Ahmar (13%), Sayedat Zeinab (11%) et Azbakiah (10%).

Tableau 13 : Répartition des emplois par qism et par branche d'activité économique. 1976

QISMS	BRANCHES D'ACTIVITÉ ECONOMIQUE															
	industries manufacturières		Construction		Commerce		Restaurants & hotels		Transport		Banques		administratifs, services sociaux et personnel (*)		Total	
Al Wayli Manshiet N. Zaher	8228	41.4%	68	0.3%	3882	19.6%	701	3.5%	4010	20.2%	153	0.8%	2814	14.2%	19856	100.0%
Bab el Sh.	5826	35.9%	125	0.8%	3755	23.2%	575	3.5%	75	0.5%	180	1.1%	5681	35.0%	16217	100.0%
Gamalia	6539	53.2%	86	0.7%	3468	28.2%	473	3.8%	49	0.4%	144	1.2%	1527	12.4%	12286	100.0%
Darb el Ah.	16295	50.9%	95	0.3%	13241	41.3%	1566	4.9%	224	0.7%	610	1.9%	0	0.0%	32031	100.0%
Azbakla	10366	46.9%	64	0.3%	8753	39.6%	882	4.0%	131	0.6%	153	0.7%	1746	7.9%	22095	100.0%
Moski	11781	26.6%	5643	12.7%	15332	34.6%	3130	7.1%	745	1.7%	2398	5.4%	5246	11.8%	44275	100.0%
Bulaq	11575	45.8%	117	0.5%	9962	39.4%	1485	5.9%	298	1.2%	419	1.7%	1412	5.6%	25268	100.0%
Abdin	13535	45.5%	761	2.6%	9332	31.4%	1177	4.0%	1915	6.4%	220	0.7%	2791	9.4%	29731	100.0%
Kasr el Nil Zamalek	16604	20.2%	4458	5.4%	20614	25.0%	2541	3.1%	1687	2.0%	28715	34.9%	7696	9.3%	82315	100.0%
Sayeda Z.	5694	16.9%	4784	14.2%	10614	31.5%	2471	7.3%	2802	8.3%	1921	5.7%	5405	16.0%	33691	100.0%
Khalifa	10511	42.3%	258	1.0%	7102	28.6%	1467	5.9%	1149	4.6%	320	1.3%	4023	16.2%	24830	100.0%
Masr el Qad.	5213	48.5%	164	1.5%	3363	30.0%	673	6.0%	43	0.4%	86	0.8%	1661	14.8%	11203	100.0%
Total Centre Ville	8476	36.9%	1105	4.8%	6111	26.6%	1379	6.0%	1779	7.7%	260	1.1%	3869	16.8%	22979	100.0%
Total LE CAIRE	130643	34.7%	17728	4.7%	115529	30.7%	18520	4.9%	14907	4.0%	35579	9.4%	43871	11.6%	376777	100.0%
	301971	46.2%	29736	4.6%	130596	20.0%	27286	4.2%	35597	5.4%	43910	6.7%	84328	12.9%	653424	100.0%

* hors Administration publique.

Source : CAPMAS, Recensement des Etablissements, 1976.

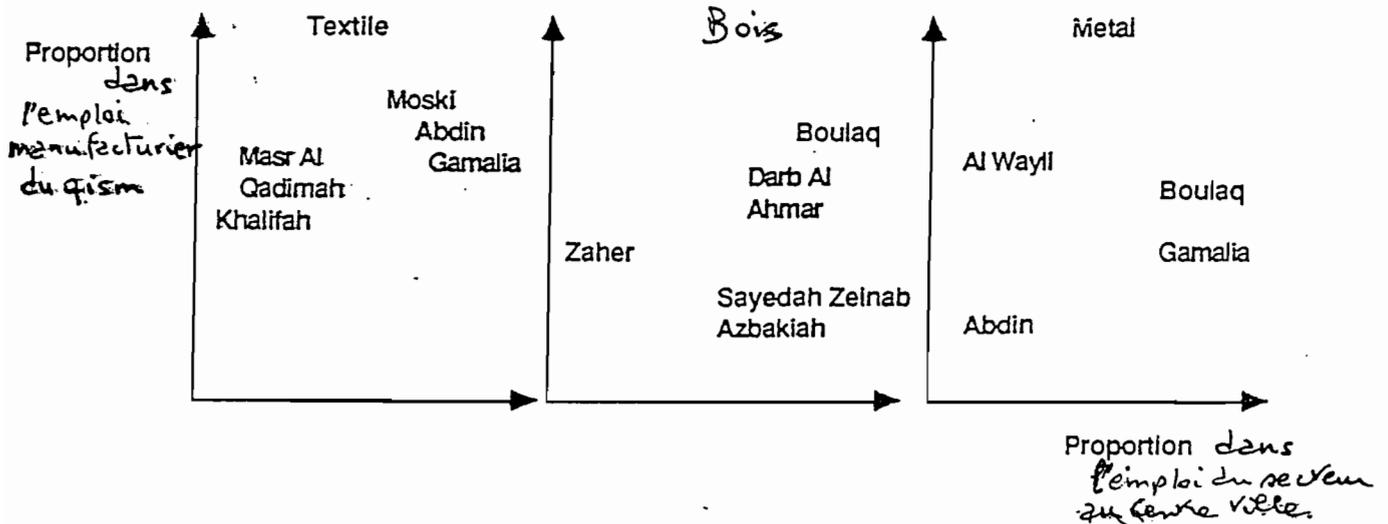
Tableau 14 : Répartition des emplois manufacturiers par qism et par branche d'activité. 1976.

QISMS	BRANCHES D' ACTIVITE ECONOMIQUE																
	Industries manufacturières		Industries alimentaires		Textile, habillement, chaussures		Bois et Imprimerie		Industries chimiques		Industries non métalliques		Industries du métal		Autres		
Al Wayli	}	8228	100.0%	872	10.6%	1609	19.6%	1000	12.2%	126	1.5%	619	7.5%	2909	35.4%	1093	13.3%
Manshiet N. Zaher		5826	100.0%	743	12.8%	1259	21.6%	2230	38.3%	252	4.3%	108	1.9%	1224	21.0%	10	0.2%
Bab el Sh.		6539	100.0%	1404	21.5%	2244	34.3%	1439	22.0%	119	1.8%	114	1.7%	1078	16.5%	141	2.2%
Gamalia		16295	100.0%	1012	6.2%	7277	44.7%	1456	8.9%	332	2.0%	238	1.5%	4040	24.8%	1940	11.9%
Darb el Ah.		10366	100.0%	845	8.2%	3094	29.8%	4344	41.9%	35	0.3%	500	4.8%	1317	12.7%	231	2.2%
Azbakia		11781	100.0%	1405	11.9%	3616	30.7%	3397	28.8%	668	5.7%	298	2.5%	2291	19.4%	106	0.9%
Moski		11575	100.0%	724	6.3%	6480	56.0%	2401	20.7%	288	2.5%	384	3.3%	1143	9.9%	155	1.3%
Bulaq		13535	100.0%	1032	7.6%	873	6.4%	6952	51.4%	413	3.1%	427	3.2%	3837	28.3%	1	0.0%
Abdin		16604	100.0%	2178	13.1%	7645	46.0%	2745	16.5%	802	4.8%	191	1.2%	2896	17.4%	147	0.9%
Kasr el Nil	}	5694	100.0%	1240	21.8%	1704	29.9%	1268	22.3%	771	13.5%	70	1.2%	627	11.0%	14	0.2%
Zamalek																	
Sayedat Z.		10511	100.0%	3411	32.5%	1767	16.8%	3650	34.7%	85	0.8%	107	1.0%	1455	13.8%	36	0.3%
Khalifa		5213	100.0%	606	11.6%	2332	44.7%	683	13.1%	35	0.7%	392	7.5%	1088	20.9%	77	1.5%
Masr el Qad.		8476	100.0%	1260	14.9%	3878	45.8%	954	11.3%	474	5.6%	1337	15.8%	547	6.5%	26	0.3%
Total Centre Ville		130643	100.0%	16732	12.8%	43778	33.5%	32519	24.9%	4400	3.4%	4785	3.7%	24452	18.7%	3977	3.0%
Total LE CAIRE		301971	100.0%	29671	9.8%	89179	29.5%	30835	10.2%	27662	9.2%	16488	5.5%	66767	22.1%	4928	1.6%

Source : CAPMAS, Recensement des établissements.

Pour les trois principales industries manufacturières, il est intéressant de retracer les résultats sur les graphiques du Tableau 15 :

Tableau 15 : Spécialisations manufacturières des qisms du centre du Caire



La taille des établissements est une autre caractéristique intéressante en vue de différencier les qisms du centre du Caire. On a déjà vu que la taille moyenne des établissements avait diminué de 1976 à 1986. Selon le Tableau 10, la taille moyenne des établissements du centre ville était en 1976 légèrement inférieure (4,12) à ce qu'elle était dans l'ensemble du Gouvernorat (4,22). Cela signifie que les grandes entreprises avaient plutôt tendance à s'installer à la périphérie, hors du centre. C'est la situation inverse que l'on observe en 1986 (3,59 contre 3,56), à un niveau plus bas.

Le Tableau 16 ci-après montre que les qisms où la taille moyenne des établissements est la plus faible sont : Khalifa (2,27), Darb Al Ahmar (2,36), Bab Al Sharia (2,67), Sayedah Zeinab (2,75) et Gamalia (2,80). Les qisms où cette taille est la plus élevée sont ceux du Centre des Affaires : Kasr Al Nil (10,01), Abdin (7,09). A Azbakiah (5,27) et Wayli (4,57), la taille moyenne est également assez élevée.

Tableau 16 : Taille des établissements par qism et par branche d'activité économique - 1976.

QISMS	BRANCHES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE							Total	
	Industries manufacturières	Construction	Com- merce	Restaurants & hotels	Transport	Ban- ques	Services administ. personnels et (*)		
Al Wayli	9.3	1.94	1.9	2.19	445.56	2.9	2.99	4.6	
Manshiet N.	}	3.79	1.98	2	2.41	3.75	4.6	5.03	3.4
Zaher		3.8	1.54	1.9	2.19	2.88	4	2.08	2.7
Bab el Sh.	4.06	1.56	2.1	2.41	2.38	6.9	1.73	2.8	
Gamalia	3.66	1.23	1.9	2.11	3.12	5.5	1.93	2.4	
Darb el Ah.	5.99	29.09	4.2	5.27	8.76	4.9	3.67	5.3	
Azbakia	4.1	1.98	2.6	3.31	2.64	3.2	2.06	3.1	
Moski	8.1	7.46	2.1	2.38	25.2	5.2	2.47	3.7	
Bulaq	4.86	14.06	5.1	4.81	11.88	28	3.23	7.1	
Abdin	9.23	32.11	6.7	11.39	22.78	6.4	5.42	10	
Kasr el Nil	}	1.33	2.24	1.7	2.29	57.45	3.8	2.15	2.8
Zamalek		3.66	3.73	1.5	1.94	1.87	2.3	1.89	2.3
Sayeda Z.	5.41	16.49	1.9	2.92	53.91	5.1	2.91	3.4	
Khalifa	4.03	13.49	2.7	3.06	20.39	15	2.97	4	
Masr el Qad.	7.51	13.97	1.6	2.77	27.26	15	2.73	4.2	
Total Centre Ville									
Total Le Caire									

(*) hors Administration publique.

Source : CAPMAS, Recensement des établissements 1976.

La taille moyenne des établissements est faible dans les activités commerciales (2,65), les services personnels (2,87) et les restaurants (3,32) ; elle est élevée dans les transports (18,7), les banques (14,74) et la construction (13,49). Dans les industries manufacturières, la taille moyenne est plutôt faible (4,03), mais le Tableau 19 montre qu'il y a un nombre appréciable de grandes entreprises manufacturières à Wayli, Boulaq, Kasr Al Nil, Azbakiah et Masr Al Qadimah. De la même façon, les grandes entreprises du commerce se concentrent dans le Centre des Affaires.

3- Les activités dans les locaux à usage d'habitation

Une autre caractéristique intéressante des différents qisms du centre ville est la proportion des unités d'habitations utilisées pour l'exercice d'une activité : ce ratio caractérise la façon dont les activités s'étendent dans le centre du Caire.

Le Tableau 17 ci-après présente les résultats des recensements de la population de 1976 et 1986. Précédant immédiatement les opérations censitaires, un dénombrement des locaux d'habitation a été effectué qui permet de distinguer ceux qui sont exclusivement destinés à l'usage d'habitation de ceux qui sont utilisés pour l'exercice d'une activité économique (une catégorie à usage mixte est incluse dans le dernier type).

Ce ratio est particulièrement élevé (plus de 2 fois supérieur à la moyenne du centre ville) à Abdin (22,2% en 1976 et 22,8 en 1986), Azbakiah (18,5 ; 20,2), Moski (14,6 ; 19,5) et Kasr Al Nil (11,8 ; 15,4) où les bureaux et les diverses activités tertiaires en grand nombre expliquent largement ce phénomène. Dans les qisms où les activités manufacturières et informelles sont plus nombreuses, ce ratio est beaucoup plus faible, sauf à Darb Al Ahmar et Gamalia (proches de la moyenne du centre ville). Il a fortement décru à Darb Al Ahmar en 1986, sans doute à cause des nouvelles limites du qism.

Tableau 17 : Unités d'habitation utilisées pour l'exercice d'activités économiques selon le recensement de population, 1976 - 1986.

QISMS	1976			1986		
	Nombre de logements (1)	Nombre de logements utilisés pour des activités économiques (2)	(2)/(1) %	Nombre de logements (1)	Nombre de logements utilisés pour des activités économiques (2)	(2)/(1) en %
Al Wayli	} 31114	312	1.0%	29121	731	2.5%
Manshiet Nasser				35894	367	1.0%
Zaher	23201	415	1.8%	23341	720	3.1%
Bab el Sharia	22124	358	1.6%	20409	867	4.2%
Gamalia	40610	1899	4.7%	23506	1630	6.9%
Darb el Ahmar	32051	3326	10.4%	27666	1240	4.5%
Azbakia	16388	3033	18.5%	14722	2970	20.2%
Moski	13559	1980	14.6%	13062	2546	19.5%
Bulaq	41123	603	1.5%	33388	1190	3.6%
Abdin	26741	5925	22.2%	26713	6104	22.9%
Kasr el Nil	} 15847	1878	11.9%	8587	2190	25.5%
Zamalek				10745	786	7.3%
Sayeda Zeinab	55355	1166	2.1%	54752	1467	2.7%
Khalifa	44908	425	0.9%	45283	900	2.0%
Masr el Qadimah	63312	629	1.0%	68103	869	1.3%
Total Centre Ville	426333	21949	5.1%	435292	24577	5.6%
Total LE CAIRE	1140216	29210	2,6	1734100	45181	2.6%

* : Usage mixte inclus.

Source : CAPMAS : Recensements de population 1976 - 1986.

Le Tableau 18 montre l'évolution du ratio pour les différents qisms entre 1976 et 1986, en mettant l'accent sur les taux de croissance ou de décroissance les plus élevés.

Tableau 18 : Classement des qisms selon la proportion d'habitations utilisées pour l'exercice d'activités. 1976 - 86.

Proportion de logements utilisés pour l'activité en 1986 en 1976	Faible	Moyenne	Forte
Faible	Khalifah ↗ Wayli ↗ Nasr Al Qadimah ↗ Boulaq ↗ Zaher ↗ Bab Al Sharia ↗		
Moyenne		Gamalia	
Forte	Darb Al Ahmar ↘		Abdin Azbakiah Moski Kasr Al Nil Zamalek

- ↗ Taux de croissance supérieur à 100%
- ↘ Taux de décroissance supérieur à 100%

Les recensements d'établissements donnent des résultats différents en ce qui concerne la proportion d'activités exercées dans des logements : alors que les recensements de population dénombrent les locaux à usage d'habitation et demandent quel type d'usage en est fait, les recensements d'établissements dénombrent les activités et demandent (ou plutôt observent) si l'activité est exercée dans un logement. Il peut donc exister un écart entre les deux sources : nous appellerons cet écart le "nombre d'établissements cachés" et nous cherchons à savoir si l'importance de ces établissements cachés explique ou non les différences observées aux Tableaux 10, 11 et 12.

Le Tableau 19 suivant présente un essai d'estimation du nombre d'établissements cachés.

Tableau 19 : Nombre d'établissements cachés estimé à partir de la comparaison entre le recensement de population et le recensement d'établissements 1976 - 1986.

QISMS	1976							1986					
	Recensement des établissements			Rec. Population	Nombre estimé d'établissements cachés	Nombre total estimé d'établissements	% d'établissements dans des logements	Nombre d'établissements	Nombre de logements utilisés pour une activité économique	Nombre estimé d'établissements dans des logements	Nombre estimé d'établissements cachés	Nombre total estimé d'établissements	% d'établissements dans des logements
	Nombre d'établissements (1)	Nombre d'établissements dans des logements 2	2/1 =3	Nombre de logements utilisés pour une activité économique 4									
Al Wayli	4352	267	6.1%	312	45	4397	7.1%	4565	731	278	453	5018	14.6%
Manshiet N. Zaher	4630	446	9.6%	415	-31	4630	9.0%	4346	367	265	102	4448	8.3%
Bab el Sh.	4626	342	7.4%	358	16	4642	7.7%	4538	720	436	284	4822	14.9%
Gamalia	12047	1685	14.0%	1899	214	12261	15.5%	5377	867	398	469	5846	14.8%
Darb el Ah.	9526	351	3.7%	3326	2975	12501	26.6%	12246	1630	1714	-84	12246	13.3%
Azbakia	8474	2740	32.3%	3033	293	8767	34.6%	8936	1240	331	909	9845	12.6%
Moski	8100	1138	14.0%	1980	842	8942	22.1%	8083	2970	2611	359	8442	35.2%
Bulaq	7977	546	6.8%	603	57	8034	7.5%	9056	2546	1268	1278	10334	24.6%
Abdin	11855	4121	34.8%	5925	1804	13659	43.4%	8058	1190	548	642	8700	13.7%
Kasr el Nil	4007	1349	33.7%	1878	529	4536	41.4%	11522	6104	4010	2094	13616	44.8%
Zamalek	9042	745	8.2%	1166	421	9463	12.3%	3656	2190	1232	958	4614	47.5%
Sayeda Z.	5006	248	5.0%	425	177	5183	8.2%	1736	786	585	201	1937	40.6%
Khalifa	4307	299	6.9%	629	330	4637	13.6%	9272	1467	760	707	9979	14.7%
Masr el Qad	93939	14277	15.2%	21949	7672	101611	21.6%	5500	900	270	630	6130	14.7%
Total Centre Ville	93939	14277	15.2%	21949	7672	101611	21.6%	7978	869	550	319	8297	10.5%
Total Le Caire	168881	18819	11.1%	29210	10391	179272	16.3%	104869	24577	15256	9321	114190	21.5%
								236371	45181	26237	18944	255315	17.7%

Source : Tableau 11 à 13 précédents.

Ce Tableau est fondé sur l'hypothèse selon laquelle, en 1986, la proportion des établissements situés dans des logements et dénombrés par le recensement des établissements est restée au même niveau qu'en 1976 : cela signifie que le ratio de la colonne 3 (1976) a été appliqué aux effectifs de la colonne 1 (1986) en vue de calculer les effectifs de la colonne 8 (1986).

L'examen des données et des résultats du Tableau précédent nous montre que le nombre d'établissements recensés dans le centre du Caire a été sous-estimé de quelques 9 321 unités (8,9%) en 1986. Sur la base d'une hypothèse de taille moyenne par établissement de 2,5 à 3 emplois, le niveau réel de l'emploi au centre ville s'élèverait à près de 405 000 emplois (sans compter l'administration ni les services publics).

Ces résultats et ces hypothèses nous permettent de proposer un bilan de l'emploi dans le centre du Caire et de mieux approcher les échanges et les déplacements de population active qui s'opèrent entre le centre ville et le reste du Gouvernorat.

III- Bilan de l'emploi dans le centre du Caire et essai d'estimation des échanges de population active entre le centre ville et le reste du Gouvernorat du Caire.

La population active occupée vivant au centre du Caire s'élève en 1986 à 443 500 personnes (cf. Tableau 2 supra). Les matrices lieu d'habitation/ lieu de travail nous ont permis de savoir quelle était, en 1976, la proportion de population active vivant dans le centre ville qui se déplaçait quotidiennement vers les quartiers périphériques afin d'exercer une activité économique ; de même, ces matrices permettent de savoir quelle est la proportion des actifs du Gouvernorat qui se rend quotidiennement au travail dans le centre ville.

Selon le Tableau 8, 71 972 personnes se déplaçaient pour leur travail hors du centre ville et à l'intérieur du Gouvernorat, auxquelles s'ajoutent quelques 19 454 indéterminés dont on peut penser qu'ils sont des actifs se déplaçant vers les autres Gouvernorats (codification non prévue dans l'explo-

tation de la question) ; en tout, 91 426 personnes quittaient quotidiennement le centre ville pour aller travailler ailleurs, soit 17,6% de la population occupée vivant au centre ville en 1976 (91 426/518 845). Le Tableau 9 nous indique par ailleurs que 209 915 actifs vivant dans le Gouvernorat du Caire (et hors du centre ville) se rendaient quotidiennement au centre pour exercer leur activité, soit 24,0% de la population active du Gouvernorat, hors centre ville (209 915/1 394 025 - 518 845).

Le bilan de l'emploi au centre ville s'établit donc comme suit :

- (1) Population active occupée du Gouvernorat du Caire : 1 552 300
- (2) Population active occupée (vivant au centre ville) : 443 500
- (3) - actifs se déplaçant hors du centre ville
[17,6% de (2)] - 78 100
- (4) + actifs du reste du Gouvernorat venant au centre
ville [24% de (1) - (2)] + 266 100
- (5) = Nb. d'emplois détenus au centre ville
par des habitants du Gouvernorat = 631 500

Ce chiffre est néanmoins incomplet, car il conviendrait d'y ajouter les habitants du Gouvernorat de Giza qui viennent travailler au centre ville.

Par ailleurs, on sait que les 104 869 établissements recensés au centre ville en 1986 emploient 376 519 personnes. Et l'on a estimé à 9 321 le nombre d'établissements cachés qui emploieraient quelque 25 600 personnes. Au total, près de 402 200 emplois peuvent ainsi être localisés au centre ville. A ce chiffre, il conviendrait d'ajouter les effectifs employés par l'Administration et les Services Publics, ainsi que tous les petits métiers exercés dans les rues, de façon itinérante ou clandestine.

En définitive, trois informations continuent à manquer en vue de parvenir à l'équilibre de l'emploi au centre du Caire :

$$631\ 500 + A = 402\ 200 + B + C$$

avec A = habitants de Giza venant travailler au centre ville,

B = emploi dans l'administration et les services publics,

C = emploi dans les petits métiers informels et personnel domestique.

La première inconnue pourrait être levée grâce à des enquêtes auprès des ménages (l'enquête réalisée dans le cadre du Plan Directeur des Transports du Caire peut donner des éléments en vue d'approcher les flux de migrants pendulaires). On pourrait envisager également de procéder à des comptages routiers.

L'emploi administratif est rarement connu au niveau local car il ne représente pas en général une information utile au niveau décisionnel. Il sera donc nécessaire d'émettre des hypothèses de répartition spatiale de l'emploi administratif.

Enfin l'emploi dans les petits métiers de la rue pourrait être facilement connu à partir de dénombrements rapides et légers.

+ +
+

En dépit de ces lacunes, un nombre considérable d'informations est disponible et peut être analysé afin de mieux connaître les caractéristiques des divers quartiers du Caire, notamment en ce qui concerne la population, la population active, l'emploi dans les établissements. Nous en avons donné quelques exemples et indiqué quelques directions à explorer.

Les informations disponibles mériteraient d'être interprétées à l'aide des méthodes d'analyse des données, notamment dès que des résultats détaillés par shiekka des recensements de la population et des établissements seront disponibles. Le recours à l'unité du shiekka serait de première importance puisqu'il permettrait de résoudre le problème des modifications des limites des qisms et de découper de façon plus cohérente et plus logique le Centre des Affaires et le centre ville qui, dans cette étude, ont été définis assez grossièrement. L'analyse des tendances de l'évolution sur la période 1976-86 pourrait ainsi être plus solidement fondée.

Cependant, quel que soit le niveau de détail auquel il sera possible de descendre et quel que soit le degré de sophistication des analyses qu'il permettra, l'analyse statistique et quantitative ne peut dispenser le chercheur

et le planificateur urbain d'entreprendre une démarche qualitative en vue de connaître les problèmes des habitants et des travailleurs du centre du Caire, notamment lorsqu'il s'agit de définir et d'élaborer des projets visant à déconcentrer certaines activités économiques et à convaincre les habitants de certains quartiers de se déplacer vers de nouveaux sites d'habitat.

**LES CONSEQUENCES DU DEVELOPPEMENT DU TOURISME NATIONAL
SUR LE SECTEUR INFORMEL : LE CAS DE LA STATION DE
MOULAY BOU SELHAM (MAROC)**

Mohamed BERRIANE
Maître-Assistant à l'Université
Mohammed V de Rabat.
Membre d'URBAMA (URA 365
du C.N.R.S.).

L'un des moyens les plus couramment utilisés pour vérifier les incidences économiques du tourisme international sur le milieu d'accueil est l'emploi. Cette opération est pratiquement impossible à mener quant il s'agit du tourisme national. Les villes d'accueil dotées d'une infrastructure hôtelière homologuée fonctionnant en entreprises modernes et permettant le recensement de ces emplois sont peu fréquentées par le tourisme national. Lorsque celui-ci utilise également ces structures d'accueil, il le fait conjointement avec le tourisme international. De ce fait, il est pratiquement impossible de distinguer les apports de chacun d'eux. Ailleurs les structures d'hébergement commerciales et homologuées sont inexistantes ou faiblement représentées. La location chez l'habitant ou même dans des résidences semi-collectives modernes relève plus du secteur informel. Par conséquent, il est difficile de se livrer à une tentative d'analyse des incidences de l'arrivée des touristes nationaux sur l'emploi.

Ces difficultés d'approche contrastent avec le pullulement de commerces fixes ou ambulants, de gardiens, porteurs, photographes et de divers petits métiers gravitant autour de l'activité touristique. Mieux encore, nous avons observé plusieurs cas de paysans ou de pêcheurs changeant de métiers le temps d'une saison, en se convertissant en marchands de légumes ou en poissonniers ambulants, faisant du porte à porte pour livrer des commandes à domicile. Nous avons même rencontré des instituteurs et autres fonctionnaires profitant des grandes vacances d'été pour s'occuper de la gestion d'un camping ou de la direction d'un café-restaurant de plein air. Le cumul de différents métiers au cours de l'année est enfin l'une des caractéristiques de l'emploi dans certaines stations surtout en milieu rural. Le cas du paysan qui est en même temps gardien de cabanon en dehors de la saison estivale, peintre (les cabanons en bois et même les maisons en dur nécessitant un entretien continu à cause des effets de l'humidité marine), pêcheur et maçon à l'occasion, est très fréquent dans une station comme Moulay Bou Selham, située sur le littoral atlantique au Nord de Kenitra.

Dans la plupart des villes touristiques petites et moyennes ainsi que dans les stations balnéaires isolées, plusieurs commerçants qui tiennent boutique ouverte toute l'année déclarent équilibrer leur budget grâce à l'augmentation de la demande estivale.

I- L'augmentation de la demande estivale en biens de consommation

Cette demande estivale est parfois supérieure de plus de 50% à celle observée durant les mois où les touristes nationaux sont absents. Cette augmentation est si forte que, dans

certains cas les grandes villes les plus proches des stations doivent intervenir pour pallier les manques. C'est Tanger, par exemple, qui fournit 70 % du pain consommé à Asilah en plein été. En cette période de l'année, la demande est telle que d'autres points de vente saisonniers d'origine rurale ou urbaine s'ouvrent. A Saïdia, le nombre de points de vente d'alimentation générale de fruits et légumes et divers autres produits passe de 28 en basse saison à 87 en plein été.

TABLEAU 1 : EQUIPEMENTS EN COMMERCE ET SERVICES, PERMANENTS ET SAISONNIERS, A MOULAY BOU SELHAM

Activité	Nombre de points de vente		
	Total	Permanents	Saisonniers
Alimentation générale, fruits, légumes et viandes	54	15	39
Cafés, cafés-bars, restaurants.....	16	7	9
Tabac.....	2	2	-
Vêtements.....	7	1	6
Mécanique, vente de produits pétroliers.....	4	3	1
Livres, journaux, photographes.....	2	-	2
Poterie, vannerie.....	2	-	2
Total	87	28	59

Source: Etude touristique de la Station balnéaire de Saïdia, Délégation Régionale du Ministère du Plan, Oujda.

Le secteur de l'alimentation est celui qui connaît le plus fort taux d'augmentation, confirmant nos conclusions faisant du poste de dépenses alimentaires le plus important après celui du logement. Certaines activités, absentes au cours de l'année (journaux, photographes) font leur apparition en été. Si le nombre des débits de tabac ne change pas car cette activité relève d'un monopole et nécessite pour son exercice une licence, ceci ne correspond point à la réalité, de nombreux revendeurs "clandestins" de cigarettes au détail investissent les espaces les plus fréquentés de la station.

Devant cette situation complexe et difficile à saisir, nous avons opté pour l'étude détaillée d'une station isolée se prêtant facilement à un comptage systématique, est la seule méthode qui nous permette de mesurer avec une relative précision les effets du développement du tourisme national sur l'économie de la station. Le nombre fort réduit des activités permanentes à Moulay Bou Selham, l'éloignement relatif de cette station de toute agglomération urbaine et sa localisation en plein milieu rural, nous a permis d'effectuer un relevé systématique de tous les points de commerces et de

services saisonniers. Nous avons également interviewé la plupart des personnes qui, grâce à l'arrivée chaque été de 10 000 estivants et à la nécessité d'entretenir un parc de logements secondaires dépassant les 700 unités, arrivent à percevoir des revenus souvent appréciables et parfois insoupçonnables.

II- Le gonflement estival des activités de commerces et de services

A Moulay Bou Selham, seuls neuf points de vente sont ouverts toute l'année. Ce sont cinq épiceries et quatre cafés-restaurants. Au cours de l'été 1984 nous avons relevé 129 points fixes de commerces et services hébergés dans des locaux en dur (magasins du centre commercial), dans des baraques (à proximité du camping classé) ou sous des tentes (camping communal). A ces commerces fixes, il convient d'ajouter une trentaine de marchands ambulants (légumes, fruits, poissons et produits de basse-cour). La limite entre le marchand fixe et celui ambulant est d'ailleurs difficile à tracer. Certains poissonniers ayant fait le tour des clients à domicile, s'installent dans le marché communal où ils ont loué une place. D'autres travaillent en association de deux ou trois individus, l'un s'installant au marché et les autres arpentant les diverses ruelles de la station avec leurs couffins chargés de poisson frais.

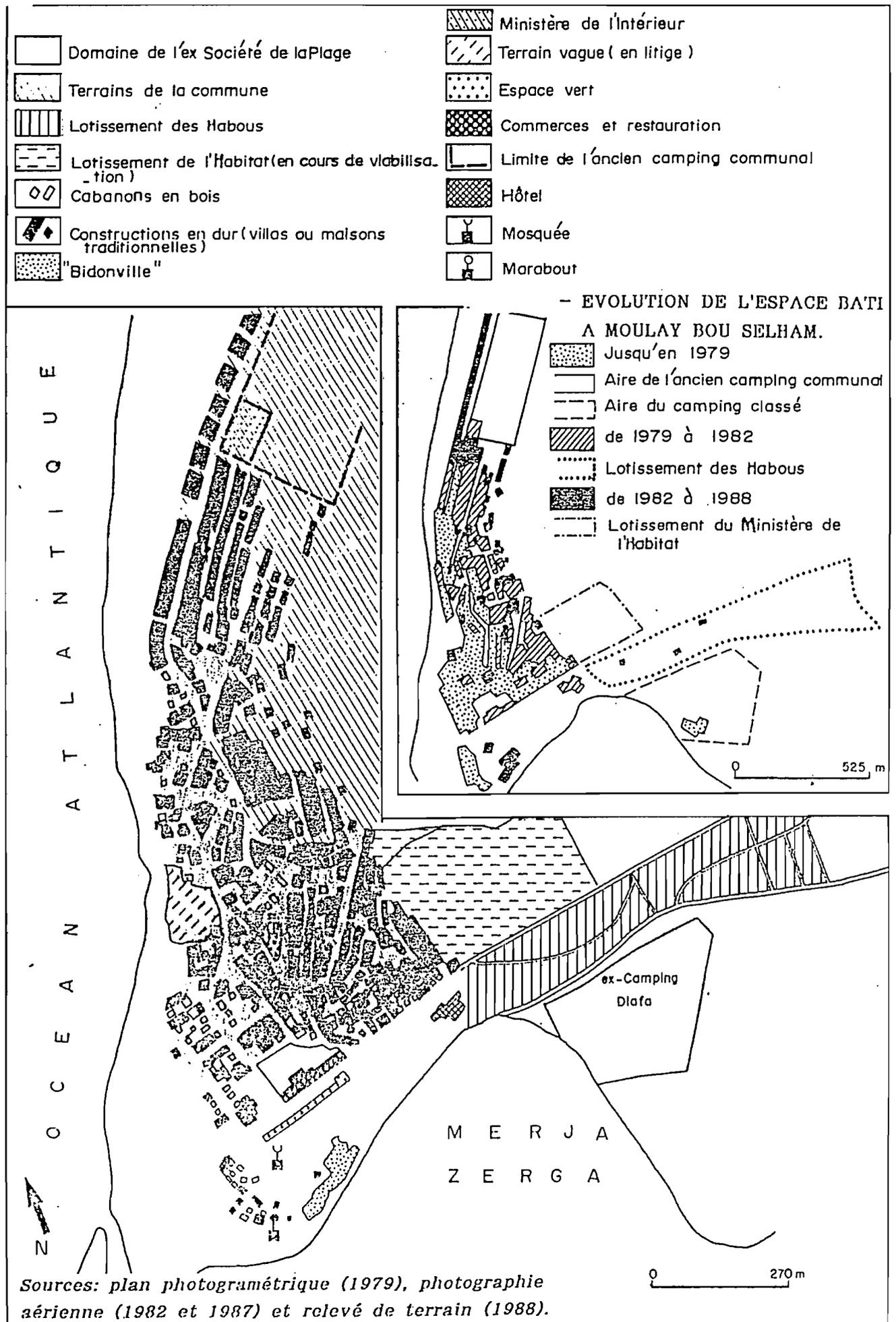
43 % de ces commerces et services se localisent dans le centre commercial. Celui-ci est fait d'une rangée de magasins bordant l'allée principale du centre et d'un marché communal (figure 1) contenant plus de vingt boutiques, en plus du marché au poisson. Le reste des points de ventes inventoriés se situait dans les deux campings, l'essentiel (soit 63 points de commerces et de services) se concentrant en un grand souk au sein du camping communal.

TABEAU 2 : STRUCTURE DES ACTIVITES COMMERCIALES SAISONNIERES A MOULAY BOU SELHAM

Activité	Effectifs	Pourcentage
Epicerie.....	33.....	25,6
Fruits et légumes.....	28.....	21,7
Cafés et cafés-restaurants.....	13.....	10,1
Pain, pâtisserie, beignets et sandwiches.....	10.....	7,8
Bouchers, marchands de poulets et poisson.....	10.....	7,8
Fours à pains.....	9.....	6,9
Spectacles et manèges de la fête foraine.....	8	6,2
Coiffeurs.....	4.....	3,1
Réparation d'appareils de radio, de téléviseurs et de montres.....	4.....	3,1
Vêtements et articles de souvenirs.....	3.....	2,3
Photographes.....	3.....	2,3
Salles de jeux.....	3.....	2,3
Dépôt de médicaments.....	1.....	0,8
Total.....	129.....	100,0

Source : Relevés de terrain effectués par M. BERRIANE, 1984.

FIG.1 - OCCUPATION DU SOL A MOULAY BOU SELHAM.

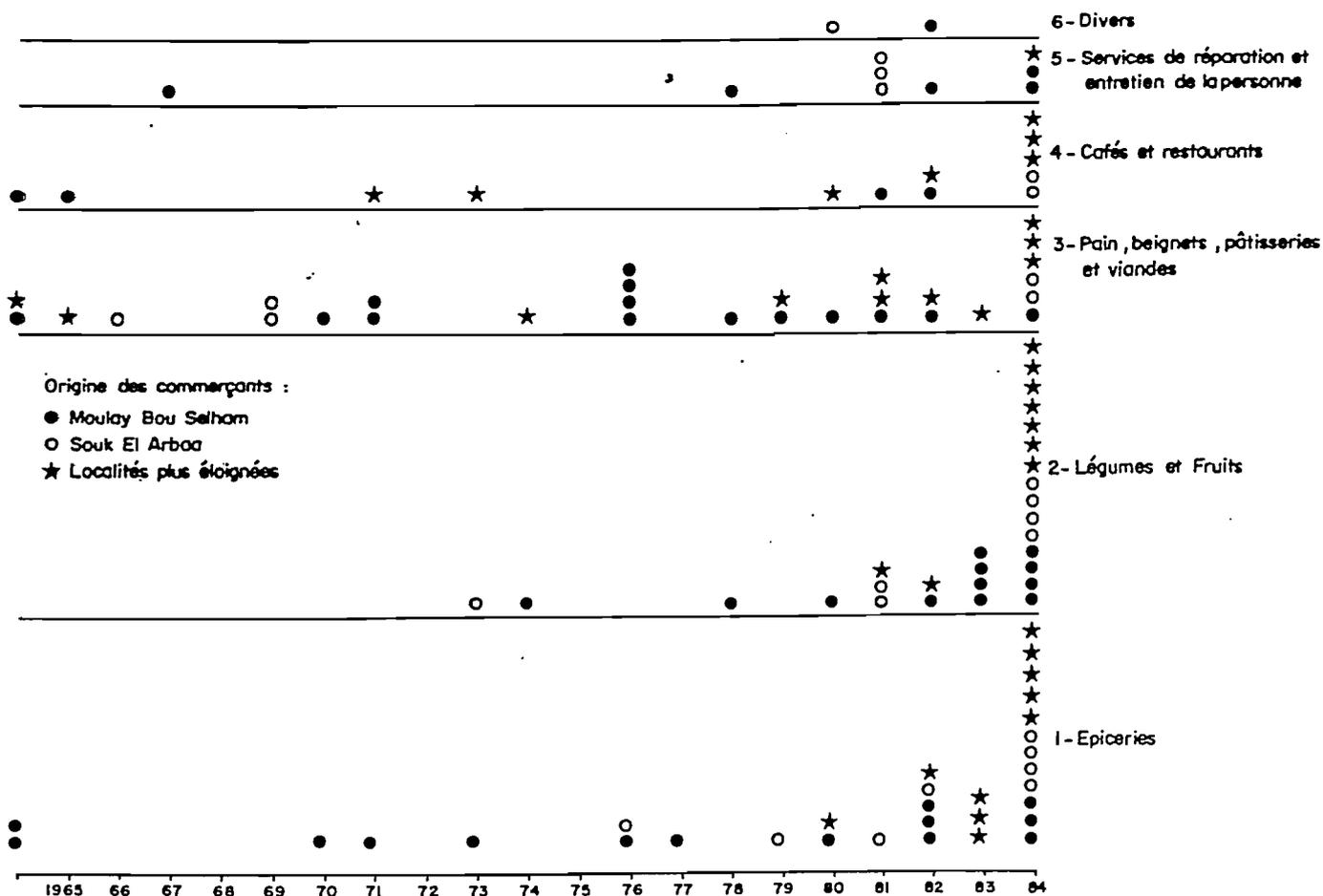


Nous retrouvons à Moulay Bou Selham, la même prédominance des produits alimentaires qu'à Saïdia(1): un peu moins de 80 % des commerces et des services se spécialisent dans cette activité.

Les autres activités, bien que limitées en nombre, frappent par leur relative diversité: vente de vêtements et de produits de quincaillerie provenant du commerce parallèle, services de réparation des appareils de radio et des téléviseurs, entretien de la personne, salles de jeux et de distractions, etc... Les services de réparation et d'entretien de la personne sont fréquentés également par les ruraux de la région qui, au cours de la saison estivale, préfèrent se rendre de temps en temps auprès des services et commerces de cette petite ville éphémère au lieu de visiter le souk hebdomadaire de Lalla Mmouna.

Le site de Moulay Bou Selham étant fréquenté depuis les années 1920, nous avons essayé de suivre le rythme des "installations" des commerçants au fil des années (figure 2). Au total, la majorité des commerçants et tenanciers de services (80,7 %) ont commencé à fréquenter Moulay Bou Selham, au cours de la saison estivale, à partir de 1976; 68 % le font depuis le début des années 1980. L'activité économique saisonnière est donc étroitement liée à la poussée de la demande en séjours touristiques ayant commencé au milieu de la dernière décennie.

FIG. 2 : DATES D'ARRIVEE ET ORIGINES DES COMMERCES ET SERVICES SAISONNIERS A MOULAY BOU SELHAM



Source: enquêtes de M.BERRIANE, 1984.

(1) : Saïdia est située sur la partie orientale de la côte méditerranéenne du Maroc. Elle est la station balnéaire d'Oujda.

La nature et le nombre des commerces venant s'installer chaque été dans la station du Gharb a évolué au fil des années. Jusqu'au milieu des années 1960, deux épiceries, un livreur de pain, un marchand de beignets et un boucher répondaient aux besoins d'une clientèle française de week-end. Au cours de l'été, ils étaient renforcés par l'arrivée de deux ou trois marchands de légumes originaires en majorité de Méknès. Puis avec l'arrivée des premières vagues de touristes marocains, le nombre de fours (en 1983 nous en avons dénombré 10 dont 9 saisonniers), de marchands de pain et de bouchers amorce une augmentation sensible qui se continue jusqu'à nos jours. Ceci correspondait à une demande en produits se trouvant à la base de l'alimentation des Marocains. A partir des années 1980, les marchands de légumes et de fruits, les services de réparation, les coiffeurs, etc..., absents ou rares au cours de la période précédente, se multiplient tout en se diversifiant. Diversification de la clientèle et modification probable du régime alimentaire du Marocain sont sûrement les raisons principales de cette évolution.

Ces activités de commerces et de services occupent au total 250 personnes englobant aussi bien les employés que les patrons. Si nous ajoutons à ce chiffre celui des marchands ambulants, l'effectif des emplois approche les 300, pour une population estivante estimée à un peu plus de 10 000 personnes (2). 43 % de ces actifs sont originaires de Moulay Bou Selham et ses environs, 23 % de la ville proche de Souk El Arbaa (située à 44 km de Moulay Bou Selham), le reste, soit 34 %

venant de villes relativement éloignées de la région (Kénitra, Ksar El Kébir, Larache, Ben Slimane) mais situées pour la plupart dans le Gharb. L'essentiel de ces activités semble profiter; donc, au centre de Moulay Bou Selham, particulièrement aux douars environnants, à la commune de Lalla Mimouna et à Souk El Arbaa.

Mais les forts pourcentages d'emplois revenant aux populations des douars environnants ne signifient pas que la région d'accueil bénéficie de l'essentiel de ces retombées. La comparaison entre les activités exercées par les habitants de Moulay Bou Selham et celles accaparées par les étrangers à la région le prouve. Deux principaux enseignements peuvent être tirés du schéma de la figure 3. Les actifs originaires de Moulay Bou Selham tiennent surtout des petits commerces de légumes et de fruits et s'occupent de la livraison du pain. Ils se concentrent avant tout dans le camping communal et dans les environs du camping classé. Ceci signifie que ces activités se trouvent à la limite du chômage déguisé: petits capitaux, local inexistant, produits acquis sur place auprès des paysans, etc..sont les caractéristiques de ces commerces. Plus de 50 % de ces marchands sont des paysans sans terre ou des ouvriers agricoles profitant de l'augmentation de la demande estivale pour rechercher des compléments à de maigres revenus. Les commerçants originaires de Kénitra, Méknès, Larache, etc...contrôlent la grande épicerie, la boucherie et les grands magasins, bien achalandés en légumes et fruits,

(2): Sans compter les visiteurs de passage.

du marché communal. Ils sont installés, pour la plupart d'entre eux, dans des boutiques louées aux enchères publiques auprès du Conseil Communal et rares sont ceux qui, parmi eux, implantent des tentes ou des baraques dans le camping communal. Les trois principales épiceries sont tenues par des commerçants *soussi*, ayant déjà des magasins à Souk El Arbaa.

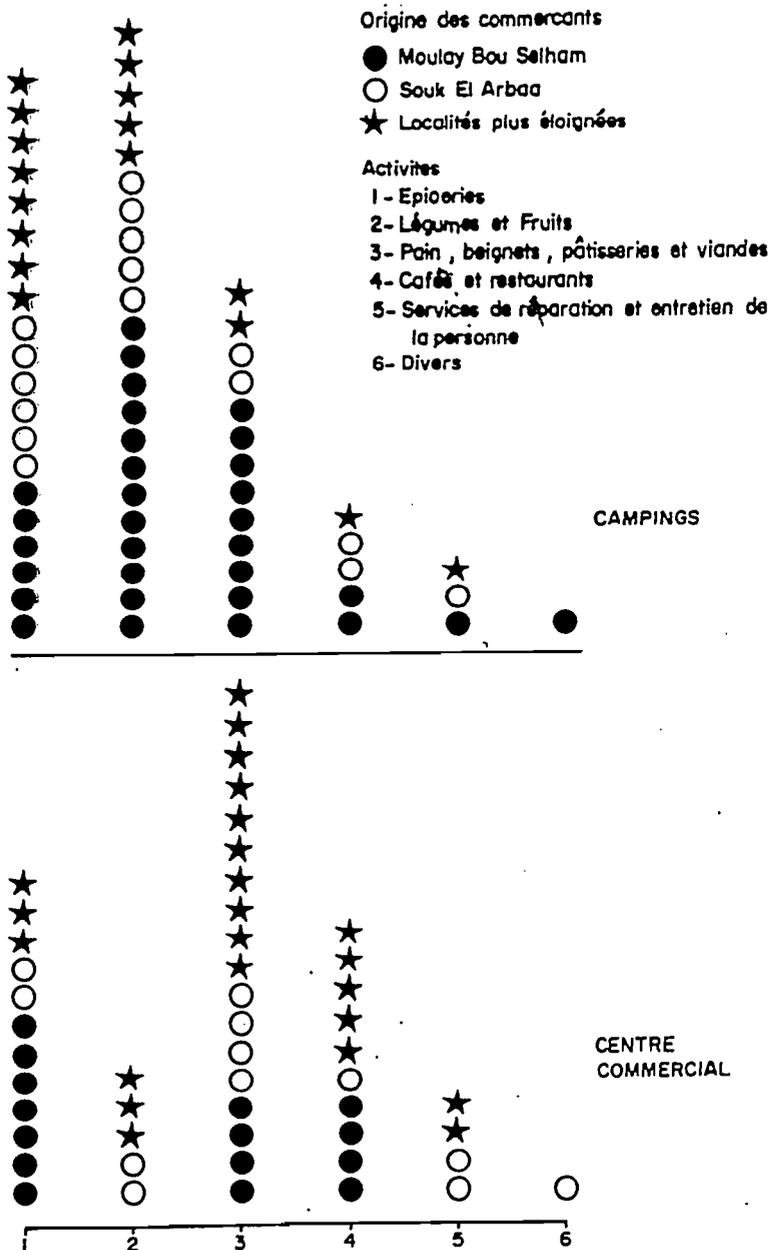


FIG. 3 : ORIGINE DES COMMERCANTS ET TENANCIERS DE SERVICES SELON LE TYPE ET LA LOCALISATION DE L'ACTIVITE. (MOULAY BOU SELHAM

Source: enquêtes de M.BERRIANE, 1984

A côté de ces emplois que fournissent les commerces et les services repérables par relevé, les habitants des environs de Moulay Bou Selham se livrent à d'autres activités en liaison avec la fréquentation touristique estivale. Nous pouvons les appréhender au travers d'une enquête ayant touché la population permanente.

A Moulay Bou Selham, nous avons distribué un questionnaire aux populations qui y effectuaient des séjours touristiques. Mais, lorsque nous rencontrions un ménage dont Moulay Bou Selham constituait la résidence permanente, une fiche spéciale était remplie. Elle comportait des renseignements tels que la

profession, le lieu de travail et de résidence, la date et la raison de l'installation et la taille du ménage. La plupart des ménages résidant dans le centre de Moulay Bou Selham et ses environs ayant été ainsi recensés, nous avons, dans un deuxième temps, repris contact en dehors de la saison estivale avec plusieurs parmi ceux ayant déclaré être originaires de Moulay Bou Selham, pour des interviews plus poussées.

Les autorités locales estiment la population ^{permanente} de Moulay Bou Selham à 400 habitants, ce chiffre englobant également les populations du douar Lariah et ^{celle} du douar Zaouïa. Nous avons pour notre part recensé 79 ménages totalisant plus de 470 personnes, dont la majorité réside dans cinq douars localisés autour de la lagune. Mais si notre recensement des résidents permanents non originaires de Moulay Bou Selham nous semble exhaustif, celui des natifs de Moulay Bou Selham et ses environs est sans doute au-dessous de la réalité.

TABLEAU 3: ACTIVITES EXERCEES PAR LES CHEFS DE MENAGES, RESIDENTS PERMANENTS, ENQUETES A MOULAY BOU SELHAM

Chefs de ménages nés à Moulay Bou Selham et ses environs	Chefs de ménages étrangers à Moulay Bou Selham
Gardiens.....12	Instituteurs.....8
pêcheurs.....7	Gendarmes.....6
Barcassiers.....6	<i>Mokhazni</i>4
Marchands de légumes.....5	Retraités.....3
Poissonniers.....4	Epiciers.....2
Maçons.....5	Mécanicien.....1
Peintres.....4	Agriculteur.....1
Epiciers.....2	Employé O.N.E.....1
Gardiens du mausolée.....2	Infirmier.....1
Instituteurs.....1	Marchands de
Camionneur.....1	journaux.....1
<i>Fquih</i>1	
Revendeur de matériaux de construction....1	
Total.....54	28

Source : Enquêtes de M. BERRIANE, 1984.

28 ménages sur les 79 sont des étrangers à Moulay Bou Selham, récemment installés. En effet, à part un épicier, un mécanicien et un employé de la Régie de distribution d'eau de Kénitra et deux retraités de nationalité française, vivant à Moulay Bou Selham depuis les années 1950 et 1960, la plupart des autres personnes se sont établies dans ce centre à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980. Ce sont pour la plupart des fonctionnaires et agents de l'autorité affectés dans ce centre. C'est ainsi qu'en 1978, un instituteur, un directeur d'école primaire et un gendarme sont nommés à Moulay Bou Selham, alors que de 1980 à 1982, arrivent 6 gendarmes, 4 *mokhazni*(3), 4 instituteurs et le chef de l'agence locale de l'O.N.E.(4). La plupart d'entre eux sont originaires de villes

(3) : Agents de la force publique

(4) : O.N.E. : Office National de l'Electricité

relativement lointaines: Fès, Méknès, Rabat-Salé, Tétouan, Khémisset, etc., leur présence ne s'expliquant que par le hasard des affectations et des mutations. Cet encadrement administratif est le signe de l'importance que prend de plus en plus Moulay Bou Selham, comme centre de vacances fixant de plus en plus les populations locales des environs.

En effet, les autres habitants permanents déclarent être natifs de Moulay Bou Selham et des douars périphériques. Ces derniers (surtout les plus proches comme douar Lariah et douar Sibara) ont grossi à une vitesse accélérée. Fait insolite, le petit centre de Moulay Bou Selham comporte depuis le début des années 1980 un petit bidonville où se sont regroupés une quinzaine de ménages originaires des douars environnants, vivant de l'activité touristique mais ne pouvant loger dans la zone résidentielle. Seuls douze ménages, parmi ceux que nous avons enquêtés résident dans le centre lui-même. Il s'agit de trois gardiens, un épicier, un maçon, un menuisier, un électricien, trois employés dans les antennes locales des régies de distribution d'eau et d'électricité et de deux gardiens du mausolée. Le reste, soit 38 ménages totalisant 320 personnes, réside dans les douars de Lariah (13), Sibara (10), Masbah Lakbar (7), Zaouïa (6) et O. Rafaa (2) (figure 4). Les activités auxquelles ils s'adonnent sont pour l'essentiel liées à la fonction d'accueil du centre de Moulay Bou Selham. 22 parmi eux ont déclaré des emplois permanents pour toute l'année: ce sont essentiellement les gardiens de résidences secondaires de la station (12), les épiciers (2), les peintres (3), le propriétaire d'un véhicule utilitaire servant au ramassage des productions agricoles des environs mais aussi à l'approvisionnement de la station en été, et un *fquih*. Les autres étaient occupés au cours de l'été 1984 à des travaux saisonniers de maçonnerie et d'entretien des cabanons (4), à la revente du poisson (4), comme barcassiers pour faire visiter la lagune (6), comme marchands ambulants ou fixes de légumes (5). Une partie de ceux qui étaient occupés saisonnièrement, se retrouve en situation de chômage le reste de l'année, mais la plupart se consacrent aux travaux des champs (petits paysans ou ouvriers agricoles).

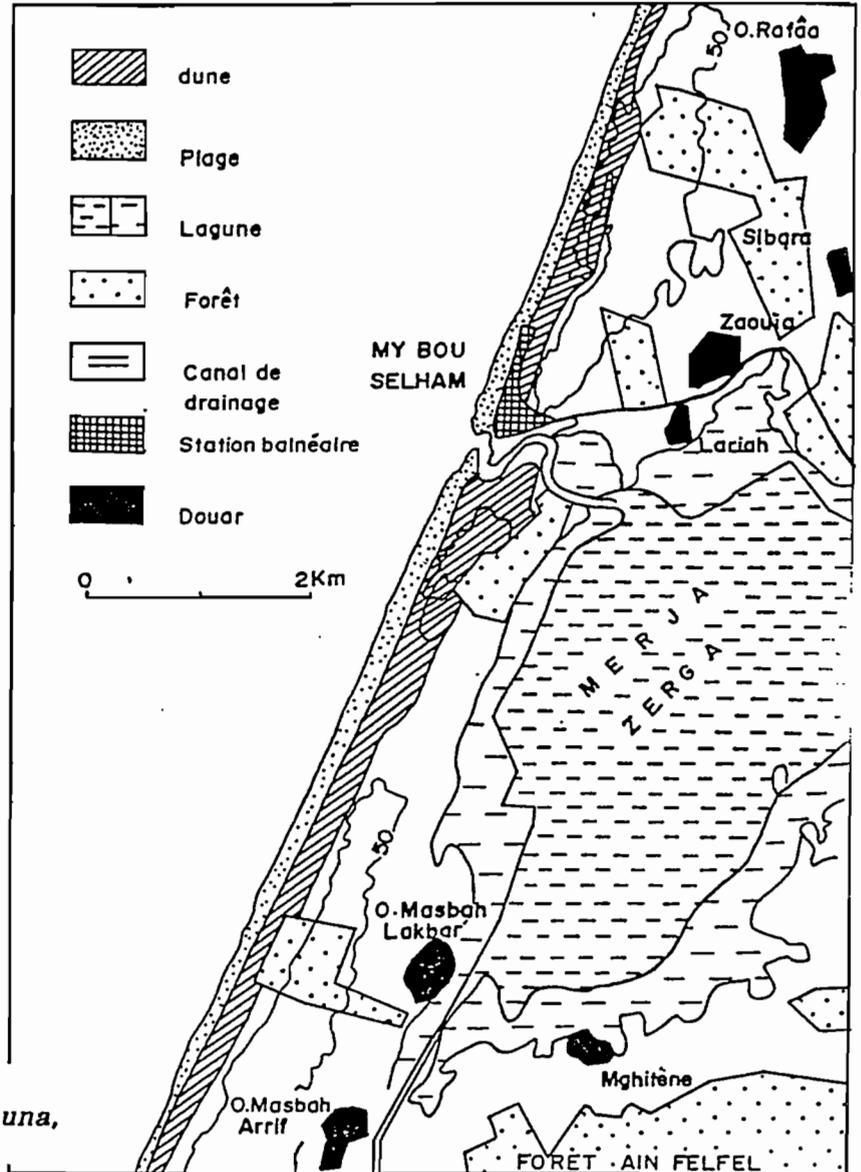
Une certaine spécialisation s'esquisse entre les différents douars. Les poissonniers, barcassiers et pêcheurs se recrutent avant tout parmi les habitants du douar Rouaïss (5), village situé en bordure de la lagune. Les marchands de légumes et de fruits sont originaires surtout de Sibara, douar entouré d'une ceinture de *jnanate*(6) et proche des marges Sud du périmètre irrigué du Loukkos où ils s'approvisionnent en primeurs et en fraises très appréciées par les estivants. Les deux douars les plus proches, Zaouïa et Lariah, situés dans un milieu plus pauvre du point de vue agricole (dunes de sables vives) et se trouvant à l'entrée immédiate du centre, fournissent les gardiens, peintres, maçons, manoeuvres,

(5): Ce qui signifie en arabe "capitalnes de bateaux", les habitants de ce village étant traditionnellement des marins-pêcheurs.

(6) : Jardins

femmes de ménages (7), pêcheurs et poissonniers. Ces deux douars fonctionnent de plus en plus comme deux quartiers de Moulay Bou Selham, dont ils relèvent administrativement.

FIG. 4 : LOCALISATION DES DOUARS DES ENVIRONS DE MOULAY BOU SELHAM



Source: cartes topographiques de Moulay Bou Selham et de Lalla Mimouna, au 1: 50 000 ème et relevé de terrain.

Agé de plus de 50 ans, A. B. est originaire du Douar Zaouia. Il garde, depuis les années 1950, le cabanon de l'un des premiers colons installés à Moulay Bou Selham. Il a été maintenu dans cette fonction par les descendants du premier propriétaire qui résident aujourd'hui en France. Il s'occupe en même temps d'une villa, appartenant à un notable de la région, et dont il occupe le garage avec sa femme, son fils et ses deux petits enfants, ces

(7): Nous en avons recensé une quinzaine travaillant pendant l'été comme "bonnes" chez des Français et quelques familles marocaines aisées.

derniers fréquentent l'école du centre. Son revenu annuel atteint 6 000 DH auquel s'ajoute le produit de la pêche qu'il pratique couramment.

Habitant au douar Lariah, M.M. (45 ans) est chargé du gardiennage en dehors de la saison estivale de deux cabanons et d'une villa. Il se déplace quotidiennement à pied pour passer la journée à la station, surveiller et aérer de temps en temps les demeures dont il s'occupe. Pendant ce temps la femme et les cinq enfants résident au village où ils s'occupent d'une vache et de quelques volailles. Les propriétaires des résidences secondaires ne voulant pas passer la saison d'été à s'occuper de travaux d'entretien, le chargent de surveiller les travaux de peinture et de réparations. De surveillant, il commence petit à petit à prendre en charge lui-même ces travaux, employant deux personnes (un manoeuvre et un peintre) habitant le même village, la cave d'une des maisons dont il s'occupe servant de dépôt. Ayant constitué des économies, il s'associe avec un pêcheur du village en participant au capital nécessaire à l'achat de la barque et du moteur et sort parfois en mer. Grâce aux contacts établis de longue date avec d'anciens Français du Maroc possédant encore des cabanons à Moulay Bou Selham, il s'absente un an sur deux pendant trois à six mois, pour travailler en France comme ouvrier saisonnier à l'occasion des vendanges. La famille se déplace, alors, à Moulay Bou Selham pour occuper le garage de la villa et remplacer le père dans la tâche du gardiennage, alors que les ouvriers travaillant sous ses ordres continuent les travaux en cours. En cumulant toutes les entrées financières de ces diverses activités ce ménage a un revenu mensuel qui peut varier selon les années entre 1 500 et 2 000 DH.

A.R. est un jeune de 29 ans du douar Lariah, il a travaillé comme aide-jardinier, puis a accompagné la famille qui l'employait en ville pour servir d'aide. A l'âge de vingt ans il retourne à Moulay Bou Selham où il exerce différentes activités grâce aux économies constituées: achat d'une camionnette, en association, pour le ramassage des haricots verts et des fraises du périmètre du Loukkos mais aussi pour l'approvisionnement de Moulay Bou Selham en poisson acheminé de Larache en période de forte demande et la desserte des souks de la région le reste de l'année. Face à la demande de plus en plus élevée en matériaux de construction due au mouvement de construction de villas et autres résidences secondaires, il se spécialise dans le transport de ces matériaux avant d'ouvrir un grand dépôt à l'entrée du centre où les entrepreneurs s'approvisionnent directement.

Ces trois exemples illustrent le type d'actifs occupés que l'on rencontre à Moulay Bou Selham. Le cumul de l'emploi et la diversité des activités exercées en même temps sont la règle. Mais la réussite relative de certains cas ne doit pas être généralisée. Nombreux sont les actifs en situation de chômage déguisé: vente aux pêcheurs amateurs de différents appâts ramassés dans la lagune ou sur l'estran, petits commerces de quelques maigres légumes, activités plus moins parasites (ventes de cigarettes au détail, de pain et galettes de campagne fort appréciés par les citadins, aides-pêcheurs, balayeurs, gardiens de voitures, etc...). Mais la région connaît peu d'émigration. Seuls quelques ouvriers se sont expatriés pour aller travailler dans les exploitations des périmètres irrigués du Rharb et du Loukkos, laissant néanmoins femmes et enfants aux villages. Plusieurs douars vivent tournés vers Moulay Bou Selham qui apparaît comme un petit chef-lieu de commune détrônant plus ou moins le chef-lieu officiel qui est Lalla Mimouna: en été, autorités locales et bureau du Conseil Communal se déplacent à l'annexe de Moulay Bou Selham, désertant les locaux de Lalla Mimouna. Aux grands mouvements estivaux de flux et de reflux des touristes vers (et à partir de) Moulay Bou Selham, se superposent des mouvements pendulaires de plus en plus intenses été comme hiver. Quittant, chaque matin au lever du soleil, les différents villages des

alentours, des dizaines de personnes convergent vers la petite station pour y passer la journée: gardiens, peintres, maçons, pêcheurs, en hiver, femmes de ménages, marchands de légumes, poissonniers, petites filles chargées de paniers de figues de barbaries et de récipients de laits ou petits laits, paysannes portant le dindon ou le coq engraisés pour la vente, en été. L'activité touristique qui s'est développée autour de leur saint-patron ne leur permet pas de faire fortune, mais grâce à elle en partie, ils peuvent rester accrochés à leur terroir et éviter d'aller gonfler les flots de l'exode rural.

**CHAPITRE III - FONCTIONNEMENT DU MARCHE DU TRAVAIL
ET POLITIQUES DE PROMOTION**

**LE SECTEUR INFORMEL : UN CONCEPT CONTESTE, DES METHODES
INADAPTEES, UN ROLE MECONNU**

Jacques CHARMES
Directeur de recherche à l'ORSTOM
Service de Coopération de l'INSEE
PARIS

Secteur informel, secteur non structuré... Depuis bientôt dix-huit ans que le terme a été lancé, les économistes et sociologues du développement ont souvent eu tendance à confondre, sous ce vocable malheureux, pauvreté et survie d'une part, chômage et sous-emploi d'autre part. Sans doute les trois phénomènes se recourent-ils, mais leur intersection ne constitue pas l'aspect essentiel de ce qu'il est convenu d'appeler le secteur informel. Cette confusion prend naissance dans l'origine même du concept et dans les définitions successives et parfois contradictoires qui ont été données du phénomène ; elle s'est trouvée confortée par le peu d'intérêt accordé généralement aux méthodes d'investigation mises en oeuvre pour l'appréhender et le mesurer, signe d'un enfermement dans un paradigme non remis en cause. Les recherches actuelles sur le secteur informel portent cependant en germe les prémises de révisions drastiques de thèses couramment admises dans la théorie économique et les politiques de développement.

I- ORIGINE ET DEFINITIONS DU CONCEPT : AUX SOURCES D'UN MALENTENDU

Le concept de secteur informel a fait son apparition dans la théorie économique du développement avec les premiers travaux du Programme mondial de l'Emploi entrepris par le Bureau international du Travail au début des années 70. Si Keith Hart (1971) fut le premier à employer ce terme, c'est véritablement le rapport du BIT sur le Kenya (ILO, 1972) qui lança et vulgarisa le concept.

C'est en effet le Programme mondial de l'Emploi qui fit passer au premier plan les préoccupations du chômage et du sous-emploi liées à l'urbanisation accélérée, et le secteur informel naquit de cette observation d'évidence : le chômage ouvert voit son expansion limitée par le fait qu'il n'est pas indemnisé dans la plupart des économies en développement et touche essentiellement les jeunes primo-demandeurs d'emploi à leur entrée sur le marché du travail. Il apparut alors clairement que le secteur moderne (et plus particulièrement l'industrie) n'était pas en mesure d'absorber un surplus toujours croissant de main-d'oeuvre, contrairement à ce que laissait entendre le modèle de LEWIS (1954) qui a rendu compte des politiques de développement mises en oeuvre dès le début des années 50, s'il ne les a inspirées. Des opportunités de revenus hors du système moderne devaient donc nécessairement être trouvées pour vivre ou pour survivre (1) et le secteur informel constitue ainsi un terme générique et pratique recouvrant toutes ces stratégies de survie, ces modes de subsistance des couches pauvres, déshéritées, déracinées, en un mot marginales. Chômage déguisé pour les économistes, il ne pouvait s'agir que d'une poche de sous-emploi aux activités faiblement productives et très peu rémunératrices permettant seulement la reproduction simple de la force de travail. En d'autres termes le secteur informel ne serait que la simple transposition urbaine du sous-emploi rural.

(1) : C'est le titre même de l'ouvrage collectif édité par I.DEBLE et Ph.HUGON (1982) Vivre et survivre dans les villes africaines, PUF, coll."Tiers Monde", 310p.

Les modèles de LEWIS et de ses successeurs cédèrent la place à des modèles trisectoriels fondés sur les théories de l'exode rural dont TODARO (1969) fut l'un des initiateurs : les migrants ruraux qui étaient sous-employés dans l'agriculture de subsistance sont attirés vers les villes par l'espérance d'obtenir un emploi dans le secteur moderne de l'économie et se retrouvent en désespoir de cause et, par nécessité, rejetés dans le secteur informel qui leur offre des opportunités de revenus au niveau de la simple subsistance.

Il était donc naturel que ce secteur refuge -de transition pour les optimistes qui y voyaient une étape vers le secteur moderne, réserve en forme d'impasse pour les pessimistes- se définisse d'abord par la marginalité et la pauvreté : nombre de recherches ont suivi cette voie, particulièrement en Amérique latine, prenant comme objet d'étude les modes de vie et la pauvreté, et comme unité d'observation la famille, le ménage ou l'individu.

Pourtant, au même moment, d'autres recherches suivaient une voie différente, particulièrement en Afrique où l'entreprise, l'établissement ou l'activité étaient pris comme unités d'observation et les modes d'organisation et de gestion comme objet d'étude : on voulait voir dans le secteur informel, ou du moins dans une fraction de celui-ci susceptible d'être "modernisée", une possibilité d'absorber de façon productive la main-d'oeuvre excédentaire.

Le rapport du BIT sur le Kenya portait déjà en germe cette double conception du secteur informel, associant activités marginales (de rues ou dans des établissements de fortune, tâcheronnage) et artisanat de production et de service, et petit commerce. Depuis lors, les études se sont multipliées, suivant l'une ou l'autre orientation, empêchant ainsi l'émergence d'une définition claire et simple du phénomène, cependant que l'inadaptation des concepts et l'étroitesse des échantillons en rendaient les résultats illusoirement démonstratifs. A cet égard, les travaux et le Colloque de l'IEDES sur la petite production marchande (HUGON, ABADIE, MORICE, 1977, et HUGON, éd., 1980) constituèrent une première tentative de synthèse.

Bien qu'elles aient été déjà présentées à de nombreuses reprises, les principales définitions qui ont été données du secteur informel méritent d'être rapidement énoncées ici, car elles ne sont jamais neutres et à chacune d'entre elles ou à certains critères qu'elles mettent en oeuvre se rattachent des thèses et des théories bien précises et identifiées.

Les "définitions multicritères" se fondent ou s'inspirent généralement de la théorie classique de la concurrence (atomicité et fluidité du marché des produits et des facteurs de production) et voient dans le secteur informel une illustration de l'économie de marché, "pure et parfaite", mais segmentée, c'est-à-dire non directement reliée au marché officiel, moderne. La plus connue de ces définitions est celle proposée par le rapport du BIT sur le Kenya qui comprend sept critères : facilité d'entrée, marchés de concurrence non réglementés, utilisation de ressources locales, propriété familiale des entreprises, petite échelle des activités, technologies adaptées à forte intensité travail, formations acquises en dehors du système scolaire. Si tous ces critères concourent à la définition d'un marché de concurrence, certains d'entre eux sont relativement complexes et ne sont pas susceptibles d'observation simple. Ainsi certains auteurs se sont-ils efforcés de les décomposer en critères plus simples et plus concrets : S.V. SETHURAMAN (1976) cite comme conditions

d'appartenance au secteur informel : l'emploi de 10 personnes au plus, la non-application des règles légales et administratives, l'emploi d'aides familiaux, l'absence d'horaires ou de jours fixes de travail, l'absence de crédits institutionnels, une formation scolaire des travailleurs inférieure à six ans, et pour certaines activités : l'absence d'énergie mécanique et électrique, le caractère ambulatoire ou semi-permanent de l'activité.

On connaît la critique fréquemment présentée à l'encontre de ces définitions multicritères : taxées sans doute un peu hâtivement de dualisme -argument d'autorité qui évite souvent d'avoir à entrer dans le détail d'une critique plus approfondie- ces définitions, même lorsqu'elles admettent la segmentation du marché du travail, sont cependant loin d'ignorer ou de méconnaître les interrelations caractérisant une économie qui n'est ainsi dichotomisée qu'en vue de faciliter son analyse.

Ce sont néanmoins les "définitions fonctionnelles" (connues sous l'intitulé de "petite production marchande") qui mettent au centre de leurs préoccupations ces interrelations entre les deux secteurs que l'analyse ne doit pas dissocier : c'est le rôle joué par la petite production marchande dans le développement du capitalisme (ou du moins le maintien de sa rentabilité), et la détermination de son existence et de ses pulsations, par les besoins du capital, qui constituent l'aspect principal de l'analyse. Le secteur informel est alors défini comme une réserve de main-d'oeuvre dans laquelle le secteur moderne puise la force de travail dont il a besoin et rejette celle dont il n'a plus l'utilité (on cherche alors à mesurer les mouvements de main-d'oeuvre entre les deux secteurs et les variations relatives des salaires et des revenus), comme un lieu de reproduction au moindre coût de la force de travail (on mesure alors le prix des biens-salaires, c'est-à-dire des biens consommés par les salariés, produits par le secteur informel) : deux caractéristiques qui permettent d'exercer une pression à la baisse sur le taux de salaire dans le secteur moderne.

Les keynésiens et les monétaristes, quant à eux, ne semblent pas avoir énoncé d'analyse particulière du phénomène. Tout ce que l'on peut dire en la matière est que le planificateur considère le secteur informel comme les sables dans lesquels se perdent les effets du multiplicateur : en cela il n'émousse pas l'efficacité des mesures interventionnistes, mais il est la cause d'une mauvaise appréciation du niveau requis des interventions de l'Etat : et la sous-estimation de la masse monétaire qu'il représente est d'autant moins négligeable et excusable que sa vitesse de circulation est manifestement très rapide.

Le problème des définitions qui viennent d'être présentées est sans doute qu'elles ne font pas clairement la distinction entre critères d'appartenance et caractéristiques du secteur informel, et qu'elles risquent fort d'aboutir à des tautologies, ainsi que l'a suggéré OUDIN (1985). Des tautologies qui enferment leurs auteurs dans le paradigme de départ. Si l'on définit "a priori" le secteur informel par la faible productivité ou rentabilité de ses activités ou par la faiblesse des revenus qui en sont issus, il y a évidemment toutes les chances pour que la population ainsi concernée présente toutes les caractéristiques de la pauvreté. Encore un tel résultat ne serait pas si grave s'il n'était repris par d'autres auteurs qui, peu soucieux des définitions et des méthodes de collecte, en tireront argument pour consolider le paradigme qui conditionne leurs réflexions. En fait, nous touchons là au coeur du problème : les définitions et

les thèses présentées à propos du secteur informel le sont généralement en totale dissociation avec les méthodes censées permettre ou avoir permis la mesure des phénomènes décrits.

II- LA COLLECTE D'INFORMATIONS SUR LE SECTEUR INFORMEL : COMMENT DES METHODOLOGIES PEU SOUCIEUSES D'ADAPTATION NE PEUVENT QUE CONFORTER LES HYPOTHESES DE DEPART

Les définitions multicritères ne permettent généralement pas une mesure simple du phénomène : comment relever en effet un grand nombre de critères sur l'ensemble des activités économiques ? Quant à la problématique de la petite production marchande, même si elle ne vise pas en principe à mesurer l'importance d'un secteur qu'elle refuse de dissocier de l'ensemble, il lui faut bien, tôt ou tard, décider d'une ligne de partage, ne serait-ce que pour pouvoir comparer de façon significative les niveaux relatifs des prix et des salaires.

De sorte que la démarche statistique et la définition qu'elle met en oeuvre sont en définitive le point de passage obligé de toute étude ou enquête qui se voudrait représentative. Le secteur informel est ainsi défini comme étant constitué par l'ensemble des activités non agricoles à ne pas être enregistrées régulièrement et distinctement par les enquêtes statistiques classiques. La restriction aux activités non agricoles est simplement due à des questions de méthodes fondamentalement différentes, mais une conception large du secteur informel (telle celle de la comptabilité nationale) l'inclut. L'enregistrement régulier signifie qu'il a lieu de façon permanente (fichiers administratifs) ou annuelle (enquêtes), et l'enregistrement distinct signifie qu'il doit être possible d'isoler sans ambiguïté le secteur informel dans les données collectées (ce qui exclut les recensements de population, pourtant exhaustifs par nature, en tant que source unique d'estimation de l'emploi dans ce secteur). On voit ici que se dessine une concordance entre non-enregistrement statistique, non-enregistrement administratif (les enquêtes statistiques régulières étant la plupart du temps basés sur des fichiers fiscaux) et des critères tels que la taille de l'entreprise en nombre d'emplois ou la tenue d'une comptabilité (ces deux derniers critères consacrant très fréquemment le passage d'une imposition forfaitaire -reconnaissance d'une impossibilité de connaître et d'enregistrer les résultats de l'activité- à une imposition proportionnelle aux résultats). Au niveau international, l'harmonisation des concepts et des méthodes de collecte, nécessaire aux comparaisons, s'oriente d'ailleurs dans ces directions qui seront discutées pour la première fois lors de la XIV^e Conférence internationale des Statisticiens du Travail (2).

L'adoption d'une telle définition, même sans être explicitement reconnue, a donné lieu à des évaluations indirectes de l'emploi et de la production dans le secteur informel : ces évaluations, indispensables aux macro-économistes, peuvent être à l'origine d'importantes sous-estimations, pour peu que l'on ne prenne pas la peine de les confronter à des réalités qui doivent être saisies directement : c'est pourquoi certains pays entreprennent aujourd'hui des enquêtes nationales sur le secteur informel. Mais les enquêtes directes, aussi bien que les méthodes indirectes, sont susceptibles d'aboutir à des résultats biaisés dont on va essayer ici d'expliquer les raisons.

(2) : A Genève, du 28 octobre au 6 novembre 1987 (cf. MEHRAN, 1984, et ILO, 1987).

Biais des évaluations indirectes de l'emploi dans le secteur informel

La mesure de l'emploi par le calcul du solde issu de la comparaison des résultats d'un recensement de population et des sources statistiques sur le secteur enregistré (enquêtes d'entreprises, effectifs de la fonction publique, etc...) donne des estimations généralement significatives et comparables au niveau international à deux conditions :

1- Que les définitions de la population active dans les recensements de population soient suffisamment proches et en particulier ne tendent pas à sous-estimer l'activité féminine (cf. ANKER, KHAN et GUPTA, 1987).

2- Que le rôle imparti à l'emploi dans la fonction publique soit correctement pris en compte : dans des pays comme la Guinée de Sékou Touré, ou l'Egypte, ont été appliquées des politiques d'embauche dans la fonction publique largement ouvertes qui permettent d'assimiler l'administration à une caisse d'assurance contre le chômage. En Egypte notamment, jusqu'à ce qu'interviennent les politiques d'ajustement structurel, tout diplômé de l'école ou de l'université, et tout analphabète ayant accompli son service militaire, pouvait être recruté dans la fonction publique : parce qu'ils sont retirés du solde, de tels effectifs pléthoriques tendent à minimiser l'emploi dans le secteur informel, alors même qu'ils y sont rejetés automatiquement du fait de la faiblesse des salaires et de l'impossibilité matérielle d'être accueillis dans les bureaux : pour une forte proportion d'entre eux, l'absentéisme est quasi total et l'entreprise d'une activité complémentaire (et en fait principale) dans le secteur informel est systématique. Dans les pays qui n'ont pas poussé jusqu'à une telle extrémité la logique des politiques d'emploi, la pluri-activité des fonctionnaires ne se traduit pas obligatoirement par l'absentéisme et le sous-emploi ; la propriété d'un atelier ou d'un commerce, ou sa gestion, n'impliquant pas une présence permanente. Extrêmement répandue, la pluri-activité des salariés (car le phénomène touche aussi le secteur privé) est très difficile à prendre en compte. Dans le cas de l'Egypte, on peut ramener l'emploi dans la fonction publique à une proportion plus normale, par comparaison avec ce qu'elle est dans des pays à structures socio-économiques comparables. L'emploi dans le secteur informel en Egypte devient alors plus élevé qu'au Maroc, ce qu'une analyse au premier degré ne laissait pas percevoir (CHARMES, 1986b). Le cas de l'Italie est intéressant à cet égard, où l'Institut de Statistique (ISTAT) a pu prendre la mesure de la pluri-activité en constatant que les effectifs d'employeurs et d'indépendants recensés dans les établissements étaient supérieurs à ce qu'ils étaient dans le recensement de la population, ce dernier enregistrant évidemment l'activité officielle déclarée.

Biais des évaluations indirectes de la production dans le secteur informel

Il était tentant d'appliquer une telle méthode aussi simple et efficace à la mesure de la production et de la productivité dans le secteur informel : pour cela il suffisait de comparer la valeur ajoutée des branches de la comptabilité nationale aux résultats des entreprises enregistrées, le solde constituant alors la contribution du secteur informel à la production nationale. JOSHI, LUBELL et MOULY (1976) en donnent un bon exemple pour la Côte d'Ivoire, mais il faut savoir que de nombreux travaux de planification adoptent cette démarche qui aboutit à confirmer, sinon à démontrer, l'hypothèse qui est à l'origine du concept de secteur informel : sous-emploi, faible productivité, bas revenus.

Mais la comptabilité nationale dans les pays en développement est loin d'avoir atteint le degré de fiabilité qui lui permet de prendre en compte l'économie souterraine dans les pays industrialisés. Les équilibres ressources-emplois utilisés pour estimer la contribution du secteur informel supposent non seulement que les statistiques du commerce extérieur soient suffisamment fiables, ce qui est évidemment loin d'être le cas, mais encore que l'on fasse des hypothèses sur la productivité de certaines activités lorsque leurs consommations intermédiaires ne sont pas fournies par les entreprises enregistrées : or dans de tels cas, quelles hypothèses va choisir le comptable national pour procéder à ses estimations, sinon celles que lui fournit l'économiste et qui passent pour être couramment admises ? Le raisonnement circulaire est alors bouclé lorsque l'économiste va reprendre à son compte les résultats de comptabilité nationale pour confirmer et prouver le bien-fondé de ses hypothèses. De sorte que la relation inverse que l'on peut observer entre le volume de l'emploi dans le secteur informel et le niveau du PNB par tête (cf. tableau 1 ci-dessous), loin d'être un signe d'involution ou de pauvreté, n'est que la preuve de l'incapacité actuelle à mesurer correctement la valeur ajoutée par les activités économiques informelles.

TABLEAU 1. — *Relation entre l'emploi informel et le PNB par tête au Maghreb et en Egypte*

	Algérie 1977	Tunisie 1980	Maroc 1982	Egypte 1976
PNB par habitant en \$ 1980	1 870	1 310	900	580
Emploi informel en proportion de la population active occupée non agricole	25,6	36,1	56,9	58,7(1)

(1) Estimation rectifiée en fonction de la pluri-activité dans la fonction publique.

En fait la sous-estimation manifeste de certains produits nationaux a conduit certains pays et certains organismes internationaux à entreprendre des enquêtes nationales sur le secteur informel en vue de tenter son appréhension directe. Mais les enquêtes directes ne sont pas moins à l'abri de biais conceptuels et méthodologiques véhiculés par le paradigme ambiant. S'agissant de collecte des données sur des activités habituellement non enregistrées, on conviendra aisément qu'une telle gageure implique un effort minimum d'adaptation des concepts et méthodes de collecte.

Biais relatifs au concept de salariat

Parce qu'il constitue une fraction secondaire de l'emploi informel, le salariat dans ce secteur n'a pas fait l'objet de débats aussi nombreux que le non-salariat, ou plutôt le travail non salarié (auto-emploi, apprentis, aides familiaux) parfois hâtivement assimilé à un travail non payé. Il n'en constitue pas moins couramment près de 25 à 30% de la population active occupée dans le secteur. Pour n'être pas absentes, les formes de salariat classiques (permanence de l'emploi rémunéré au mois ou à la semaine) ne sont pas toujours dominantes. Les salariés payés à la pièce, à la tâche ou au pourcentage sont en général très nombreux, mais rarement déclarés spontanément. Dès lors on ne saurait considérer la proportion des salariés dans

l'économie comme un indicateur fiable de la progression ou de la régression de l'économie formelle, puisque précisément le salariat peut prendre des aspects non conformes. Or non seulement la ligne de partage entre salariat et non-salariat n'est pas claire et évidente entre individus (et ne l'est pas plus pour un même individu) mais encore le salariat prend des formes extrêmement diverses qui rendent difficile son appréhension et peuvent déboucher sur une contradiction dans les termes : peut-on envisager le cas d'un salarié qui ne serait pas payé pour le travail qu'il effectue ? Sans insister ici sur un problème qui a été développé par ailleurs (cf. CHARMES et KAMOUN, 1985), on rappellera que, dans certains corps de métiers et dans des pays très divers, le salariat prend la forme du métayage. Le propriétaire du capital (local et/ou machines et/ou matières) rémunère le travailleur en proportion (variable selon son apport : 30 à 50% par exemple) du produit qu'il réalise avec la part du capital qui lui est confiée : par exemple, un patron tailleur paiera son ouvrier avec 50% des recettes que celui-ci réalisera sur la machine à coudre qui lui est confiée. Très fréquents chez les tailleurs, coiffeurs, pêcheurs, ces modes de rémunération ont tendance à se développer dans tous les secteurs d'activité sous l'effet de la dynamique du secteur informel et de l'extension des associations capital-travail qui l'accompagne. Ce que l'on peut dès lors appeler "métayage urbain" débouche même occasionnellement sur une forme de rapport de production où l'ouvrier n'est pas payé par l'employeur pour le travail qu'il lui fait pendant une partie (1/2 ou 2/3) de la journée en contrepartie de la possibilité de travailler pendant l'autre partie de la journée pour son propre compte, c'est-à-dire pour sa propre clientèle, en utilisant local, matériel et petites consommations intermédiaires de l'atelier : cas extrême sans doute, qui a été observé en Guinée, mais pour lequel l'enquête risque de saisir un salarié (déclaré comme tel par l'employeur) qui ne toucherait pas de salaire. A vrai dire, l'apprentissage, forme typique s'il en est du travail non payé, se rapproche du cas de figure précédent. Bien que l'on exclue généralement les apprentis des statistiques d'effectifs salariés, il est de tradition de déplorer l'exploitation dont ils font l'objet. Or en Afrique au Sud du Sahara, les apprentis peuvent souvent utiliser les chutes de matières premières pour confectionner en dehors des heures de travail, ou en l'absence de commandes, des objets qu'ils vendent pour leur propre compte. Si le fait est souvent relevé par les auteurs, rares sont ceux qui ont tenté d'en mesurer les résultats pécuniaires. Ceux-ci peuvent ne pas être négligeables et amener le revenu non salarial de l'apprenti à un niveau qui ne permet plus de le considérer comme un travailleur non payé.

En définitive, l'imbrication du salariat et du non-salariat ou de l'auto-emploi introduit d'une façon différente le phénomène de la pluri-activité qui caractérise le travail dans le secteur informel et qui rend si difficile la mesure du revenu salarial et non salarial.

On peut ainsi voir dans la complexité des concepts et leur mauvaise perception la cause d'une sous-estimation systématique de ces revenus. Ce n'est pas en effet par une question simple et unique que l'on pourra relever de façon fiable le montant d'un salaire à la tâche ou la rémunération d'un métayer, partiellement ou totalement liés aux résultats de l'activité dans son ensemble.

Sans doute dans ce domaine convient-il de ne pas généraliser des situations extrêmement diverses, mais on a simplement voulu faire comprendre ici qu'une démarche compréhensive doit absolument éviter le passage et l'analyse aveugles de questionnaires statistiques et se garder tout aussi bien de refuser, pour ces mêmes raisons, toute quantification.

Biais relatif aux méthodes directes de saisie de la production et des revenus dans le secteur informel

De même qu'on ne peut, sous peine de sous-estimation, aborder le salaire dans le secteur informel par une question simple et unique, de même on ne peut envisager d'appréhender la production et les revenus en recueillant simplement et directement le niveau des recettes ou des bénéfices : ce que font généralement les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages (ou les enquêtes budget-consommation, aux objectifs plus modestes) qui ne peuvent donner que de bien piètres indications sur les revenus non salariaux et que l'on ne saurait donc invoquer à l'appui des thèses sur les stratégies de survie qui caractériseraient le secteur informel (3).

De nombreuses enquêtes, notamment celles réalisées par le BIT en Afrique (cf. INSEE, 1986), ont pensé faire un effort d'adaptation suffisant en prenant la semaine comme période de référence : s'il est bien évident que l'on ne saurait demander à un micro-entrepreneur quel est le montant de son chiffre d'affaires annuel, concept qui n'a aucune signification concrète pour lui, la question des recettes hebdomadaires peut se révéler tout autant inadaptée : un menuisier peut fort bien ne rien vendre dans une semaine, compte tenu de la longueur de son rythme de production, et l'étroitesse des échantillons (INSEE, 1986) ne permet pas que s'opèrent des compensations.

Mais au-delà de la période de référence qui doit être laissée au libre choix de l'enquêté, c'est le type et la forme de questions posées qui sont le garant de la fiabilité des réponses. Les méthodes testées en Tunisie lors d'une grande enquête nationale sur l'ensemble des activités économiques non agricoles en 1981 (INS, 1984) ont montré que les questions directes appelaient des réponses sous-évaluant souvent de moitié les résultats par rapport à des questions indirectes à fort contenu concret (par les consommations intermédiaires ou le temps de travail, les variations saisonnières étant par ailleurs soigneusement relevées et prises en compte) : l'absence de comptabilité ne signifie pas en effet absence de façon de compter ou absence de souci de compter. Mais on ne peut évidemment s'attendre à ce que des activités traditionnellement non enregistrées ou soucieuses de sauvegarder une imposition au forfait déclarent spontanément le niveau réel de leurs résultats. On feint de croire qu'une réponse directe ne saurait être contestée, mais il y a beau temps que le statisticien calcule des coefficients de redressement (voir les rapports du CERC sur les revenus des Français où est dressé le palmarès des professions en commençant par celles qui minorent le plus fortement leurs déclarations) ou évalue à partir des consommations d'énergie les résultats peu crédibles déclarés par les petites entreprises (ISTAT italien).

(3) : Les études de la Banque mondiale sur les seuils de pauvreté (dans le cadre du programme Living Standards Measurement Study : LSMS) poursuivent des objectifs complètement différents et ne peuvent être rattachées à la problématique du secteur informel.

Mais pourquoi s'interroger puisque de faibles résultats correspondent précisément aux hypothèses préalables contenues dans un paradigme incontesté ? Peu importe qu'un salarié ou un petit entrepreneur du secteur informel ne touche qu'une rémunération symbolique : il n'y a là aucun mystère puisqu'il s'agit de survie.

Si l'on refuse cependant un tel enfermement et si l'on questionne les hypothèses couramment admises, on est conduit à la critique d'un certain nombre d'entre elles présentées comme des thèses avérées.

III- VERS UNE REEVALUATION DE LA PLACE ET DU ROLE DU SECTEUR INFORMEL DANS LES ECONOMIES EN DEVELOPPEMENT ET UNE CRITIQUE DES THESES COURANTES LE CONCERNANT

Les résultats obtenus à partir d'enquêtes compréhensives et de concepts adaptés amènent à reconsidérer le rôle du secteur informel dans le fonctionnement du marché du travail et sa place dans le processus de création d'emplois et d'accumulation.

"Le fonctionnement du marché du travail" dans des économies où le secteur informel occupe une place importante (plus de 30% de l'emploi non agricole) est en général interprété de deux façons différentes qui s'appliquent d'ailleurs aussi bien aux économies industrialisées. Les thèses sur la segmentation du marché du travail considèrent qu'il existe un double marché composé d'un côté par un secteur protégé où les salariés bénéficient d'une couverture et d'avantages sociaux et où s'applique une législation du salaire minimum, et d'un autre côté par le secteur informel où le jeu de la concurrence permet au salaire d'atteindre un niveau d'équilibre très inférieur au salaire moyen pratiqué dans le secteur protégé : le salaire informel d'équilibre est le salaire minimum de subsistance, résultat de l'application de la loi d'airain des physiocrates. L'interprétation des thèses marxistes sur l'armée de réserve est fondamentalement opposée : le secteur informel (petite production marchande) ayant pour rôle de maintenir le niveau des salaires dans le secteur capitaliste au strict minimum de subsistance, l'écart des niveaux de salaire observable entre les deux secteurs signifie donc que les salaires du secteur informel (et d'une façon plus générale tous les revenus qui en sont tirés) se situent en dessous du minimum, ce qui serait vrai au regard du salaire minimum légal théoriquement calculé comme devant correspondre à ce minimum de subsistance (4). Ainsi, pour les premiers, les salaires dans le secteur protégé s'établissent au niveau d'équilibre, ce qui ne peut être que préjudiciable aux développements ultérieurs du secteur moderne, alors que, pour les seconds, la pression exercée par l'armée de réserve est censée maintenir les salaires du secteur capitaliste au niveau requis pour son développement à l'échelle sinon nationale, du moins internationale. S'il est un point sur lequel ces deux thèses s'accordent, c'est bien le refus obstiné d'admettre que les salaires dans le secteur informel puissent s'établir à un niveau d'équilibre proche du salaire minimum du secteur protégé : il n'y aurait pas alors à proprement parler dualisme du marché du travail et l'équilibre ambiant aurait dû répandre ses effets bénéfiques sur l'ensemble de l'économie ; il n'y aurait pas non plus armée de réserve, puisque l'écart des salaires (ou des revenus) entre le secteur capitaliste et le secteur non capitaliste ne justifierait plus ce rôle. C'est dire

(4) : Sur le concept de subsistance et sa mesure, on pourra se référer avec profit à SHARIF (1986).

que ni les uns ni les autres ne sont prêts à admettre des résultats qui mettraient en cause leurs constructions théoriques.

Tout en gardant à l'esprit que les données présentées ci-dessous sur le Niger (BIT-PECTA, 1982) et la Tunisie (INS, 1984) ne visent pas à une généralisation qui serait abusive, on veut montrer ici que des méthodologies différentes (largement exposées dans les documents d'enquête), appliquées à des échantillons plus représentatifs que ceux de la plupart des enquêtes qui ont fondé les thèses sur le secteur informel, aboutissent à des résultats que l'on préfère ignorer ou contester tant ils dérangent l'ordre des choses couramment admis.

A Niamey, au Niger, en 1981, le salaire moyen (apprentis exclus) dans le secteur informel des branches manufacturières et des services s'élevait à 104% du salaire minimum garanti (SMIG). En Tunisie, au niveau national, le salaire moyen dans les branches manufacturières du secteur informel s'établissait en 1981 à 76% de son niveau moyen dans le secteur moderne pour les ouvriers qualifiés et à 51% pour les manoeuvres et demi-ouvriers : en proportion du SMIG, le salaire moyen du secteur informel s'établissait à 107%. Certes les moyennes peuvent cacher de fortes disparités mais le tableau 2 ci-dessous montre que ce sont les manoeuvres et surtout les demi-ouvriers (qualification attribuée aux deux ou trois années qui suivent l'apprentissage), représentant 20% de la main-d'oeuvre salariée du secteur informel, qui touchent des salaires inférieurs au minimum de subsistance.

TABLEAU 2. — Salaires moyens du secteur informel
en proportion du SMIG, Tunisie 1981 (en %)

	Ouvriers qualifiés	Manœuvres demi-ouvriers	Ensemble
Industries agricoles et alimentaires (IAA)	167	125	165
Matériaux de construction, céramique, verre (MCCV)	123	63	120
Industries métalliques, mécaniques, électriques (IMME)	122	81	109
Textile, habillement, cuir (THC)	112	69	104
Bois et industries diverses (BID)	116	87	107
Ensemble	130	83	120
Ensemble sans les IAA	115	80	107

Note : En 1981, le SMIG s'élevait à 64 D par mois pour le régime des 48 heures. La subvention accordée aux boulangers en proportion de la masse salariale déclarée explique le niveau relativement élevé des salaires dans la branche IAA.

Source : Charmes (1985) d'après INS-ENAE 81.

En fait, toute comparaison des niveaux de salaire entre les deux secteurs doit absolument tenir compte du niveau de qualification et surtout de l'âge des salariés (lié à leur ancienneté dans la profession et dans l'entreprise) : or, dans les trois branches pour lesquelles on dispose de ces données (Bois, Cuir, Mécanique), l'âge moyen des salariés du secteur informel (apprentis exclus) était de 23 ans, contre 35 ans pour la main-d'oeuvre salariée dans son ensemble, d'après le recensement de la population.

La signification évidente de cette observation est que le salariat informel est une situation éminemment transitoire qui débouche rapidement sur une installation à compte propre (on en veut pour preuve le nombre extrêmement élevé de créations annuelles de petites entreprises qui ressort des recensements d'établissements) et beaucoup plus rarement sur des emplois dans le secteur protégé (recherchés pour leur sécurité intrinsèque sinon pour le salaire, mais aussi pour la possibilité qu'ils offrent d'entreprendre une seconde activité à compte propre, en toute sécurité : mais les cas sont d'autant plus rares que les qualifications acquises sur le tas ne sont pas formellement reconnues).

Ainsi peut s'expliquer que le salaire d'équilibre puisse s'établir à un niveau relativement élevé, malgré une offre de travail abondante (sinon illimitée): la demande est régulièrement renouvelée par une très forte rotation de la main-d'oeuvre et augmentée par les installations à compte propre qui créent des emplois.

Mais la publication de ces résultats et leur analyse dans le rapport de la Banque mondiale sur l'emploi industriel en Tunisie (World Bank, 1985) n'ont pas empêché qu'un rapport ultérieur définissant les grandes lignes de la politique d'ajustement structurel proposée à la Tunisie (BELA BALASSA, 1985) vienne réaffirmer, contre toute évidence empirique, que, "le SMIG dépassant de loin les salaires dans le secteur informel", il fallait envisager "des mesures visant à modifier le coût relatif de la main-d'oeuvre et du capital en Tunisie" (art.cit.p.13 du second extrait). De tels procédés ne peuvent s'expliquer que par la force des idées reçues ou par la volonté opiniâtre d'appliquer des schémas préconçus sinon éprouvés : le SMIG comme niveau de référence pour la fixation des rémunérations dans le secteur informel concurrentiel et comme point d'équilibre du marché du travail irait à l'encontre de l'hypothèse de surévaluation des salaires dans le secteur moderne et de l'amointrissement corrélatif de l'avantage comparatif de la Tunisie dans les industries de main-d'oeuvre : idées que tenait à faire passer l'auteur en utilisant un argument qui en toute autre circonstance et en tout autre lieu aurait été admis par tout interlocuteur, quels que soient ses penchants théoriques.

Peut-on dire pour autant que le secteur informel n'a pas joué le rôle qui lui était prêté d'exercer une pression à la baisse sur le taux de salaire ? Non sans doute. Et le niveau des salaires dans le secteur moderne serait probablement beaucoup plus élevé en l'absence de la concurrence que représentent les activités informelles sur le marché du travail, car l'écart entre le revenu permanent attendu d'un emploi dans le secteur informel (intégrant donc le passage rapide de statut de salarié à celui d'indépendant ou d'entrepreneur) et le salaire proposé dans le secteur moderne ne favorise pas une préférence nette pour ce dernier. En réalité, on peut même considérer que ces facteurs agissent en défaveur du secteur moderne et que la concurrence joue au bénéfice d'une extension des activités informelles : celles-ci ne réussissent-elles pas à "débaucher" une fraction de plus en plus large de la population salariée en lui offrant des opportunités de revenus qui font accepter plus facilement une dégradation régulière des salaires réels ? Le "débauchage" ne devant pas s'entendre ici comme le fait de quitter un emploi salarié dans le secteur protégé, mais plutôt comme le fait de le doubler par une activité informelle indépendante, ce qui ne peut se faire la plupart du temps qu'au détriment de la productivité du secteur moderne (la faiblesse relative des écarts de productivité observée en Tunisie ne peut s'expliquer autrement

(cf.CHARMES, in World Bank, 1985). C'est ainsi que la pluri-activité élève le coût relatif de la main-d'oeuvre dans le secteur protégé, dans le même temps où elle permet une érosion régulière des salaires réels.

On voit donc que le marché du travail dans les économies à forte dominance d'activités informelles se caractérise par une ambivalence généralisée des situations et des modes de fonctionnement, caractéristique des processus de transition et d'adaptation (5).

Mais la façon dont s'opère précisément l'adéquation de l'offre et de la demande sur les marchés du travail qui ont été décrits ne rejette-t-elle pas en définitive sur les revenus de l'entreprise la nécessité de trouver un point d'équilibre plus bas ? Autrement dit, l'extension des activités informelles ne bute-t-elle pas sur une limite correspondant à des revenus ramenés au niveau de la simple subsistance, bloquant ainsi toute possibilité d'accumulation et introduisant un processus d'involution ?

La facilité d'entrée et le problème de l'accumulation

La facilité d'entrée, même si elle est qualifiée de mise en "réserve" dans les définitions fonctionnelles, est une caractéristique reconnue et largement commentée, faisant du secteur informel le débouché de l'exode rural et de la pluri-activité de salariés tout à la fois : le réservoir se remplissant de façon concomitante par la base et par le sommet, il est clair qu'il existe une limite au-delà de laquelle la tendance asymptotique à la diminution de la contribution du secteur informel au produit global (SOUZA, 1984) ne serait plus une simple illusion statistique due à des méthodes d'évaluation inadaptées, mais bien le point de départ d'un processus d'involution.

Les revenus tirés des activités informelles s'exerçant dans les petits établissements en Tunisie montrent qu'une telle extrémité n'est pas atteinte pour la partie supérieure (établie) du secteur informel.

TABLEAU 3. — Revenus des entrepreneurs du secteur informel en Tunisie 1981

	Revenu brut mensuel (1) (en D)	En proportion du SMIG (64 D)	En proportion du salaire moyen (2) du secteur moderne (109 D)
IAA	75 (3)	1,17	0,69
MCCV	427	6,67	3,92
IMME	366	5,72	3,36
THC	257	4,02	2,36
BID	471	7,36	4,32
Ensemble Industrie (sans IAA) (3)	325 (356)	5,08 (5,56)	2,98 (3,27)
Commerce	283	4,42	2,60
Hôtellerie	1 147	17,92	10,52
Cafés-restaurants	1 037	16,20	9,51
Réparations mécaniques	382	5,97	3,50
Autres réparations	373	5,83	3,42
Coiffure	394	6,16	3,61
Autres services rendus aux ménages	864	13,50	7,93
Ensemble Services	570	8,91	5,23

(1) Il s'agit du revenu brut de l'entrepreneur individuel, avant impôts directs et amortissements, incluant donc la rémunération du travail de l'entrepreneur et du capital mis en œuvre.

(2) Le salaire moyen de l'ouvrier qualifié dans le secteur moderne des branches manufacturières est pris ici comme indicateur de comparaison (cf. Charmes, in World Bank, 1985).

(3) La distorsion déjà signalée sur les salaires versés par les boulangers se répercute sur le revenu brut des boulangers qui est sous-estimé d'autant.

Source : Charmes (1985) d'après INS-ENAB 81.

(5) : Pour une description du rôle de l'ambivalence dans le processus de transition de l'agriculture de subsistance à l'agriculture marchande, voir CHARMES (1978).

Les revenus issus des activités informelles non sédentaires à Niamey (petits tabliers, commerce de rue) montrent que le point de saturation n'est pas atteint non plus dans la partie inférieure du secteur : cela n'impliquant évidemment pas que ce point ne puisse jamais être atteint.

Si l'on met à part les tailleurs et les coiffeurs, blanchisseurs, peu nombreux, et dont l'activité ne nécessite qu'un très faible capital, on voit que les activités les moins rémunératrices sont celles qui n'exigent pas de qualification ni de réelle organisation des circuits d'approvisionnement (les produits sont achetés sur le marché ou chez les commerçants pour être revendus à la pièce ou au tas : cigarettes, légumes et fruits) et ne nécessitent pas de stockage (denrées périssables ou de faible volume, correspondant à une faible immobilisation de capital). Ce sont également les activités où les vendeurs sont les plus nombreux et où la concurrence est vive : c'est à travers elles que les migrants ruraux s'insèrent sur le marché du travail urbain, aidés par leurs parents ou amis originaires de la même région ou des mêmes villages. La facilité d'entrée s'applique réellement et immédiatement à de telles activités. Les migrants ruraux sont attirés en ville par cette facilité même et le revenu qui est espéré de la migration est bien celui procuré par les activités non sédentaires, particulièrement celles du bas de l'échelle : ce sont elles qui commandent donc le flux de l'exode rural et c'est de cette façon que doit être interprété le modèle de TODARO.

TABLEAU 4. — *Revenus des activités informelles non sédentaires à Niamey 1981*

	Revenu mensuel en F CFA	En proportion du SMIG (20 000 F CFA)
Vente légumes et fruits	29 900	1,49
Tailleurs	33 000	1,65
Soins personnels (coiffeurs...)	36 500	1,82
Vente produits divers de consommation courante	45 000	2,25
Vente condiments et cola	50 800	2,54
Vente de bois de chauffage	61 000	3,05
Gargottiers, limonadiers	66 700	3,33
Vente quincaillerie	71 100	3,55
Vente arachides et huile	74 000	3,70
Plats préparés	77 600	3,88
Vente volailles, viande, poisson	96 900	4,82
Vente meubles, matelas	130 000	6,50
Vente vêtements, chaussures, bijoux	150 400	7,52
Ensemble des activités	81 000	4,05

Source : BIT-PECTA (1982).

L'ascension progressive dans l'échelle des activités, qui commence donc par la vente de produits alimentaires et de consommation courante, se poursuit par des activités commerciales nécessitant de plus importantes immobilisations, puis par des activités de production et de services. C'est ainsi que peut être atténuée la pression à la baisse sur les revenus du bas de l'échelle et que de nouveaux entrants peuvent être accueillis sur des marchés qui autrement seraient fortement saturés et ne pourraient offrir que des revenus proches de la subsistance. De tels modèles de comportement des migrants ont été décrits dans des enquêtes. SETHURAMAN (1976 a) cite quelques exemples à propos de Djakarta : ils montrent qu'au cours du processus qui les amène vers des emplois plus recherchés, les migrants acquièrent les qualifications qui se présentent et

qui leur assurerait cette mobilité. Et l'auteur de reprendre les conclusions d'une de ces enquêtes : "La migration vers la ville signifie bel et bien une élévation dans l'échelle sociale. Cela ne signifie pas que les conditions de vie des migrants soient soudainement devenues idéales, notamment pour le grand nombre des travailleurs de l'industrie, cela signifie cependant que les idées fréquemment avancées sur la prolétarianisation rapide des migrants ont des fondements réels insuffisants".

L'ascension sociale peut se poursuivre vers le haut car ce flux ascendant, auquel se joint le flux latéral des salariés du secteur informel prenant l'initiative de s'installer à leur compte, rencontre le flux des pluri-actifs du secteur moderne en quête d'opportunités de revenus dans le secteur informel. Des associations capital-travail voient ainsi le jour où se développent des formes de salariat au pourcentage plus propres à favoriser ultérieurement la création de véritables activités indépendantes.

Le processus complexe qui vient d'être décrit, s'il peut éviter que ne s'enclenche l'engrenage de l'involution, ne débouche cependant pas obligatoirement sur une accumulation. Des revenus supérieurs au minimum de subsistance ne se traduisent évidemment pas par l'apparition automatique d'une épargne : la nécessité s'impose ici de relier ces revenus aux besoins qu'ils sont censés satisfaire au sein des ménages et aussi aux modes de consommation qui restent fortement imprégnés par des comportements de démonstration, d'ostentation ou simplement de loisir (notamment chez les jeunes). Ici encore, un grand pas pourra être fait lorsque la problématique du secteur informel sera systématiquement introduite dans les grandes enquêtes statistiques sur le budget et la consommation des ménages (CHARMES, 1986a).

Le problème de l'accumulation doit être posé en des termes différents de ceux qui servent habituellement à le traiter. La question n'est pas de savoir si de petites entreprises présentant dès l'origine une série de caractéristiques qui les distinguent du secteur informel proprement dit sont susceptibles de croissance et de devenir des PME auxquelles les pouvoirs publics prodigueront leurs encouragements. Certes il est normal de se poser la question de la transition pour la frange supérieure du secteur informel, mais les potentialités ne peuvent qu'en être limitées. Et il s'agit plutôt de savoir si de petites activités présentant toutes les caractéristiques du secteur informel peuvent se développer, créer des emplois et élargir les bases de la production à petite échelle. Or la question a longtemps été obscurcie par une hypothèse simplificatrice posée par les enquêtes, hypothèse selon laquelle tout établissement du secteur informel est réputé être autonome, ce qui évitait d'avoir à reconstituer les entreprises à partir de locaux multiples : on considéra ainsi longtemps et on considère souvent encore aujourd'hui qu'il existe un hiatus entre secteur informel et secteur moderne, dont on voulait pour preuve le faible nombre d'emplois créés par les entreprises de taille intermédiaire : la continuité du tissu des activités n'était donc pas assurée selon une thèse sur la répartition bi-modale de l'emploi qu'un John M. PAGE Jr et un W.F. STEEL (1986) ont contribué à vulgariser. Ce hiatus ne permettrait pas un passage graduel des activités de petite taille à des activités de taille plus importante. En abandonnant une telle hypothèse, le recensement national des établissements de 1981 en Tunisie a montré qu'il ne s'agissait là que d'une simple illusion statistique et qu'il existait bel et bien un secteur intermédiaire éclaté en petits établissements, illustrant les diverses formes classiques de la croissance des

entreprises : croissance verticale par intégration d'activités d'amont et d'aval, croissance horizontale, diversification... Simplement, et conformément à la logique, les bénéfices réalisés à partir d'une activité sont placés dans des activités similaires complémentaires ou totalement différentes, mais présentant des caractéristiques (de taille notamment) similaires à l'activité initiale : ce type de croissance présentant évidemment pour l'entrepreneur l'avantage de pouvoir continuer à bénéficier du non-enregistrement propre à l'informel.

Preuve supplémentaire, s'il en était besoin, du biais qu'introduisent les méthodologies d'enquêtes et les hypothèses qui les sous-tendent dans l'interprétation théorique et pratique des phénomènes et des processus qui caractérisent le secteur informel, et dont on s'est efforcé de donner ici quelques exemples significatifs.

BIBLIOGRAPHIE

- AISE, INSEE, ORSTOM (1984), Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, rapport des sessions et communications, 2 tomes, Rabat, 10-17 octobre 1984.
- ANKER R., KHAN M.E. et GUPTA R.B. (1987) : Pour une mesure plus fine de la main-d'oeuvre. Résultats d'une enquête méthodologique menée dans l'Etat d'Uttar Pradesh en Inde, Revue internationale du Travail, vol. 126, n°2.
- BALASSA BELA (1985) : Extraits du rapport de la Banque mondiale publiés par Journal de l'Economie africaine (Jeune Afrique), n°70 et 71, sept-oct. 1985, sous le titre : L'économie tunisienne malade de son protectionnisme.
- BERNARD Ch. (1988) : La petite production marchande en Algérie, Revue Tiers-Monde, n°114.
- CHARMES J. (1978) : De l'ostentation à l'accumulation, production et reproduction des rapports marchands dans les sociétés traditionnelles, in ouvrage collectif, Essais sur la reproduction des formations sociales dominées, ORSTOM, coll. "Travaux et Documents", n°64.
- CHARMES J. (1985) : Secteur non structuré, politique économique et structuration sociale en Tunisie, 1970-1985, in M. Camau (éd.), Tunisie, politique et société, CNRS, "Connaissance du Monde Arabe".
- CHARMES J. (1986a) : Le secteur informel dans les grandes enquêtes statistiques et la comptabilité nationale. Revue et leçons de quelques expériences, communication au colloque sur l'économie non enregistrée, Organisation des Etats américains, Banque centrale-INDEC, Buenos Aires, 1er-3 juillet 1986. Publié en espagnol dans Economica no registrada, Estudios, INDEC, n°9, 1987, Buenos Aires.
- CHARMES J. (1986b) : Emploi et revenus dans le secteur non structuré des pays du Maghreb et du Machrek, communication à la Conférence du Social Science Research Council : "The informal sector in the Middle East", Tutzing, 28-31 Juillet 1986.

- CHARMES J. et KAMOUN A. (1985) : Emploi et sous-emploi dans le secteur non structuré des pays en développement. Concepts et mesures d'observation, communication à la session centenaire de l'Institut International de Statistique, Amsterdam, 12-22 août 1985.
- DEBLE I. et HUGON Ph. (éds) (1982) : Vivre et survivre dans les villes africaines, PUF, coll. "Tiers Monde".
- HART K. (1973) : Informal income opportunities and urban employment in Ghana, Journal of Modern African Studies, vol.II.
- HUGON Ph., ABADIE NHU LE, MORICE A. (1977) : La petite production marchande et l'emploi dans le secteur "informel" - le cas africain, IEDES, ronéoté, 2 tomes.
- HUGON Ph. (éd.) (1980) : Secteur informel et petite production marchande dans les villes du Tiers Monde, Revue Tiers Monde, n°82, avril-juin 1980.
- INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (ILO) (1972) : Employment, incomes and equality. A strategy for increasing productive employment in Kenya, ILO, Geneva.
- ILO (1987) : Employment in the informal sector, Chapter 2 of General Report prepared for discussion by the Fourteenth International Conference of Labour Statisticians, Geneva, 28 october - 6 november 1987.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) (1984) : Enquête nationale sur les activités économiques (ENAE), 1981, Tunis, 3 vol.
- INSEE (1984) : Bulletin bibliographique, numéro spécial sur le secteur non structuré, n°9, Paris.
- JOSHI H., LUBELL H. et MOULY J. (1976) : Urbanisation et emploi en Côte-d'Ivoire, BIT-Genève.
- LEWIS A.W. (1954) : Economic Development with Unlimited Supplies of Labour, Manchester School, vol.26.
- MEHRAN F. (1984) : Vers une définition standard de l'emploi dans le secteur non structuré, in AISE-INSEE-ORSTOM, Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré.
- OUDIN X. (1985) : Les activités non structurées et l'emploi en Côte-d'Ivoire, thèse de 3ème cycle, Rennes.
- PAGE JOHN M. Jr. et STEEL WILLIAM F. (1986) : Le développement des petites entreprises ; questions économiques tirées du contexte africain, Banque mondiale, document technique n°26 F.
- PECTA-BIT (1982) : Le secteur non structuré à Niamey, rapport d'une enquête, Addis-Ababa.

- SETHURAMAN S.V. (1976a) : Jakarta : Urban Development and Employment, ILO, World Employment Programme Study.
- SETHURAMAN S.V. (1976 b) : Le secteur urbain non structuré : concept, mesure et action, Revue internationale du Travail, vol.114, n°1.
- SHARIF M. (1986) : Concept and Measurement of Subsistence : A survey of the Literature, World Development, vol.14, n°5.
- SOUZA P. (1986) : The Informal Sector : A critical evaluation after 10 years, Université de Campinas. Publié en espagnol dans Economía no registrada, Estudios INDEC, n°9, 1987, Buenos Aires.
- TODARO M.P. (1969) : A Model of Labour Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries, American Economic Review, vol.59.
- WORLD BANK (1985) : Tunisia - Industrial Employment, Report n°5564-TUN, Washington + annexe : CHARMES J. : Place et rôle du secteur non structuré dans la planification du développement et les d'emploi en Tunisie.

L'AUTO - EMPLOI EN ALGERIE

par Chantal BERNARD

et CRESM (Aix-en-Provence)
SET, Université de Paris I

En Algérie, au cours des années 70, une salarisation poussée et un niveau de vie très supérieur à celui de la moyenne des Africains (hors Afrique du Sud) ont pu être instaurés par un Etat décideur et puissant entrepreneur collectif. Actuellement et depuis le début de la décennie, une nouvelle logique industrielle se met en place, marquée par un certain relâchement du lien de l'Etat avec l'organisation économique, et des faits nouveaux entrent en contradiction avec les options premières. L'entreprise privée -longtemps maintenue "en liberté surveillée" puis encouragée sous sa forme non exploiteuse par la Charte de 1976- se voit aujourd'hui ouvertement promue (textes de loi de 1981, 1982, 1984) et la place de la petite production marchande (déjà bien établie sur un mode souvent non officiel) se trouve encouragée. La quasi-stagnation du taux de salarisation, la part croissante des revenus non salariaux au sein des revenus des ménages et la progression tendancielle du nombre des "indépendants" sont de indices du phénomène. "La prolifération des petites affaires", le rôle important des familles qui agissent comme "une banque privée" (Dj.LIABES) dans le financement de la micro-entreprise, la création d'entreprises individuelles, tous ces éléments sont des repères pour une approche nouvelle.

A l'heure où ces lignes sont écrites, l'autonomie de gestion officiellement proclamée pour les entreprises publiques donne un regain de vigueur à la question. En effet, si l'autonomie financière libère l'entreprise de certaines contraintes, "l'efficacité et la rentabilité" qui en sont la contrepartie imposent, à leur tour, d'autres exigences : celle de la réduction des coûts du travail, corrélativement celle de la mutation de certaines formes salariales (l'emploi temporaire plutôt que l'emploi permanent... ?) et, à terme, l'ajustement probable des effectifs réels de travailleurs aux effectifs théoriques... De telles transformations ne seraient pas sans porter atteinte au "Statut général du Travailleur" et entraîneraient une fragilisation du réseau protecteur dont jouissaient jusqu'ici la majorité des salariés algériens. Dans ce contexte, une plus grande hétérogénéité des structures productives, une multiplication des statuts salariaux et une extension de l'emploi non salarié -ou de l'auto-emploi- risqueraient de voir le jour. La nature du contrôle opéré par l'Etat et la conception retenue pour l'autonomie de gestion des entreprises seront déterminantes de la régulation qui se cherche.

I- LE CAS DE L'ALGERIE N'EST PAS CELUI DES AUTRES

Le secteur non structuré a déjà fait l'objet de bon nombre d'investigations dans les pays africains (de l'Afrique subtropicale), aux Antilles, en Amérique Latine et même en Corée, enfin plus récemment dans un pays du Maghreb, la Tunisie (1), et peut-être bientôt dans un autre, le Maroc... Ce regain d'intérêt est le résultat d'une double interrogation sur l'évolution de l'emploi observée depuis une vingtaine d'années et sur la pertinence des instruments d'analyse ou de mesure pour apprécier cette évolution.

Dans les pays où elle a eu lieu, l'observation a mis en relief la faible augmentation de la salarisation de la population active, la baisse du niveau de vie en milieu agricole, et même rural, et l'impossible absorption de tous les travailleurs à la recherche d'un emploi, par le secteur dit moderne... En outre, malgré le relatif décroissement des effectifs recrutés dans les villes, le rythme de l'exode rural ne s'est pas ralenti et s'est conjugué aux effets de la

(1) : Les travaux de J.CHARMES sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les mentionner ici.

démographie (élevée) pour accélérer une urbanisation... envahissante ! Il fallait dès lors expliquer comment certaines activités pouvaient engendrer des revenus et permettre à une partie des populations de vivre ou de "mieux vivre". Ces activités ont été intégrées dans un champ d'investigation vaste (parfois aux contours flous), le "secteur" non structuré, dont la petite production marchande est le coeur.

Une réalité très différente prévaut en Algérie. La mise en place d'une large industrialisation sous la conduite d'un Etat décideur et puissant entrepreneur collectif a entraîné un vaste mouvement d'investissements et une salarisation croissante : 76% de la population active -et plus de la moitié des travailleurs (2) occupés- sont salariés au recensement de 1977, contre 67% en 1966 ; une proportion très grande de travailleurs se concentre dans le secteur public- on compte seulement 628 000 travailleurs dans le privé non agricole en 1980- et le niveau de vie de la population algérienne est très supérieur à celui de la moyenne des Africains (3) (hors Afrique du Sud)... La situation n'est donc pas vraiment comparable à celle des pays où le phénomène "non structuré" a été jusqu'ici le mieux observé.

Mais les formes non structurées se glissent dans les interstices de l'organisation économique.

Dans ses options premières, depuis 1967, et jusqu'à une date récente (1982), l'organisation algérienne et la production pouvait se résumer ainsi :

- Un secteur d'Etat qui vise à produire les biens de production et dans une moindre mesure ceux de la consommation, les choix industriels publics devant être considérés comme la base de l'économie algérienne.

- Un secteur privé officiel favorisé par le Code des investissements de 1966, mais toléré, à l'intérieur duquel la petite production marchande joue un rôle délimité dont la reconnaissance, dans sa forme dite "non exploiteuse", est encouragée par la Charte de 1976 (4). Celle-ci concernent essentiellement les biens de consommation et de services. Son existence sur un mode clandestin, connu mais incontrôlable, semble également en extension continue.

Les activités recouvertes par la petite production marchande sont très diverses, et elles n'ont souvent comme point commun que d'être petites, c'est-à-dire de faible échelle, au moins dans l'organisation de leur production.

(2) : Plus précisément : 1 441 546 sur 2 336 970

(3) : Le PNB/habitant en Algérie est estimé à 2 320 dollars en 1983, soit le plus élevé du Maghreb après la Libye.

(4) : Celle-ci mentionne : "Le socialisme reconnaît la propriété privée non exploiteuse et l'intègre dans la nouvelle organisation sociale (...). La propriété non exploiteuse permettra, même au stade le plus avancé de la société socialiste, le maintien de tout en éventail d'activités socialement utiles telles que : l'artisanat de production ou de service ; le commerce de détail ; l'unité du petit fabricant ou du petit entrepreneur de travaux" (Charte nationale 1976, Ed. populaire de l'Armée, 1976, p.80).

Mais il n'y a pas beaucoup d'homogénéité entre elles ; tout au plus peut-on tenter une classification grossièrement indicative entre :

a) La petite production marchande domestique et celle des petits métiers : ces activités se trouvent à la frange du non-marchand, car il s'agit le plus souvent d'une petite production de biens et de services dont le prix est déterminé davantage par un rapport personnel entre le producteur et le consommateur qu'en référence aux prix du marché. En fait, la situation n'est pas toujours claire et peut se combiner avec des formes tout à fait marchandes. C'est le cas des services personnels de couture, petite confection, tissage, tricot effectué à la maison par les femmes à l'aide d'un matériel léger (machines à tricoter et à tisser)... C'est encore le cas des gardiens de voitures, laveurs de vitres, écrivains publics... Il s'agit de tout un éventail d'opérations de faible envergure contribuant à apporter à la famille le complément de ressources dont elle a besoin lorsque le revenu principal est insuffisant.

b) La petite production marchande "non exploiteuse", qui recouvre la production de biens et services dont le prix est déterminé en référence au prix du marché ; cette production est effectuée à l'aide de moyens techniques faibles et d'un personnel restreint : elle dispose donc d'un capital relativement modeste et est reconnue par les textes, dans la mesure où "elle n'exploite pas" -au sens capitaliste du terme- ses travailleurs. A l'intérieur de celle-ci, il faut essentiellement prendre en compte les activités induites par le secteur d'Etat :

- les activités artisanales modernes effectuant diverses fonctions de réparation : réparateurs autos, radios, etc., installés ouvertement (ou parfois plus discrètement) à titre complémentaire d'une fabrication dominante (nationale ou extérieure). Ces unités nombreuses choisissent délibérément de garder une dimension modeste "pour rester en famille" ;

- les activités micro-industrielles concernant surtout les branches des textiles, des chaussures, des conserves alimentaires ou de petite production plastique... Elles occupent 4, 5 travailleurs ou davantage, jamais plus de 19 ; par là même, elles se démarquent des exploitations uniquement artisanales, et la situation qu'elles occupent au sein du secteur privé leur confère au moins formellement une place particulière dans le champ des petites activités dites "non exploiteuses".

c) La petite production marchande non intégrée ou clandestine induite par l'insuffisance de certaines rémunérations (peut-être aussi par la législation en vigueur). Elle recouvre les mêmes opérations que celles qui viennent d'être décrites mais le contexte est tout autre. Il s'agit aussi de micro-industries qui fonctionnent clandestinement mais dont l'existence n'est pas ignorée (limonadiers, parfumeurs, confectionneurs, petits fabricants de chaussures travaillant dans des ateliers installés en sous-sol souvent à la périphérie des villes ; cette façon "non déclarée" d'opérer se combinant fréquemment avec une forme officielle d'activité).

Enfin des activités de revente de petite circulation marchande participent aujourd'hui au développement considérable d'un réseau de commercialisation connu mais impossible à cerner (5).

Au total, des organisations moins structurées que celles qui étaient planifiées au départ occupent une place diversifiée en Algérie et se glissent de façon significative dans la vie économique. Elles relèvent sans doute de la même logique (ou presque), mais ne peuvent toutes retenir notre attention. On s'attachera provisoirement aux formes les plus visibles : celles de la petite production de l'entreprise artisanale (moderne) et micro-industrielle officielle ou clandestine (ou les deux à la fois) et celle de la pluriactivité qui lui est souvent attachée.

II- LE SORT DE LA PETITE PRODUCTION MARCHANDE EN LIEN AVEC CELUI DU SECTEUR PRIVE

Dans une étude réalisée en 1982 sur le secteur privé (6) en Algérie, Dj. LIABES constatait : "A tous les niveaux (...), le secteur d'Etat fait vivre et reproduire le capital privé. En distribuant des salaires, en protégeant le marché, en offrant des produits subventionnés, l'Etat national contribue à la structuration d'un marché intérieur et favorise la création d'une clientèle (...). La restructuration des entreprises publiques et la fonction du capital national privé dans le développement sont dialectiquement liées" ! De la même façon on peut faire l'hypothèse que, malgré sa dispersion (et sa petite taille), la place de la petite production marchande et sa croissance sont liées à la situation faite au secteur privé dans son ensemble.

Or, depuis la fin des années 70, une nouvelle logique industrielle se met en place, marquée en partie par le relâchement du lien de l'Etat avec l'organisation économique. Dans une économie où l'appropriation collective des moyens de production avait été un principe, et leur détention par les particuliers une exception tolérée, on entre peut-être (à tâtons" dans l'ère de la firme (?). En fait, les politiques de réglementation du privé ont été hésitantes depuis 1962. Le secteur privé a été perçu à la fois comme parasitaire et comme essentiel. Mais c'est ce dernier aspect qui finit par l'emporter aujourd'hui en Algérie. L'entreprise privée, longtemps maintenue "en liberté surveillée", puis encouragée sous sa forme non exploiteuse (en 1976), se voit ouvertement promue par une série de mesures législatives, notamment dans les industries manufacturières (la résolution sur le secteur privé des 22-24 décembre 1981, la loi des 27-28 août 1982 et celle de novembre-décembre 1982 qui constituent un nouveau Code des investissements). Plus récemment encore, au Journal Officiel (n°10, du 6 mars 1984, arrêté interministériel du 28 décembre 1983), une autre réglementation des investissements privés franchit une étape supplémentaire. Désormais, les investissements privés sont agréés non plus seulement dans le secteur des industries dites légères, mais aussi dans celui de la pétrochimie et celui de l'industrie lourde. La situation est très nouvelle en Algérie ! Le secteur privé se trouve restauré avec une vigueur particulière et son existence est désormais garantie par l'Etat. Les raisons invoquées sont

(5) : Ch. BERNARD, "Les activités dites non exploiteuses, recherche sur la signification du concept de petite production marchande en milieu urbain à partir de cas algériens", Revue Tiers Monde, n°82, avril-juin 1980.

(6) : Dj. LIABES, Capital privé et patrons d'industrie en Algérie, 1962-1982, Alger, CREA, 1984.

multiples : le bilan négatif de l'industrie à grande échelle (7) a été à l'origine d'une vitalité nouvelle donnée aux petits et moyens projets (locaux publics et privés), et il a été maintes fois évoqué à la faveur de la réorganisation qui se fait jour. Celle-ci n'est pourtant pas exempte d'autres motivations. La contraction des recettes publiques due à la baisse des ressources pétrolières (8) et la chute relative des investissements planifiés (9), la recherche de la rentabilité fondée sur l'aiguillon de la concurrence et aussi l'existence des capitaux en quête d'affectation, toutes ces raisons contribuent à justifier le recours à l'initiative privée. Faut-il ajouter qu'un groupe d'entrepreneurs pleins de vitalité est déjà en place et tend, dit-on, à faire souche, même chez certains cadres de sociétés nationales tentés de prendre des responsabilités dans une production de métier "à soi" (plutôt que dans un processus collectif, dans un circuit étatique). Tout semblerait donc se passer comme si l'on entrait dans l'ère de la rentabilité..."contrôlée".

Le rapport du II^e Plan quinquennal (1985-1989) comporte un titre révélateur: "Le développement du secteur privé et son insertion dans le processus de planification" (10). Comme en écho, la Charte nationale de 1986 précise que "désormais la planification doit prendre en charge les activités du secteur privé(...); il sera nécessaire d'organiser l'orientation rigoureuse de ce secteur, son encadrement et son contrôle en vue d'assurer une complémentarité et non un antagonisme entre le public et le privé". Et déjà le texte de loi du 21 août 1982 prévoit que "l'agrément des investissements (...) privés est octroyé en fonction des priorités (...) du Plan national" (art.10 et 17).

Le secteur productif public "devra donc imposer sa logique de fonctionnement au secteur privé et non l'inverse" (11). L'Etat national constitue une réalité indéniable; c'est lui qui détient les secteurs clés de l'économie et il ne s'agit pas d'"un Etat capitaliste totalement acquis à l'idéologie libérale" (12). Dans ce contexte, la petite activité de production marchande tour à tour considérée comme parallèle, complémentaire ou concurrente, pourra-t-elle continuer d'exister à sa guise (c'est-à-dire souvent sur un mode clandestin)... saisie comme un fait acquis socialement tolérable, mais jusqu'où? Les incitations au privé peuvent donner à celui-ci une importance officiellement croissante; mais la petite production marchande participera-t-elle plus largement au mouvement de libéralisation? Sera-t-elle partie prenante des nouveaux choix ou prendra-t-elle une fonction résiduelle dans une société où

-
- (7) : Rappelons que l'évaluation des insuffisances d'une certaine industrialisation a été élaborée au cours du Congrès national du Parti en 1978-1979 et s'est poursuivie par la suite; le rapport du dernier Plan quinquennal (1984-1989) souligne "la volonté manifeste de dépasser un modèle d'industrialisation dont la réalisation s'est heurtée à des rigidités(...) importantes".
- (8) : Les recettes budgétaires assises sur le pétrole ont suivi l'évolution suivante : 1982 : +23%; 1983 : +4,7%; 1984 : 4,7%. En 1986, la baisse des recettes publiques serait de 25 milliards DA (Actualité-Economie, Alger, mars 1986, p.6).
- (9) : Dès 1984, la loi des finances prévoit un recul du budget d'équipement en baisse de 4% par rapport à 1983) et le plan annuel d'investissement fait les frais de la contraction des recettes (seul le poste "habitat" -très majoritaire actuellement en Algérie- continue de croître). En 1985, le budget d'équipement serait réduit de 7 milliards DA !
- (10) : MPAT, Rapport du II^e Plan quinquennal 1985-1989, Rapport général, Alger, janvier 1985, p.148.
- (11) : Ceci est mis en relief par A.BOUZIDI, Pour une approche économique du secteur privé en Algérie, in L'industrie privée en Algérie, Revue du CENEAP, Alger, n°2, juin 1985, p.24
- (12) : Dj.BENCHEIKH el FEGGOUN, Le progrès de reproduction du capital privé industriel national, étude sur Wilaya de Constantine, thèse magistère, Institut de Sciences économiques de l'Université de Constantine, décembre 1985, p.277.

l'Etat plus libéral mais aussi plus centralisateur (dans ses prérogatives) se réserve un contrôle plus radical ? L'enjeu est peut-être de taille, puisque de sa réponse dépendra l'émergence, la consolidation ou la réduction de forces sociales nouvelles en Algérie ; de celle-ci dépendra également, en partie, la solution apportée au problème de l'emploi à un moment où les demandeurs d'emploi et la montée des jeunes font pression sur le marché (13). Ainsi, la place de la petite production marchande est déterminée par le privé (et le rapport de ce dernier avec le secteur public), et elle sera déterminante à son tour. Les indices d'une telle interprétation restent à préciser, mais, pour cela, une tentative d'évaluation de l'importance de la petite production marchande s'impose.

III- QUELQUES REPERES POUR UNE APPROCHE

Souvent considérée comme occupant une place croissante, la petite production marchande n'a jamais fait l'objet d'une appréciation statistique spécifique (le phénomène est-il significatif ?). Les informations officielles dont on dispose sont de trois ordres :

1- Une approche emploi : le RGPH 1977 (recensement général de la population et de l'habitat préparé par le ministère du Plan) (14) et les enquêtes annuelles "Emploi et Salaires" menées par la Direction des Statistiques qui ne concernent que les effectifs de travailleurs salariés des établissements non agricoles (commerce, services, administrations exclus) et qui n'existent que jusqu'en 1982. L'enquête "Main-d'Oeuvre et Démographie" réalisée depuis 1982 par l'Office national des Statistiques (sur la base de sondages du recensement des ménages en 1977) fait état du volume et de la structure des emplois et de la répartition de la population occupée par secteur et par branche. Enfin, le Bilan-Emploi 1982 et 1983 établi par la Direction de l'Emploi du ministère du Travail concerne seulement - parmi les travailleurs du privé- ceux des entreprises de plus de 9 salariés.

2- Une approche revenus, à partir des Comptes de la Nation.

3- Les enquêtes de l'AARDES (15) (publiées en 1975) et celles du CENEAP (16) (publiées en 1985) sur le secteur privé (en plus d'extraits de quelques fichiers du secrétariat d'Etat au Plan).

Ces trois sources d'information permettent de dégager quelques résultats caractéristiques et d'opérer certains rapprochements. Il convient toutefois de les retenir avec précaution et de les interroger prudemment, sans jamais oublier que la petite production marchande n'est pas l'objectif immédiat des statisticiens. Il s'agit tout au plus de quelques repères.

(13) : L'évolution annuelle des demandes d'emploi enregistrées par l'Office national de la Main-d'Oeuvre s'établit comme suit :

1971/1973	1976/1980	1981	1982
228 223	114 608	130 032	150 000

Le taux de non-satisfaction a connu, lui aussi, une tendance ascendante :

1971	1977	1982
67,46 %	72,82 %	80,19 %

Cette situation est particulièrement marquée pour les travailleurs sans qualification et les nombreux éjectés du système éducatif, ONS, revue *Statistiques*, Alger, n° 4, 1983, p. 21.

(14) : Les résultats du recensement de 1987 ne sont pas encore tous disponibles.

(15) : Association algérienne pour la recherche démographique, économique et sociale.

(16) : Centre national d'Etudes et d'Analyses pour la planification.

A- La progression tendancielle du nombre des indépendants (?) et l'accroissement des aides familiaux

Le statut d'indépendant retient en priorité l'attention puisqu'il est souvent révélateur d'une situation de petit entrepreneur, voire de petit employeur (occasionnel ou permanent). Or, voici ce qu'on peut observer : de 157 284, le nombre des indépendants urbains (17) déclarés au RGPH 1977 serait passé à 218 535 en 1982 ; ce qui révèle un écart de 61 251 (+39% pour une courte période). L'effectif des indépendants se serait-il réellement accru de cette proportion ou bien est-il significatif d'une augmentation du nombre d'employeurs non officiels qui se déclarent travailleurs indépendants ? La réalité des petits entrepreneurs clandestins (recrutant des salariés déguisés, apprentis ou aides familiaux) se trouverait alors occultée sous l'épaisseur du nombre ; on peut au moins se poser la question.

En 1984, le nombre des indépendants urbains mentionnés dans l'enquête Main-d'Oeuvre n'est plus que de 208 628 et représente seulement 12,1% de la population occupée urbaine (contre 12,8 et 14,5 pour les périodes précédentes). Il convient donc de s'interroger sur la validité de ce chiffre : s'agirait-il de la reconversion de certains indépendants en employeurs officialisés sous l'effet du nouveau Code des investissements de 1982 (18) ? S'agirait-il encore du chiffre peu fiable d'une enquête (1984) dont on n'a que les résultats provisoires ? Quelle que soit l'hypothèse à retenir, le phénomène mérite d'être souligné.

Quant aux aides familiaux urbains, leur nombre en augmentation à l'intérieur de la population active occupée est également révélateur :

1977	1982	1984
8 589	28 346	39 164
0,8 %	1,7 %	2,3 %

Cet accroissement des effectifs accompagne sans aucun doute l'extension des activités commerciales déclarées (+42,4% entre 1977 et 1982) et peut-être également celles qui ne déclarent comme salariés qu'une partie de leur main-d'oeuvre, l'autre partie ayant le statut d'aide familial ou d'apprenti. On serait alors tenté de rapprocher ce phénomène du constat fait par les auteurs de l'enquête CENEAP : 63,8% de la valeur ajoutée des entreprises enquêtées concernerait des activités de commerce ! Il n'y aurait pas lieu, pour autant, d'exclure la présence d'aides familiaux également dans les micro-entreprises industrielles ou artisanales (dont les employeurs se sont accrus de 40,9% durant la même période). Enfin, certains ont émis l'hypothèse d'un "gonflement artificiel destiné à réduire le taux de chômage" ; en effet, "le nombre des chômeurs n'aurait pratiquement pas varié de 1977 (670 827) à 1982 (639 739) (...) ce qui est invraisemblable, compte tenu du croît démographique" (19).

(17) : Il aurait été souhaitable de fournir le chiffre des indépendants non agricoles (216 161), mais cette rubrique qui existe dans le RGPH 1977 n'est pas reconduite dans les enquêtes MOD (Main-d'Oeuvre), il a donc fallu homogénéiser les données.

(18) : Ces derniers augmentent de 23,82% entre 1977 et 1982 et s'accroissent encore en 1984 par rapport à 1982.

(19) : Si Amer OUALI, Industrialisation et emploi en Algérie, mémoire de Sciences économiques, Université Paris X-Nanterre, février 1985, p.20.

Le nombre des apprentis ne sera pas retenu ici puisqu'il demeure négligeable malgré la réglementation récente (1981) sur l'apprentissage : il resterait toutefois à s'interroger sur le phénomène "apprenti" dont l'âge seul justifie parfois le statut, plus que la fonction dans bon nombre de petites entreprises.

B- L'accroissement des "femmes partiellement occupées"

Cette rubrique inscrite au RGPH 1977 et reprise par l'enquête Main-d'Oeuvre nous apprend que le nombre de femmes partiellement occupées serait de 66 008 en 1982 ("sous-estimation flagrante" estiment certains) et marquerait un accroissement de 56,8% en cinq ans (20) ! L'essentiel des effectifs serait situé en milieu urbain. On sait, par ailleurs, d'après l'enquête de l'Office national de la Statistique, que 26% des ménages urbains disposent d'une machine à coudre ou à tricoter, et l'on peut se demander s'il n'y a pas lieu de rapprocher ce phénomène de la montée du travail féminin à domicile dans une occupation non officielle ou déclarée.

Cette hypothèse se trouve confirmée d'une autre manière et de façon très localisée par une sociologue, Ch. DIB-MAROUF, qui signale que dans la médina de Tlemcen (21), "les brodeurs sur velours sont en voie de disparition (...), la relève étant prise par les femmes travaillant à domicile". Elle a établi des budgets-temps pour les diverses catégories d'artisanes concernées. Elle a calculé aux termes d'une longue enquête que les activités d'artisanes à domicile (en couture, tricot, broderie, matelasserie) produiraient "une circulation monétaire annuelle de près de 5 milliards de centimes permettant de faire travailler 1 500 agents" (22). A Tizi-Ouzou, on sait encore (par M. VIROLLES-SOUIBES) que "la tricoteuse mécanisée à domicile fait payer 70 DA de façon pour un pull-over d'adulte (en tricotant en moyenne 2 tricots par jour). Elle gagnerait à plein rendement 54 000 DA l'an" (desquels il faut enlever la rémunération versée à une jeune fille qui coud et collabore à l'ouvrage) (23).

On sait également qu'à Alger des cours de coupe, de broderie et couture sont donnés "en appartement". Dans la même ville, "des ouvrages de tricot, tissage, couture et broderie effectués à l'aide d'un matériel léger (machine à tricoter ou à tisser) constituent une sorte d'artisanat non contrôlé généralement réalisé pour un environnement proche mais dépassant le cadre familial".

Ainsi, en Algérie, le travail féminin prend -peut-être davantage que dans les autres pays du Maghreb- l'allure d'un travail non salarié, celui d'une artisanne déclarée ou non. Cette forme d'indépendance à l'égard du salariat est même peut-être en train de croître dans la mesure où elle est souvent attachée

(20) : N.E. Hammouda, L'activité féminine, un indicateur des mutations économiques, revue *Statistiques*, Alger, ONS, n°3, avril/juin 1984, p.30.

(21) : Ch. DIB-MAROUF, Contribution à la petite production marchande à Tlemcen, Rapport sur la médina de Tlemcen, CERDO, Oran, ONRS, 1983.

(22) : Cité par M. VIROLLES-SOUIBES, Du pécule au salariat ; travail et stratégies féminines, *Collectif Côté Femmes. Approches ethnographiques*, Paris, L'Harmattan, 1986, p.199.

(23) : M. VIROLLES-SOUIBES, *op.cit.*, p.199.

à une production de style traditionnel (associée au système dotal comme à Tlemcen) (24). Elle répond ainsi à "l'élargissement d'une demande de produits ouvrés (...) catalysée par une clientèle de cadres moyens (...) drainés par l'industrialisation" (Ch. DI-MAROUF). Ajoutons que l'occupation à domicile des femmes -enregistrées comme FPO (Femmes partiellement occupées) par les statisticiens- est peut-être l'unique créneau disponible pour celles qui sont les moins instruites (seules les plus instruites sont entrées dans la salarisation). Non occupé par les hommes, favorisé par une nouvelle demande solvable et en connivence avec le statut social de la femme, le travail à domicile détiendrait ainsi une place de choix.

C- La quasi-stagnation du taux de salarisation entre 1977 et 1982

La population des non-salariés à l'intérieur de la population occupée augmente de 28 à 29,4% entre 1977 et 1982 ; alors qu'entre 1966 (date du précédent recensement) et 1977 la part des non-salariés avait diminué (de 32,2% à 25,2% de la population active). Certes, il importe de faire des réserves à l'égard de tout rapprochement entre des sources hétérogènes : rappelons qu'en 1966 et en 1977, les tranches d'âge retenues ne sont pas les mêmes ; de plus, en 1966, les données fournies ne concernent que la population masculine (25). Par ailleurs, on ne saurait oublier que la salarisation algérienne est un "mouvement de fond" impulsé par le rôle essentiel de l'Etat dans l'industrie et l'administration. Elle ne pourrait être brutalement remise en cause. Cependant, on sait aussi que la politique dite optimiste de l'emploi (des années 70) prend fin ; le dégraissage est même à l'ordre du jour de certains discours et prévisions. La contraction des recettes publiques (due à la chute des prix et de la production pétrolière) impose la sélection et la restriction de certaines embauches depuis le début des années 80... On sait encore que la relève n'est pas prise par le privé : le taux de salarisation y est passé de 35,3% en 1977 à 31,5% en 1982, et c'est notamment le nombre de travailleurs permanents qui se trouve marqué par la réduction ! On est donc tenté de se demander si cet ensemble de phénomènes ne s'accompagne pas d'une augmentation des travailleurs non déclarés ou des aides familiaux (dont l'accroissement a été souligné), d'une croissance de l'auto-emploi pour des opérateurs installés à leur compte travaillant isolément (au moins en apparence) dans le statut d'indépendant. Peut-être y aurait-il encore des flux de passage souple du statut d'employeur à celui d'indépendant et vice versa.

D- La mobilité par statut, révélatrice

L'enquête Main-d'Oeuvre 1982 (annexes p.10 et s., t.2) présente l'avantage de rendre compte de la mobilité dans le statut (situation dans la

(24) : Encore n'a-t-il pas été question ici de la petite production domestique et à domicile de la citadine à la maison, souvent employée familiale non reconnue et agent économique non recensée, celle qui contribue à équilibrer le budget familial et parfois même assure l'entretien du groupe par ses travaux intérieurs à la maison. Il n'a pas été davantage question des opérations de la dellala, cette bijoutière ambulante qui fait le lien entre l'offre et la demande et perçoit une commission à cette occasion...

(25) : La différence peut toutefois être considérée comme relativement négligeable, puisqu'il y a 75 600 femmes occupées en 1966 et 134 800 en 1977.

profession). Elle révèle, entre autres, que, sur 100 employeurs, 9 le sont demeurés, 21 étaient des indépendants et 59 d'anciens salariés permanents au cours de la période antérieure (dont on ne connaît pas, hélas, la durée).

Si 20% des indépendants ont gardé leur statut, 63% sont d'anciens salariés permanents ou saisonniers et, pour 100 salariés saisonniers, 17 sont d'anciens indépendants (il n'est pas exclu de penser que ceux qui se déclarent saisonniers aujourd'hui continuent d'être indépendants non déclarés dans une pluriactivité organisée).

Ces proportions nous permettent de mesurer les flux d'entrée et de sortie par rapport aux non-salariés. Au vu de ces chiffres, on peut encore noter que "le processus de salarisation n'aurait rien d'irréversible et que les salariés alimenteraient les catégories sociales indépendantes" (26). La condition de salarié serait-elle "un point de passage obligé de l'ascension sociale" ? (Si AMER OUALI). Soulignons encore que, sur 100 employeurs, 21 sont d'anciens indépendants qui se sont peut-être déclarés employeurs officiels après une période d'essai (dans la clandestinité ?). La petite entreprise semi-officielle ou clandestine préparerait ainsi -au cours d'une période test- la micro-industrie officielle, cette dernière n'ayant elle-même rien d'irréversible.

E- L'existence probable de salariés non déclarés

Le recensement est réalisé auprès des ménages et rend compte de la façon dont les ménages se situent dans leur travail ; le RGPH relève 332 932 salariés occupés dans le secteur privé non agricole en 1977. A la même date, l'enquête Emploi-Salaires qui est adressée aux entreprises évoque un effectif de 178 565 travailleurs salariés occupés dans le secteur privé non agricole. Il y aurait donc une différence de 154 565... S'agit-il de salariés non déclarés, occupés dans "un petit privé" non officiel ou semi-officiel ? La réponse en ce sens pourrait être probable (27), à moins qu'il ne s'agisse de salariés occasionnels qui combinent leurs occupations avec des formes indépendantes d'activité ? L'hypothèse de salariés non déclarés, parce que non enregistrés, ne peut non plus être écartée. En 1983, la comparaison entre les données de l'enquête Main-d'Oeuvre (réalisée sur la base de sondages du recensement) et celles de l'enquête Emploi et Salaires pour la population occupée salariée non agricole dans le privé, révèle une différence de 100 000 (28). Les mêmes questions restent posées.

(26) : C'est l'hypothèse émise par Si AMER OUALI, *op.cit.*, p.28

(27) : Il faut toutefois signaler qu'une différence partiellement contradictoire nous est fournie par ailleurs, entre la population non agricole salariée dans le privé (enquête Emploi et Salaires 1977), 178 367, et la population non agricole par branche (du RGPH 1977), 232 769 ; la différence de 54 402 interroge !

(28) : D'après nos calculs, cette différence est le résultat de la comparaison entre la population (enquête MOD) occupée non agricole "privée" (en milliers) : 2 560, et la population (enquête Emploi-Salaires) occupée salariée non agricole : 2 461.

F- La part croissante des revenus non salariaux à l'intérieur des revenus des ménages

"La stagnation relative des revenus salariaux (65% du revenu des ménages en 1979, 80% en 1983) correspond au raffermissement des revenus non salariaux, conséquence de l'élargissement du secteur privé national. En effet, après avoir vu leur part relative baisser jusqu'au début des années 80 (37% en 1967 contre 21,5% en 1980), les revenus non salariaux entament une remontée pour se situer autour de 28% en 1983". Tels sont les constats formulés dans le Rapport du Plan annuel 1984 (Alger, 1984, p.58) (29). Au cours du 1er Plan quinquennal, on peut encore noter que les salaires stagnent, ou presque, en moyenne annuelle (+ 3%) entre 1980 et 1984 (30), alors que les revenus des indépendants enregistrent une hausse moyenne de 14%. Enfin, on sait que le pouvoir d'achat de certains salariés en Algérie vient d'enregistrer une détérioration et qu'un ouvrier hautement qualifié doit travailler en moyenne vingt-sept heures en 1981 contre dix heures seulement en 1969, pour acquérir le même panier de biens. En revanche, "pour les couches sociales à revenus variables, dans leur grande majorité, leur mode de vie est révélateur d'une hausse appréciable de pouvoir d'achat" (31). Autant d'éléments qui peuvent exercer une certaine incitation au travail individuel, indépendant, à la petite affaire montée à quelques-uns (avec de vrais ou "faux salariés). Lorsqu'il s'agit de travailleurs qualifiés disposant d'une vraie compétence, la reconversion de salarié en indépendant (petit entrepreneur) peut revêtir quelque attrait. Il est vrai que le SGT (32) et la nouvelle grille des salaires apportent certaines revalorisations ; mais suffisent-elles à inverser une telle tendance si elle existe ?

Au total, ces quelques repères -même s'ils ne permettent pas une évaluation précise de la petite production marchande- sont les indicateurs d'un phénomène social difficile à définir et pourtant réellement existant. La petite production marchande n'est pas intégrée dans les statistiques officielles, mais elle fait partie intégrante de la réalité sociale du travail. La progression des indépendants et l'accroissement corrélatif de la part des revenus non salariaux, la nouvelle donnée salariale, la mobilité des statuts et la montée du travail des "femmes partiellement au foyer", tous ces éléments sont une approche d'une partie de la question.

En l'état actuel des informations, il serait difficile de pousser au-delà la tentative d'appréciation. Tout au plus pourrait-on risquer une grossière appréhension en partant de données fournies par le RGPH 1977 et l'enquête Emploi-Salaires de la même année pour la population occupée dans le secteur privé non agricole ; mais elle est encore loin d'être satisfaisante (33).

(29) : Ceci est cité par B.HAMEL et M.KADDAR, Industrialisation, salarisation et mise au travail en Algérie, premiers éléments pour une approche IREP-D, Secteur informel et industrialisation diffuse dans les NPI, IREP-D, n°9, 1985, p.107.

(30) : Les transferts aux ménages durant la même période auraient augmenté de 15% (voir Révolution africaine, Alger, n°128, 11-17 octobre 1985, p.22).

(31) : A. SELLAMI, Le niveau de vie, revue Actualité-Economie, Alger n°1, février 1986, p.5.

(32) : Le Statut général du Travailleur, mis en application en 1985.

(33) : On pourrait en effet considérer (un peu à la façon de Med M'RABET, l'emploi au Maroc, sources d'informations, niveaux, structure, in Ministère du Plan, Direction de la Statistique/ORSTOM, Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat, 10-17 septembre 1984, rapport, t.1)

IV- "LA PROLIFERATION DES PETITES AFFAIRES". LE ROLE DES FAMILLES ET LE "TEMPS" DES MARCHANDS

L'enquête réalisée par le Centre national d'Etudes et d'Analyse pour la planification (CENEAP), au cours de l'année 1983, concerne 450 entreprises de plus de 10 salariés (34) : elle intéresse donc, pour une large part, le champ d'investigation qui correspond aux limites fixées (par nous, entre 0 et 19 salariés). Or, les constats ou hypothèses formulés à l'occasion de l'enquête par les auteurs du CENEAP suggèrent l'existence non négligeable de petits entrepreneurs : "A côté d'une minorité d'opérateurs (environ 1 500) qui peuvent être classés dans ce qu'il est convenu d'appeler la PMI, l'écrasante majorité (12 000 environ) serait constituée de micro-entreprises et probablement, parmi elles, une partie non négligeable dont l'activité ne relève pas en réalité de la production industrielle au sens strict". Ainsi s'expriment A. TOUAT et M.K. CHELGHAM (p.84)(35).

que : 1^o toutes les personnes dont le statut dans la profession est indépendant (aide familial, apprenti) appartiennent au secteur non structuré ; 2^o tous les salariés et employeurs travaillant dans les établissements de plus de 9 salariés sont dans le secteur structuré (en ne retenant que le secteur privé).

On parviendrait alors à la construction du tableau suivant :

RGPH 1977 (à partir des BAE et CSP) Secteur privé non agricole				Enquête Emploi-Salaires 1977 Secteur privé non agricole		
Em- ployeurs	Indé- pendants	Apprentis, aide familial, FPO, non- déclarés	Salariés RGPH	Salariés e/s	Em- ployeurs	sns non agricole (2)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) reste
10 440	208 101 (1)	73 171 + 16 723	209 684	187 588 (2)		(2) + (3) + (4) - (5) = (7) 320 091 soit 19,46 % de la population occupée non agricole (1 645 000) (selon le RGPH)

(1) Il s'agit du nombre des indépendants diminués des travailleurs occupés dans les professions libérales, et l'on peut se demander si le nombre n'est pas surélevé...

(2) Il s'agit de la population salariée, y compris dans le commerce, les services et les transports, car le RGPH n'offre pas la répartition par secteur juridique, par branche d'activité et par catégorie socioprofessionnelle.

(3) Il s'agit du sns non agricole et non exactement de la petite production marchande urbaine.

(34) : Voir Abdel BOUZIDI, A.AMIROUCHE, M.K. CHELGHAM, A.TOUAT et Dj. LIABES : L'industrie privée en Algérie, Revue du ENEAP, Alger, n°2, juin 1985.

(35) : Ceci confirme, d'une certaine façon, l'évolution du tableau suivant déjà présenté par Dj.LIABES dans son étude de 1982.

Evolution du secteur privé industriel 1966-1980

Tranches	1966	1969	1974	1977	1980
0 à 4 salariés		2 201	3 201	3 339	5 000 (?)
Plus de 5 salariés		1 845	2 618	2 731	4 387
	3 358	4 046	5 819	6 070	9 387

Source : 1966, 1969, 1974, 1977, Plan 1980 : estimations et calculs sur la base des fichiers.

Rappelons encore que l'étude de l'AARDES sur l'industrie privée, publiée en 1975, révèle déjà que "sur 1 482 entreprises recensées, 939, soit 63,3% sont de petite taille (toutes ont entre 5 et 19 salariés, beaucoup en ont moins de 10), c'est dire leur importance....".

Cette importance de la micro-entreprise se trouve consacrée et favorisée par le statut juridique de l'entrepreneur prévu par les textes de 1982, puisque la société de personnes y est privilégiée (36). Dans l'article 2, il est précisé qu'il s'agit de "tout projet d'investissement initié par une ou plusieurs personnes". Les articles 14 et 28 le confirment : "L'agrément préalable conditionne la création d'entreprises individuelles" (souligné par nous). Or, comme on l'a fait remarquer (37), la notion d'entreprise individuelle semble comprise ici dans son sens originel (classique) : le propriétaire de l'entreprise doit être considéré comme un commerçant engageant, en cas de dette de son entreprise, les biens de l'entreprise, mais aussi les siens propres (l'art.28 du texte ne laisse aucune ambiguïté) (38). La préférence pour la société de personnes est donc bien exprimée : la confiance et la connaissance personnelle sont les critères retenus.

Les enquêtes postérieures aux textes de loi traduisent la nouvelle vitalité engagée : dans la wilaya de Constantine, par exemple, sur 149 entreprises recensées (par Dj. BENCHEIKH), 99 sont des entreprises individuelles (plus de 9 salariés) dont 63 ont été créées entre 1980 et 1985. Selon les données de l'enquête CENEAP (réalisée en 1983) les entreprises individuelles et les sociétés en nom collectif représentent respectivement 21,3% et 10,3% de l'ensemble ("la société par action, forme développée de l'entreprise est une exception, 2,9%") (39). En revanche, la SARL représente 65% de toutes les formes juridiques réunies ; mais on sait -les auteurs de l'AARDES le signalent déjà en 1975- que de nombreuses associations de capital familial sont déguisées en SARL. Dans tous ces cas, les capitaux sont mis en commun au nom de liens de parenté et grâce à eux : "Le marché informel des capitaux n'est informel que par rapport au marché officiel, car le marché des relations personnelles présente les mêmes garanties". Ceci expliquerait peut-être la relative faiblesse de l'épargne institutionnelle (40) et le rôle des familles dans le financement.

(36) : En 1972, déjà 50% des entreprises privées sont des sociétés de personnes, 40% sont des entreprises individuelles et parmi celles-ci la moitié demeurent de petites entreprises.

(37) : Notamment Dj. BENCHEIKH et FEGGOUN dans sa thèse (déjà citée).

(38) : "Les investissements privés peuvent initier, en vue de la création d'entreprises individuelles ou en nom collectif conformément au Code du commerce (...), des projets d'investissements pour un montant maximal de 10 millions de dinars" (art.28, loi n°82-11 du 21 août 1982).

(39) : A. TOUAT et M.K. CHELGHAM, op.cit., p.89.

(40) : L'épargne brute des ménages repérée par la comptabilité nationale révèle une faible progression :

	1984	1985	1986
Epargne brute des ménages (en milliards DA)	8,5	9,2	9,6

Il est vrai que l'évolution de l'épargne (41) pourrait être rapprochée de la dégradation récente du pouvoir d'achat de certains ménages ; mais le phénomène de l'épargne difficilement mobilisable (officiellement) n'est pas nouveau en Algérie. Le taux d'épargne ne s'est pas accru entre 1979 et 1984 (42), et si l'on ne peut oublier que le taux de l'intérêt proposé par la Caisse nationale d'Epargne pour les dépôts sur livret est peu incitatif (5%), surtout par rapport au taux de l'inflation moyen annuel (8,3% entre 1980 et 1984), il ne semble pas que l'épargne existante se laisserait volontiers mobiliser par les canaux officiels, même dans un contexte plus encourageant. Le phénomène a été souvent déploré par les décideurs de l'économie (43), et la loi de 1982 s'est voulue particulièrement stimulante (44). En ce sens, la présentation de 452 projets devant les commissions (nationales et de wilaya) manifeste une "libération" (Dj. BENCHEIKH) de la masse des revenus financiers existants.

L'importance des prêts familiaux dévoile également cette réalité. Dj. LIABES parle de "la famille comme lieu et agent de l'accumulation". et fait remarquer que les enquêtes effectuées (45) sur l'entreprise privée en Algérie ont toutes insisté sur le "rôle de la famille dans la constitution du capital de l'entreprise" et sur "la prépondérance de l'autofinancement dans la constitution du potentiel productif, situation contradictoire quand on sait par ailleurs que les dépôts en banque oscillent entre 10 et 15 milliards de DA". Pour cette raison, l'auteur n'hésite pas à suggérer "l'existence d'une banque privée aux règles aussi strictes que la banque classique". Cette "banque privée(...) va tout investir et s'investir partout : elle prendra en charge le calcul des risques en cours (d'où des taux d'intérêt de 25 à 40%), la péréquation des prix, la prise en compte des différences de productivité, la recherche des garanties(...)" (46).

Jusqu'ici (jusqu'au début des années 80) c'est le secteur commercial qui a été bien souvent l'origine de "la banque privée" pour la micro-entreprise industrielle (observée dans les années 1970). Celle-ci est créée par le marchand grossiste et devient le lieu de fabrication de l'objet de leur commerce. La fonction marchande commande et gère (par personne interposée, souvent très qualifiée) la fonction productive. C'est ce que révèle l'enquête menée par un géographe (A. GAIDON) (47) dans un quartier d'Alger : 20% des petits patrons de Bab El Oued seraient dans ce cas, et J. PENEFF (48) confirme le phénomène

(41) : Voir l'article de R.KHIRI, La famille, le budget, la crise, Actualités-Economie, n°3, avril 1986, p.41.

(42) : Il est passé de 10,4% à 7% entre ces deux dates.

(43) : En 1971, Sm. MAROUGH, alors ministre des Finances, insistait sur "l'importance de la mobilisation de l'épargne privée pour le développement industriel" dans le cadre du Plan quinquennal (sans plaider pour l'investissement privé, peu en faveur à l'époque).

(44) : "Pour la mobilisation de l'épargne privée pour le développement économique".

(45) : Dj.BENCHEIKH et FEGGOUN, à partir de son enquête dans le Constantinois, écrit "que toutes les entreprises s'autofinancement d'abord, font appel aux autres modalités de financement ensuite, 20% aux prêts familiaux...", thèse déjà citée, p.248.

(46) : Dj. LIABES, op.cit., p.136.

(47) : A. GAIDON, Bab El Oued, la vie industrielle dans un quartier d'Alger, mémoire de Géographie, Université de Lyon, Université d'Alger, 1976.

(48) : J. PENEFF, Industriels algériens, Paris, CNRS-CRESM, 1981.

dans son enquête sur les industriels de l'Algérois. Quant aux rédacteurs de l'AARDES, ils signalent en 1975 que "59,6% des petits entrepreneurs sont des commerçants grossistes (...) la plupart des investissements effectués le seraient ainsi par des agents non producteurs" ; ils y ajoutent une observation significative : "La petite production textile servirait de relais à une accumulation ultérieure...". Il arrive aussi que, dans certains cas, la petite entreprise existe par elle-même, mais "n'étant pas de taille" à lutter contre la difficulté des débouchés et de l'approvisionnement, ne disposant pas de moyens de financement suffisants, ni du capital/rerelations nécessaire, elle se lie nécessairement à un marchand qui constitue le client privilégié dans les meilleures hypothèses et un véritable "tuteur" industriel dans la plupart des cas. La mise en place d'une telle relation conduit à une subordination constante de la petite unité de production à l'égard du marchand et s'assortit d'une répartition inégale de la valeur du produit ; la plus grande part est appropriée par le marchand et le petit industriel devient en quelque sorte le khamas de celui-ci (49). Les petites entreprises deviennent l'enjeu du capital commercial. Le marchand n'est plus alors "celui qui déplace" seulement les biens produits (pour tirer parti des différences de prix entre plusieurs unités de production) ; il est celui qui dispose d'une vraie rente de situation à l'égard des petits producteurs puisqu'il peut imposer le prix de son choix ! On devine les conséquences sur l'organisation de la petite unité.

Le petit producteur ne peut survivre qu'en répercutant à son tour le prélèvement qu'il subit dans l'organisation du travail, en sous-rémunérant les travailleurs employés (50) dans un recours au travail non officiel, occasionnel, saisonnier, apprenti ou aide familial. Telle est la solution trouvée au problème posé. On comprend ainsi comment la micro-activité industrielle, en se maintenant dans une forme ancienne, peut devenir une sphère temporaire d'accumulation pour un capital marchand. Le processus qui vient d'être décrit ne concerne pas toutes les micro-unités ; des petites entreprises de conserves alimentaires, de confection, de parfumerie, de meubles et des briqueteries deviennent prospères tout en restant autonomes dans leur petite taille, mais la tendance fréquente est celle qui a été analysée (bien éloignée de la petite propriété "non exploiteuse" proposée par la Charte de 1976).

Aujourd'hui, le phénomène demeure, notamment dans le Constantinois, l'Oranie et le Sud algérien ; mais une autre hypothèse peut être admise pour les petits industriels de la "seconde génération". Pour ceux-ci, "la banque privée serait de grands industriels qui financeraient d'autres industries" (51) et soutenus financièrement par le groupe familial (dont un ou deux membres sont des fonctionnaires) qui se lance également dans l'aventure industrielle. Volonté de transformer un capital-argent en capital productif- "refuge" ? Manière d'éviter un contrôle de l'Etat sur un capital productif qui commence d'opérer sur un mode non officiel ? Le petit privé serait alors le terrain d'essai caché

(49) : "Le système de Khamessat n'est pas l'exclusivité de l'agriculture" écrivent à ce sujet les auteurs du rapport de l'AARDES sur l'industrie privée.

(50) : Le processus est rendu possible pour trois raisons : le risque de chômage qui pèse sur les catégories les plus basses des travailleurs, le faible taux de syndicalisation, le recrutement hors circuit officiel qui présente l'avantage pour l'entrepreneur de ne pas le mettre dans l'obligation d'appliquer le taux légal de salaire (on sait que cette possibilité n'est plus offerte aux entrepreneurs agréés par le nouveau Code des investissements de 1982).

(51) : Dj. BENCHEIKH et FEGGOUN, op.cit., p.100 et 248.

d'un privé officiel ultérieur... "Il marquerait parfois la préférence pour une multiplication de petits ateliers plutôt que la grande entreprise risquée" (52) ; il exprimerait encore "la crainte d'une nationalisation toujours possible", également la préférence pour l'entre-soi" en famille, sans lien extérieur trop étendu (53). Toutes ces raisons militent sans aucun doute pour une prolifération des petites affaires financées par une "banque privée" (aux origines diverses mais assurées). En ce sens, les petits producteurs sont en connivence avec les textes législatifs qui leur sont proposés. Leur relative timidité s'explique également par le fait qu'ils n'appartiennent pas à une bourgeoisie de vieille souche (comme au Caire, à Alexandrie ou à Fez). "Les détenteurs de capitaux sont plutôt d'origine rurale (...), ils se lancent dans l'aventure industrielle à pas hésitants", écrit A. BOUZIDI, mais ils sont confiants en la solidarité du groupe (54).

V- UNE NOUVELLE VALEUR : L'AUTO-EMPLOI

En Algérie -le fait est entendu- la salarisation s'est accrue plus qu'ailleurs au cours des deux dernières décennies ; le statut de salarié est celui de la majeure partie de la population active et le phénomène observable statistiquement (et souligné plus haut) a été provoqué par la redistribution de la population active qui a suivi la restructuration de l'appareil productif. Pourtant, on l'a vu également, "le rapport salarial n'épuise pas toute la réalité sociale du travail" ; il semble même qu'à certains égards, la salarisation perde du terrain au profit d'autres formes d'activité. Ainsi, des faits nouveaux entrent en contradiction avec les références premières (celles du projet industriel lié à l'emploi salarié...) C'est dans ce contexte qu'il faut prendre en compte la nouvelle vitalité de l'auto-emploi. Trois raisons favoriseraient spécialement le phénomène.

A- La dégradation du revenu salarial et la pluriactivité

La rémunération ne peut constituer un revenu effectif que si elle permet d'assurer la reproduction sociale de la force de travail. Cela suppose que le travailleur puisse trouver "dans la sphère des échanges ce dont il a besoin pour se nourrir, se vêtir, éduquer ses enfants, les soigner, loger sa famille, aller à son lieu de travail...". Or il semble, au moins au cours des années 70/80, qu'il ne suffit pas d'avoir la quantité d'argent voulu pour se rendre à son travail ou pour se soigner : il n'y a pas assez de logements, de médecins, de bus... pour le

(52) : Les grandes entreprises sont les plus anciennes en Algérie. Ceci est souligné par A.TOUAT, *op.cit.*, CENEAP, 1986.

(53) : C'est peut-être dans cette optique que les rédacteurs de la Revue du CENEAP (P.88) notent : "La crainte des conflits de travail a favorisé la prolifération des petites affaires" (A.TOUAT et M.K.CHELGHAM).

(54) : Peut-être croient-ils (comme l'écrit G.DUVIGNEAU) "en la forte valeur de la assabya, cette solidarité nouvelle et forte sans laquelle l'homme n'est rien (Ibn Khaldoun cité par l'auteur), et [qui] reconstitue un réseau de liens aussi forts que ceux du sang..." "Bâtir, ouvrir un commerce, travailler au noir (...) s'établir maçon, mécanicien, vulcanisateur, restaurateur...? Lorsqu'un groupe solidaire soutient l'initiative d'un individu, celui-ci peut (...) manifester les capacités d'adaptation les plus souples" (G.DUVIGNEAU, Innovation agricole et société rurale en émergence : l'expérience pilote du Sersou en Algérie (1973-1977), thèse de Doctorat ès-lettres, Université de Nice, 1984, p.751).

nombre grandissant de la population occupée. Faute de valeurs d'usage accessibles, ce revenu monétaire ne serait plus "équivalent général" ; il n'aurait pas sa contrepartie et l'insuffisance du pouvoir d'achat tiendrait dans ce cas à "la défiance qualitative de la sphère des échanges". Cette démonstration faite par le sociologue A. EL KENZ (55) pour les travailleurs d'El Hadjar peut sans doute être étendue à bien d'autres salariés de l'industrie nationale. En outre, une certaine détérioration du pouvoir d'achat se fait jour depuis les années 70 pour les titulaires de revenus fixes. L'indice des prix des produits alimentaires passe de 100 (année de base 1967) à 380 (en 1981), et lorsqu'on sait les proportions dans lesquelles entrent les dépenses de consommation alimentaire dans le budget des ménages (56%), on situe mieux les conséquences de cette évolution sur le plan de l'accès aux biens (et ceci malgré l'effort exceptionnel de l'Etat algérien pour subventionner certains biens essentiels). Les manoeuvres et les ouvriers hautement qualifiés sont les plus vulnérables puisque leur pouvoir d'achat s'est sensiblement détérioré. Dans ces conditions, le salaire ne permet pas aux travailleurs concernés de répondre à la transformation des besoins qu'implique une industrialisation rapide. Il a donc fallu que les ménages inventent leur propre système d'opportunité de revenus pour assurer le maintien de leur niveau de vie.

Pour les ouvriers qualifiés et les techniciens, des formes complémentaires d'activité (services de réparation, de peinture, de plomberie, rendus à titre personnel ou dans un micro-atelier) ajoutent un supplément de revenu à une rémunération insuffisante. Ajoutons toutefois que ces activités peuvent également constituer une occupation de "mieux vivre" dans un contexte où le mode de consommation accentue l'incitation à l'acquisition de certains biens. Pour toutes ces raisons, la pluriactivité est presque devenue la règle. Elle présente un avantage pour l'industrie puisque, d'une certaine façon, elle permet une économie de coût dans l'entretien de la force de travail ; mais celle-ci a une contre-partie : "Les salariés disposant de possibilités de subsistance alternative constituent une main-d'oeuvre moins dépendante et plus disponible par rapport à l'emploi régulier" (56) (c'est sans doute une des raisons d'un certain absentéisme dans l'industrie). Ceci expliquerait, pour partie, un certain frein au développement des formes modernes de production et l'émergence de l'auto-emploi.

B- La fin de l'ère de la rente et un certain désengagement de l'Etat

L'emploi salarié -développé dans le secteur public- "allait de pair" avec la constitution de l'Etat national et la gestion de l'économie (dans les années 70) ; il était lié à ce que l'on appelle une certaine "rentisation de la société" (57) qui permettait à l'Etat-médiateur d'organiser l'accès au surplus (58) (mobilisé en dehors de la contrepartie productive, la rente pétrolière). La contraction récente des recettes publiques (qui en dérivent) explique largement

(55) : A. EL KENZ, Monographie d'une expérience industrielle en Algérie, le complexe sidérurgique d'El Hadjar (Annaba), thèse de Doctorat d'Etat en Sciences humaines, Université Paris VIII, 1983.

(56) : Contradiction née de la non-libération complète de la main-d'oeuvre ?

(57) : Si Amer OUALI développe particulièrement cette question dans son mémoire récent.

(58) : C'est l'idée de L.BELAAZ lorsqu'il parle du "salaire faveur" (Logique économique ou logique de lutte dans la détermination des salaires, thèse Magister, Université de Constantine, 1985).

un certain désengagement de l'Etat et les encouragements adressés au secteur privé. Le dérapage puis la dévalorisation du secteur public et "la restructuration sociale opérée par la rente" (Si AMER OUALI) ajoutent encore aux raisons des nouvelles orientations prises. La dépréciation de l'emploi salarié (tel qu'il était entendu dans le secteur public productif) s'y trouve attachée.

En revanche, deux phénomènes pourraient accompagner le mouvement engagé : la mise en place d'un emploi salarié "plus classique" (à l'intérieur d'une gestion plus rationnelle) pour des travailleurs (plus vulnérables) (59) et l'émergence d'un auto-emploi devenu, du même coup, une valeur revitalisée.

C- Une nouvelle valeur ?

Au-delà des données concrètes rationnelles et incontestables pour analyser la pluriactivité, on peut se demander si les explications invoquées ci-dessus n'entrent pas en connivence avec le comportement des travailleurs : un certain attrait pour l'activité indépendante plus gratifiante, la responsabilité de métier (retrouvée), le besoin de travailler entre soi, dans une relation plus personnalisée, renouant ainsi avec une certaine histoire sociale des hommes. Cet attrait se trouverait peut-être aujourd'hui réactivé par les effets idéologiques des options nouvelles.

Dans la période des années 70, en effet, le statut de salarié dans le secteur public de l'administration ou de la production était tout à fait enviable pour une population presque entièrement rurale, y compris pour la bourgeoisie d'origine provinciale. J. PENEFF n'écrit-il pas à son propos (60) : "Elle orienterait volontiers ses enfants vers le secteur nationalisé et l'administration (...) ; la bourgeoisie privée issue des zones rurales(...) se perçoit comme dominée (...) culturellement". Aujourd'hui, une étape nouvelle est franchie : si l'on compare le poids des effectifs de travailleurs embauchés dans le privé, au recensement de 1977 et au recensement de 1966, on est déjà frappé par le chemin parcouru. "On est loin des premières années de l'indépendance", écrit à ce sujet A. EL KENZ. Actuellement, la différence est encore plus marquée : on perçoit déjà les effets du nouveau visage pris par le privé.

"La rentabilité des capitaux investis (plus grande que dans le secteur public), la vitesse d'accumulation (également plus grande), l'aisance financière (...), cette prospérité a une conséquence sur l'idéologie générale de la cité". En 1982, A. EL KENZ écrit : "Un patron du secteur privé est devenu aujourd'hui quelqu'un qu'on admire, une maqla (...) qui se voit et s'entend de loin, qui (...) loge dans une villa de l'ancien quartier des riches colons (...), marie ses enfants avec faste et cotise à la construction d'une mosquée. Rien à voir avec le cadre même supérieur d'El Hadjar, un agent SNS (61) était un bon parti pour les mères à la recherche d'un beau-fils. Aujourd'hui, les alliances matrimoniales ont changé d'objectif, rien ne vaut un bon capitaliste (...) privé".

(59) : Parce que sans alternative.

(60) : J.PENEFF a fait son enquête dans l'Algérois au cours de la période 1970-73.

(61) : SNS : Société nationale de Sidérurgie.

Ce renversement des valeurs est peut-être la marque de la fin d'une période, comme le suggère A. EL KENZ (62). Un nouvel espace social "serait-il en train de naître ?" "Une société atomistique", semble dire Dj. BENCHEIKH. Pourtant, les options prises par le régime politique en vigueur ne se veulent pas "une nouvelle étape". Il s'agit d'une libéralisation... "contrôlée", voire...

VI- LA PETITE PRODUCTION MARCHANDE ENTRE LA REGLEMENTATION ET LA CLANDESTINITE

Le développement formidable du marché intérieur, la faiblesse de la réglementation des prix favorisent la rentabilité des capitaux investis (même "petits") et donc l'extension future de la petite production marchande. Pourtant, si la portée des mesures prises devient plus radicale, si la recherche d'une complémentarité réelle public/privé rend plus vigoureuse l'application des textes, si enfin la préoccupation d'un salariat élargi (par le privé) et celle des ressources fiscales nouvelles se font jour, alors les modalités d'existence de la petite production "à visage découvert" peuvent être mises en cause. Une question pourrait bien se poser : la petite production sera-t-elle amenée à se soumettre sur un mode déclaré ou à se démettre en existant cachée ? La voie choisie sera déterminante.

Quoiqu'il en soit, cachée ou officielle, la petite production a sans doute encore de beaux jours. Sa vitalité nouvelle est significative, mais elle n'est pas totalement acquise. Elle est le rouage nécessaire mais temporaire d'un certain mode de reproduction économique à un moment donné de l'histoire d'une société (63). Pour autant, elle n'en est pas la forme dominante. Elle est un processus ancien qui se réinvente et fait une alliance provisoire avec des lignes de forces nouvelles. Vers quelle orientation (64) ? La nature de la salarisation (ancienne et nouvelle à la fois ?) en dépend ; l'importance de l'auto-emploi également.

(62) : A. EL KENZ, op.cit., p.252.

(63) : Dans un certain environnement international.

(64) : Celle d'un Etat-pouvoir sans contrôle réel (sur les phénomènes observés) ou celle d'un Etat fort mais sur un mode autre que celui des années 70 ?

LES POLITIQUES DE PROMOTION
DU SECTEUR INFORMEL EN TUNISIE

Jacques CHARMES
Directeur de Recherche, ORSTOM

Ali SANAA
Chef du Service des Etudes et
de la Planification, Ministère des
Affaires Sociales, Tunis.

Depuis 1980 a été mise en oeuvre en Tunisie une politique d'aide et de promotion de l'artisanat et des petits métiers dont il apparaît intéressant aujourd'hui de dresser un premier bilan et de tirer des enseignements, en vue d'améliorer et de rendre plus efficaces les mesures déjà prises, d'orienter celles qui sont en préparation ou de suggérer celles qu'il conviendrait de prendre.

En réalité, l'aide à l'artisanat et aux petits métiers fait partie d'un ensemble de mesures prises à des périodes diverses au cours des quinze dernières années et poursuivant des objectifs différents (création de petites et moyennes entreprises, développement de petites activités rurales non agricoles, soutien du travail à domicile...). Cette relative dispersion des efforts et l'incohérence apparente qui en résulte, s'expliquent par la façon progressive dont le planificateur et le législateur ont pris conscience de l'importance de l'enjeu que représente le secteur non structuré dans l'économie nationale. Tout se passe donc comme si l'on disposait en Tunisie d'un appareil de mesures relativement complet et bien conçu, mais dont on n'arriverait pas à tirer des effets suffisamment dynamiques et positifs en l'absence d'une philosophie générale et d'une attitude politique affirmée et cohérente à l'égard du secteur : le manque d'harmonie et de coordination d'ensemble qui en découle nuisant en quelque sorte à l'efficacité de chaque mesure particulière.

Nous examinerons successivement :

- l'émergence progressive du secteur non structuré comme une réalité qui s'impose au planificateur et aux pouvoirs publics ;
- les diverses mesures législatives et réglementaires que l'on peut considérer comme faisant parties intégrantes d'une politique du secteur non structuré, ainsi que celles qui interviennent à ses marges ;
- les résultats de ces diverses mesures et l'interprétation que l'on peut en donner.

Enfin, nous tenterons de dresser un bilan d'ensemble et de présenter un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer l'efficacité du système actuellement en place.

I - LE SECTEUR NON STRUCTURE ; EMERGENCE D'UNE REALITE QUI S'IMPOSE AU PLANIFICATEUR ET AUX POUVOIRS PUBLICS

1 - Les raisons d'une ignorance

Dans un pays comme la Tunisie, l'artisanat a toujours représenté une fraction importante de l'emploi urbain, depuis des dates très anciennes. Pour autant que l'on puisse utiliser les sources statistiques disponibles à diverses périodes⁽¹⁾, l'artisanat de production - défini ici comme l'ensemble des activités employant moins de 10 personnes - représentait près de 76,8 % de l'emploi des branches manufacturières en 1956, 56,1 % en 1966, 50,8 % en 1975 et 46,4% en 1980. Ces chiffres peuvent paraître étonnants dans la mesure où l'on attribue l'intérêt actuellement porté au secteur non structuré au volume d'emploi qu'il représente et à ses performances en matière de création d'emplois⁽²⁾. Mais il faut bien comprendre que si l'artisanat représentait à l'origine l'essentiel de l'emploi urbain, c'était à une époque où l'administration n'était pas aussi développée qu'aujourd'hui et ne s'était pas attribué les fonctions économiques qu'on lui connaît actuellement, et où l'industrie était quasi inexistante. La part relative de l'artisanat n'a donc pu que décroître avec la construction de l'Etat moderne et d'une industrie nationale.

(1) Recensements Généraux de la Population de 1956, 1966, 1975 et Enquête Population-Emploi 1980.
Recensements des Activités Industrielles de 1957, 1975, 1980.
Recensements des Etablissements de 1976 et 1981.

(2) Ces statistiques ne portent que sur le seul secteur secondaire, et leur caractère paradoxal serait sans doute atténué s'il était possible d'y inclure le commerce et les services. Mais les sources disponibles ne le permettent pas.

Cette tendance générale, qui peut être plus ou moins accentuée selon les pays (mais on dispose rarement des données statistiques nécessaires pour la faire ressortir), va évidemment dans le sens de la logique du développement et de l'idée que l'on s'en fait. C'est pourquoi les politiques de développement entreprises dès l'Indépendance ont donné la priorité aux grands projets industriels. Une telle priorité ne s'est pas seulement traduite par des avantages accrus consentis à l'industrie, mais aussi par la mise en veilleuse ou le renoncement au maintien de structures spécifiques à l'artisanat qui avaient pourtant fait leurs preuves mais que l'on considérait désormais comme surannées⁽³⁾.

La période de développement des coopératives au cours des années soixante va provoquer une accélération du processus de décroissance de la part relative de l'artisanat, sinon en s'attaquant directement à lui, du moins en représentant une menace pour le secteur. De sorte qu'à la fin des années soixante, lorsque prend fin l'expérience des coopératives, le planificateur en est venu tout naturellement à négliger le secteur de l'artisanat considéré comme marginal : les instruments de planification des ressources humaines et de la production (Comptabilité Nationale) ignorent totalement une réalité qui va connaître un essor considérable dès le début de la nouvelle politique de libéralisation économique, et amorcer un redressement de la tendance relative précédemment mise en relief. Ce n'est cependant qu'au bout de plusieurs années que l'on va prendre conscience de cette tendance et, du point de vue de la politique économique officielle, une telle évolution s'interprète comme un tassement de la croissance industrielle. Ainsi s'explique l'intérêt nouveau

(3) Par exemple, la Caisse Centrale de Crédit Artisanal et Maritime qui a laissé une marque très positive dans la mémoire des vieux artisans d'aujourd'hui.

accordé au secteur non structuré : il est l'envers de la déception occasionnée par l'incapacité du secteur industriel à absorber les nouvelles générations de travailleurs de plus en plus nombreuses à se présenter sur le marché du travail.

2 - Les enquêtes de l'Institut National de la Statistique sur le secteur non structuré

Le début des années soixante-dix correspond, dans l'ensemble des pays en voie de développement, à une prise de conscience des limites de la croissance industrielle. C'est à cette époque que le Bureau International du Travail lance le Programme Mondial de l'Emploi, et qu'à son instigation, le concept de secteur non structuré fait son apparition. De nombreux pays entreprennent des recherches sur ce secteur, mais le plus souvent au milieu du scepticisme des planificateurs et des pouvoirs publics. En Tunisie, l'Institut National de la Statistique (INS) lance un Recensement Général des Etablissements, premier volet d'un système d'enquêtes qui va largement innover dans ce domaine puisqu'il constitue l'une des rares expériences à avoir été réalisée au niveau national.

C'est en 1976 que fut en effet entrepris et mené à bien le premier Recensement des Etablissements en milieu urbain. Procédant à un véritable porte à porte et dénombrant tous les établissements, quelle que soit leur taille ou leur activité, cette opération permet, pour la première fois, de prendre la vraie mesure du phénomène : les petits établissements de moins de dix emplois représentaient près de 54 % de l'emploi du secteur privé non agricole. Grâce à l'analyse comparative des sources démographiques (Recensement de la Population de 1975) et des sources d'entreprises (Recense-

ment des Etablissements de 1976 et Recensement des Activités Industrielles), on s'apercevait alors que l'ensemble des activités du secteur non structuré, s'exerçant dans des établissements ou en dehors (travail itinérant ou à domicile), représentait près de 40 % de l'emploi non agricole, et près du quart de l'emploi total. Ce fut une révélation que vinrent consolider les premiers résultats des enquêtes sectorielles sur la production et les revenus.

Le système d'observation mis en place par l'INS comprenait en effet un volet d'enquêtes statistiques par sondage dont les questionnaires avaient pu être élaborés et faire l'objet d'une adaptation systématique grâce à des monographies socio-économiques de métiers. Les premières enquêtes sur le secteur du Bois et de l'Ameublement révélèrent que les Comptes Nationaux, ignorants du secteur non structuré, sous-estimaient la production du secteur de plus de la moitié, et par voie de conséquence, le PIB de près de 0,5 % (pour ce seul secteur). Ces résultats commençaient à être connus au moment de la préparation du VI^e Plan de Développement (1982-1986) et lorsque le planificateur, au terme de ses projections de main-d'oeuvre, débouche sur un déficit de près de 70 000 créations d'emplois, il en vient tout naturellement à se demander si le secteur non structuré ne pourrait pas combler ce déficit. C'est de cette période que date la volonté d'encourager et de promouvoir le secteur, et la création du Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers.

Mais déjà avait été décidée la généralisation des enquêtes sur le secteur non structuré. Le Recensement des Etablissements est renouvelé en 1981 : il porte alors sur l'ensemble des agglomérations de plus de 300 habitants et permet de reconstituer ces entreprises à partir de leurs

établissements. Sur la base du Recensement de 1981 est réalisée l'Enquête Nationale sur les Activités Economiques (ENAE.81) qui va fournir pour le secteur non structuré, des résultats strictement complémentaires de ceux qui sont collectés sur le secteur moderne, pour toutes les branches manufacturières et commerciales, et les principales branches de services. Cette enquête est censée permettre l'intégration du secteur non structuré dans les Comptes Nationaux, et l'estimation de la contribution globale du secteur à la formation du Produit National. Mais l'un de ses résultats majeurs aura été de montrer que le revenu brut de l'entrepreneur du secteur non structuré s'élevait en moyenne à plus de trois fois le salaire moyen du secteur moderne.

3 - Définition du secteur non structuré et répartition de ses effectifs dans l'ensemble de la main-d'oeuvre

Les enquêtes et travaux de l'INS ont mis en pratique une définition simple et opérationnelle du secteur non structuré: celui-ci est constitué par l'ensemble des activités non appréhendées par les statistiques périodiques d'entreprises. Dans le cas de la Tunisie où un Recensement des Activités Industrielles est effectué annuellement sur les entreprises de 10 emplois et plus, cette définition pouvait se ramener au critère simple de la taille de 10 emplois (chef d'entreprise compris). Bien entendu ce critère doit être modulé selon les branches d'activités, notamment dans le commerce; d'autre part, certaines branches comme les professions libérales, par exemple, sont systématiquement exclues du secteur non structuré et versées dans le secteur moderne.

L'exploitation du Recensement des Etablissements de 1976 et des enquêtes sectorielles qui ont suivi ont d'ailleurs apporté un certain nombre d'arguments à l'appui de ce critère de taille :

- en dessous de cette taille, la main-d'oeuvre salariée représente toujours, en moyenne, moins de la moitié des effectifs des établissements ;
- jusqu'à la taille 10 (ou 6 dans le commerce), la proportion des apprentis et des aides familiaux dans la main-d'oeuvre des établissements va croissant ; elle décroît à partir de cette taille ;
- la taille 10 est la borne supérieure du seuil fiscal, à partir duquel les entreprises passent en général de l'imposition au forfait à l'imposition sur les bénéfices ; dans les branches manufacturières et de services, c'est d'ailleurs à partir de cette taille que l'on observe la tenue régulière d'une comptabilité.

Cette définition par la taille est importante à un double titre : d'une part, elle sera reprise par la législation sur l'artisanat et les petits métiers ; d'autre part, elle permet de décomposer la population active en plusieurs éléments cohérents et relativement homogènes, de façon particulièrement éclairante.

Le tableau 1 ci-après montre la place qu'occupe dans l'emploi non agricole en 1975 et 1980, le secteur non structuré localisé des petits établissements de moins de 10 personnes, et le secteur non structuré non localisé dont les

effectifs sont obtenus par solde de la comparaison des sources (travail à domicile, tâcherons, marchands ambulants et travailleurs itinérants).

Le tableau 2 nous montre la répartition du secteur non structuré et de ses deux composantes dans les diverses branches d'activités non agricoles en 1980. Nous ne présentons pas ces chiffres afin de les commenter, cela ayant été déjà fait par ailleurs, mais afin de montrer l'importance des composantes du secteur non structuré auxquelles sont susceptibles de s'adresser ou sur lesquelles s'efforcent d'agir les diverses mesures de politique économique qui ont été prises au cours des dernières années. En particulier, nous avons essayé de faire ressortir dans le tableau 3 les groupes spécialement concernés par telle ou telle mesure.

- L'aide à l'artisanat et aux petits métiers proprement dite s'adresse plutôt aux petits entrepreneurs du secteur non structuré localisé de l'industrie et des services, pour ce qui concerne l'aide à l'extension ; à leurs salariés et aux divers tâcherons du secteur non structuré non localisé, pour ce qui concerne l'aide à la création.

Tableau 1

LE SECTEUR NON STRUCTURE DANS L'EMPLOI NON AGRICOLE
EN TUNISIE - 1975 et 1980

Composantes de l'emploi non agricole	1975		1980	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Administration	145 200	18,3	190 500	19,5
Secteur à participation publique	127 100	16,0	177 000	18,1
Secteur privé moderne	133 000	16,7	185 900	19,0
Secteur non structuré localisé	154 500	19,4	178 400	18,2
Secteur non structuré non localisé	174 600	21,9	195 600	20,0
Occasionnels - Saisonniers	60 900	7,7	51 000	5,2
Population active occupée non agricole	795 300	100,0	978 400	100,0

Source : CHARMES J. : "Place et rôle du secteur non structuré dans la planification du développement et les politiques d'emploi en Tunisie"

Banque Mondiale - 1983 - 73 p.

A paraître dans "Tunisia - Employment Report", World Bank, 1985.

Tableau 2 : COMPOSITION DU SECTEUR NON STRUCTURE PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN 1980

Branches d'activités	Effectifs du secteur non structuré			% du secteur non structuré		
	localisé	non localisé	ensemble	non localisé	dans l'ensemble de la branche	dans l'ensemble du sec. non st.
Industries agricoles et alimentaires	6 900	2 000	8 900	22,5	30,0	2,4
Matériaux de construction, céramique, verre	2 500	11 000	13 500	81,5	20,3	3,6
Industries métalliques, mécaniques, électriques	7 800	700	8 500	8,2	26,6	2,3
Textile, Habillement, Cuir	15 100	91 400	106 500	85,8	62,2	28,5
Bois, Imprimerie, Divers	16 800	5 500	22 300	24,7	61,8	6,0
Bâtiment, Travaux Publics	1 300	40 700	42 000	96,9	26,6	11,2
Ensemble Industrie	50 400	151 300	201 700	75,0	40,0	53,9
Ensemble Commerce	79 600	10 800	90 400	11,9	85,0	24,2
Transport	-	8 600	8 600	100,0	14,1	2,3
Hôtellerie, Restauration	12 900	-	12 900	0,0	41,6	3,4
Réparations	21 900	2 300	24 200	9,5	88,3	6,5
Autres services	13 600	22 600	36 200	62,4	48,7	9,7
Ensemble Services	48 400	33 500	81 900	40,9	42,3	21,9
Ensemble non agricole	178 400	195 600	374 000	52,3	46,5	100,0

Source : CHARMES J. - op.cit.

Tableau 3

LES GROUPES CIBLES DE LA POLITIQUE DE PROMOTION DU SECTEUR NON
STRUCTURE

en nombre d'emplois

1980	Industrie	Commerce	Services	Ensemble
<u>Secteur non struc-</u> <u>turé localisé</u>	<u>50 400</u>	<u>79 600</u>	<u>48 400</u>	<u>178 400</u>
- dont secteur intermédiaire	3 600	1 300	1 300	6 200
<u>Secteur non struc-</u> <u>turé non localisé</u>	<u>151 300</u>	<u>10 800</u>	<u>33 500</u>	<u>195 600</u>
- dont Travail à domicile. Textile. Confection	91 400			91 400
- Tâcherons du Bâtiment	40 700			40 700
- Autres tâcherons	19 200		3 700	22 900

- La frange supérieure du secteur non structuré localisé que nous avons appelée secteur intermédiaire, pourrait prétendre aux aides classiques destinées à la petite et moyenne entreprise. Il s'agit d'entreprises employant 10 personnes et plus, mais constituées essentiellement d'établissements de moins de 10 personnes ; autrement dit, ce sont des entreprises de taille intermédiaire, fonctionnant selon des modalités et des comportements propres aux petits établissements, mais faisant déjà preuve d'une capacité d'accumulation⁽⁴⁾.
- Enfin, les mesures d'aide sociale au bénéfice des familles démunies ont surtout concerné le travail à domicile du textile et de la confection.

Cependant, ces groupes-cibles n'étaient pas les seuls visés par une politique d'aide et de promotion de l'artisanat. Les mesures destinées à favoriser l'emploi des jeunes sont inséparables d'une telle politique. Et parmi ces jeunes, une catégorie paraissait particulièrement digne d'attention : celle des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire professionnel dont une enquête récente, réalisée par le Ministère de l'Education Nationale et l'Institut National du Travail, avait montré les difficultés d'insertion dans le monde du travail : près de 40 % de la promotion 1978 étaient toujours sans travail en 1981, et près de 40 % de ceux qui travaillaient avaient été embauchés dans le secteur non structuré, à des salaires inférieurs au SMIG. Ces jeunes diplômés ne disposaient-ils pas de connaissances techniques de base suffisantes pour que l'on puisse envisager de les aider à s'installer à leur compte ?

(4) Cf. J. CHARMES (1983) : op.cit.

C'est dire qu'une politique de promotion de l'artisanat et des petits métiers ne s'adresse pas aux seuls artisans ou assimilés, et à leurs employés ; elle doit également offrir les opportunités de créer leur propre entreprise aux jeunes qui disposent de la formation et de l'initiative nécessaires.

II - LA LEGISLATION ET LES MESURES D'AIDE ET DE PROMOTION DE LA PETITE ENTREPRISE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITS METIERS

Le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRAM) est l'élément central du système d'aide que nous allons examiner. Cependant, bien avant sa création en 1981, des opérations poursuivant des objectifs différents incluaient une aide aux petites entreprises ou aux petites activités, ou même s'y consacraient entièrement. Il s'agit du Programme de Développement Rural, du Programme de la Famille Productive, du Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielles et d'une façon générale de toutes les facilités offertes pour favoriser le retour et l'installation des travailleurs émigrés (de ce point de vue, l'expérience originale d'une organisation non gouvernementale : l'Association pour le Développement et l'Animation Rurale - ASDEAR - mérite une mention spéciale), et enfin de la ligne de crédit consacrée à la promotion des petites activités artisanales dans les projets de réhabilitation urbaine financés par la Banque Mondiale et l'USAID dans des quartiers de Tunis et de Sfax.

Toutes ces expériences plus anciennes et qui bénéficient donc d'une certaine durée, peuvent apporter de précieux renseignements pour la mise en oeuvre, le développement et l'amélioration de la législation spécifique plus récente.

Par la suite, la création du Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers induit des transformations dans les finalités et les modalités des opérations qui lui préexistaient.

Et d'autre part, les pouvoirs publics ont souhaité réglementer les professions artisanales par l'institution d'un statut de l'artisan, de la carte professionnelle et le projet de création de chambres de métiers, tant il est vrai que pour l'Etat, l'aide dispensée ne peut qu'aller de pair avec l'acceptation et l'application de certaines règles du jeu institué et arbitré par lui.

Nous examinerons donc successivement :

- Les opérations ou les mesures qui existaient antérieurement à la législation de 1981.
- Le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers.
- Les transformations induites sur les mesures antérieures par la législation de 1981, et les autres mesures récentes.
- Les tentatives de réglementation de la profession d'artisan.

1 - Les opérations ou mesures antérieures à la législation de 1981

a) - Le Programme de Développement Rural (PDR) a été institué par le décret 73-310 du 20 juin 1973. Il s'agit donc d'une opération déjà ancienne, à laquelle plus de 190 millions de dinars de ressources ont été alloués entre 1973 et 1982, et 170 millions de dinars ont été affectés pour la

durée du VIe Plan (1982-1986)⁽⁵⁾. La finalité du Programme était (et reste toujours) de freiner l'exode rural en réduisant l'écart entre le milieu rural et le milieu urbain : pour cela, il cherchait à améliorer les conditions de vie en milieu rural par le biais de diverses réalisations à caractère social (habitat, santé...), la création d'infrastructures et d'équipements collectifs, et surtout par la consolidation ou la création de sources de revenus dans les ménages ruraux : la création d'emplois permanents, la formation professionnelle et la consolidation d'emplois existants étaient présentées comme des objectifs prioritaires.

À ses débuts, le Programme a surtout été orienté vers l'assistance, d'autant plus que les modalités de répartition et de distribution de l'aide étaient plus politiques que techniques. Ce n'est qu'à partir de 1977 que les objectifs précédemment énumérés sont véritablement devenus prioritaires. Au cours de la décennie 1973-1982, plus de 28 % des crédits leur ont été alloués, et près de 19 % à la création et à la consolidation d'emplois (1,8 % dans l'artisanat et 4% dans les petits métiers).

Les populations visées par ces deux derniers domaines qui nous intéressent plus spécialement, sont les familles déshéritées à qui l'on attribue, sous forme de subventions en nature, équipement (métier à tisser, machine à coudre...) et matière première (laine), afin de créer une source permanente de revenus en leur sein. Ces actions dans le domaine de l'artisanat, qui se rapprochent beaucoup de celles de la Famille Productive, sont instruites et étudiées par les

(5) Ces deux chiffres ne sont pas cumulables puisqu'ils se chevauchent. Le budget de l'année 1982 était de plus de 28 millions de dinars. D'autre part, le chiffre du VIe Plan inclut le programme de la famille productive (24 millions de dinars).

services régionaux de l'Office de la Promotion de l'Emploi et de l'Office National de l'Artisanat. L'aide dans le secteur des petits métiers concerne toutes les activités autres que l'agriculture et l'artisanat (au sens précédent): elle bénéficie à des couches moins déshéritées, sous forme de subventions (venant compléter l'autofinancement) et de prêts.

L'aide accordée par le PDR prend deux formes : une subvention de 150 dinars maximum (100 dinars à l'origine) destinée en principe à venir compléter l'autofinancement des familles à bas revenus qui exploiteront directement le projet ; et un prêt, qui ne peut dépasser 80 % de l'autofinancement, d'un montant de 150 à 1 850 dinars⁽⁶⁾, sans intérêt, remboursable en trois ans (prêts inférieurs à 500 dinars) ou six ans, avec une année de grâce (deux années pour ceux qui ont bénéficié d'autres prêts). Lorsque, faute de titre de propriété ou de garantie bancaire, le bénéficiaire d'une aide du PDR n'est pas éligible à d'autres prêts (FOPRODI et désormais FONAPRAM), il peut obtenir un prêt qui, avec la subvention, ne doit pas dépasser 1 000 dinars⁽⁷⁾. Si le bénéficiaire est éligible au FOPRODI, il peut obtenir un prêt de 2 000 dinars (subvention comprise), dans la limite de 49 % du capital ou de 15 % du coût du projet.

En fait, on n'a abouti aux règles telles qu'elles viennent d'être énoncées, qu'après maints tâtonnements destinés à corriger excès et déséquilibres, et que traduisent les circulaires du Ministère du Plan n° 297 du 18 mars 1977, 75-

(6) Le montant total de l'aide PDR (subvention + prêt) ne peut donc dépasser 2 000 D.

(7) Pour obtenir le montant maximum du prêt (850 D), l'autofinancement hors subvention, doit donc s'élever à près de 910 D.

1978 en particulier insiste sur le fait que les projets de création et consolidation d'emplois doivent être rentables et immédiatement productifs, que les prêts doivent être immédiatement complémentaires de ceux accordés par les Fonds spéciaux tels que le FOPRODI, sans que le PDR soit tenu de fournir tout ou partie de l'autofinancement.

Dès l'origine sont donc en germe dans le PDR, deux actions qui prendront ultérieurement leur essor: les actions de création et consolidation d'emplois dans l'artisanat (et l'agriculture-élevage) préfigurent le programme de la Famille Productive ; les actions dans le domaine des Petits Métiers annoncent le FONAPRAM, et en attendant, constituent un marche-pied vers l'accession au FOPRODI.

b) - Le Programme de la Famille Productive est mis en oeuvre par la Direction du Développement Social du Ministère des Affaires Sociales. Il s'agit d'une action sociale qui vise à venir en aide aux familles les plus démunies en leur procurant une source de revenu permanent. A l'origine, en 1976, ces familles étaient choisies en général parmi celles qui étaient assistées par le Comité National de Solidarité Nationale : c'étaient principalement des familles dont le chef était une femme (veuve ou divorcée). Par la suite, le seuil de pauvreté fut défini sur des bases plus objectives : à partir des statistiques sur le budget des ménages, et selon les méthodes préconisées par la Banque Mondiale, ce seuil a été fixé pour 1980 à 60 dinars par personne et par an en milieu rural, à 120 dinars en milieu urbain. Disposant d'un budget plus important dans le cadre du VIe Plan (24 millions de dinars), le Programme est entré dans une nouvelle phase, s'orientant vers une aide à des communautés déshéritées plutôt qu'à des familles isolées. Plusieurs avantages

en découlent : une meilleure intégration du programme au milieu, la possibilité de mobiliser les dynamismes communautaires, et de créer des associations locales permettant de faire sortir l'action du strict cadre du foyer. En outre, depuis 1982, le Programme touche systématiquement les jeunes filles de 13 à 18 ans ayant reçu une formation en vue de les enraciner à leur milieu d'origine, dans les centres de la Jeune Fille Rurale. Cette nouvelle orientation devrait faciliter la mise en oeuvre et le suivi des opérations par les assistantes sociales qui ont la responsabilité de 60 familles en moyenne, et les instituteurs d'éducation sociale (90 familles).

Par rapport aux actions comparables du Programme de Développement Rural, les projets "Famille Productive" présentent ainsi l'avantage d'être préparés et accompagnés par une action socio-éducative préalable ou complémentaire (apprentissage de l'exploitation et de la gestion des ressources familiales, alphabétisation, planning familial, prévention sanitaire, éducation nutritionnelle, éducation des enfants...), et d'être suivis et évalués de façon relativement permanente.

L'aide accordée par le Programme au bénéficiaire consiste, dans les secteurs de l'agriculture-élevage, de l'artisanat et des petits métiers en une formation préalable au métier concerné et en la mise à disposition de l'équipement nécessaire, de la quantité de matière première indispensable au démarrage, et d'une allocation mensuelle (15 dinars actuellement) censée permettre la satisfaction des besoins familiaux durant la phase d'entrée en production (six mois) et l'utilisation ultérieure des recettes en vue du renouvellement de la matière première. Depuis 1983, en outre, une partie de l'aide est octroyée sous forme de prêt

remboursable sur cinq ans, sans intérêt, et dans la mesure des capacités du bénéficiaire (300 dinars restent sous forme de don).

D'une certaine façon, on voit donc que le Programme de la Famille Productive est déjà une amélioration des modalités d'action du PDR dans les secteurs de l'artisanat et des petits métiers (et de l'agriculture), et que dans sa philosophie, il s'en rapproche de plus en plus puisqu'il sort du cadre familial et envisage celui de la collectivité, à travers l'amélioration des conditions de vie. Dans la planification et le budget, le programme de la Famille Productive est d'ailleurs considéré comme une composante particulière du PDR.

c) - Le Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielles (FOPRODI) a été institué par l'article 45 de la loi de Finances n° 73-82 du 31 décembre 1973, organisé par le décret 74-793 du 16 août 1974, et remodelé par le décret 78-578 du 9 juin 1978, actuellement en vigueur. Le Fonds, dont l'Agence de Promotion des Investissements est le maître-d'oeuvre, a pour but d'encourager la création et le développement des petites et moyennes entreprises dans les branches industrielles et le bâtiment, en aidant à réaliser de projets d'un montant inférieur à 500 000 dinars de promoteurs présentant les qualifications requises, ne disposant pas des garanties mobilières ou immobilières suffisantes (sous-entendu : pour être éligibles au crédit bancaire ordinaire compte tenu du montant des prêts nécessaires) et acceptant d'exploiter ou de gérer le projet, directement et à plein temps.

L'aide du FOPRODI consiste en une dotation en capital, et le cas échéant en un prêt à des conditions particulièrement avantageuses. Le concours du Fonds intéresse d'une façon générale tous les projets d'un montant inférieur à 500 000 dinars d'investissement, mais des avantages supplémentaires sont accordés aux projets d'un montant compris entre 75 000 et 250 000 dinars d'investissement, et surtout aux projets inférieurs à 75 000 dinars d'investissement.

Trois catégories de projet sont en effet prévues :

- Pour les investissements inférieurs à 75 000 dinars (fonds de roulement inclus), le promoteur doit apporter au minimum 10 % du capital ; la dotation accordée par le FOPRODI ne peut dépasser 70 % du capital, lequel ne peut excéder 30 % de l'investissement ; dans tous les cas, la dotation doit permettre au promoteur de contrôler 51 % du capital social. Elle est remboursable sur 12 ans, à 3 % d'intérêt, avec 5 années de délai de grâce.

Le reste du montant de l'investissement (qui ne peut donc excéder 70 % du coût total du projet) fait l'objet d'un crédit spécial FOPRODI à moyen et long terme, remboursable en 10 ans, à 4 %, avec un délai de grâce de 3 ans⁽⁸⁾.

Les projets d'extension inférieurs à 45 000 dinars (fonds de roulement exclus) peuvent bénéficier d'un tel crédit FOPRODI, mais le remboursement se fait alors sur 7 ans, sans délai de grâce.

(8) Dans un tel cas, le financement du FOPRODI peut atteindre plus de 90 % du projet d'investissement.

- Pour les investissements compris entre 75 000 et 250 000 dinars, les conditions d'octroi de la dotation en capital restent les mêmes. Mais le concours du FOPRODI en ce qui concerne le reste de l'investissement se limite à la prise en charge, sur les 6 premiers mois, des intérêts des emprunts contractés auprès du système bancaire. Car, bien que ses garanties personnelles soient en principe insuffisantes (c'est un des critères d'éligibilité au FOPRODI), le promoteur a une certaine assurance d'obtenir les crédits nécessaires auprès du système bancaire, du fait de l'agrément du Fonds.

- Pour les investissements compris entre 250 000 et 500 000 dinars, le promoteur doit apporter au moins 20 % du capital, et la dotation du Fonds ne peut excéder 45 % du capital: les conditions de remboursement restent identiques.

Dans les deux derniers cas, ce sont les crédits bancaires ordinaires qui sont mobilisés. Depuis le 21 juillet 1982, les promoteurs de projets d'un montant d'investissement compris entre 75 000 et 500 000 dinars, agréés ou non par le FOPRODI, peuvent en outre bénéficier de la ligne de crédit BIRD n° 1969 TUN. Cette ligne de crédit (d'un montant de 30 millions de \$ US) permet à la Banque Mondiale d'attribuer des prêts pouvant s'élever à 56 % du coût total de l'investissement (14 % devant être obligatoirement empruntés auprès de la banque intermédiaire), remboursables sur 13 ans, au taux d'intérêt bancaire ordinaire pour les crédits à moyen terme pour les petites et moyennes entreprises, avec 3 ans de délai de grâce pendant lesquels seuls sont dus les intérêts. Outre le montant de l'investissement qui doit être inférieur à 500 000 dinars, les critères d'éligibilité au

crédit BIRD sont : un coût d'investissement par emploi inférieur à 15 000 dinars, et un taux de rentabilité interne supérieur à 10 %.

Bien entendu, les projets financés sur crédits FOPRODI et sur crédits BIRD bénéficient des avantages fiscaux (liés à la décentralisation) et douaniers accordés aux investissements industriels par la loi 81-56 du 23 juin 1981 (et antérieurement par la loi 74-74 du 3 août 1974) portant encouragement aux investissements dans les industries manufacturières et à la décentralisation industrielle.

Le FOPRODI qui n'a pas connu tous les développements souhaitables occupait ainsi, jusqu'à la création du FONAPRAM, tout le champ des projets d'investissements inférieurs à 500 000 dinars, limite qui marque, dans la législation tunisienne, le passage aux véritables projets industriels et ouvre droit aux avantages de la loi 81-56. Dans ses marges supérieures, le FOPRODI a récemment été consolidé par l'adjonction de la ligne de crédit BIRD, tandis que dans ses marges inférieures, les subventions et prêts du Programme de Développement Rural étaient également censés autoriser le petit promoteur rural à parvenir à un montant d'apport personnel lui permettant de prétendre à un projet de 75 000 dinars maximum. Mais il s'en faut sans doute de beaucoup que les petits promoteurs du PDR aient pu réellement saisir ces opportunités.

d) -Les projets de réinsertion des travailleurs émigrés ne constituent guère que quelques expériences isolées, entreprises à l'initiative des pays d'accueil qui en viennent, depuis ces dernières années, à favoriser le retour des travailleurs étrangers. L'aide à la réalisation de projets économiques est l'une des formes que peut prendre cette politique d'incitation. Car, du point de vue du pays où s'effectue le retour, le candidat à la réinstallation est soumis au droit commun et ne bénéficie en principe d'aucun avantage particulier. Comme tout résident, il est éligible au bénéfice du FOPRODI et du FONAPRAM en fonction des projets qu'il soumet à agrément : le seul réel avantage exorbitant du droit commun à lui être consenti est de pouvoir bénéficier de l'importation en franchise du matériel d'équipement payé en devises, sans que le projet soumis à l'agrément de l'Agence de Promotion des Investissements soit obligatoirement créateur de plus de 10 emplois (avantage consenti par la loi 81-56, anciennement 74-74).

Une expérience intéressante d'aide au retour est celle qui a été tentée depuis 1978 par la Hollande, à travers une organisation non gouvernementale tunisienne : l'Association pour le Développement et l'Animation Rurale (ASDEAR). Le candidat au retour présente au Centre Hollandais de l'Immigration (NCB) un projet ne dépassant pas 100 000 florins (environ 20 000 dinars) en plus de son apport propre, sans qu'il y ait obligatoirement coïncidence au départ entre la qualification du travailleur et le projet lui-même. L'étude et le dossier sont préparés par l'ASDEAR qui demande un agrément auprès de l'API pour les projets créateurs de plus de 10 emplois, ou simplement le bénéfice de la franchise douanière pour les autres. Une fois l'accord conclu entre l'ASDEAR et le NCB, le montant de l'aide est mis à la disposition de l'ASDEAR qui le transmet au bénéfi-

ciaire sous la forme d'un don (pour 25 à 30 % de la somme) et d'un prêt à 3% d'intérêt sur 8 ans, avec un ou deux ans de délai de grâce.

L'ASDEAR a tenté d'organiser le bénéfice automatique du FOPRODI pour les projets par définition inférieurs à 75 000 dinars, remplissant les conditions requises, en proposant le partage des risques. Il semble cependant que les banques n'y aient mis aucun enthousiasme. Quelques projets ont pu néanmoins bénéficier du FOPRODI, illustrant une nouvelle fois la tendance générale à l'imbrication des systèmes de crédit et de Fonds spéciaux, et le fait que les émigrés de retour ont, semble-t-il, tendance à être sur-représentés dans les populations bénéficiaires des Fonds spéciaux (FOPRODI, FONAPRAM).

L'expérience hollandaise d'aide au retour des émigrés a été suivie avec attention par les autres pays intéressés, au premier rang desquels l'Allemagne Fédérale et la France.

e) — Les prêts aux petites activités tentés dans le cadre des projets de réhabilitation urbaine constituent enfin une dernière expérience qui a immédiatement précédé la création du FONAPRAM en 1981. Observant que les petites activités artisanales étaient, de fait sinon par définition, exclues du bénéfice du FOPRODI et a fortiori du crédit bancaire, les projets de réhabilitation urbaine financés par la Banque Mondiale à Tunis (Djebel Lahmar, Saïda Manoubia) et à Sfax (rbats Merkez Chaker, Chichma, Oued Rehel et projet CIMER⁽⁹⁾) et par l'USAID à Tunis (Melassine) s'étaient proposé d'inclure une composante "prêt à la petite

(9) CIMER : Constructions Individuelles de Maisons Economiques Rationalisées.

entreprise". Cette composante prévoyait des prêts d'un montant minimum de 500 dinars et d'un montant maximum de 3000 dinars, remboursables au taux d'intérêt de 9,75 %, sur 8 ans avec une année de grâce pour la construction, sur 5 ans pour l'équipement et sur 3 ans pour les fonds de roulement.

L'attribution de ces prêts est intervenue au moment même où étaient annoncées les nouvelles mesures en faveur de la promotion de l'emploi, et en particulier la création du FONAPRAM. Le taux d'intérêt pratiqué étant légèrement supérieur au taux bancaire (l'avantage était néanmoins à l'époque l'accessibilité pour les petites activités), les candidats ont été en petit nombre et l'expérience n'a pas eu les développements qu'elle aurait pu avoir.

2 - Le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRAM) a été créé par la loi 81-76 du 9 août 1981. Les modalités et conditions d'octroi de l'aide du Fonds, qui ont été fixées par le décret 81-1218 du 24 septembre 1981, s'inspirent largement de celles relatives au FOPRODI mais portent évidemment sur des montants d'investissement beaucoup plus faibles.

Sont éligibles au bénéfice du FONAPRAM, les projets des secteurs de l'artisanat et des petits métiers⁽¹⁰⁾, à l'exclusion des activités commerciales, présentés par des personnes en quête d'emploi ou par des entrepreneurs désireux de procéder à une extension de leur activité actuelle, ou

(10) La liste de ces activités, non limitative et susceptible de mise à jour, a été publiée au JORT du 29 janvier 1982, dans la circulaire de la Banque Centrale n° 81-19. Elle a été complétée par l'arrêté du 3 novembre 1984 des Ministres de l'Economie Nationale et du Tourisme et de l'Artisanat.

encore par des salariées désireux de s'installer à leur compte ; les promoteurs devront justifier de leur qualification dans le métier, et s'engager à se consacrer à plein temps au projet.

L'aide du Fonds, qui consiste en une dotation en capital et des prêts bonifiés et qui est attribuée directement par les banques signataires d'une convention passée avec le Ministère du Plan à ce sujet, concerne deux catégories de projets d'investissement :

- Pour les investissements inférieurs à 10 000 dinars (fonds de roulement inclus), le promoteur doit fournir au moins 10 % des fonds propres, lesquels doivent représenter au moins 40 % du coût total. La dotation en capital octroyée par le Fonds ne peut dépasser 90 % des fonds propres : remboursable sans intérêt, sur une période maximale de 11 ans, elle bénéficie d'un délai de grâce pouvant aller jusqu'à la fin de l'amortissement du prêt bancaire à moyen terme (7 ans) qui sert à financer le reste de l'investissement.

Un crédit bancaire à moyen terme permet donc le financement de 60 % du coût total du projet : il est assorti d'un taux d'intérêt de 6,25 % et d'une année de grâce durant laquelle les intérêts sont pris en charge par le Fonds.

- Les investissements d'un montant compris entre 10 000 et 20 000 dinars (fonds de roulement inclus) nécessitent la souscription préalable, pour une durée minimale de 6 mois, d'un compte d'épargne-emploi productif d'intérêt et destiné à constituer l'autofinancement nécessaire. Au terme de cette période, une dotation en capital ne dépassant pas

80 % des fonds propres et un prêt bancaire à moyen terme peuvent être accordés dans les mêmes conditions que précédemment indiquées.

En somme, par rapport aux projets inférieurs à 10 000 dinars, l'apport personnel minimum est doublé (passant de 4 à 8 % du coût total), la dotation maximale passe de 36 à 32%, et le crédit bancaire continue à couvrir les 60 % restants.

Par la suite, l'article 84 de la loi de Finances de 1982 (n° 81-100 du 31 décembre 1981) est venu accorder aux promoteurs du FONAPRAM le bénéfice de la franchise douanière sur les biens d'équipement importés, ou de la détaxation sur les biens d'équipement achetés localement.

Contrairement au FOPRODI, le FONAPRAM ne dispose pas d'un service spécialisé auprès de l'Agence de Promotion des Investissements, chargé d'instruire les dossiers ou de conseiller les promoteurs : ceux-ci sont donc censés présenter directement leurs projets aux banques signataires d'une convention FONAPRAM. Cela n'étant pas très réaliste dans la pratique, ce sont les services de l'Office de Promotion de l'Emploi (OPETTE) dépendant du Ministère des Affaires Sociales, et les services de la Direction de l'Artisanat et des Petits Métiers dépendant du Ministère de l'Economie Nationale, qui ont joué ce rôle de conseil et d'orientation. Les premiers, parce que, aux termes du décret, les bénéficiaires du Fonds peuvent être des personnes en quête d'emploi, les seconds, parce que, au sein du Ministère, ils complètent naturellement l'action de l'Agence de Promotion des Investissements pour les petits projets.

Enfin, l'énumération de la panoplie des mesures serait incomplète si l'on ne citait le Fonds National de Garantie institué par l'article 73 de la loi de Finances 1982 n° 81-100 du 31 décembre 1981, et créé par le décret 84-53 du 27 janvier 1984. La garantie du Fonds concerne entre autres les crédits FOPRODI et FONAPRAM. Après examen des dossiers et vérifications des sûretés prises par les banques en commission interministérielle, le Fonds est susceptible de prendre à sa charge les montants irrécouvrables du principal (à l'exclusion des intérêts) des crédits consentis au titre des deux Fonds précités :

- à raison des 2/3 pour les crédits FOPRODI consentis à des promoteurs bénéficiant d'une dotation remboursable,
- à raison de 1/2 pour les crédits FOPRODI consentis à des promoteurs ne bénéficiant pas de dotation remboursable,
- à raison des 3/4 pour les crédits FONAPRAM finançant des projets inférieurs à 10 000 dinars,
- à raison de 1/2 pour les crédits FONAPRAM finançant des projets compris entre 10 000 et 20 000 dinars.

Le FONAPRAM dont la dotation s'élève à 25 millions de dinars pour la durée du VI^e Plan (1982-1986)⁽¹¹⁾ est venu utilement combler un vide dans la structure des aides à la petite et moyenne entreprise telle qu'elle existait avant sa création. Il apparaissait en effet clairement, malgré les velléités du PDR et des autres sources de financement de rendre leurs bénéficiaires éligibles au FOPRODI (en augmentant leur apport propre), que ce Fonds était adapté au fi-

(11) 1 million de dinars lui ayant été alloués pour l'année 1981.

nancement de projets de taille intermédiaire et non pour des projets de petite taille tels que ceux désormais pris en charge par le FONAPRAM.

3 - Panorama de l'aide à l'artisanat, aux petits métiers et à la petite et moyenne entreprise, et conséquences des nouvelles mesures de 1981

Le panorama de l'aide à l'artisanat et aux petits métiers ne serait pas complet si l'on n'y ajoutait le Programme de l'Emploi des Jeunes décidé en février 1984 par un Conseil des Ministres visant à atténuer la pression du chômage chez les jeunes en milieu urbain. Bénéficiant d'une dotation de 13 millions de dinars en 1984, et reconduit en 1985, ce Programme couvre :

- des mesures de préparation à l'exercice d'un métier (aide à l'installation, formation),
- la réalisation de programmes d'utilité communale ;
- l'aide à la mobilité géographique et professionnelle.

Le choix des actions à mettre en oeuvre doit être déterminé par les priorités régionales et donc être laissé à l'appréciation des gouverneurs.

Le tableau 4 ci-après présente de façon synthétique l'ensemble des mesures d'aide et de promotion qui ont été exposées jusqu'ici, et leurs principales modalités.

Tableau 4 : L'AIDE A L'ARTISANAT, AUX PETITS METIERS ET A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
EN TUNISIE

Dénomination	Date Création	Montant Investissement		Subvention	Apport personnel Mini	Dotation en capital			Crédit				
		Mini	Maxi			Montant	Durée	Délai	Intérêt	Montant	Durée	Délai	Intérêt
PDR (création-consolidation d'emplois) Artisanat-Petits métiers.	1973		2000 D	150						1850	6	2	0
Famille productive	1976		2500	300	0					2200	5		0
Projets urbains	1981	500	3000							3000	8	1	9,75
Aide au retour Hollande (ASDEAR)	1978		20000	6000						14000	8	2	3
FONAPRAM	1981	10000	20000		400	3600	11	7	0	6000	7	1	6,25
FOPRODI	1974	75000	250000		1600	6400	11	7	0	12000	7	1	6,25
		250000	500000		2250	15750	12	5	3	52500	10	3	4
					7500	52500	12	5	3		Bancaire		
Crédit BIRD	1982	75000	500000		30000	67500	12	5	3		Bancaire		
Agrément API	1981	500000		Avantages fiscaux et douaniers									

Remarque : Apport personnel, dotation en capital et crédit d'investissement sont calculés sur la base du montant maximum de l'investissement : l'apport est alors le minimum requis, la dotation et le crédit sont au maximum qui puisse être accordé : il s'agit donc de plafonds qui ne constituent en aucune sorte des droits.

Les conditions particulièrement avantageuses du FONAPRAM y apparaissent clairement, de même que son rôle intermédiaire dans la taille des projets. Plus que le FOPRODI, le FONAPRAM semble autoriser le saut des projets à caractère social du Programme de Développement Rural et du Programme de la Famille Productive vers des projets à caractère véritablement économique. Ainsi s'explique que, depuis la création du FONAPRAM, ces deux programmes aient orienté leurs efforts vers la constitution des apports personnels des bénéficiaires de leurs aides, afin de les rendre éligibles au Fonds. Bien plus, le Programme National pour l'Emploi des Jeunes dont le principe date de 1984 s'oriente également dans la même direction, et une partie importante des sommes mises à la disposition des Gouvernorats servent désormais à rendre des jeunes éligibles au Fonds, et parfois à financer directement des projets. Sans doute éligibilité n'est pas synonyme d'élection et les banques, qui restent maîtresses de l'octroi des prêts, y mettront-elles un frein. On peut cependant se demander s'il est sain de laisser se développer une telle tendance qui consiste à mettre en selle des promoteurs qui n'engagent pratiquement aucun fonds dans l'entreprise.

Par ailleurs, n'y a-t-il pas là un risque de saturation dans certaines branches d'activité, qui pourrait créer une situation de concurrence malsaine, au détriment de la qualité de la production : le problème de la réglementation des professions est ainsi posé.

4 - Les tentatives de réglementation de la profession d'artisan

Si l'ensemble des mesures de promotion de l'artisanat et des petites entreprises donne l'impression d'une large ouverture et renforce l'idée que la concurrence déjà aiguë que se livrent entre eux les petits entrepreneurs du secteur non structuré ne peut que s'en trouver aggravée, il s'en faut de beaucoup que toutes les potentialités ainsi disponibles soient réellement utilisées. Le fait que les divers systèmes d'aide organisent des possibilités de passage de l'un à l'autre, que l'aide d'un système inférieur puisse servir à constituer l'autofinancement dans un système supérieur, ne signifie pas que, dans la réalité, le nombre de ces cas soit très important : en particulier, rares sont les crédits accordés au titre du Programme de Développement Rural à avoir donné accès au FOPRODI, et les velléités actuelles du Programme Famille Productive et du Fonds pour l'Emploi des Jeunes ne déboucheront sans doute pas automatiquement sur des projets FONAPRAM. Les banques, qui prennent des risques dans ces opérations, y veilleront ; mais de plus les deux Fonds d'aide spécifique à la petite entreprise, à savoir le FOPRODI et le FONAPRAM, exigent comme condition d'éligibilité la preuve d'une qualification professionnelle dans le domaine du projet présenté. L'entrepreneur doit donc être une personne du métier et le bénéfice des Fonds n'est pas ouvert aux détenteurs de capitaux désireux de leur trouver des placements rentables, sauf pour eux à s'associer avec des hommes du métier.

Mais qu'est-ce qu'un homme du métier et quels sont les critères ou les preuves de la qualification professionnelle? Les diplômes obtenus dans le système éducatif ou de formation professionnelle en sont une preuve immédiate et

incontestable. Mais dans un pays où la grande majorité des artisans actuellement en exercice n'est pas en mesure de se prévaloir de la possession d'un diplôme quelconque, mais a acquis la connaissance du métier par l'expérience et des voies non formelles, il convenait de prévoir des règles pratiques en la matière. C'est précisément l'objet de la loi 83-106 du 3 décembre 1983 portant statut de l'artisan. Ainsi donc, parallèlement aux mesures de promotion, une législation se met en place qui signifie que si l'on aide désormais le secteur non structuré dont on a reconnu le dynamisme, c'est à la condition qu'il se "structure" et applique les réglementations en vigueur. Certes, il est tout à fait logique que les Fonds et les banques exigent des bénéficiaires ou simplement des demandeurs qu'ils présentent un certain nombre de garanties et qu'ils appliquent un certain nombre de règles (inscription au registre du commerce, justificatif de la patente...), mais la réglementation de la profession d'artisan va plus loin, puisqu'elle consiste à imposer des règles à tous, y compris à ceux qui, de toute façon, ne pourront jamais bénéficier des avantages des Fonds. D'une certaine manière, cela revient à protéger ceux qui bénéficient déjà d'une aide, de la concurrence de ceux qui vont continuer à rester en dehors du système, qui vont persister à demeurer "non structurés" et qui, à n'en point douter, resteront la majorité. Ainsi, à l'ouverture que traduit la création du FONAPRAM, correspond une sorte de restriction ou de malthusianisme, longtemps réclamée par les professionnels organisés à l'encontre d'intrus concurrents qui ne sont en fait que l'expression du jeu des mécanismes de libre marché.

La loi portant statut de l'artisan définit l'entreprise artisanale comme l'entreprise individuelle, la société de personnes (société de fait) ou la coopérative :

- exerçant une activité artisanale, c'est-à-dire une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de service dans une des branches dont la liste est fixée par arrêté du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat (12),
- employant moins de 10 personnes, non compris le chef d'entreprise et les membres de sa famille (ascendants, descendants et conjoint) (13),
- dirigée par un artisan, ou dont la conduite technique est assurée par un artisan dans le cadre d'une association, c'est-à-dire par une personne justifiant de sa qualification professionnelle, titulaire d'une carte professionnelle et inscrite au répertoire des entreprises artisanales tenu par le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.

Cette loi introduit une ambiguïté, car elle semble abandonner la distinction jusqu'alors utilisée entre artisanat et petits métiers (14) et donner toutes les attributions au

(12) En principe, cette liste est indépendante de celle qui a été fixée par le Ministère de l'Economie Nationale pour les activités susceptibles de bénéficier de l'aide du FONAPRAM. Afin de pallier cette possibilité de contradiction, l'arrêté du 3 novembre 1984, fixant la liste des branches des activités artisanales a été pris conjointement par les Ministres de l'Economie Nationale et du Tourisme et de l'Artisanat. Il distingue les activités relevant de la compétence de chaque Ministère.

(13) Il s'agit ici d'une définition de l'aide familial qui est plus restrictive que celle utilisée traditionnellement dans les enquêtes statistiques.

(14) Dans cette distinction, l'artisanat représentait les activités traditionnelles exercées à domicile (textile, confection essentiellement), l'artisanat traditionnel et artistique ; les petits métiers regroupant des activités dont l'origine est plus récente.

Ministère du Tourisme et de l'Artisanat : en réalité, cela ne s'explique que par le passage temporaire de la Direction de l'Artisanat et des Petits Métiers du Ministère de l'Economie au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. Les arrêtés du 16 janvier 1985 (JORT n° 9 du 1er février 1985) vont consacrer le retour à la situation antérieure et fixer les règles d'attribution de la carte professionnelle et de l'inscription au répertoire des entreprises artisanales, dans le domaine des Petits Métiers relevant du Ministère de l'Economie Nationale d'une part, dans le domaine de l'Artisanat relevant du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat d'autre part.

Ce sont les services centraux ou régionaux de chacun de ces deux Ministères (ou à défaut les services du Gouvernement) qui, dans leurs domaines de compétence respectifs, attribuent la carte professionnelle pour une durée de quatre ans renouvelable et procèdent à l'inscription au Registre des entreprises artisanales. L'inscription au Registre du Commerce est exigée pour le secteur des petits métiers au contraire de l'artisanat. Quant à la qualification professionnelle qui est une condition de délivrance de la carte professionnelle, le décret n° 85-77 du 16 janvier 1985 prévoit qu'elle est attestée par un diplôme ou certificat d'une institution de formation agréée ou par un certificat d'apprentissage de l'Office National de l'Artisanat ou de l'Office de la Formation et de la Promotion Professionnelles, et l'exercice de la profession pendant au moins trois années. Lorsqu'il y a impossibilité de produire de tels certificats, une attestation d'exercice de l'activité pendant au moins cinq ans peut être délivrée par l'Amin de la profession, par l'employeur, ou dans le cas du travail à

domicile, par témoignages. Mais alors un test de qualification doit être passé auprès de l'Office National de l'Artisanat ou de l'Office de la Formation et de la Promotion Professionnelles.

Autrement dit, l'entreprise artisanale est désormais soumise à agrément, de la même façon que l'entreprise industrielle doit obtenir un agrément de l'Agence de Promotion des Investissements. Il risque de s'ensuivre une multiplication des démarches nécessaires et des conflits de compétence entre les Ministères de l'Economie Nationale et du Tourisme et de l'Artisanat. Ceux-ci venant s'ajouter à ceux qui existent déjà entre le Ministère de l'Economie et le Ministère des Affaires Sociales qui, à travers sa Direction de l'Artisanat et des Petits Métiers pour le premier, l'Office de Promotion de l'Emploi pour le second, instruisent des dossiers à présenter au FONAPRAM. Si l'on ajoute à ce tableau le Ministère des Finances qui contrôle l'aide du FONAPRAM et en confie la gestion aux banques signataires d'une convention; on se rend compte que le nombre des intermédiaires peut constituer un frein plutôt qu'une aide à l'efficacité du Fonds, et risque d'entraîner une multiplication des demandes : en cas d'échec, une nouvelle tentative pouvant être effectuée à partir de la seconde filière.

Il convient de noter également que les réglementations touchant au statut de l'artisan, à l'institution de la carte professionnelle et du répertoire des entreprises artisanales, ont pratiquement pour seules perspectives la délivrance des agréments, le contrôle et la protection de la profession, laissant de côté le projet de création des chambres de métiers qui aurait pu présenter des aspects plus positifs. Sans doute les chambres de métiers ont-elles un rôle de contrôle des produits, de leur qualité, de leur prix ; mais

elles ont aussi un rôle d'assistance, d'encadrement technique et de formation des artisans, de vulgarisation des procédés de fabrication et de promotion des produits à travers la prospection des marchés ; en outre, elles auraient pu servir de base pour la constitution d'une caisse de caution mutuelle, ainsi qu'en atteste le projet, semble-t-il abandonné, du Ministère de l'Économie Nationale.

Les mesures de réglementation présentées sont toutefois trop récentes pour être entrées réellement en application, et avoir exercé une influence quelconque sur les résultats des mesures de promotion que nous allons maintenant examiner.

III - LES RESULTATS DES MESURES D'AIDE ET DE PROMOTION DE LA PETITE ENTREPRISE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITS METIERS

Les résultats des diverses mesures présentées au paragraphe précédent sont difficilement comparables entre eux pour la raison que les méthodes d'évaluation en ont été différentes et que l'on ne dispose pas toujours de toutes les données nécessaires à un bilan. Nous présenterons donc séparément chacune des actions déjà examinées en tentant d'en dresser un bilan quantitatif en premier lieu et de donner en second lieu des éléments de jugement sur la qualité et la profondeur de l'action. Ces derniers éléments ne sont pas toujours fondés sur des données objectives (lesquelles font défaut), mais le plus souvent sur des informations ponctuelles et disparates que l'on a jugées néanmoins significatives ou du moins dignes de faire l'objet d'investigations plus poussées.

1 - Le Programme de Développement rural

Entre 1973 et 1982, plus de 190 millions de dinars ont été consacrés au Programme et 170 millions de dinars lui ont été alloués au titre du VI^e Plan 1982-1986. Si l'on tient compte du fait que ce dernier chiffre inclut 24 millions de dinars pour le programme de la Famille Productive, et que 28 millions de dinars ont été alloués pour l'année 1982 (dont 4 pour la Famille Productive), cela fait en tout un montant de 312 millions de dinars attribués sur 14 ans (1973-1986), soit une moyenne de 22,3 millions de dinars par an.

Le bilan du Programme de Développement Rural établi par le

Commissariat Général au Développement Régional pour la période 1973-1982⁽¹⁾, nous permet d'indiquer la répartition de ces crédits et du nombre de leurs bénéficiaires, comparés aux prévisions, pour les deux chapitres qui nous intéressent plus spécialement ici, à savoir la création-consolidation d'emplois, et la formation professionnelle, pour les deux secteurs concernés, à savoir l'artisanat et les petits métiers.

Le tableau 5 ci-dessous permet d'évaluer l'importance de ces deux chapitres et de ces deux secteurs dans l'ensemble du Programme.

Tableau 5 : BILAN DU PDR DANS LES DOMAINES DE L'ARTISANAT ET DES PETITS METIERS (1973-1982)

	Montant des crédits (en 10 ³ D)		Nbre bénéficiaires		Montant aide par bénéféc.	
	prévus	engagés	prévus	engagés	prévu	réalisé
- Création-Consolid. d'emplois (Ch. II)	37,1	36,7	175 388	153 622	213	239
dont Artisanat	3,5	3,7	32 046	44 014	111	85
Petits Métiers	7,8	4,1	13 417	6 806	586	595
- Formation Profess. (Ch. I)	17,8	15,2	142 525	108 100	125	141
dont Artisanat	8,8	7,0	4 322	83 320		85
Petits Métiers	4,8	2,9	26 162	16 779	182	171
Ensemble PDR	196,3	189,5	(*)	(*)		
dont Ch. I et II	54,9	51,9	(*)	(*)		
Artisanat	12,3	10,7	(*)	(*)		
Petits Métiers	12,6	7,0	(*)	(*)		

(1) Cf. CGDR (1985) : Evaluation du Programme de Développement Rural 1973-1982, Note de synthèse, 18 p.

(*) Le nombre de bénéficiaires n'est pas cumulable, car il est possible de bénéficier à la fois des Chapitres I et II. Par ailleurs, il n'est pas possible d'évaluer le nombre de bénéficiaires des travaux d'intérêt collectif (voierie, eau, électricité...)

Les actions en faveur de la création et consolidation d'emplois ont ainsi bénéficié de 19,4 % des crédits du PDR, et les actions de formation professionnelle de 8,2%. Si, de façon logique, ces crédits sont principalement destinés à l'agriculture, l'artisanat et les petits métiers ont néanmoins représenté 21,3 % des dépenses du chapitre II, et même 65,2 % du Chapitre I.

En matière de création-consolidation d'emplois, les actions dans l'artisanat ont consisté en la distribution de laine (16 663 bénéficiaires, à raison de 23 kg par bénéficiaire), de métiers à tisser (17 379), de machines à coudre (4 747) et de machines à tricoter (684). L'aide moyenne par bénéficiaire s'est élevée à 85 dinars dans l'artisanat, contre 595 dinars dans les petits métiers (dont 74,8 % sous forme de prêts). Les 6 807 bénéficiaires dans les petits métiers se répartissent entre les métiers du bâtiment (1 376 bénéficiaires, soit 20,2 %), la réparation automobile : Mécanique-Tôlerie-Electricité (1 104, soit 16,2 %), la menuiserie (870, soit 12,7 %), la soudure-fer forgé (769, soit 11,3 %), la réparation radio-télé (183), les tailleurs (145) et les services personnels : horlogers, coiffeurs (123).

Cependant, et spécialement dans l'artisanat, nombreux sont les bénéficiaires à avoir été touchés successivement ou simultanément par deux ou plusieurs actions : c'est le cas de la formation professionnelle qui précède souvent une aide dans l'artisanat ou les petits métiers. C'est le cas aussi fréquemment de la distribution de laine liée au métier à tisser. De sorte que l'on est amené à déduire d'une enquête réalisée par le Commissariat Général au Développement Régional auprès de 167 bénéficiaires dans l'artisanat et de 289 dans les petits métiers⁽²⁾, des coefficients de correction

de 0,59 et de 0,94 respectivement. Le nombre réel de bénéficiaires passerait ainsi de 44 014 à 26 021 pour l'artisanat, et de 6 806 à 6 397 pour les petits métiers.

Mais ces chiffres mêmes ne représentent pas la réelle contribution du Programme à la création et à la consolidation d'emplois : des bénéficiaires peuvent n'exercer leur activité qu'à temps partiel ou saisonnièrement (artisanat), d'autres peuvent embaucher des salariés (petits métiers). Ici encore, les enquêtes auprès des bénéficiaires⁽³⁾ permettent de tenter une évaluation.

Le tableau 6 suivant qui retrace le bilan des emplois créés ou consolidés est fondé sur les définitions suivantes:

- Un emploi créé dans l'artisanat correspond au bénéficiaire dont l'activité, uniquement destinée à la vente, rapporte un revenu annuel supérieur à 1 000 dinars : 7 % des bénéficiaires sont dans ce cas.
- Un emploi saisonnier dans l'artisanat est celui qui rapporte annuellement entre 250 et 1 000 dinars (30 % des bénéficiaires).
- Les autres bénéficiaires de l'artisanat peuvent être considérés comme ayant reçu une assistance ponctuelle (63 %).

(2) soit des taux de sondage de 1/233 et de 1/24. Il s'agit des bénéficiaires de la période 1977-1981.

(3) ainsi que l'étude de F. TOUIL (1983) : Aides aux petits métiers. Evaluation et enseignements du PDR, 1973-1981 - Gouvernorat de Médenine - OTTEEF, 34 p. (Enquête auprès de 288 bénéficiaires).

- Un emploi direct créé dans les petits métiers correspond au bénéficiaire qui n'avait pas d'activité auparavant (15% des cas).
- Un emploi consolidé concerne le bénéficiaire qui exerçait ce métier auparavant.
- Les emplois créés sont constitués par l'embauche effectuée par les bénéficiaires : en moyenne 1,5 par bénéficiaire (dont 0,5 apprenti).

Tableau 6 : BILAN DES CREATIONS ET CONSOLIDATIONS D'EMPLOIS DANS L'ARTISANAT ET LES PETITS METIERS :- PDR - 1973-1982

	Emplois créés	Emplois consolidés	Apprentis	Emplois occasionnels créés	Assistance ponctuelle
Artisanat	2 772			11 883	24 955
Petits métiers					
- Bénéficiaires	1 039	5 757			
- Embauches	7 963		2 246		
Total	11 774	5 757	2 246	11 883	24 955

L'effet-revenu de l'aide à l'artisanat et aux petits métiers est certain, malgré une forte déperdition : 30 % des bénéficiaires d'une machine dans l'artisanat ne l'utilisaient plus faute de matière première ou d'entretien, plus rarement faute de débouchés ; dans le Gouvernorat de Médénine, 55 % des bénéficiaires de l'aide dans le secteur des petits métiers, avaient disparu. Pour les restants, on

estime que l'aide à l'artisanat a permis un accroissement du revenu mensuel de près de 20 dinars (soit par vente sur le marché, soit en évitant des achats à l'étranger) : globalement, une subvention moyenne de 85 dinars a permis de générer 240 dinars de revenu moyen⁽⁴⁾. Et dans le secteur des petits métiers, où les résultats semblent les plus probants, le revenu mensuel moyen s'élève à 314 dinars, mais on ne dispose pas de point de comparaison par rapport à la situation antérieure.

Or cette situation financière relativement aisée dans les petits métiers ne se traduit pas par des taux de remboursement élevés : seulement 20 % des prêts sont remboursés (à Médénine, 2 % des bénéficiaires avaient entièrement remboursé, et 6 % partiellement). Toutes les potentialités d'emprunts n'ont certes pas été mobilisées : pour les petits métiers, le montant moyen des prêts est de 445 dinars, alors qu'il pouvait atteindre 1 850 dinars en cas d'éligibilité à un autre Fonds⁽⁵⁾ ; 13,3 % des bénéficiaires ont cependant contracté un autre prêt et le schéma de financement moyen est le suivant : 7,9 % d'apport personnel, 14,6 % d'aide et prêt PDR, 77,5 % d'autres prêts. Le remboursement des autres prêts est alors prioritaire, d'autant plus que l'enquête auprès des bénéficiaires dans les petits métiers a montré que 32,2 % des intéressés ignoraient qu'ils devaient rembourser et 28,3 % n'avaient pas remboursé parce qu'on ne leur avait rien réclamé. Etant donné que les tentatives de recouvrement n'ont pu être poursuivies jusqu'à leur terme en raison de la prépondérance de l'aspect social et politique

(4) Dans 34 % des cas, l'amélioration du revenu annuel du ménage est de 100 à 250 dinars ; dans 23 % des cas, de 250 à 500 dinars ; et de 500 à 1 000 dinars dans 7 % des cas.

(5) et que le coût moyen de création d'un emploi dans le secteur est de 2 500 à 3 000 dinars.

dans le PDR qui arrête les procédures, les taux de remboursement sont appelés à diminuer de plus en plus.

Pour infléchir cette tendance, il conviendrait de distinguer clairement entre assistance et prêt, de regrouper les divers Fonds d'intervention et d'unifier leurs procédures d'agrément et de recouvrement. Mais l'absence de structure d'encadrement, de suivi et de maintenance dans le PDR n'est pas faite pour faciliter les réformes.

2 - Le Programme Famille Productive, au contraire du PDR, était exclusivement, jusqu'à une date récente, une action d'assistance aux familles les plus démunies : il s'agissait donc d'aides et de dons non remboursables.

Dans sa phase expérimentale, de 1976 à 1980, le Programme a bénéficié d'un budget de plus de 1 000 000 de dinars et a touché 2 017 familles. A partir de 1981, il est entré en phase opérationnelle, touchant cette année-là 2 032 familles et bénéficiant d'un budget de 982 000 dinars. Le Programme est inscrit au VIe Plan pour un montant de 24 millions de dinars. 4 millions de dinars lui ont été alloués en 1982, et 5 000 000 en 1983. Cette année-là, 8 030 familles ont été touchées.

L'année 1983 marque d'ailleurs un infléchissement du Programme qui vise désormais à aider l'élément le plus dynamique et le plus productif dans le ménage, et non plus forcément le chef du ménage. Il s'ensuit une masculinisation des bénéficiaires et un passage progressif de l'assistance à l'aide à l'installation et au prêt remboursable.

Tout comme dans le PDR, les actions ne concernent pas

seulement l'artisanat et les petits métiers : sur les 8 030 familles touchées en 1983, 4 651 étaient aidées pour une activité relevant de l'agriculture (essentiellement l'élevage), 2 830 pour une activité relevant de l'artisanat et 549 pour une activité relevant des petits métiers. 40,7 % des bénéficiaires du Programme en 1983 étaient donc engagées dans des activités artisanales ou des petits métiers⁽⁶⁾ (contre 32,9 % pour le PDR durant la période 1973-1982).

Une enquête réalisée en 1982-1983 par le Centre National d'Etudes Agricoles (CNEA) sur les bénéficiaires des programmes 1976-1981 a montré que le montant moyen de l'aide s'élevait à 800 dinars pour l'Agriculture, 600 dinars pour l'artisanat et 1 300 dinars pour les petits métiers. Dans 25 % des cas, l'augmentation du revenu mensuel était de 12 à 15 dinars, dans 31 % des cas de 20 à 25 dinars, et dans 30 % des cas de 40 à 45 dinars. Des accroissements de revenus étaient donc intervenus dans 86 % des cas. L'enquête a également montré que c'était l'artisanat qui posait le plus de problèmes, principalement en raison des difficultés d'écoulement de la production. C'est pourquoi le Programme essaie de développer la sous-traitance à domicile pour de grandes entreprises : ainsi, par exemple, une entreprise de confection pour l'exportation pourrait passer commande à 40 couturières du Programme et leur assurer 85 dinars de revenus mensuels.

Comme le PDR, le Programme Famille Productive songe à intervenir dans la constitution de l'autofinancement en vue de rendre ses bénéficiaires éligibles à d'autres Fonds (notamment le FONAPRAM). On voit donc que cette question est à l'ordre du jour, et qu'il convient d'en bien mesurer les avantages, mais aussi les risques.

(6) Cependant, en 1982, artisanat et petits métiers représentaient 22 % des crédits alloués.

3 - Le fonds de Promotion et de Décentralisations Industrielles a sans doute peu profité aux bénéficiaires du PDR malgré les velléités du planificateur de favoriser l'éligibilité au FOPRODI. Et si 13,3 % des bénéficiaires d'aide du PDR dans les petits métiers (soit 850 personnes) ont bien souscrit d'autres emprunts, il est douteux que ce soit par l'intermédiaire du FOPRODI, sauf peut-être dans le cas des travailleurs émigrés de retour qui représentaient 17,7 % des projets agréés par le Fonds entre 1976 et 1978 et 14,1 % sur toute la période 1976-1984. Dans le Gouvernorat de Médenine, par exemple, le nombre de projets agréés par le Fonds est relativement important ; or dans ce même Gouvernorat, on sait que plus de 24 % des bénéficiaires du PDR dans le secteur des petits métiers sont précisément des émigrés. Mais une telle convergence n'est pas une preuve.

Le bilan établi par la Direction du FOPRODI à l'Agence de Promotion des Investissements (API) montre (cf. tableau 7 ci-après) qu'après un démarrage plutôt lent, sans doute dû à l'inadaptation de certaines réglementations⁽⁷⁾ qu'une réforme est venue pallier en 1978, une accélération se produit au cours des années 1979-1981. Mais à partir de 1982, un ralentissement s'amorce et s'aggrave, au point que le nombre de projets agréés en 1984 au titre du FOPRODI dépasse à peine le niveau de 1977. Il semble que l'on puisse attribuer ce ralentissement à l'entrée en vigueur du FONAPRAM qui s'est traduite par une diminution du nombre des projets inférieurs à 75 000 dinars, présentés au FOPRODI.

Le FOPRODI ne suivant pas la réalisation des projets qui sont soumis à son agrément, on ne peut s'en tenir qu'à la statistique des agréments telle qu'elle est donnée aux

(7) cf. Ahmed GDOURA : Le FOPRODI. Des défaillances à pallier. La Tunisie Economique, n° 35, avril 1979, pp. 11-15.

tableaux 7, 8 et 9 ci-après, pour tenter d'estimer la contribution du Fonds à la création d'emplois et déterminer les principales caractéristiques des projets FOPRODI. Durant la période 1976-1984, le FOPRODI aurait ainsi contribué à créer 23 160 emplois à travers des projets dont la taille moyenne avoisine 23 emplois pour un montant moyen d'investissement de 143 000 dinars : le coût moyen de création d'un emploi s'élève donc à 6 100 dinars. Ce coût est cependant passé de plus de 3 300 dinars en début de période (1976) à près de 10 350 dinars en 1984. Au cours des dernières années (1982-1984), le nombre moyen d'emplois par projet a chuté (passant de plus de 30 en 1977-1978 à 17,7 en 1984) cependant que le coût de création d'un emploi augmentait fortement (passant de 6 800 dinars en 1982 à 10350 dinars en 1984), traduisant le renchérissement du coût des biens d'équipement, aussi bien qu'une tendance à l'investissement à forte intensité capitalistique.

Si, cependant, malgré l'absence de suivi des réalisations du FOPRODI, l'on applique à la statistique des agréments, les taux de réalisation observés sur l'ensemble des agréments

TABLEAU 7 : BILAN DE L'ACTION DU FOPRODI

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1976-84
Nombre de projets (dont émigrés)	48 (10)	57 (12)	95 (12)	131 (20)	165 (23)	180 (22)	141 (14)	108 (18)	59 (8)	984 (139)
Nombre d'emplois	1498	2007	2864	3258	3868	3783	2574	2263	1045	23.160
Total investissements (en 1 000 D)	5006	7217	15.485	15.303	25.820	25.256	17.602	18.756	10.814	141.260

Source : Agence de Promotion des Investissements.

TABLEAU 8 : STRUCTURE DE FINANCEMENT DES PROJETS FOPRODI

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1976-84
Apport personnel + autres crédits	4151	5703	11.060	10.481	18.867	17.812	11.722	13.500	7937	101.235
Dotation du Fonds	604	1030	2607	2608	4328	4.252	3138	3110	1817	23.493
Crédit du Fonds	251	484	1818	2214	2625	3192	2742	2146	1060	16.532
Total investissements	5006	7217	15.485	15.303	25.820	25.256	17.602	18.756	10.814	141.260

Source : Agence de Promotion des Investissements.

TABLEAU 9 : CARACTERISTIQUES DES PROJETS AGREES AU TITRE DE FOPRODI

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1976-84
Nombre d'emplois par projet	31,2	35,2	30,1	24,9	23,4	21,0	18,3	21,0	17,7	23,5
Montant de l'investissement par projet (en 1 000 D)	104,3	126,6	163,0	116,8	156,5	140,3	124,8	173,7	183,3	143,6
Coût de création d'un emploi (en D)	3342	3596	5407	4697	6675	6676	6838	8288	10.348	6099

de l'API, et que l'on peut estimer à 65 % pour l'investissement et 50 % pour l'emploi⁽⁸⁾, l'investissement global dû à l'action du FOPRODI depuis sa création serait d'un montant de 91,8 millions de dinars, et l'emploi créé égal à 11 580. Pour les trois premières années du VIe Plan (1982-1984), ces chiffres seraient respectivement de 23,6 millions de dinars et de 2 940 emplois.

La structure de financement que l'on observe dans les agréments (dotations et crédits FOPRODI ne représentent globalement que 28 % de l'investissement) implique un apport personnel et surtout un appel au crédit bancaire ordinaire relativement importants. Une telle structure de financement (tout de même mieux équilibrée pour les projets inférieurs à 75 000 dinars qui représentaient au cours des dernières années la moitié du nombre des projets, 1/3 de l'emploi et 18 % de l'investissement agréés) explique sans doute un taux de remboursement relativement faible (60 % pour la Banque Nationale de Tunisie qui est l'une des principales banques

(8) Les taux de réalisation augmentent au fur et à mesure que le temps s'écoule après le démarrage du projet. Cependant, on peut estimer qu'au-delà de quatre années, les augmentations d'investissement et d'emploi qui interviennent ne sont plus dues à la phase d'entrée en production, mais à la croissance naturelle de l'entreprise. Par ailleurs, les taux peuvent varier en fonction des types de projets agréés qui diffèrent selon les années. Ainsi les enquêtes de suivi réalisées en 1982 et 1983 sur les agréments de 1978 et 1982, ont donné les résultats suivants :

Taux de réalisation des Investissements et des Emplois dans les agréments industriels accordés de 1978 à 1982

Enquêtes/ Agréments	1982		1983	
	Invest.	Emploi	Invest.	Emploi
1982			11,2	13,5
1981	18,5	13,6	29,7	24,2
1980	49,5	31,5	67,6	36,8
1979	46,8	49,3	46,2	48,1
1978	62,5	48,6		

Sources : Rapports Annuels de l'API, 1982 et 1983.

En ce qui concerne la ligne de crédit BIRD ouverte en 1982 pour un montant de 30 millions de dollars US, elle avait été mobilisée pour plus de 52 % au 31 décembre 1984, de sorte que l'on songeait déjà à en ouvrir une seconde.

Fin 1984, 83 projets avaient été agréés par la Banque Mondiale, représentant un investissement global de 22 millions de dinars pour 2 300 emplois. La structure de cet investissement se répartissait grosso modo entre 12,3 millions de dinars (15 millions \$ US) de crédits BIRD, et 31 millions de dinars de prêts bancaires ordinaires ; le reste, soit 6,6 millions de dinars représentant le capital, éventuellement constitué par des dotations du FOPRODI⁽⁹⁾. L'investissement moyen par projet s'élevait donc à près de 265 000 dinars et le coût moyen de création d'un emploi ressortait à près de 9 600 dinars. Les résultats en matière de décentralisation peuvent être considérés comme très satisfaisants et 30 % des projets concernaient le secteur des Industries métalliques, Mécaniques et Electriques, considéré comme prioritaire par le VIe Plan. La majorité des promoteurs ont une grande expérience, se révèlent compétents et ont en général obtenu des concours du FOPRODI (lesquels, comme on l'a vu, accusent une certaine baisse depuis ces dernières années).

Cependant, on note une certaine réticence du secteur bancaire qui préfère naturellement financer de grands projets : avec l'inflation, le plafond de 500 000 dinars est sans doute devenu trop faible ; d'autre part, les projets sont souvent répétitifs et entraînent une certaine saturation.

(9) Au 31 décembre 1984, une quinzaine de projets étaient entrés en production, et 5 millions de dollars avaient été déboursés.

sont souvent répétitifs et entraînent une certaine saturation.

4 - L'opération de réinsertion des travailleurs émigrés, mise en oeuvre par le gouvernement hollandais et l'ASDEAR a permis la réalisation de 130 projets entre 1978 et 1984, représentant une aide de près de 2 600 000 dinars. Plus de 40 % de ces projets concernent des activités non agricoles (menuiserie, céramique, textile, mécanique, prothèse dentaire...). Le nombre moyen d'emplois créés par projet était de 8 en 1981, mais cette moyenne était faussée par l'existence de quelques grands projets dont un de 140 emplois à Ksar Hellal). La moyenne tombe à 4 si l'on élimine ces quelques cas exceptionnels.

Les difficultés qu'a connues cette opération tiennent :

- à la lenteur d'instruction des dossiers qui entraîne une augmentation des coûts des projets au moment de leur réalisation (notamment en ce qui concerne la construction),
- au montant de l'aide qui est trop faible, pour des projets semi-industriels, et trop forte pour des projets d'artisanat,
- à l'incapacité des promoteurs à gérer des projets de plus de 20 000 dinars,
- à l'insuffisance des fonds de roulement ; les promoteurs sont désorientés par l'exigence des fournisseurs d'être payés comptant, et celle des clients réclamant des paiements à tempérament,

- à la très grande dispersion des projets qui rend leur suivi difficile : bien qu'il n'y ait eu aucune condition d'implantation, le retour des émigrés s'est en général fait dans leurs douars d'origine.

Ces difficultés n'expliquent cependant pas à elles seules que le taux de remboursement des prêts soit nul, puisque même les projets rentables n'ont pas effectué de remboursement. En réalité, les contrats étant signés en Hollande, le différend ne peut être porté que devant un juge hollandais : autant dire qu'il est peu probable d'aboutir à un résultat par ce moyen. Par la suite, le gouvernement hollandais a lié l'ASDEAR par contrat applicable en droit tunisien. Mais depuis le début de l'année 1984, l'opération est arrêtée (150 dossiers sont en souffrance) et les Hollandais sont en train de réviser leur politique. De sorte que l'ASDEAR ne s'est pas sentie obligée de se retourner contre les bénéficiaires.

Il n'empêche que le phénomène observé pour le Programme de Développement Rural se retrouve dans le cas de l'aide à la réinsertion des travailleurs émigrés : la tendance des bénéficiaires à considérer les prêts comme des dons ne peut aller sans poser de graves problèmes lorsqu'on envisage la généralisation et le développement du système d'aide et de prêt à la petite entreprise.

5 - Les prêts dans le cadre des projets urbains sont restés en nombre limité : 7 pour la Banque Mondiale dans les quartiers de Djebel Lahmar et Saïda Manoubia ; l'US Aid semble en avoir accordé un plus grand nombre à Melassine. Le montant des prêts s'échelonne de 1 650 à 3 000 dinars. Des monographies réalisées par l'Office de l'Emploi et de la Formation Professionnelles (OTTEEF) à la fin de l'année 1982, on

retire l'impression d'une consolidation plutôt que d'une véritable création d'emplois. Et par ailleurs, il semble que certains de ces prêts aient profité à des salariés qui exercent ainsi une double activité.

6 - Le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers a connu un démarrage relativement rapide, si l'on en juge d'après les résultats du tableau 10 ci-après, issus de la Banque Centrale de Tunisie. Le succès est donc certain, malgré les appréhensions que l'on pouvait nourrir au départ quant à la volonté des banques de s'engager dans de tels projets.

Tableau 10 : EVOLUTION DES AGREMENTS ET DES FINANCEMENTS DU FONAPRAM DEPUIS SA CREATION

	1982		1983		1984		1982-84	
	Agrém.	Financ.	Agrém.	Fin.	Agrém.	Fin.	Agrém.	Fin.
Nombre de projets	1174	707	1123	1003	1214	915	3511	2625
Nombre d'emplois	6554		6496		6222		19272	
Total Investissem. (en 1000 D)	9668	5687	9384	8409	10556	8268	29608	22364

Source : Banque Centrale de Tunisie

Au cours de la période 1982-1984, 3 511 projets ont été agréés représentant un investissement global de 29,6 millions de dinars et la création ou consolidation potentielle de 19 272 emplois. Pratiquement, 2 625 projets ont été financés pour un montant global d'investissements de 22,4 millions de dinars.

Si l'on examine la structure de financement telle qu'elle ressort du tableau 11 suivant, on se rend compte que l'apport personnel représente en moyenne sur toute la période 4,7 % de l'investissement et 11,7 % des fonds propres (apport personnel + dotation en capital). Si l'on se réfère aux règles applicables aux projets éligibles au Fonds, on peut en déduire le faible poids des projets d'un montant compris entre 10 000 et 20 000 dinars puisque dans leur cas, l'apport personnel devait représenter au minimum 20 % des fonds propres, et 8 % du montant de l'investissement.

Tableau 11 : STRUCTURE DE FINANCEMENT DES PROJETS FONAPRAM

en 1 000 D	1982	1983	1984	1982-1984	%
Apport personnel	250	406	389	1 045	4,7
Dotation du Fonds	2 034	2 951	2 923	7 908	35,3
Crédit Moyen Terme	3 403	5 052	4 956	13 411	60,0
Total Investissem.	5 687	8 409	8 268	22 364	100,00

Source : Banque Centrale de Tunisie

Les statistiques d'agrément tenues par la Direction de l'Artisanat et des Petits Métiers du Ministère de l'Economie Nationale, qui distinguent entre les deux types de projets, confirment d'ailleurs le faible succès des projets de 10 000 à 20 000 dinars : ceux-ci n'auraient représenté, sur toute la période, que 5,7 % du nombre de projets, 9 % des emplois prévus et seulement 12 % de l'investissement total. C'est pourquoi le décret n° 84.1044 du 10 septembre 1984 est venu supprimer le blocage pendant six mois de l'autofinancement sur le compte d'épargne-emploi, de sorte que l'on devrait

assister à un rééquilibrage au cours des prochaines années. Cela devrait permettre de mobiliser au cours des deux dernières années du VI^e Plan (1985 et 1986), le reste de la dotation du Fonds : celle-ci s'élevait à 26 millions de dinars pour la période 1981-1986, c'est seulement 30,4 % de son montant qui ont été utilisés jusqu'à fin 1984.

Enfin, le tableau 12 ci-après présente un certain nombre de caractéristiques des projets agréés :

Tableau 12 : CARACTERISTIQUES DES PROJETS AGREES AU TITRE DU FONAPRAM

	1982	1983	1984	1982-84
Nbre d'emplois par projet	5,6	5,8	5,1	5,5
Montant de l'investis. par projet (en D)	8 235	8 356	8 695	8 433
Coût de création d'un emploi (en D)	1 475	1 445	1 697	1 536

Source : Banque Centrale de Tunisie

Le coût de création de l'emploi y apparaît particulièrement faible (1 536 dinars), et le nombre moyen d'emplois par projet relativement élevé (5,5) situant bien le FONAPRAM dans le créneau qui lui a été assigné; les projets industriels étant censés créer plus de 10 emplois. Sans doute les agréments ont-ils tendance à optimiser ces critères, et les caractéristiques réelles des projets sont-elles sensiblement différentes. De la même façon que l'API réalise un suivi des agréments qu'elle attribue, un suivi des projets du FONAPRAM doit être envisagé. D'ores et déjà, la Direction des Programmes et Interventions de l'Office de Promotion de

L'Emploi (OPETTE) a réalisé au cours du 3e trimestre 1984 une enquête auprès des bénéficiaires du FONAPRAM : sur les 1 911 projets financés au 31 mars 1984, l'enquête a touché 1 450 promoteurs. Parmi ces projets, 54 % ont concerné la création d'entreprise, et 46 % l'extension d'entreprises déjà existantes.

L'analyse exhaustive des questionnaires révèle qu'en moyenne 2,9 emplois ont été créés contre 5,5 initialement prévus, soit un taux de réalisation de 52 %. Pour les projets de création, le taux de réalisation serait supérieur. Ces résultats sont relativement élevés et peuvent être considérés comme satisfaisants : ils sont en effet comparables aux taux de réalisation des agréments industriels obtenus au bout de quatre ans.

Mais s'agit-il de véritables créations d'emplois ? A cette question on peut apporter deux réponses :

- En premier lieu, il est possible de considérer le type d'emploi créé et de juger s'il s'agit d'un emploi réellement permanent susceptible de procurer un revenu suffisant d'une part, ou s'il s'agit d'une création nette, ne correspondant pas à une suppression simultanée d'autre part.

Bien que les résultats de l'enquête de l'OPETTE ne soient pas encore disponibles, un échantillon de 100 questionnaires en a été tiré afin d'être exploité. Sans doute convient-il d'être prudent dans les interprétations que l'on peut en tirer. Or que ressort-il de ce sondage ? Tout d'abord, 25 % des créations d'emplois concernent des apprentis, ce qui n'est pas excessif. Si l'on tient compte ensuite de l'auto-emploi (c'est-à-dire de l'emploi que se procure à lui-même le chef d'entreprise en réalisant son

projet) qui représente 16 % des effectifs, il reste 59 % des emplois créés qui portent sur des salariés.

L'auto-emploi est-il une création nette d'emploi ? La connaissance de l'activité antérieure du promoteur permet de répondre à cette question. Le résultat du sondage est ici particulièrement intéressant sinon inattendu : 52 % des promoteurs (projets de création) étaient antérieurement des salariés, 3 % étaient des travailleurs indépendants et 4 % des travailleurs à domicile ; seulement 4 % d'entre eux étaient auparavant sans travail et 14 % sont des émigrés de retour (qui sont donc surreprésentés dans le FONAPRAM, comme ils le sont dans le FOPRODI). Si ces proportions devaient se confirmer à l'analyse exhaustive de l'enquête, cela signifierait que l'auto-emploi ne constitue une création nette que dans une proportion de 22 % (sans travail, émigrés, travailleurs à domicile) et que, globalement, 62,6% seulement des créations seraient des créations nettes (les apprentis n'étant pas considérés comme des postes d'emploi définitifs).

- En second lieu, il est possible d'émettre un doute sur le fait que ces 62,6 % soient véritablement des créations nettes d'emplois. En effet, la caractéristique des petits entrepreneurs du secteur non structuré est de ne pas être connus des services administratifs et a fortiori des organismes bancaires. Il est donc tout à fait possible qu'aient été financés comme projets de création, des entreprises qui existaient déjà. Bien que l'on ne soit pas en mesure de dénombrer les cas de ce genre, il est probable qu'ils n'ont pas été peu nombreux : la proportion élevée d'anciens salariés parmi les promoteurs peut

d'ailleurs constituer un indice de ce phénomène. Dans les petits métiers du secteur non structuré, relativement nombreux sont en effet les salariés à exercer une seconde activité non officielle dans leur domaine de qualification: plus initiés que d'autres aux rouages de l'économie moderne, ils ont pu mobiliser facilement les possibilités du FONAPRAM qui aurait alors constitué un élément décisif leur permettant de choisir définitivement entre le statut de salarié et celui d'entrepreneur (à supposer d'ailleurs qu'ils aient réellement abandonné leur emploi de salarié, ce à quoi ils se sont néanmoins engagés mais ne les incline pas la pratique de la journée continue). Mais dans ce domaine, et sous réserve d'études plus approfondies, on ne peut en rester qu'aux conjectures. En tout état de cause, que les promoteurs exercent une double activité ou que, antérieurement salariés, ils n'aient pas été remplacés après leur départ par des entreprises qui souffrent d'effectifs en surnombre, il n'y a, ni dans un cas ni dans l'autre, création nette d'emplois.

Si l'on examine maintenant la répartition des projets agréés par secteur d'activité, le sondage de l'OPETTE⁽¹⁰⁾ révèle que 24 % des projets concernent le secteur du bois et de l'ameublement, 16 % la réparation mécanique ou radio-télévision, 15 % le textile-habillement-cuir, et 12 % le bâtiment et l'installation pour bâtiment (plomberie-électricité), c'est-à-dire des secteurs déjà passablement saturés ou en voie de l'être. Les industries métalliques et mécani-

(10) La Direction de l'Artisanat et des Petits Métiers du Ministère de l'Economie Nationale tient une statistique précise des projets par groupes de métiers. Malheureusement, la nomenclature utilisée regroupe certaines activités de service et de production, et ne correspond pas aux nomenclatures d'activités couramment utilisées.

ques (tournage, fer forgé) ne représentent que 7 % des projets. Les autres projets ont porté sur les industries agricoles et alimentaires (7 % de boulangers, pâtisseries), la restauration (7 %) et les autres services (8 % de teinturiers-blanchisseurs et coiffeurs).

Enfin, une autre information importante fournie par l'enquête est que 46 % des promoteurs ne tiennent pas de comptabilité, même rudimentaire. Ils sont cependant 81 % à souhaiter bénéficier de stages d'initiation à la gestion de la petite entreprise.

Le tableau 12 montre que l'investissement moyen par projet s'élève à 8 433 dinars, soit un montant relativement proche du maximum de 10 000 dinars. D'ailleurs, le sondage de l'OPETTE révèle que 44 % des projets inférieurs à 10 000 dinars portent sur un investissement compris entre 8 000 et 10 000 dinars, et 21 % sur un investissement compris entre 6 000 et 8 000 dinars. Il semble donc que les possibilités d'emprunt et de dotation aient été mobilisées au maximum, peut-être au détriment des possibilités réelles de remboursement. D'une certaine façon, on se trouve donc dans une situation inverse de celle du FOPRODI où la faiblesse relative de la contribution du Fonds oblige le promoteur à avoir recours au crédit bancaire ordinaire et explique sans doute la faiblesse du taux de recouvrement. Dans le cas du FONAPRAM, on peut se demander si la faiblesse de l'apport personnel requis (éventuellement constitué en partie ou en totalité par des aides du Programme de Développement Rural, du Programme de la Famille Productive ou du Fonds pour l'Emploi des Jeunes) n'a pas pour conséquence une réorientation de l'épargne individuelle ou familiale vers la consommation. En outre, un endettement excessif serait ainsi favorisé, dont le remboursement pourrait s'avérer difficile. Une plus

grande implication financière du promoteur n'aurait-elle pas représenté de ce point de vue une garantie supplémentaire pour les banques ?

Il est encore trop tôt pour dire si les remboursements des dotations et prêts consentis s'effectuent normalement, mais l'expérience des autres actions réalisées en ce domaine n'incline pas à l'optimisme. La garantie des prêts par l'Etat a jusqu'à présent encouragé les banques à jouer leur rôle ; mais il semble que l'institution du Fonds National de garantie n'ait pas été considérée par celles-ci comme un progrès, mais au contraire comme un frein, dans la mesure où le jeu de la garantie - automatique jusqu'alors - est soumis désormais à l'avis préalable d'une commission. En la matière, la difficulté est de trouver un juste milieu entre la nécessaire garantie des prêts pour lesquels la probabilité de remboursement est plus faible, et un système de garantie trop favorable qui inciterait les banques à être insuffisamment exigeantes quant au taux de rentabilité des projets qu'elles financent, et aux garanties réelles présentées par les promoteurs.

7 - Le Programme National pour l'Emploi des Jeunes a permis de répartir en 1984 plus de 9 millions de dinars (sur les 13 qui lui avaient été alloués). La composante essentielle du Programme a été l'aide à l'installation des jeunes par le biais de financements de petits projets ou par la constitution de l'apport personnel en vue d'accéder aux crédits du FONAPRAM. En 1984, cette composante a représenté 61,2 % des montants du Programme, contre 27,1 % pour les Travaux d'Utilité Communale (et 4,85 % pour la formation et 0,3 % pour la mobilité). Ces actions ont touché 5 037 bénéficiaires et permis la création de 8 270 emplois permanents

supplémentaires (soit en tout : 13 307 emplois permanents) et 4 069 non permanents.

Dans certains gouvernorats, comme celui de Monastir, l'accent a été mis sur la constitution de l'apport personnel en vue de l'éligibilité au FONAPRAM. Cette solution qui permet de démultiplier le montant des investissements réalisés au niveau du gouvernorat, présente néanmoins plusieurs risques : un risque de saturation de certaines branches d'activité (les projets présentés se concentrent en effet dans un petit nombre de branches, et il n'y a guère d'innovations) ; un risque d'annihilation du pouvoir de sélection des banques ; et par là même un risque aggravé de non-remboursement (ce qui n'est pas nouveau).

Dans d'autres gouvernorats, le financement de petits projets a été privilégié, rendant les interventions du Programme pratiquement analogues à celles entreprises dans le cadre du Programme de Développement Rural.

Le Programme National pour l'Emploi des Jeunes, décidé à chaud devant l'ampleur du chômage des jeunes, est ainsi une nouvelle illustration de l'absence de coordination entre les diverses mesures existantes dans le domaine de la promotion de l'emploi. L'utilisation d'un Fonds pour accéder à un autre Fonds ne saurait être une démarche saine s'il n'existe pas une procédure unique d'évaluation et de contrôle

8 - Essai de bilan général des mesures de promotion de la petite entreprise

Comme on l'a déjà indiqué, il est relativement difficile de présenter une comparaison des résultats obtenus par les

divers programmes et les Fonds d'aide et de promotion de l'artisanat, des petits métiers, et de la petite entreprise en général. La raison en est l'absence d'harmonisation dans les méthodes d'évaluation des diverses opérations, quand il existe des suivis réguliers ou même épisodiques de ces opérations, ce qui n'est pas toujours le cas. Souvent les statistiques disponibles se limitent aux seuls agréments, c'est-à-dire aux seules intentions d'investissement ; et l'on sait, à partir de quelques études ponctuelles non toujours parfaitement représentatives, que les réalisations sont d'ordinaire très inférieures aux intentions déclarées, sciemment gonflées afin d'obtenir les agréments.

Le tableau 13 suivant s'efforce néanmoins de dresser sur des bases à peu près comparables, le bilan des principaux indicateurs économiques des opérations présentées dans ce rapport : la plupart de ces indicateurs ont été présentés précédemment, mais leur rapprochement est particulièrement éclairant.

Le montant global de l'aide (dotation + crédit) indique la contribution de l'État au Programme sur la période considérée, et pour les seuls domaines de l'artisanat et des petits métiers, autrement dit pour les seules activités non agricoles.

Le montant global de l'Investissement inclut la dotation et les crédits correspondant au Programme, ainsi que l'apport personnel et la mobilisation d'autres crédits (bancaires notamment).

Tableau 13 : RESULTATS COMPARES DES DIVERS PROGRAMMES ET FONDS DE PROMOTION DE L'ARTISANAT, DES PETITS METIERS ET DE LA PETITE ENTREPRISE

Programme ou Fonds	Période	Montant global de l'aide Dotation + crédits (1000 D)	Montant global de l'investissement (1000 D)	Coût par bénéficiaire* ou emploi créé (D)	Création d'emploi sur la période				Impact VI° plan 1982 - 1984	
					Emplois créés	Apprentis	Emplois consolidés	Occas. ou aides	Emplois	Invest.
P.D.R. Artisanat	1973-82	17.700 (1) 10.700		170*	11774 2772	2246	5757	36.838 36.838		
2 dont Petits métiers		7.000	28.000 (2)	2490	9002	2246	5757			
Famille Productive Artisanat Petits métiers	1976-84			600 1300						
ASDEAR réinsertion	1978-84	1.040			416					
FONAPRAM	1982-84	19.700	20.700	2380	6200	2500	1300		8700	20.700
FOPRODI	1976-84	40.025 (3)	91.800 (4)	7900 (5)	11580 (6)				2940	23.600
Campagne BIRD (7)	1982-84	15.600	22.000	9600	2300	2300			2300	22.000

(1) Y compris les dépenses concernant la formation professionnelle.

(2) Chiffre obtenu en appliquant au montant des dotations et crédits PDR pour les petits métiers (soit 4,1 millions de D.), la part que représentent ces dotations et crédits dans l'ensemble de l'investissement (soit 14,6%).

(3) Avoirs débloqués.

(4) Calculé sur la base d'un taux de réalisation de 65%.

(5) Calculé sur la base de (4) et (6).

(6) Calculé sur la base d'un taux de réalisation de 50%.

(7) Cette ligne ne peut être additionnée à la ligne FOPRODI, en raison d'un recouvrement partiel.

Remarque : le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes n'a pas été inclus dans ce tableau, en raison de l'impossibilité provisoire d'y distinguer l'action en faveur des petits métiers.

Or la comparaison entre le Programme de Développement Rural, le FONAPRAM et le FOPRODI montre qu'avec une aide de 7 millions de dinars, le PDR a permis de réaliser un investissement d'un montant quadruple dans les petits métiers ; le FOPRODI, pour sa part, a permis un investissement double de l'aide qu'il a dispensée ; alors que l'investissement attribuable à l'action du FONAPRAM n'est guère plus élevée que l'aide qu'il a accordée (1 millions de dinars de différence). Cette absence d'effet multiplicateur du FONAPRAM (l'apport personnel n'y représente guère que 5 % de l'investissement) provient d'une application limitée de la réglementation. L'apport personnel exigé devait être au minimum de 4 % (ou de 8 % selon le type de projet) : mais tout s'est passé comme s'il devait être de 4 % (ou de 8 %), ni plus ni moins. C'est sans doute là l'une des plus fortes critiques que l'on peut présenter à l'encontre du FONAPRAM et sur laquelle nous allons revenir.

Toujours est-il - et pour autant que l'on puisse se fier aux chiffres du tableau 13 - qu'avec une aide ne représentant que 35 % de celle dispensée par le FONAPRAM, le PDR aurait ainsi créé un nombre d'emplois supérieur de 29 % (pour un coût de création d'emploi sensiblement comparable).

Une autre observation que l'on peut faire à partir des résultats du tableau 13 est l'écart existant entre le coût de création d'un emploi dans le FOPRODI (7 900 dinars) et celui des Fonds ou Programme concernant des projets plus petits (2 400 dinars environ) : la marge est relativement importante, et l'on peut estimer qu'il y a là une lacune dans le système d'aide à la petite entreprise en Tunisie.

Les deux remarques précédentes, faites à partir de la comparaison du tableau 13, nous introduisent ainsi aux

comparaison du tableau 13, nous introduisent ainsi aux recommandations que l'on peut présenter en vue d'améliorer l'efficacité du système actuellement en place.

D. Abdelmajid, peintre.

- R. : Je me présente : D. Abdelmajid, âgé de 32 ans, diplômé d'une école de formation de bâtiment, j'ai été à l'école de 1962 à 1975. Le diplôme me permet de travailler comme chef d'équipe en bâtiment (en maçonnerie). J'ai un autre diplôme en dessin (architecture ?). J'ai travaillé environ deux ans chez des architectes.
- J'aime beaucoup la peinture. A l'âge de 14 ans, en 1969, un de nos voisins travaillait dans la peinture, il m'a conseillé de travailler pendant les vacances, pour gagner un peu d'argent, pour acheter des habits, etc. J'ai écouté ses conseils et j'ai toujours travaillé dans la peinture, avec lui, pendant les vacances, jusqu'à l'année 1975, l'année où j'ai terminé mes études. J'ai obtenu par la suite mon diplôme de dessin d'architecture. Je n'ai pas trouvé dans ce temps du travail auprès d'architectes. On me confiait des travaux de deux mois, trois mois... Une fois que j'ai terminé ces travaux, je reste les bras croisés. Comme il n'y avait pas de travail, j'ai monté une petite entreprise de peinture.
- Donc, en faisant la peinture, au moins je ne reste pas en chômage; par contre, je ne trouve pas d'emploi dans le dessin architectural; et c'est ainsi que j'ai choisi la peinture. J'ai pris ma décision définitive en 1978. J'ai acheté un petit matériel de travail pour moi-même et j'ai commencé à travailler seul.
- Q. : Comment trouvez-vous les chantiers ?
- R. : J'ai commencé par des voisins de quartier, puis j'ai été dans d'autres quartiers.
- Q. : Depuis 1979 ?
- R. : Oui, depuis 1979.
- Q. : Continuez-vous à "faire" les quartiers ?
- R. : Oui, un client par là, puis un autre ...
- Q. : Comment trouvez-vous les clients ?
- R. : Je contacte les entrepreneurs et des clients particuliers. Par exemple, M. S... m'a fait connaître, après son travail, un autre client; puis je me suis déplacé dans la banlieue Sud de Tunis.
- Q. : Et maintenant, les privés et les entrepreneurs s'adressent-ils directement à vous ?
- R. : Maintenant, je travaille avec les deux. Des chantiers privés, comme des boutiques et des entreprises. Je contacte les entrepreneurs, je vais les voir comme M. S... que je connais. J'ai discuté avec lui sur les prix; on est tombé d'accord et il m'a chargé du travail.
- Q. : Combien avez-vous, actuellement, de personnes qui travaillent avec vous ?
- R. : J'ai achevé, en Décembre 1986, la peinture de quatre immeubles à la Cité El M... J'ai fini le travail. Je prépare un autre chantier. J'ai utilisé 18 ouvriers. Maintenant, je fais des travaux d'étanchéité avec 6 ouvriers.
- Q. : Vous les prenez, comme les maçons, sur le chantier de travail, ou vous avez des ouvriers permanents ?
- R. : On peut dire des ouvriers permanents. Mais ce ne sont pas des ouvriers de l'entreprise. J'ai 2 spécialistes et 4 manoeuvres.
- Q. : Et les peintres qui ont fini le travail, vous les avez licenciés ?

- R. : Ils attendent jusqu'à ce qu'on trouve un autre chantier. Certains parmi eux (6) continuent de travailler.
- Q. : Si vous trouviez un autre chantier de peinture, vous recommenceriez ?
- R. : Oui, je recommencerais.
- Q. : Les 18 peintres, que sont-ils devenus ?
- R. : Certains sont en chômage, d'autres ont trouvé une autre occupation.
- Q. : Combien en reste-t-il actuellement ?
- R. : Les 18 peintres sont tous partis. J'en ai quatre autres - mais ce ne sont pas eux qui font l'étanchéité; ils sont occupés par de petits travaux de peinture.
- Q. : Comment se fait-il que l'étanchéité " marche " actuellement, alors que la peinture ne " marche " plus ?
- R. : L'étanchéité coûte cher : l'achat d'un rouleau de bitume S.P. 4 coûte 40 dinars, plus une couche d'émulsion, plus la peinture aluminium. Le mètre carré fini revient à 7,200 dinars. Ce travail se fait pour les chantiers de logements réalisés par la société SNIT (Société Nationale Immobilière de Tunisie).
Il y a aussi des privés qui veulent utiliser l'étanchéité sur la terrasse de leur maison. D'autres ne veulent pas parce que c'est trop cher. Ils mettent une couche de chaux seulement.
- Q. : Donc, c'est surtout pour les organismes publics, parce que c'est cher ?
- R. : Oui.
- Q. : Y a-t-il assez de travail ? N'y a-t-il pas trop de concurrence sur le marché ?
- R. : Ce genre de travail est juste pour les chantiers de la SNIT.
- Q. : C'est donc un travail rare. Pourquoi vous le confie-t-on ?
- R. : Moi, je finis ce chantier et je vais chercher un autre travail.
- Q. : Qui vous a donné l'idée de "faire" l'étanchéité ?
- R. : Sur un chantier de travail, j'ai remarqué des ouvriers appartenant à un tâcheron qui "font" l'étanchéité. Je me suis dit : Pourquoi pas moi, aussi ? Je n'ajoute pas le travail de l'étanchéité à la peinture. Je propose mes prix et on m'accepte.
- Q. : Est-ce que c'est nouveau, l'étanchéité, pour vous ?
- R. : Oui, c'est nouveau pour moi et pour la Tunisie.
- Q. : Vous espérez continuer avec les deux types de travaux, et passer de l'un à l'autre chaque fois qu'il y a un manque de travail ?
- R. : J'ai déjà fait trois fois ce genre de travail. J'ai même exercé dans la vitrerie.
Quand une société passe un contrat avec un entrepreneur, celui-ci doit travailler même la vitrerie s'il le faut; ou les trois à la fois. S'il a de l'argent et veut faire le travail, il peut.
- Q. : Etes-vous le seul à faire cela ou y a-t-il beaucoup de monde qui en fasse autant (les trois travaux ensemble) ?
- R. : Oui, il y a des entreprises qui prennent comme moi les trois branches.
- Q. : La vitrerie, la faites-vous depuis longtemps ?
- R. : Depuis 1982.
- Q. : Dans les trois cas, est-ce vous qui fournissez le matériel de travail ?
- R. : En peinture, il n'y a pas de problème de matériel; ça n'en nécessite pas beaucoup. J'ai 8 échelles. L'achat de la peinture est toujours à mes frais.

- Q. : Et pour l'étanchéité ?
- R. : J'achète la matière première quand il s'agit d'un travail de sous-traitance. Mais, parfois, je fais seulement l'application.
- Q. : Dans quel cas faites-vous les deux et dans quel cas l'application seulement ?
- R. : Beaucoup d'entreprises sous-traitent l'application. Moi, je me charge alors de l'application. D'autres sont parfois dans de mauvaises situations financières, ils me recommandent auprès des grossistes auprès desquels j'achète en leur nom les produits d'application.
- Q. : Et vous, gagnez-vous plus si vous achetez les produits ?
- R. : Bien sûr, je gagne plus si j'achète aussi les produits d'application.
- Q. : Donc, dès qu'il est possible d'acheter les produits, vous le faites ?
- R. : Oui.
- Q. : Mais il n'y a pas de gros chantiers; donc tu ne peux pas acheter les produits ?
- R. : Au chantier El Mh..., nous avons eu en charge 66 logements. Chaque logement avait une couverture de 200 m² pour des rouleaux de S.P. 4. Soit 400 dinars par terrasse. Dans ce cas-là, je n'ai pas pu acheter les produits, mais l'entrepreneur avait de l'argent. On s'est entendu pour que ce soit moi qui fasse l'application et lui achète la matière première. Alors, au lieu de gagner 30 dinars par rouleau de 10 m d'étanchéité, je n'ai gagné que 12 à 14 dinars.
- Q. : Est-ce qu'il y a des entreprises qui vous disent : vous ne prenez que (les coûts) de main-d'oeuvre, sinon je ne fais pas de marché ?
- R. : Oui, il y a des entrepreneurs qui n'accordent que la main-d'oeuvre. Ils ont de l'argent. Ils veulent acheter eux-mêmes les matériaux, soit peinture ou étanchéité, et ne payer que la main-d'oeuvre. Parce qu'ils ont de l'argent et veulent travailler seuls.
- Q. : Donc, actuellement, la peinture ne "marche" pas et la vitrerie "marche" ?
- R. : Ça marche avec la peinture !
- Q. : Vous faites surtout le logement neuf ?
- R. : Oui.
- Q. : Et la peinture de logement, ça se fait ici ?
- R. : Oui, chez les privés.
- Q. : En général, combien avez-vous d'ouvriers employés chez les privés et combien chez les entrepreneurs ?
- R. : Par exemple, en terminant le grand chantier d'El Mh..., j'ai eu deux villas privés. J'ai mis 6 ouvriers dans une villa, et 10 dans l'autre. Les 6 premiers ont terminé le travail en un mois, les 10 autres en 20 jours. La première villa était plus petite que l'autre.
- Q. : Vous n'acceptez que les gros chantiers, c'est-à-dire une maison entière à repeindre ?
- R. : Oui.
- Q. : Et si moi, par exemple, je ne veux repeindre qu'une pièce ou une partie de ma maison ?
- R. : Je ne lache rien.
- Q. : Maintenant, parce que c'est dur. Mais en temps ordinaire, vous ne lachez jamais rien, vous dites toujours oui ?
- R. : Quand il y a une petite boutique à peindre, je dis : je ne peux pas. Mais si je suis en chômage, je lui envoie un ou deux ouvriers pour gagner au moins 20 dinars.

- Q. : Quand ça marche bien, vous choisissez quel travail de préférence : le privé ou les sociétés ?
- R. : Les sociétés, parce que ça rapporte plus. C'est plus gros et il y a plus d'argent à gagner que dans le privé.
- Q. : En ce moment, ce sont les sociétés qui ne marchent pas ?
- R. : Nous sommes en crise. Les sociétés ne marchent pas, même les privés sont en crise, comme la situation dans le bâtiment. Ils n'ont pas d'argent ...
Depuis 1986 jusqu'à aujourd'hui, je n'ai pas travaillé beaucoup avec les privés. Les matériaux deviennent plus chers. Il y a des augmentations de l'ordre de 30% sur la peinture émail. Il y a aussi le problème du crédit.
- Q. : On va revenir un peu en arrière. Quand avez-vous embauché votre premier ouvrier ?
- R. : J'ai travaillé au début avec un frère plus jeune que moi; ensuite, j'ai recruté deux autres qui ont fait l'école primaire. Je ne les ai pas recrutés auprès de l'Office de l'Emploi.
- Q. : Etiez-vous déclaré ou non déclaré ? Les ouvriers étaient-ils assurés ?
- R. : Non, on est payé sur le champ. On ne fait pas^{de} déclaration; par contre, l'assurance est obligatoire. C'est moi qui paye l'assurance, même en sous-traitance ...
- Q. : Par contre, les ouvriers ne sont pas déclarés à la Sécurité Sociale, pour la maladie, les retraites ?
- R. : Non, je n'ai rien déclaré. Si je vais les payer en tenant compte de la Sécurité Sociale et de toutes les autres retenues, ils vont gagner moins. S'ils sont déclarés, ils gagnent 5 dinars par jour; si je ne les déclare pas, je leur donne 7 dinars par jour. Ils sont d'accord.
- Q. : Est-ce que cela vous est arrivé de travailler avec des ouvriers qui préfèrent ne toucher que 5 dinars ?
- R. : Je les paie... et ça, c'est un autre problème...
- Q. : Comment les payez-vous ?
- R. : Toutes les deux semaines. Quand le chantier finit, il n'y a pas de travail, tout le monde est en chômage, moi aussi.
- Q. : Les ouvriers sont-ils toujours les mêmes ?
- R. : Non, ils changent.
- Q. : Changent-ils beaucoup ?
- R. : Parmi eux, j'en connais certains; dès que j'ai du travail, je les appelle; les autres vont chercher du travail ailleurs. C'est sur le chantier que je les juge. Celui qui est bien, je fais appel à lui la prochaine fois; s'il n'est pas bien, je ne l'appelle pas.
- Q. : Y a-t-il des jeunes ?
- R. : Il y a des adultes entre 30 et 45 ans et des jeunes de 18 à 25 ans.
- Q. : Les 10 personnes qui restent, sont-elles toutes qualifiées et compétentes ?
- R. : Les 10 qui travaillent souvent sont des connaissances. Ils m'ont connu avant les autres et nous avons travaillé ensemble de longue date, de 4 à 6 ans. Ce sont des ouvriers qui deviennent pour moi, en même temps, des amis.
- Q. : Sont-ce des parents ou des gens connus au café ?
- R. : Il y a des voisins, des gens de la famille ...
- Q. : Et ceux qui ne restent pas, qui sont-ils (voisins, de la famille ...) ?

R. : - pas de réponse claire -

Q. : Est-ce que vous travaillez en hiver ?

R. : En hiver, je ne travaille que s'il y a des travaux d'urgence : une personne qui veut se marier, qui vient de louer un nouveau logement, qui vient d'acheter une nouvelle maison. Dans ces cas, nous intervenons.

Q. : En hiver, il y a moins de travail ?

R. : Il y a une diminution d'au moins 50% du travail. Le travail manque. Les ouvriers veulent bien travailler hiver comme été, mais on ne trouve pas de travail.

Q. : Est-ce que vous réduisez alors le nombre de vos ouvriers ?

R. : Si j'ai un grand chantier qui finit, je les emmène sur un autre chantier plus petit.
En hiver, on travaille de 8 H. du matin à 16 H. l'après-midi. En été, de 7 H. à 15 H. Je leur distribue le travail forfaitairement; ainsi, quand ils finissent, ils peuvent s'en aller.

Q. : Et si le chantier est en retard, leur demandez-vous de rester plus ?

R. : Oui. Quand le chantier est fini, c'est fini pour tout le monde.

Q. : Quand vous leur demandez de rester plus longtemps, ils gagnent plus ?

R. : Ils gagnent plus. Quand on veut finir un chantier vite, au lieu de travailler 8 heures, ils font 10 heures et ils gagnent plus.

Q. : Comment calculez-vous le travail en plus ?

R. : Au lieu de les payer 7 dinars par jour, je leur ajoute un autre dinar. Si nous nous entendons sur un certain nombre de chambres à travailler et que l'ouvrier me fasse une chambre ou un travail en plus, il gagne un ou deux dinars supplémentaires.

Q. : Cela vous arrive-t-il de manquer de matières ou de matériel ?

R. : Nous n'avons pas de problèmes pour le matériel d'étanchéité. La première maison de fabrication d'un tel matériel a été créée en 1978, et deux autres ont été créées depuis. Il n'y a pas d'attente.

Q. : Cela vous arrive-t-il de ne pas travailler parce qu'il pleut fort ?

R. : Quand il pleut, on travaille à l'intérieur. Si l'ouvrier ne veut pas travailler - ça arrive -, il ne vient pas, parce qu'il a été arrêté soit par la pluie, le transport ... une raison ou une autre. Moi, j'arrive à 8 H. Celui qui arrive à 9 H. ou à 9 H 30, il est renvoyé et on appelle quelqu'un d'autre pour le remplacer.

Q. : Celui qui est renvoyé, le prendrez-vous une autre fois ?

R. : Si j'en ai besoin.

Q. : Si vous pouvez l'éviter, le prendrez-vous ?

R. : S'il a des problèmes (il s'absente beaucoup, il vient 2 jours et il s'absente 3 jours, soit à cause du transport ou pour d'autres motifs), je ne le prends plus et je le remplace. C'est lui qui ne veut pas travailler; ses autres camarades viennent; j'ai des ouvriers qui viennent de loin ...

Q. : Comment avez-vous fait pour démarrer ? Avez-vous emprunté de l'argent ? Avez-vous obtenu des prêts ?

R. : Je me suis débrouillé tout seul. J'ai mon matériel, les entreprises ne me donnent pas le matériel de travail.

Q. : Est-ce que les ouvriers ont des avantages en nature ?

R. : Il y a des gens spécialistes qui gagnent beaucoup; d'autres qui veulent apprendre un métier : on les prend en apprentissage. Certains d'entre eux restent, d'autres quittent.

- Q. : Au total, combien avez-vous de spécialistes ?
- R. : J'en ai 10.
- Q. : Encore maintenant ?
- R. : Maintenant, ils sont tous en chômage.
- Q. : Sur ces 10 en chômage, combien ont été formés par vous ?
- R. : J'en ai formé 6, dont mon frère.
- Q. : Et en étanchéité ?
- R. : J'ai 2 spécialistes anciens; les autres sont nouveaux, ils sont 4.
- Q. : Et vous, vous n'avez jamais appris le métier d'étanchéité ?
- R. : Je connais le travail et j'effectue l'étanchéité sur les chantiers.
- Q. : En ce moment, vous êtes en chômage et vous faites travailler les autres ?
- R. : Que voulez-vous, pendant que je suis avec vous, les autres travaillent. N'oubliez pas que le travail d'étanchéité est un travail dur, on utilise le chalumeau ...
- Q. : Que préférez-vous faire ?
- R. : Je suis un petit patron. J'espère que la crise passe. Maintenant, j'ai présenté des devis et j'attends.
- Q. : Pendant que vous êtes en chômage, vous avez peut-être encore un petit fonds. Comment font les autres ?
- R. : Ils trouvent du travail. Depuis le mois de Janvier 1987, 5 ou 6 sont venus me voir, et puis tous ont trouvé du travail.
- Q. : Et vous, vous pouvez en trouver ?
- R. : Après, je vais les appeler. Celui qui veut venir travailler, il vient; celui qui veut rester travailler sur un autre chantier, il reste.
- Q. : Vous, vous travaillez sur vos chantiers ?
- R. : Depuis 1982 ou 1983, je ne le fais plus. Je contacte les clients, je me rends à la banque, je m'occupe d'autres choses : voir les sièges des sociétés, apporter les matériaux.
- Q. : Donc, vous n'êtes pas en chômage ?
- R. : C'est un chômage saisonnier, de trois ou quatre mois. L'étanchéité marche maintenant, mais après je ne sais pas si elle continuera à marcher. Avant, l'étanchéité était un problème, même pour les sociétés-mères, celles qui construisent pour la SNIT ou autres organismes. Si ces sociétés travaillent l'étanchéité, elles le font; sinon elles restent en chômage (c'est-à-dire, elles ne travaillent pas l'étanchéité). C'est un problème pour tout le monde.
- Q. : Espérez-vous que la crise ne dure pas longtemps ?
- R. : Bien sûr. Un proverbe arabe dit : " Que Dieu ouvre les portes et nous permette de gagner notre vie ! ". Sinon, que pouvons-nous faire ? S'il y a des chantiers, on travaille; pas de chantier, pas de travail.
- Q. : Avez-vous une famille ? Comment la faites-vous vivre ?
- R. : Je suis célibataire.
- Q. : Comment faites-vous pour vivre ?
- R. : Nous parlons d'une crise, mais elle n'est pas générale. Si la peinture ne marche pas, l'étanchéité marche, la vitrerie marche. Nous prenons des suites de travaux d'étanchéité, nous travaillons sur des petits chantiers, une villa par exemple. On arrive toujours par gagner un peu d'argent. Un homme arrive toujours à gagner de l'argent, peut-être pas des millions, mais des petits travaux de 50 ou 100 dinars. C'est toujours de l'argent, même 20 dinars !

- Q. : Si vous aviez une famille, ne seriez-vous pas plus inquiet ?
- R. : Qu'est-ce que je peux faire ?
- Q. : Avez-vous une solution ?
- R. : J'espère ouvrir une maison de vente de matériaux de peinture, parce que, maintenant, j'achète chez les autres. J'espère qu'il y a un marché; comme ça, je ne reste pas au chômage.
- Q. : Vous voudriez faire cela en même temps que votre entreprise ?
- R. : Oui, avec l'entreprise de peinture. C'est-à-dire un second projet. Mais il faut de l'argent...
- Q. : A part cela, vous voudriez faire quoi ?
- R. : Je ne suis pas encore marié, voilà... Je vais terminer ma maison, j'ai une voiture en réparation au garage, je viens de l'acheter. La meilleure solution pour moi, c'est l'ouverture d'une maison de vente de peinture. Le bureau que j'ai se trouve à la maison. Ainsi, si j'arrive à ouvrir la maison de peinture, j'installerai mon bureau dans la maison de peinture.
- Q. : C'est gênant d'avoir un bureau chez vous ? Pourquoi ?
- R. : Oui, c'est gênant. Il y a beaucoup de monde qui vient à la maison.
- Q. : Vous m'avez dit que vous n'avez pas de travail. Mais vous ne m'avez pas dit que vous vous étiez fait "rouler" par les grandes sociétés.
- R. : Nous avons le marché d'étanchéité d'une grande entreprise. Je travaille avec eux comme sous-traitant. Pour la peinture, quand j'ai travaillé en sous-traitance les immeubles, tout le monde s'est retrouvé au chômage à la fin du chantier.
- Q. : C'est normal. Mais vous vous êtes fait "rouler" ? Vous avez dit que vous avez pris de grands chantiers : de quel ordre, en chiffres ?
- R. : Un chantier à 29 000 dinars.
- Q. : En quoi consiste le travail ?
- R. : Il y avait 4 immeubles : peinture et étanchéité.
- Q. : Et le second chantier ?
- R. : 66 villas.
- Q. : Pour combien ?
- R. : On ne l'a pas encore estimé à ce jour.
- Q. : C'est avec l'Etat ?
- R. : Oui, avec l'Etat.
- Q. : Vous avez présenté tout le dossier en règle ?
- R. : Oui, en règle.
- Q. : Est-ce que vous avez été payé définitivement ?
- R. : Non, il reste une partie.
- Q. : Est-ce qu'il y a un contrôle sur le travail qui a été fait ?
- R. : Oui, le contrôle a été fait.
- Q. : On était d'accord ?
- R. : Il y a toujours des remarques. Il fallait reprendre certains travaux.
- Q. : Vous l'avez fait ?
- R. : Les remarques portaient, par exemple, sur une partie de la peinture à refaire, de la rouille à enlever sur des fers, des infiltrations à réparer dans l'étanchéité...

- Q. : Est-ce pour cela qu'on ne vous a pas définitivement réglé ?
- R. : C'est un cas; je n'ai pas eu d'autres cas. Sur le chantier de 29 000 dinars, j'attends encore 7 000 dinars. Il faut attendre la quatrième réception définitive.
- Q. : Quand cette réception aura-t-elle lieu ?
- R. : Au mois de Mai ou Juin prochain. Ainsi, sur le chantier de 29 000 dinars, j'ai gagné 9 000 dinars. Il me reste 7 000 dinars bloqués.
- Q. : Qu'avez-vous fait des 9 000 dinars gagnés ? On n'a pas l'impression, au sein de votre famille, que vous ayez réalisé quelque chose. Tous disent du bien de vous, que vous êtes honnête, pieux ..., mais que vous avez des difficultés pour diriger votre entreprise.
- R. : Que voulez-vous que je vous dise ? Le chantier m'a pris 20 000 dinars sur les 29 000. 2 000 dinars ont été consacrés à des dépenses particulières. Il me reste 7 000 dinars. Il faut attendre la réception définitive pour toucher tout mon argent. Pour les autres travaux, il s'agit de petits travaux, comme une villa : on peut gagner 300 dinars.
- Q. : Je vous connais depuis 10 ans. Quand vous travailliez de vos propres mains, vous étiez encore une "petite entreprise", ce que vous faisiez était bien, parce que vous participiez aux travaux. Mais en ouvrant un petit bureau, en augmentant le nombre d'ouvriers, votre travail n'est plus comme avant. Oui ou Non ?
- R. : Oui.
- Q. : Parce que vous n'allez plus sur les chantiers ?
- R. : Il y a une chose : quand on travaille seul, beaucoup ou peu, on ne gagne pas assez. Quand on agrandit, on emploie beaucoup d'ouvriers, on a plus à faire, les difficultés augmentent. Je suis d'accord avec vous sur la qualité du travail. Mais si on ne travaille que sur de petits chantiers, on ne s'y retrouve pas. Quand je travaille plus, je n'arrive jamais ...
- Q. : Où voulez-vous arriver ?
- R. : Pas au sommet ...
- Q. : J'ai l'impression que vous courez vite, mais que vous faites les choses à moitié. Vous avez beaucoup d'idées. Mais il vous manque encore de l'expérience : quand un ouvrier " fait le malin " et vous demande de le payer double, et que vous le faites, ça ne se fait pas.
- R. : Bien sûr !
- Q. : Mais vous l'avez fait. Je le sais bien. On ne paie pas le double un ouvrier qui pose des conditions. Vous devez prendre une position : ou bien vous êtes pris à la gorge, ou bien vous n'avez pas su vous y prendre avec lui, le diriger, lui donner un ordre ferme.
- R. : C'est un problème.

H. Abdellatif, tailleur de pierres.

Q. : Présentez-vous au début, si vous le voulez bien.

R. : Je m'appelle Abdellatif H., tailleur de pierres, né en 1933, marié avec des enfants. Ce métier est un héritage de père en fils; mes enfants sont encore jeunes, un seul est marié. J'habite dans ma propre maison. Même nos pères faisaient ce métier. Ce métier est très ancien.

Avant l'Indépendance (1956), ce métier était en déclin, mais, après, il y eut une reprise, surtout depuis quelques années, il y a une progression continue. La matière première vient d'ici, du village. Mais vu les conditions de travail, les jeunes n'ont pas une attirance vers ce métier. L'Office de l'Emploi nous a proposé quelques jeunes. Ceux qui restent travaillent bien. L'écoulement de la pierre taillée s'effectue dans toute la République.

Q. : Pouvez-vous nous parler de l'atelier où vous exercez ? Avec qui ? Combien êtes-vous ?

R. : Nous sommes deux associés, mon frère Ali et moi. Lui s'occupe de la carrière, de l'extraction de la pierre; moi, je dirige l'atelier et je m'occupe de la finition : tout ce qui est conception et modèles, taille de la pierre et façonnage. J'ai avec moi quelques ouvriers qui travaillent au mois, et des ouvriers permanents. Mon frère travaille avec son fils seulement, parce que la main-d'oeuvre manque. La carrière est notre propriété. Actuellement, je fais travailler avec moi 3 personnes. Il y a ceux qui sont employés à la journée. Ils ne travaillent pas à la pièce, parce que ça ne les arrange pas.

Q. : Pourquoi ?

R. : L'ouvrier à la pièce ne cherche qu'à gagner de l'argent; donc, il ne donne pas beaucoup d'importance à la finition, alors que celui qui travaille à la journée, je peux exiger de lui ce que je veux ! Par exemple, quand je lui demande de procéder de telle ou telle façon, il m'obéit, et si la pièce se casse, c'est moi qui la perd. D'ailleurs, ce genre d'accident arrive souvent. Pour l'écoulement, la demande dépasse l'offre. Beaucoup de gens veulent acheter. Je n'ai pas de problèmes pour l'écoulement dans toute la République. Nous travaillons partout où l'on nous demande de le faire. La taille de la pierre se fait ici, à l'atelier; pour la mise en place, on se déplace sur les lieux des chantiers. Le tailleur suit sa ou ses pièce(s); il contrôle la mise en place. Souvent, c'est moi qui vais sur place; je vérifie s'il n'y a pas un défaut quelconque, je procède à la correction sur place ...

Q. : Faites-vous la pierre décorée ou la pierre brute pour les murs ?

R. : Il y a des clôtures qui emploient des pierres en forme de briques. Oui, nous en faisons. La pierre diffère. Celle de la région de Kairouan est destinée à la construction des murs, par contre notre pierre d'ici peut être utilisée comme cadre, ou arc, ou colonne. Nous taillons toutes sortes de formes et de catégories : des colonnes, des arcs, des portes et des fenêtres, des piliers, et tout le travail se fait manuellement. Nous n'utilisons pas la mécanique, car elle provoque beaucoup de poussière - et la poussière peut nous causer des maladies chroniques, au niveau de l'appareil respiratoire. La décoration ne se fait que manuellement, la mécanique ne peut pas être utilisée. La pierre travaillée mécaniquement présente un aspect d'usure. Ce n'est pas comme le travail avec un genre de petit marteau spécial pour la

taille de la pierre. La mécanique peut vous produire une pièce bien plate et lisse, comme le travail d'un tour sur une colonne, mais pour la pierre décorée, on ne peut qu'à la main.

Q. : Est-ce que ça revient plus cher ?

R. : Non. Mais il y a une différence de prix dans la pierre destinée à la construction et celle pour la décoration. La pierre de notre région n'est pas destinée à la construction des murs. La pierre de Kairouan est plus sèche, et on ne peut s'en servir pour faire des décorations. On en fait des briques rectangulaires. Nous en avons travaillé beaucoup. Le propriétaire apporte les pierres de Kairouan sur le chantier de travail, et nous les travaillons par mètre carré, destiné à la construction des murs. Alors que si vous avez besoin d'une colonne, d'une porte, ..., vous me communiquez les dimensions : longueur, largeur ... Je vous communique le prix et nous nous entendons sur le modèle et la décoration.

Q. : D'où vous procurez-vous les motifs décoratifs ?

R. : On les crée.

Q. : Vous n'avez pas de motifs déjà établis ?

R. : On apprend toujours. Quand je rencontre un bon motif, je le retiens dans ma mémoire et j'essaie de m'en inspirer quand je veux créer un motif analogue; j'essaie toujours de l'améliorer, d'en créer un meilleur que celui que j'ai vu ...

Q. : Combien de temps faut-il pour faire une pierre comme on en voit chez vous ?

R. : Prenons le travail d'une colonne complète, c'est-à-dire le chapiteau, 2 colonnes et la base. Il me faut à peu près 20 jours et cela coûte 180 dinars en tout. C'est le travail d'une personne. La longueur d'une colonne varie entre 1,60 m et 1,80 m. Le prix entre 170 et 180 dinars. Les colonnes de 3 m coûtent 250 dinars. Les motifs qu'on porte sont de plusieurs sortes. Il y a la taille plate, en relief, etc. Le motif d'une branche d'arbre, ou d'une fleur, se fait sur une porte, mais pas sur une colonne. Il y a aussi le motif du losange... Beaucoup de variétés de motifs ...

Q. : Vous avez parlé auparavant de la régression de ce métier. Quelles en sont les causes ?

R. : Les jeunes ne l'apprécient pas. Ils observent les ouvriers qui travaillent dans la position assise, pleins de poussière, et eux qui passent en portant les cheveux longs, de beaux habits. Ils nous voient occuper des places étroites, alors ils répondent qu'ils n'aiment pas ce métier.

Q. : Quelle est la solution ?

R. : Il n'y a pas de solution. C'est un métier qui est en régression. Un exemple : dernièrement, le Ministère (lequel ?) nous a envoyé 10 jeunes apprentis, tous du niveau de l'école primaire. Seulement 2 sont restés. Les autres n'ont pas aimé le métier. Alors qu'ils touchent de l'argent dès le premier jour ... On leur donne 10 dinars par mois. Les deux autres qui sont restés et ont appris gagnent maintenant 210 dinars par mois, soit 7 dinars par jour. Ces deux-là sont restés 10 mois en apprentissage, à 10 dinars par mois. Après les 6 mois d'apprentissage, le Ministère m'a demandé de garder ceux qui veulent continuer à travailler et qui aiment vraiment ce métier. Les autres qui ne veulent pas, qui n'ont pas voulu apprendre, peuvent quitter et s'en aller. Moi, j'ai gardé ces deux-là. J'ai commencé à augmenter leur salaire petit à petit, 50 dinars au début, et après 3 ans, ils sont arrivés à 210 dinars par mois. C'est un bon métier, qui a de l'avenir; c'est un art parmi les arts. Ces deux-là, après 2 ans, ils ont appris. Ce sont des artistes. Il leur reste certaines choses à apprendre, mais, en général, je leur confie le travail à exécuter, je leur trace les modèles et les motifs à exécuter et ils les exécutent.

Q. : Qui achète ce genre de choses ? Ceux qui ont les moyens ?

R. : Mes clients appartiennent à une classe aisée, celle au-dessus de la moyenne. Même les administrations travaillent parfois avec moi. Mais je préfère les clients individuels (personnes), car ils sont meilleurs clients : ils payent mieux; en parlant franchement, l'administration exige de vous beaucoup de paperasses que je n'ai pas, par exemple la taxe, la sécurité sociale, les assurances ... et moi, je ne les ai pas. C'est vrai que les marchés offerts par l'administration sont plus importants. Quand vous voulez participer à un marché (un appel d'offres), alors on exige de vous un contrôle strict : le début et la fin des travaux..., et si vous dépassez le délai prescrit, alors vous subirez des dommages.

Q. : On peut situer vos clients dans une zone de combien de kilomètres ?

R. : Il y a une autre information que je dois vous communiquer : il y a dans la région du Cap Bon (proche de Tunis) beaucoup de personnes qui effectuent comme nous la taille des pierres. Mais la pierre du Cap Bon est plus tendre que la nôtre. Alors, eux travaillent avec la région de Tunis; nous on travaille avec les régions de Sousse, de Mahdia, de Monastir, les villages environnants. Dans notre village (Teboulba), il y a à peu près 15 personnes qui travaillent comme moi. Ce sont de petits artisans. Ces 15 personnes sont divisées en 3 groupes. Moi, je fais partie d'un groupe, car si vous me commandez pour toute une villa, c'est un travail qui va me demander 4 mois. Est-ce que vous allez attendre 4 mois ? Alors, je distribue le travail à 3 ou 4 autres personnes, ainsi tout sera achevé en un seul mois.

Q. : Est-ce que le travail existe tout le temps pour tout le monde ?

R. : Oui, toute l'année. Il n'y a pas de rupture. On ne peut pas faire reculer les demandes. Une fois, j'ai discuté avec un client pour un certain délai, mais il n'a pas accepté. Si un client se présente et que j'ai encore du travail pour un mois, que son travail à lui va me prendre 3 mois, je dois lui expliquer et lui donner un délai de livraison : s'il accepte, tant mieux; sinon, il va ailleurs. Par contre, il y a des clients qui attendent un certain temps avant de passer leurs commandes.

Q. : En ce moment, vous avez du travail pour combien de temps ?

R. : A peu près 6 mois, pour 2 clients. Le montant est de 4 000 dinars. Pour exécuter ce travail, nous sommes 7 personnes en tout : 2 à la carrière et 5 à l'atelier.

A l'atelier, il y a un vieux de 77 ans et 3 jeunes, 2 de 20 ans et le plus jeune a 14 ans. Les deux de 20 ans sont venus par le bureau de l'Emploi, le plus jeune est originaire d'un village proche, il s'est présenté tout seul. Je l'ai entretenu un certain temps en nourriture, il dort à l'atelier et je lui donne 20 dinars au mois. Le vieux travaille à la pièce : il gagne environ 3 dinars par jour.

Q. : Pourquoi cette différence ?

R. : C'est une question de rendement. Les jeunes donnent plus de rendement que le vieux. De plus, les jeunes vont vers un rendement meilleur et croissant, alors que le vieux va sur le déclin. Les jeunes travaillent mieux et les vieux artisans sont ignorants; ils n'ont pas été à l'école. Notre travail demande des connaissances pour l'exécution d'un modèle : les jeunes le comprennent vite et l'exécutent comme il faut. Ce n'est plus comme auparavant quand on travaillait à l'aveuglette.

Q. : Quand il y a beaucoup de travail, embauchez-vous des gens en plus ?

- R. : Je ne trouve pas. J'aimerais bien faire apprendre à 20 jeunes ou même à 100. Vingt ans en arrière, nous étions presque 70 à 80 tailleurs de pierres dans le village. Au cours de ces 20 dernières années, il y a ceux qui ont vieilli, ceux qui sont morts ... Il y a deux points intéressants dans ce métier : le muscle de l'ouvrier et sa vue. Le muscle pour saisir le marteau convenablement, comme il faut, et la vue pour bien voir. Ceux qui sont morts, parmi les vieux, n'ont pas laissé de remplaçants.
- Q. : Quelle est la durée de travail journalière des ouvriers ?
- R. : 8 H. à 8 H. 30 par jour. Ils ne veulent pas faire d'heures supplémentaires, parce que le travail est très difficile. Ils attendent avec impatience la fin de leur horaire pour terminer, parce qu'ils sont toujours en position assise. Parfois, ils arrivent en retard : je ne leur dis rien, parce que si je les renvoie, je risque de ne pas trouver de remplaçants, surtout que je suis engagé avec des clients; j'ai des délais à respecter, des travaux à exécuter.
- Q. : Est-ce que vos ouvriers sont déclarés ? Payez-vous pour eux les prestations sociales ou ce sont eux qui les payent ?
- R. : Non, je n'ai rien déclaré; je ne paye pas de patente, seulement l'assurance, parce que c'est un métier dangereux. Je voudrais bien cotiser à la sécurité sociale, mais le cahier des charges exige beaucoup de choses : entre autres, une comptabilité avec recettes et dépenses. Tout cela va me poser des problèmes, et on ne me croira pas malgré toutes les explications et justifications que je pourrais apporter.
- Q. : Oui, mais que se passe-t-il quand vous avez un contrôle ?
- R. : Le contrôle ne peut pas nous attraper. Parce que je leur dis que chacun de nous travaille à son compte. Nous occupons des positions et chacun de nous a devant lui un ensemble de pierres à travailler. Je peux dire que chacun de nous a sa pierre à travailler.
J'ai voulu adhérer à la sécurité sociale. On m'a demandé la patente. La loi de 1983, justement, prévoyait l'entrée de tout le monde à la Caisse de Retraite. On a accepté une première vague de demandes, mais quand le nombre de demandes s'est accru, alors ils sont devenus plus exigeants. D'ailleurs, en ce qui me concerne, mes papiers sont encore déposés à la Caisse; j'ai laissé tomber parce qu'on m'a demandé la patente et que ce n'est pas facile d'avoir une patente; elle va nous faire surgir de nouveaux problèmes : il faut que vous adhérez à la caisse familiale, à la sécurité, avoir une comptabilité ... Ce n'est pas facile.
- Q. : Votre travail est de tailler les pierres. Qui effectue l'installation sur place ?
- R. : C'est le maçon qui est chargé de la mise en place des pierres taillées. Moi, je contrôle auprès de lui. S'il y a 500 pierres à poser, je dois rester à côté de lui, car c'est moi qui ai travaillé toutes ces pierres, je sais à l'avance par laquelle il doit commencer et par laquelle il doit finir.
- Q. : Avec qui préférez-vous travailler ? Des maçons, de préférence ?
- R. : Moi, je préfère des maçons.
- Q. : Comment le client s'adresse à vous ? Directement, par des maçons qui vous connaissent, ou parce qu'on vous connaît de longue date ?
- R. : Nous sommes connus dans toute la région. En plus, quand quelqu'un va chez un de nos clients et remarque notre travail, il s'informe sur le nom et l'adresse du tailleur et vient nous contacter.

Q. : Est-ce que quelqu'un contrôle votre métier ?

R. : Avant l'Indépendance, il y avait un amine qui s'occupait de l'ensemble des artisans. Son rôle consistait à régler les litiges qui surgissaient entre deux artisans ou entre un artisan et un client. Maintenant, ça n'existe plus. Et s'il y a des conflits, on les résoud devant les tribunaux. D'ailleurs, la valeur du travail, vu les problèmes engendrés par ce métier, ne peut être comprise que par l'artisan.

Q. : Envisagez-vous de vous étendre un peu, de prendre d'autres ouvriers ?

R. : C'est mon souhait le plus cher avant ma mort. Je voudrais bien faire apprendre ce métier à au moins 100 jeunes encore. C'est un don de Dieu et des connaissances qui s'acquièrent. On peut le faire vivre encore à travers les futures générations. C'est cela mon voeu le plus cher dans la vie. Je ne cherche pas à m'enrichir.

Monsieur F., maçon

Q. : Pourriez-vous vous présenter brièvement ?

R. : Je m'appelle F..., né en 1956, maçon de métier, marié, 3 enfants en bas âge. J'habite ma maison. Je suis maçon depuis 1973. J'ai quitté l'école à partir de la 5ème année primaire. J'ai travaillé dans la pêche, mais la mer ne convenait pas à ma santé. Je suis resté environ 2 ans. C'est difficile de travailler à la mer, et puis je n'ai pas une santé assez robuste. Il m'arrive de m'évanouir, de vomir.

Alors, je me suis tourné vers le bâtiment. Je suis resté environ 2 ans ouvrier. J'ai appris le travail petit à petit.

La première fois que j'ai pris un travail à ma charge, c'est vers 1981. Il s'agissait d'une dalle (coulage de plafond). C'est-à-dire le coulage d'un plafond de deux pièces et d'un salon. J'ai commencé à acheter du madrier tout en travaillant. J'avais avec moi un ouvrier. Je travaille surtout ici dans mon village. Je ne prends pas à ma charge de grands travaux. Parfois, je prends la suite d'un chantier qui n'a pas été terminé.

Les différents travaux que j'ai entrepris varient dans le prix de 1 000 dinars, 700, 500, même 200 dinars. Ça dépend de l'importance du chantier. Les durées aussi sont variables. Parfois, je reste un mois, un mois et demi; parfois, 10 jours seulement.

Bien sûr, je ne travaille pas toute l'année de façon continue. Seulement quand je me procure du travail. En général, je travaille 8 à 9 mois par an. Je ne m'arrête qu'en hiver; il y a les intempéries et la journée est très courte; le client n'apprécie pas bien les journées courtes. Pendant le mois de Ramadan, je travaille quand il fait beau.

Il y a des chantiers que je prends à la tâche, d'autres par journée de travail. Parfois, je travaille aussi au mètre carré, soit pour la construction des murs en pierre ou pour l'enduit. Moi, je dois accepter les conditions du client : s'il veut à la tâche, à la journée, ou toute autre forme ...

Quand un client habite, par exemple, la campagne, il préfère faire travailler à la journée. Cela arrange aussi l'ouvrier, parce qu'il ne trouve pas où manger. Si c'est au mètre carré, c'est entre 1 et 1,2 dinar pour l'enduit. Si c'est par jour, c'est 8 dinars la journée et l'ouvrier est payé à 3,5 dinars.

Actuellement, il n'y a pas beaucoup de travail. D'ailleurs, si je suis actuellement chez moi^(*), c'est parce qu'il n'y a pas de travail. Avant de rester chez moi, j'ai travaillé l'enduit d'une maison entière; j'ai été payé à la journée. Le coût de la main-d'oeuvre était de 410 dinars. Nous étions 6 personnes, 2 maçons et 4 manoeuvres. Nous sommes restés sur ce chantier 12 jours. Je n'ai jamais travaillé en sous-traitance; donc, je n'ai jamais emmené mes ouvriers pour aller exécuter ce genre de travail.

Ici, dans le village, on ne travaille pas en sous-traitance; et comme je n'ai jamais quitté la région, je ne sais pas.

Q. : Que faites-vous lorsque vous n'avez pas de travail ?

R. : Lorsque je n'ai pas de travail, je ne fais rien; je n'ai pas de terre. Peut-être, mais c'est rare, un autre maçon fait appel à moi pour quelques jours.

Pendant les moments de chômage, je vis de ce que j'ai gagné les mois précédents. Sur les 410 dinars du précédent chantier, ma part était de 96 dinars.

Avant le dernier chantier, j'ai travaillé avec mon associé - avec qui,

(*) : en train d'effectuer des travaux à sa maison personnelle.

d'ailleurs, je travaille depuis un bon moment - sur un chantier de carrelage. Lui a travaillé pendant 16 jours et moi 8 jours seulement. Je possède, à moi seul, dans les 40 madriers et avec mon associé une centaine. Nous avons encore en commun une brouette et des pelles ..., soit un capital de 2 500 dinars ensemble. Le prix d'un madrier est de 7 à 8 dinars, ça dépend de sa longueur. Un madrier de 4 m peut coûter 8 dinars. Aujourd'hui, comme j'effectue des travaux à ma maison, mon associé est venu m'aider, donc sans rémunération.

Q. : Au début, aviez-vous du matériel ?

R. : Non, je n'en avais pas. Lorsque j'ai pris mon premier chantier, le propriétaire m'a avancé un peu d'argent et, avec cette somme, j'ai acheté un peu de matériel. J'avais aussi quelques économies et j'ai vendu pour 300 dinars des bijoux. Avec toute cette somme, j'ai acheté comme je viens de vous le dire un peu de matériel. Je n'ai pas loué de madrier. Ici, on ne le fait pas. Peut-être, on vous prête 4 ou 5 madriers, mais on ne loue pas. La première fois, j'ai acheté pour 750 dinars de matériel.

Q. : Que faites-vous l'hiver, lorsque le bâtiment ne va pas ?

R. : Je ne fais rien (en français).

Q. : L'hiver dernier, avez-vous effectué beaucoup de petites retouches ?

R. : Oui, j'ai pris un chantier l'hiver dernier pour une durée de 20 jours avec quelques retouches.

Q. : N'avez-vous pas un petit jardin à cultiver ?

R. : Non, je n'en ai pas.

Q. : Pour l'instant, vous êtes 2 associés. Combien d'ouvriers ?

R. : J'ai 2 ouvriers et un apprenti. Les 2 ouvriers sont de simples manoeuvres. Ils préparent le mélange du béton. Ils nous aident dans le travail. Le nombre d'ouvriers varie selon l'importance des chantiers. Si un chantier en nécessite 2, j'en prends 2; s'il en faut plus, j'en prends davantage. Ceux qui travaillent actuellement avec moi ne sont pas employés d'une façon permanente. A chaque chantier, je recrute. Je ne prends que ce dont j'ai besoin. Il m'en faut un seul aujourd'hui, mais demain 2 ou 4 ou 6 ouvriers ... Seul un ouvrier travaille avec moi en permanence depuis 2 ans. Quand je suis sans travail, il rentre chez lui. Depuis un an, il travaille en permanence avec moi. Quand on se procure un nouveau travail, on l'appelle. Quand on n'en a pas, il se peut qu'il aille travailler ailleurs.

Q. : Est-ce que la main-d'oeuvre existe ?

R. : Oui, elle existe. L'ouvrier est payé 4 dinars; l'autre ouvrier aussi est à 4 dinars, alors que l'apprenti on le paye à 5 dinars.

Q. : Comment, 5 dinars pour l'apprenti ?

R. : Oui, il s'agit d'un jeune qui sort d'une école professionnelle. Il commence à travailler, nous sommes en train de lui montrer le côté pratique, parce que ce n'est pas facile quand on sort de l'école et qu'on ne connaît rien sur le plan pratique ... Il a un diplôme de maçon délivré par l'école professionnelle du village d'ici .

Q. : Quels sont vos besoins en main-d'oeuvre ?

R. : Moi, aujourd'hui, j'ai besoin de deux personnes; il se peut qu'un autre, qui en aurait besoin de 5, aille les recruter parmi tous

ceux qui attendent du travail chaque matin. Ainsi, ceux que j'ai licenciés aujourd'hui pourront être repris par un autre maçon qui en aura besoin le lendemain et ainsi de suite ...

Q. : Et en hiver, que font les ouvriers ?

R. : Soit ils rentrent chez eux, soit ils se présentent sur la place du travail. Certains d'entre eux viennent de la région environnante, de la campagne, par exemple de Tlalsa, etc.

Q. : Quelle distance effectuent-ils ?

R. : Ils viennent même de 100 km. Certains ont un bout de terrain. Ils le délaissent parce que la terre qu'ils ont n'arrive pas à les faire vivre; et puis ils n'ont pas beaucoup d'occupation sur la terre : quand la pluie tombe, ils labourent et au moment de la récolte, ils vont la récolter. Cela ne les occupe pas longtemps.

Q. : Trouvez-vous toujours des ouvriers ?

R. : Oui, je n'ai pas de difficultés, sauf au moment du ramassage des pommes de terre. Cette période dure un mois. Les ouvriers préfèrent, parce qu'ils travaillent moins d'heures par jour et ils sont payés 500 millimes de plus à la journée.

Q. : Cela vous est-il arrivé de trouver du travail et pas d'ouvriers ?

R. : Oui, cela m'est arrivé plusieurs fois. Je vais le matin pour recruter et je ne trouve pas. Mais seulement le dimanche. Parce que ce jour-là, tous les particuliers ne travaillent pas et préfèrent travailler la dalle (sic). Quand il y a un dimanche, beaucoup de gens vont " couler leur dalle ", les ouvriers manquent. Même un ouvrier qui travaille avec vous en permanence peut vous manquer ce jour-là. Parce que c'est un travail bien rémunérateur, l'ouvrier peut gagner jusqu'à 7 dinars suivant l'importance de la dalle. Donc, nous, les petits maçons, quand on ne trouve pas d'ouvrier, nous sommes obligés de chômer ce dimanche.

Q. : Comment cela se passe, ici, pour le manger ?

R. : Généralement, c'est le client qui offre le petit déjeuner et le dîner. Il y a rarement des cas où le maçon et l'ouvrier s'occupent de leur manger. Le soir est à la charge de chacun d'eux, puisque tous les travailleurs rentrent chez eux.

Q. : Les chantiers que vous prenez en charge sont-ils situés à l'intérieur de la commune ou y en a-t-il en dehors du village ?

R. : Généralement, j'ai presque toujours travaillé dans la commune. Seulement une fois, c'était l'année dernière, j'ai travaillé dans une villa à 6 km du village.

Q. : Pourquoi ?

R. : J'ai accepté parce que j'ai donné un prix inférieur à ce que demandent les maçons de l'autre village.

Q. : Pourquoi ?

R. : Parce que je n'avais pas de travail ici, et le client est un parent.

Q. : Qui sont vos clients ?

R. : Ce sont des gens qui me connaissent. Ou bien des gens qui ont remarqué mon travail chez un de leurs parents ou de leurs voisins, et qui se sont renseignés sur moi.

Q. : La première fois, comment vous êtes-vous procuré du travail ?

R. : C'était par l'intermédiaire de parents.

- Q. : Subissez-vous des pénuries de matériaux de construction ?
- R. : Il y a souvent des pénuries. Actuellement, le fer 10 manque. Si l'on en a besoin et qu'on n'en trouve pas, on est obligé d'utiliser du fer 12 qui est plus cher.
- Q. : Pourquoi n'en avez-vous pas stocké ?
- R. : Quelle quantité dois-je stocker ? Jusqu'à quand ? On ne fait pas de stockage. Il existe des magasins; chez moi, on achète, nous ne faisons pas de stockage et nous ne vendons pas. Et puis, je suis maçon et les matériaux de construction sont à la charge du client. Moi, je ne m'occupe que de la main-d'oeuvre. Je ne prends à forfait que les grands travaux. Mais pour les petits travaux, je travaille à la journée.
- Q. : Avez-vous déjà pris en charge une maison entière ?
- R. : Oui, j'ai pris une maison à 2 étages, des fondations jusqu'à la finition. Mais on y a travaillé par étapes.
- Q. : Maintenant, vous travaillez à votre maison. Si on vous propose un chantier, continuez-vous à travailler à votre maison ou préférez-vous prendre le nouveau chantier ?
- R. : J'arrête tout de suite et je vais travailler au nouveau chantier.
- Q. : Tout à l'heure, en discutant avec vous, vous m'avez parlé de crise. De quelle crise s'agit-il ?
- R. : C'est une crise d'argent. Il y a un manque d'argent.
- Q. : Est-ce que la situation était la même, il y a, disons, 3 ans ?
- R. : Quand il y avait toujours des dalles à couler, on avait des planches et on pouvait en même temps louer les planches qui servaient au coulage des dalles pendant les 21 jours. Donc, on gagnait sur le travail de la pose de la dalle et sur la location des planches. Maintenant, depuis un an, on ne loue plus les planches, les clients n'acceptent plus. Pour nous, c'est une raison qui a freiné notre activité et les gens ne construisent plus comme auparavant. Avant, c'était meilleur; tout le monde travaillait; il y avait de la prospérité; les gens n'avaient pas peur de construire. Ils n'avaient pas peur, quoique tout ait été lié à l'existence de la pluie, notre travail est lié surtout aux agriculteurs.
- Q. : Pensez-vous que vous auriez pu vous développer plus, avoir plus d'ouvriers ?
- R. : Qui ne souhaite pas s'améliorer ? Il faut que chacun essaye de s'agrandir, de s'améliorer, de créer, d'augmenter son capital. Je ne vois pas d'inconvénient à avoir plus d'ouvriers, pour gagner mieux ... à condition que le travail soit continu, et de ne pas travailler un jour puis d'attendre une semaine ...
- Q. : Cotisez-vous à des systèmes de sécurité sociale, de retraite ... pour vous et vos ouvriers ?
- R. : Non, je n'ai pas de cotisation. Mais les grands entrepreneurs qui emploient la "mécanique" cotisent, inscrivent leurs ouvriers à la sécurité sociale ... Mais chez nous, dans notre village, nous n'en avons pas (de grands entrepreneurs). Les seuls qui possèdent une bétonnière inscrivent l'un de leurs ouvriers à la sécurité sociale pour que, en cas de blessure, il puisse se faire soigner.

M... Mohamed, maçon.

Q. : Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?

R. : Je m'appelle Mohamed M..., âgé de 43 ans, maçon de métier, je travaille comme sous-traitant. J'ai une équipe, je travaille avec, tout le monde doit manger son pain; ma situation n'est ni prospère, ni mauvaise. J'ai beaucoup d'expérience dans le bâtiment, 20 ans d'expérience. J'ai fait de tout, de la fondation jusqu'à la finition. J'ai 6 enfants, l'aîné est âgé de 16 ans et le plus petit a 6 ans. Tous vont à l'école, le plus jeune est au jardin d'enfant. J'habite ma propre maison, je viens de l'acheter. Je n'ai pas de problèmes de logement, mais je vis à l'étroit.

Q. : Comment êtes-vous entré dans le bâtiment ?

R. : J'ai été à l'école primaire jusqu'à la 5ème année. Ensuite, j'ai intégré une école professionnelle, à Zaghouan. J'ai obtenu mon diplôme de bâtiment. J'ai passé 2 ans à l'école professionnelle et j'ai obtenu le diplôme de maçon.

Ensuite, j'ai travaillé dans plusieurs sociétés de bâtiment, en premier lieu à la Municipalité de Zaghouan, puis dans l'entreprise B ... et dans celle d'Ali M... (2 grandes sociétés tunisoises) et dans beaucoup d'autres grandes entreprises. Avec B..., je suis resté 12 ans, avec la Municipalité 2 ans

Je peux exécuter un travail d'après un plan de construction établi par un architecte.

D'ailleurs, celui qui me charge d'un travail, il me remet les plans et me laisse faire. C'est moi qui m'occupe de l'équipe, je la dirige.

Q. : En quittant l'école professionnelle, avez-vous pratiqué d'autres métiers ?

R. : Non, aucun autre métier. Je suis entré à l'école professionnelle à l'âge de 16 ans et je l'ai quittée à 18 ans et j'ai été directement dans le bâtiment.

En travaillant avec beaucoup de grands entrepreneurs, j'ai acquis beaucoup d'expérience. Avec Ali M..., je suis resté 4 ans; chez Ben A..., 2 ans ...

Q. : Pourquoi avez-vous décidé de travailler à votre compte ?

R. : Pour beaucoup de raisons bien connues. Il y a des gens qui veulent travailler honnêtement, d'autres qui veulent traîner, et les entrepreneurs ou les entreprises, ça ne les arrange pas. Moi j'ai choisi de travailler en liberté, d'être mon propre patron.

Si j'effectue un mètre carré, c'est pour moi; si je fais 10 m², c'est aussi à mon compte, pourvu que personne ne m'ennuie.

Q. : Ces entreprises dans lesquelles vous avez travaillé, elles comptaient combien d'ouvriers ?

R. : B... employait 1 000 ouvriers environ; Ali M... dans les 6 000; Ben A... dans les 200. Avec Ali M..., j'étais chef d'équipe; avec B..., je suis arrivé chef de chantier; avec Ben A..., j'étais aussi chef de chantier. Oui, la paie était bonne.

Q. : Comment êtes-vous arrivé chef de chantier ? Parce que vous travailliez bien ?

R. : Grâce à mes efforts. Quand on remarque quelqu'un qui travaille bien, qui ne commet pas de fautes, qui donne un bon rendement, qui applique bien

le plan, connaît le traçage, on lui donne une promotion. C'est eux-mêmes (les grands entrepreneurs) qui lui donnent la promotion; on le charge alors d'un travail bien défini, comme le carrelage ou un autre travail. La première fois que j'ai été chef de groupe, c'était dans les travaux de faïence, de carrelage et de marbrerie. C'était pendant les travaux de la gare d'Hammam-Lif (banlieue de Tunis) et de la Banque Centrale. Chez Ali M..., j'ai été chef de groupe sur le chantier de l'hôpital Habib Thameur; je m'occupais des faïences, de carrelage et de marbrerie. Avec B..., j'ai travaillé à l'Université de Médecine de Tunis, à l'hôpital Charles Nicolle. Je m'occupais du coffrage et j'étais chef d'équipe de boiserie. J'avais 30 à 40 ouvriers. Avec B... et la société française S..., j'ai travaillé avec eux en sous-traitance sur le chantier du bâtiment de la Banque Centrale. Je m'occupai de la pose du carrelage, de la marbrerie et de la faïence.

C'était ma première affaire de sous-traitance. Pris par le temps, B... et la société S... avaient confié certains travaux en sous-traitance. J'ai accepté un travail d'une durée de 18 mois en carrelage, faïence et marbrerie. Un contrat a été établi entre moi d'un côté et B... et S... qui étaient associés d'un autre côté. J'ai pris 10 carreleurs avec 10 manoeuvres. La sous-traitance consistait dans la main-d'oeuvre seulement.

Une partie des ouvriers a été triée par moi parmi ceux qui ont travaillé avec moi, d'autres étaient mes amis; on vivait ensemble et je les connais depuis fort longtemps. Parmi eux, il y avait certains très jeunes, des apprentis que j'ai recrutés par l'intermédiaire de l'Office de l'Emploi. Je leur ai appris le travail et, plus tard, quand ils ont acquis confiance en eux, ils sont devenus des maçons et travaillaient le carrelage, la faïence, les murs en brique, etc.

Pour les apprentis, voilà comment l'opération de recrutement a été effectuée : je connais un parent qui m'a proposé de prendre avec moi un jeune ou de lui débrouiller une place. Je l'ai embauché. Il connaissait un peu le travail. J'ai continué sa formation et je l'ai lancé; maintenant, il est payé comme les autres maçons, 7 à 8 dinars par jour.

- Q. : Quand vous recrutez des jeunes, savent-ils déjà le travail ?
- R. : Cela dépend des jeunes. Il y a ceux qui viennent avec l'intention de ne pas travailler. Certains disent : " J'ai été à l'école, je ne me suis pas instruit pour accepter ce genre de travail ". D'autres, si vous savez comment vous y prendre avec eux, vous leur expliquez bien que le métier est honnête : ils s'intègrent et réussissent. J'en ai eu un qui est maintenant parmi les meilleurs.
- Q. : Y a-t-il des ouvriers qui viennent d'autres régions ?
- R. : Oui, énormément. La plupart viennent de loin, de la campagne.
- Q. : Ceux que vous avez pris avec vous, la première fois, sont restés longtemps ou vous ont quitté ?
- R. : Ceux que j'ai pris la première fois, au cours du chantier de la Banque Centrale, une partie m'a quitté à la fin du chantier et sont partis travailler en Lybie; d'ailleurs, actuellement, deux d'entre eux sont revenus et travaillent avec moi.
- Q. : Ces ouvriers, vous ne les avez pas déclarés à la sécurité sociale ? Vous ne payez rien pour eux ?
- R. : Non, je ne peux pas le faire. Si je vais les déclarer, les insérer, il faut que je paye de fortes sommes comme cotisation, soit à la sécurité sociale, aux assurances, soit aux allocations familiales. Je ne peux pas supporter toutes ces charges.
- Moi, quand je prends un chantier en sous-traitance, je ne peux pas exiger une forte somme de l'entreprise ou de l'entrepreneur, somme qui pourrait couvrir toutes les charges sociales des ouvriers. D'ailleurs, pour moi-

-même, je ne paie aucune charge sociale. Je ne peux pas le faire. Avant, l'entrepreneur Ben A... payait pour moi les charges sociales, même après l'avoir quitté. A chaque période de versement, je vais le voir, je lui verse 27 dinars, ma part de cotisation et lui se charge de payer la part qui revient au patron pour la sécurité sociale; maintenant que Ben A... ne travaille plus, j'ai cessé de cotiser à la sécurité sociale. Moi-même, je ne tiens plus à insister auprès de lui, ou à le supplier de le faire pour moi. Les autres entrepreneurs ne veulent pas de ce type d'arrangement.

Q. : Même pour les accidents ?

R. : Non, pour les accidents, par exemple, celui avec qui je travaille actuellement a inscrit mes ouvriers aux accidents du travail. Nous sommes couverts par lui.

Il ne peut pas faire autre chose pour moi ou mes ouvriers. C'est normal : moi, j'ai pris un travail de sous-traitance payé au m².

Q. : Parlons un peu de la sous-traitance. Depuis quand prenez-vous des travaux de ce type ?

R. : Depuis 10 ans environ.

Les causes : parfois, l'entrepreneur est exigeant; à certaines périodes, il devient très exigeant. Remarquez, il a peut-être raison, et parfois non. Il y a des gens qui travaillent bien, d'autres qui ne veulent pas fournir un effort. Alors, moi, j'ai choisi de travailler à mon compte. Si je travaille, c'est pour moi, si je ne travaille pas, c'est à mes dépens.

Comment se faire connaître ? On contacte les entreprises, on se présente, on exhibe les attestations de travail, on explique les travaux réalisés pour d'autres. Si ça marche, on établit un contrat de travail et on commence le travail. Chaque genre de travail a son prix : le carrelage, l'enduit, les murs en brique, le coffrage, etc. Il y a un contrôle qui s'applique à tous ceux qui travaillent en sous-traitance comme moi. Il y a des surveillants des organismes nationaux (ceux de la SNIT, de la CNEL), des agents techniques chargés de la surveillance des travaux. Ces contrôleurs vivent journalièrement sur les chantiers et assurent leur travail.

Tant qu'on est du métier, il n'y a aucun problème; on n'a pas de problèmes avec eux. La loi s'exerce aussi bien sur l'ouvrier chargé de l'exécution d'un travail sur le chantier que sur le contrôleur qui doit inspecter le travail fait.

Une fois le chantier terminé, si une autre entreprise qui me connaît a besoin de moi, elle me convoque, sinon je vais moi-même chercher du travail auprès d'autres entreprises.

Q. : Quand un chantier est fini, y a-t-il du travail qui vous attend ?

R. : C'est ici le problème. Avant, on se permettait d'avoir des équipes sur plusieurs chantiers en même temps. Aujourd'hui, je n'ai que cette équipe en sous-traitance. Je ne sais pas exactement quand elle finira. Je pense que c'est pour bientôt. Déjà, je commence à me préoccuper de l'avenir. Après ce chantier, je dois penser à un autre travail, mais je pense qu'il n'y en a pas. Il y a une crise actuellement dans le bâtiment.

Q. : Cette crise est-elle périodique, passagère ou bien, cette fois-ci, est-elle plus nette ?

R. : Si on a, dans le temps, rencontré quelques crises, elles étaient passagères. Cette fois-ci, la crise est préoccupante.

Q. : Avez-vous toujours travaillé à Tunis ?

R. : J'ai travaillé ailleurs, dans d'autres régions : à Hammamet, à Sfax (chantier de la Radio), à Gabès (hôpital). Je suis sorti plusieurs fois.

- Q. : En plus des travaux de tâcheronnage, avez-vous travaillé pour des particuliers ?
- R. : Oui, j'ai travaillé surtout pour des personnes que je connais. Actuellement, je suis en train de construire 2 villas à 2 étages. Le travail se fait par étapes et non d'une manière continue. Leur patron ne dispose pas de beaucoup d'argent. Les 2 villas sont situées dans la banlieue de Tunis : l'une a 280 m² couverts, l'autre 180.
J'ai commencé avec elles il y a un an. L'un des clients est de la famille; je travaille avec lui sans contrat. L'autre est un employé de la Banque : j'ai un contrat. Je dois exécuter tous les travaux, des fondations jusqu'aux finitions.
Dans le contrat, il est prévu un architecte qui doit contrôler le travail et suivre chaque étape. Il est prévu les tranches de paiement : d'abord la fondation, faire la chappe en ciment... J'ai déjà dépassé cette étape. Je travaille au mètre carré couvert, à raison de 40 dinars le mètre carré. Le prix de la main-d'oeuvre pour cette villa revient environ à 7 000 dinars. On s'est entendu pour que, lorsque je termine le gros oeuvre, je touche la moitié de la somme. Pour le reste, je me paie au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le nombre d'ouvriers varie suivant l'importance du travail à exécuter et les matériaux de construction que le client peut procurer; je peux mettre par exemple 4 maçons et 6 ouvriers. Mais, d'une façon permanente, il y a sur le chantier 2 maçons et un gardien. Parfois, j'augmente le nombre; parfois, je le diminue. Comment ? C'est simple. J'ai 2 chantiers. Quand le travail diminue sur l'un, je prends les ouvriers et je les mets sur l'autre; ceci dit, c'est toujours fonction de la disponibilité des matériaux de construction. Je n'ai pas de problème avec le client : dès qu'il a préparé les matériaux, j'entame le travail. Pour cette villa, il reste le 2ème étage à construire, soit encore 80 à 100 m² couverts. Tous les matériaux sont à la charge du client. Par contre, le matériel de construction (planches, échafaudages, etc.) sont à ma charge.
- Q. : Avez-vous une bétonnière ?
- R. : Non, je ne suis pas arrivé à en acheter une.
- Q. : Votre matériel est-il neuf ou vieux ?
- R. : Le matériel est toujours en renouvellement. Dernièrement, il y a 3 mois, j'ai acheté pour 500 dinars de planches.
Un mètre de madrier coûte 1,8 dinar. Un madrier de 4 m coûte entre 7 et 8 dinars, un madrier de 8 m coûte 18 dinars (c'est un madrier de 11 sur 22).
Mon capital en matériel est de l'ordre de 2 000 dinars. Je n'ai pas beaucoup de matériel. Nous sommes contraints de réduire nos dépenses de ménage pour acheter un peu de matériel et pouvoir travailler.
- Q. : Comment travaillez-vous avec l'entrepreneur ?
- R. : Je ne fournis pas les matériaux de construction; j'ai seulement la main-d'oeuvre à ma charge.
- Q. : Et pour la 2ème villa, où en êtes-vous ?
- R. : Pour elle, j'ai coulé les 2 étages (les 2 plafonds). Elle a 280 m² couverts. Avec le client, je me suis arrangé à 38 dinars le mètre carré, soit un total d'environ 10 500 dinars.
- Q. : Comment avez-vous acheté votre premier matériel ?

- R. : J'ai emprunté de l'argent à mes cousins. J'ai économisé un peu d'argent, parce qu'à ce moment-là la vie n'était pas chère et il y avait du travail. Je n'avais pas d'enfants encore. J'ai économisé dans l'idée d'acheter un petit lot de terrain à construire. Comme j'ai réalisé que je ne pourrai pas construire une maison, et que le travail devenait rare, alors avec les économies j'ai acheté du matériel. J'ai même vendu les bijoux de ma femme.
La première fois, j'ai acheté pour 600 dinars de matériel.
- Q. : Travaillez-vous plus pour les particuliers ou en sous-traitance ?
- R. : Je travaille plus pour les entrepreneurs en sous-traitance. Ce n'est pas seulement une question de gain. Je suis toujours sur le chantier, donc j'ai toute latitude de mieux contrôler mes ouvriers. Avec les particuliers, je travaille rarement. Ce sont des gens que je connais, ou des personnes qui désirent que je travaille pour elles; je le fais lorsque je n'ai pas de travail en sous-traitance. Quand c'est une connaissance, il a confiance en moi; elle sait que je prendrai soin de son chantier.
- Q. : Parlons un peu de la dernière sous-traitance.
- R. : J'ai à construire des murs à double cloison; j'ai l'enduit, à poser les faïences et le carrelage, à poser les escaliers, les cadres des portes et des fenêtres.
- Q. : Comment évaluez-vous le prix de ces différents travaux ?
- R. : Toujours par mètre carré couvert. Je peux exécuter jusqu'à 2 000 m² couverts par mois, mais parfois je descends à 1 000, soit parce que les matériaux de construction manquent, soit parce que les conditions de travail ne sont pas réunies pour travailler.
- Q. : Comment vous paie-t-on ?
- R. : Il y a un décompte que je présente, et je suis payé en conséquence. On contrôle les mètres carrés et on me paye.
- Q. : Le prix du m² est-il le même pour tous les types de travaux ?
- R. : Non, cela varie. L'enduit, par exemple, c'est 0,800 dinar; le mur double cloison : 2 dinars; le carrelage : 0,800; les faïences arrivent jusqu'à 3 dinars. Mais le carrelage peut atteindre, parfois, 1,200 dinar.
- Q. : Vous paie-t-on régulièrement ?
- R. : Actuellement, la situation a un peu changé. L'entrepreneur lui-même a des difficultés pour se procurer de l'argent. Il ne peut plus avoir des marchés parce qu'il n'a plus d'argent; les banques ne font plus crédit comme auparavant. Avant, les banques couvraient les entrepreneurs; elles avançaient de l'argent en fonction des marchés. Actuellement, les banques ne donnent plus, même au plus grand entrepreneur.
- Q. : Est-ce cela, la crise ?
- R. : Je ne sais pas. Nous avons espéré que ces problèmes allaient être résolus; pourtant, ils durent. Il y a encore du chômage, des ouvriers qui ne travaillent pas. Sur ce chantier, j'ai employé au début une vingtaine d'ouvriers, maintenant nous sommes 10 à 12. Avant, l'entrepreneur nous avançait de l'argent au milieu du mois. Maintenant, il ne peut plus le faire, car il doit acheter les matériaux, payer ses propres ouvriers; il faut attendre la fin du mois pour être payé.
- Q. : Parvenez-vous à respecter le contrat avec l'entrepreneur quand il ne trouve pas l'argent pour vous payer ?

- R. : On doit patienter, et attendre jusqu'au 8 ou 12 du mois pour être payé.
- Q. : Comment payez-vous vos ouvriers ?
- R. : On se rabat sur nos économies si l'on en a; ou bien on va emprunter auprès des connaissances ou d'autres tâcherons ou petits patrons. Par exemple, j'ai un ami patron d'une entreprise de peinture. S'il touche une somme d'argent avant la date de paie de ses ouvriers, il m'avance une somme que je lui restitue quand je rentre dans mon argent, de façon que lui aussi puisse payer ses ouvriers à temps ... soit sur un décalage de 15 jours. On souffre de cet état de fait.
- Q. : Pour les variations saisonnières, y a-t-il des périodes où le travail augmente et d'autres où il diminue ?
- R. : Oui. En automne, au printemps et en été, le travail augmente; en hiver, il diminue, parce que les conditions climatiques sont difficiles. L'ouvrier lui-même préfère aller travailler dans d'autres secteurs. Des clients qui veulent construire s'abstiennent en cette période.
- Q. : Les ouvriers qui ne travaillent plus avec vous, où vont-ils ?
- R. : Certains font le commerce des vêtements de friperie, d'autres vont dans l'agriculture, surtout ceux qui ont des terres (en Tunisie centrale ou du Nord).
- Q. : Comment payez-vous vos ouvriers ?
- R. : Il y a ceux qui travaillent à la tâche. Ceux qui travaillent à la journée sont payés à la fin de chaque semaine.
- Q. : Gardez-vous les mêmes ouvriers ? Changent-ils souvent ?
- R. : Je ne renvoie personne; l'ouvrier peut s'en aller de son propre gré, par exemple s'il trouve une occupation meilleure.
- Q. : Est-ce que les ouvriers qui sont avec vous sont anciens ?
- R. : Oui, certains ont 3 ans, d'autres 2 ans d'ancienneté.
- Q. : Ont-ils d'autres avantages ?
- R. : Oui, surtout à la fin de la semaine quand j'ai de l'argent; je leur en donne pour payer les frais de transport de la semaine.
- Q. : Sur les 12 qui travaillent avec vous, à combien payez-vous le transport ?
- R. : A huit. A celui qui habite Djedeida; à celui qui habite Tebourba (deux communes situées à une vingtaine de km de Tunis). Il y en a un à qui je remets 15 dinars par mois, parce qu'il a une carte de transport : il habite à Djedeida.
- Q. : Quel est leur niveau de formation ?
- R. : Deux ont fait l'école professionnelle : l'un travaille avec moi depuis 2 ans, l'autre depuis un an et demi. Mais il leur manque encore l'expérience. D'autres ont appris sur le tas et petit à petit. D'autres sont venus en qualité de maçons, mais ils ont appris ailleurs, sur d'autres chantiers, le métier.
- Q. : Y a-t-il des pénuries de matières premières ? Comment réagissez-vous ?
- R. : J'ai traversé un moment difficile parce que le bois ne se trouve plus sur le marché. Le ciment blanc continue jusqu'à nos jours à manquer. Chaque année à pareille époque, il y a une pénurie de ciment blanc. On l'importe de Yougoslavie, de Turquie ou de France. On l'utilise pour

le carrelage, la faïence, le marbre. Quand il n'y a plus de ciment blanc, on fait autre chose.

Q. : Combien avez-vous en tout d'ouvriers ?

R. : Je dirige entre 15 à 16 ouvriers avec un chef d'équipe sur le chantier de sous-traitance. Son rôle est de faire le traçage et le contrôle du travail, faire des remarques sur le travail. Il réclame les matériaux de construction; il contrôle l'arrivée et le départ des ouvriers.

Q. : Comment voyez-vous l'avenir ? Pensez-vous constituer une grande entreprise de bâtiment ?

R. : Mon souhait est que le pays soit plus prospère, qu'il y ait davantage de richesses pour que le chômage diminue.

Mon second souhait est que je devienne un entrepreneur pas très grand, parce qu'il n'est pas souhaitable de grandir beaucoup.

Nous voudrions remplacer d'autres entrepreneurs qui ont trop travaillé, qui ont vieilli, qui en ont "marre", qui ont gagné trop d'argent.

Je souhaiterais avoir un bon matériel, un grand matériel, des bétonnières, une grue, un grand camion, une camionnette (c'est-à-dire une 404 bâchée) et beaucoup d'autre matériel.

Je souhaite avoir de l'argent pour payer toutes les cotisations sociales, pouvoir être en règle, faire face aux situations critiques, organiser mes ouvriers. Et pouvoir participer aux grands marchés. L'Etat devrait nous faciliter l'accès à ce genre de marché. On ne fait rien pour les petits patrons.

Q. : L'Etat ne peut pas faire participer les petites entreprises de bâtiment (à l'adjudication des grands marchés), parce qu'il y a des normes, des conditions, et que vous ne répondez pas à ces conditions ...

R. : Ce qui me manque, à moi, sans exagération, c'est le capital. Je n'ai pas d'argent. Si j'en avais, je suis en mesure de diriger la plus grande entreprise de bâtiment de Tunisie.

J'ai participé aux plus grandes réalisations faites en Tunisie. Je peux vous prouver ce que j'avance quant à la réalisation de la gare de Tunis, de la Banque Centrale de Tunisie, de l'hôpital Habib Thameur... Durant toutes ces réalisations, j'étais d'un grand secours pour l'entrepreneur. Je l'ai aidé. J'ai soulevé avec lui "l'anse du panier". Mais je ne peux pas lui proposer d'être son associé. Je ne demande qu'à gagner ma croûte, moi et ceux qui sont avec moi.

Dernière chose que je souhaite : que l'Etat se penche sur le petit patron. Qu'il fasse des études de ce genre. Peut-être que vous êtes venus par pur hasard ! Qu'on tienne compte de ceux qui ont travaillé, qui ont de l'expérience, qui ont prouvé leur compétence par des travaux accomplis. Ce n'est pas logique qu'une personne dont le domaine est l'agriculture se transforme du jour au lendemain en entrepreneur. On ne doit pas se faire de la concurrence en abaissant les prix (en les cassant). Un exemple : vous n'avez rien à perdre de quelqu'un qui travaille le mètre carré à 10 dinars parce qu'il est un vrai maçon, alors que vous avez tout à perdre avec quelqu'un qui fait le même travail à 5 dinars seulement, car il n'est pas du métier !

Z... Mohamed, entrepreneur de bâtiment.

Q. : Pouvez-vous vous présenter ?

R. : J'ai fréquenté le Lycée technique, j'ai eu une formation en topographie jusqu'en 6ème année secondaire. La topographie n'est pas le bâtiment, c'est une autre branche; par la suite, j'ai suivi des cours de bâtiment dans le Centre de Formation Professionnelle de Ben Arous (banlieue de Tunis). Actuellement, on l'appelle Institut National. J'y étais en 1971-72. J'ai eu une formation en bâtiment, spécialité métreur-vérificateur, avec des professeurs belges, français et tunisiens. Pendant cette année-là, j'ai fait des stages au sein de grandes entreprises tunisiennes, telle que celle d'Ali M... très connue. Par la suite, après une année de stage, j'ai été recruté par une entreprise de bâtiment comme stagiaire pendant 3 ans; ensuite, j'ai connu les chantiers.

Q. : A peu près à quel âge ?

R. : A l'âge de 26 ans. Maintenant, j'ai 35 ans.

J'ai connu l'entreprise de bâtiment où j'ai exercé exactement mon métier: j'ai fait le métreur. Par la suite, j'ai eu de la chance, puisque l'entreprise n'a pas beaucoup de cadres techniciens, j'ai fait parfois le chef de chantier; j'ai fait des quantités de travaux jusqu'à maintenant.

Au cours de l'année 1983, j'ai pensé créer une petite entreprise, c'est-à-dire devenir un petit tâcheron. J'ai eu de la chance, j'ai commencé, puisque j'avais beaucoup de connaissances: j'ai un marché d'une villa à l'Ariana (banlieue Nord de Tunis). J'ai commencé en recrutant 3 ouvriers, 2 manoeuvres ordinaires et 1 maçon. Comme pour tout le monde, au début c'était difficile. Le problème, pour moi, c'était le rendement, parce que, pendant cette période, un grand nombre d'ouvriers étaient en émigration, plus exactement en Lybie. Il manque surtout de la main-d'oeuvre spécialisée. C'était en 1983. Le petit tâcheron, lorsqu'il accepte des travaux de ce genre, des travaux de premier appel, il ne fournit que la main-d'oeuvre. Par exemple le propriétaire va construire 400 m² de surface couverte; on était d'accord sur le prix du m² construit. C'était à raison de 30 dinars. J'ai commencé à faire les fondations, puis le pourtour, la maçonnerie, le plancher et tout ça. Je suis resté 8 mois pour faire le coulage du plancher. Par la suite, j'ai commencé à augmenter le volume des travaux. J'ai eu une autre villa. Ça n'a pas marché puisque, après avoir commencé, cela m'a trop occupé; j'ai voulu former des gens pour travailler en association: ça n'a pas marché. J'ai laissé tomber ...

Q. : Vous avez laissé tomber l'association ou le travail des villas ?

R. : J'ai terminé la 2ème villa et j'ai laissé tomber puisque j'ai trouvé qu'être tâcheron ne rapportait pas autant d'argent que quand je travaillais dans une entreprise. Dans l'entreprise, je gagnais à l'époque 400 dinars nets par mois et, lorsque je faisais le tâcheron, même pas 200 dinars par mois.

J'ai laissé tomber ..., mais le problème n° 2, le plus important, est le maçon, la main-d'oeuvre spécialisée. En Tunisie, ça devient très difficile (d'en trouver). La première chose à quoi il pense (le maçon), c'est que s'il va effectuer un rendement réel, on lui paie 6 dinars par jour. Le manoeuvre spécialisé, en Tunisie, est très malin, il fait du calcul; il se dit: " Au tâcheron, je lui ai donné 15 m² d'enduit,

il m'a donné en contrepartie 6 dinars ". IL fait l'opération et il trouve que ça va. Si, un autre jour, je lui dis de faire 20 m² au lieu de 15, il ne veut pas le faire, et s'il le fait, c'est en laissant des mal-façons.

Le 3ème problème, c'est la main-d'oeuvre non spécialisée, c'est-à-dire le manoeuvre ordinaire. C'est un grand problème. Premièrement, il ne gagne pas beaucoup, il gagne entre 3,5 et 4 dinars. Il n'est pas bien alimenté. Tout le monde sait qu'avec 3,5 ou 4 dinars, il ne mange pas bien. Il ne peut pas travailler convenablement.

La chose la plus importante dans ce domaine est que ça devient très difficile, puisque toutes les banques et tous les Ministères qui donnaient du crédit, et la Caisse de Sécurité Sociale (sic), ont arrêté de donner des crédits. Donc, dans le bâtiment, il y a de plus en plus de tâcherons, mais le volume des travaux diminue; c'est la crise.

A mon avis, cette crise est due au manque de crédit. Deuxièmement, à ce que la ville de Tunis et la banlieue sont presque intégralement construites : il ne reste plus de place pour construire, même sur les terrains destinés à l'agriculture.

Il y a un nombre important d'ouvriers dans le bâtiment et la main-d'oeuvre occasionnelle dans le bâtiment occupe la place " numéro 1 ", même plus que l'agriculture. C'est l'infiltration ... et, surtout, il n'y a plus de projets présentés par le Ministère de l'Equipement.

Q. : Depuis combien de temps ?

R. : Depuis 1983 jusqu'à l'heure actuelle.

Q. : Le Ministère de l'Equipement ne fait plus de travaux ?

R. : Il n'y a plus de projets. La Tunisie, depuis son Indépendance en 1956 jusqu'à l'heure actuelle, a construit beaucoup de bâtiments de Ministères, des routes, des autoroutes, des bâtiments, des hôtels ... Maintenant, c'est difficile. Il y a quand même quelques chantiers, mais ce n'est pas proportionnel (sic) au nombre des ouvriers en chômage. Après avoir travaillé avec l'entreprise, je suis resté 3 ans sans avoir aucune mensualité, aucune.

Q. : Pourquoi ?

R. : Parce qu'il n'y a pas d'argent.

Q. : Quelle entreprise ?

R. : Celle où je travaille. Je travaille à l'entreprise et j'ai fait le petit tâcheron en parallèle. Puisque l'entreprise est en veilleuse, j'ai travaillé comme tâcheron.

Q. : Pourquoi ne paie-t-elle pas ?

R. : Elle ne paie pas parce qu'elle n'a pas d'argent. Nous avons de l'argent chez l'Etat encore. Dans cette entreprise, on travaille surtout avec l'Etat. On a construit des lycées, des bâtiments de tribunaux, des centres de télécommunications. On avait de grands chiffres (d'affaires) - pas la peine de les citer - avec tel ou tel Ministère. Les ministres n'ont pas payé parce qu'ils n'ont pas de budget. Pourtant, les marchés ont été approuvés, les contrats signés et acceptés comme quoi il y a un budget. Mais l'essentiel est là : on n'a pas été payé. Mon patron a été obligé de ne pas me payer.

Q. : C'est une entreprise qui emploie combien d'ouvriers ?

R. : Dans les 300-400 ... Moi, j'étais le conducteur n° 1. Le seul technicien qui travaillait avec lui (= le patron). Cette entreprise a ouvert en 1975.

Q. : Alors, ton patron ne t'a pas payé. Qu'as-tu fait ?

R. : Heureusement, j'ai ma femme qui travaille et je faisais le petit tâcheron; j'effectue parfois des travaux à la maison, des travaux de métreur, ou des expertises, des conseils de métreur, des évaluations ... Par la suite, j'ai pensé et je me suis dit : " Il faut travailler ", puisque j'ai de bonnes relations avec le ministre de l'Equipement, avec tous les responsables; ils me connaissent. Il y avait un petit tâcheron, un petit entrepreneur : il m'a recruté. J'ai laissé l'autre sans recevoir aucun sou de lui.

Q. : Vous n'avez toujours rien reçu ?

R. : Non. Non, pas encore; 3 ans déjà jusqu'à aujourd'hui, je n'ai reçu aucun sou de lui.
Le 2ème entrepreneur m'a dit qu'il a du travail, de l'argent, ça et ça. Je suis avec lui et travaille depuis 45 jours. C'est toujours le même problème, puisque maintenant j'ai 13 ans d'ancienneté, la crise existe.

Q. : Lui non plus ne peut pas vous payer ?

R. : Il me paie, mais partiellement, pas à la fin du mois, il me paie par acomptes, parce que le travail qu'on fait sera facturé, mais pas payé à temps.

Q. : Et votre précédent employeur, combien avait-il d'ouvriers ?

R. : Entre 160 et 180 ouvriers. Mais il ne travaille pas d'une façon méthodique; il n'est pas en règle...

Q. : Voulez-vous dire qu'il n'a pas la patente ?

R. : Il a la patente, il a l'agrément. Mais il travaille comme un petit tâcheron, comme un petit artisan.

Q. : C'est-à-dire qu'il n'est pas organisé ?

R. : Oui, il n'est pas organisé. Il n'a pas de comptabilité, il n'a pas des ouvriers payés chaque mois avec une fiche de paye, une assurance, tout ça... Il n'a pas tout ça.

Q. : Les ouvriers ne sont pas déclarés ?

R. : Ils ne sont pas déclarés.

Moi, lorsque je suis venu, je lui ai dit qu'il fallait tout réorganiser. D'ailleurs, maintenant, je m'occupe de tout ce qui est organisation de l'administration. Je fais des fiches de paye, je fais tout. Parce que si on ne fait pas une organisation méthodique, il n'y a pas de travail.

Q. : Et que faisait-il comme travail, d'habitude ?

R. : Le travail chez des privés ...

Q. : Des bâtiments à étages ?

R. : Il fait surtout du privé, des logements ruraux, des logements qui ont une superficie de 46 m².

Q. : Le public, c'est forcément des maisons particulières ?

R. : Oui. Quand on dit qu'il travaille avec le privé, c'est qu'il ne travaille pas avec l'Etat. Par exemple, celui qui travaille avec le Ministère de l'Equipement, là, ça change. Lorsqu'il s'agit d'un marché avec l'Etat, ce marché peut avoir des crédits auprès des banques. Lorsqu'il s'agit des privés, il n'aura pas de crédit. Cela n'a pas de rapport avec le type de travaux. Ça veut dire que travailler avec le privé, ça peut être faire une maison particulière, mais ça peut être aussi une maison à plusieurs étages. Nous avons deux chantiers. L'un avec 45 logements, et, avec le coût des routes (= des rues), ça monte à 320 000 dinars. Pour l'autre chantier, il (le patron) est en train de construire un dépôt pour recevoir des machines qui fabriquent des climatiseurs, c'est un marché de 400 000 dinars. L'année dernière (= en 1986), il a fait un chiffre d'affaires de 950 000 dinars sans avoir établi aucune comptabilité : 950 000 dinars, c'est presque un milliard (de centimes français).

Q. : Comment fait-il, à ce niveau, sans comptabilité ?

R. : Il croyait que quand on travaillait de cette façon, on ne payait pas le fixe, les cotisations sociales ... Mais il s'est avéré - c'est pour établir cela qu'il m'a recruté - qu'il n'avait pas une idée exacte de ce qu'il a fait pendant l'année 1986, de ce qu'il a gagné, investi, de ce qu'il en a fait. Il n'en a pas l'idée, parce qu'il a de l'argent qui reste encore chez les clients. Là est mon rôle. Petit à petit, je vais essayer de l'organiser, de le mettre à jour, parce que j'ai une longue expérience avec l'autre.

Ce dernier, il a commencé à zéro. A un moment donné, on faisait un chiffre d'affaires de 2 milliards et demi à 3 milliards par an. Maintenant, il possède des terrains, des engins énormes.

Concernant le petit tâcheron en général, maintenant, pourquoi il ne paye pas les ouvriers comme les paient les petits entrepreneurs ? Il les paie à raison de 3,5 à 4 dinars par jour; il ne paie ni assurance, ni taxe, ni sécurité sociale...

Comment prennent-ils les travaux ? Ils prennent les travaux forfaitairement, à 30 ou 35 dinars le m²; ils montent parfois jusqu'à 45 dinars le m². Mais là est le problème ... Ils commencent à faire les fondations, ils construisent les murs, ils les finissent, ils construisent la dalle... Quand ils voient qu'ils ne peuvent pas continuer, ils s'enfuient. Ça, c'est général.

Celui qui donne sa villa ou son projet à construire à un petit tâcheron, il a toujours des problèmes. Si celui-ci le commence, il ne le termine pas. Mais si l'affaire avait été donnée à un petit tâcheron organisé qui paie les charges sociales, qui soit en règle, le travail aurait été terminé. Pourquoi y a-t-il toujours des problèmes ? parce qu'il y a du chômage, pas assez de travail. Tout le monde a une dizaine de madriers, 2-3 brouettes, des pelles, etc.; il cherche du travail et à n'importe quel prix; même parfois, il aura des problèmes avec ses ouvriers, car il ne les paie pas, surtout lorsque le chantier est en état d'achèvement. Ce n'est pas au début ... Au début, il paie, mais à l'état d'achèvement, il ne les paie pas, car il n'aura pas d'argent.

Q. : Comment cela se peut-il que les ouvriers ne soient pas payés ? Ils n'ont pas de défense ?

R. : J'ai bien précisé : j'ai dit les ouvriers qui travaillent d'une façon irrégulière, c'est-à-dire ...

Q. : Mais vous, vous n'êtes pas payé depuis 3 ans ...

R. : Moi, c'est autre chose. Moi, je ne veux pas aller au syndicat, ou à l'Inspecteur du Travail, pour dire que M. X... ne m'a pas payé. Je ne peux pas faire cela, car j'ai une expérience de 12 ou 13 ans chez lui et que j'étais payé pendant ces années-là. Pourquoi, maintenant qu'il est en crise, vais-je le faire mettre en prison ? Pourquoi ? Quel est mon intérêt, d'après vous ?

- Q. : Il ne doit pas retirer le salaire de votre travail.
- R. : Ce n'est pas qu'il ne veut pas me payer. Quand on le réglera, il me paiera. Lorsque l'Etat le paie, il viendra même à ma maison et me réglera.
- Q. : Quels sont vos rapports avec les grandes entreprises ?
- R. : Les grandes entreprises, en Tunisie, auront toujours les affaires. Les moyennes et les petites n'auront pas de travaux comme les grandes. Les grandes emploient parfois 4 000, 5 000 et 6 000 ouvriers; et toutes les affaires importantes vont à elles. Qu'est-ce qui va se passer pour les autres ? Il ne reste plus grand chose. De plus, ces grandes entreprises, lorsqu'elles prennent des affaires qui coûtent 3 ou 4 ou 5, voire même parfois 10 milliards, que va-t-il se passer ? Il va y avoir des crédits énormes donnés par les banques à ces entreprises. Comment voulez-vous que les petites et moyennes entreprises, lorsqu'elles demandent un crédit de rien du tout, si on le compare aux autres, obtiennent quelque chose. Parce que les grandes banques en Tunisie croient que quand elles travaillent avec les grandes entreprises, elles auront des rentrées plus importantes; à mon avis, c'est une faute. Nous avons un cas en Tunisie, ce n'est pas la peine de citer le nom : ils ont un chiffre d'affaires de 33 milliards; avec 33 milliards en période de crise comme actuellement, ils peuvent faire travailler 30 000 ouvriers. A mon avis, c'est un défaut clair.
- Q. : Si l'on reprenait au moment où vous vous êtes lancé dans le tâcheronnage. Vous n'avez pas fait seulement le tâcheron, vous avez fait le métreur. C'était en même temps, ou c'était à la suite ?
- R. : En même temps. Je travaillais avec l'entreprise, mais elle est restée 3 ou 4 années en veilleuse. J'avais le temps pour faire le petit tâcheron : c'est-à-dire que mon patron ne pouvait pas me dire : " Allez, c'est fini le travail ! "; mais il me dit : " Restez au bureau, faites ce que vous voulez ". Je suis toujours à sa disposition, mais je peux faire autre chose. C'est lui qui m'a dit de faire ça ... mais ça n'a pas marché et ça ne marche pas. Ce n'est pas rentable, à 30 dinars le m² (main-d'oeuvre seulement). En Tunisie, le tâcheron ne prend jamais à sa charge la matière première, parce qu'il n'a pas de capital, il n'a pas d'autofinancement.
- Q. : Qui s'occupe d'aller l'acheter ?
- R. : C'est le propriétaire qui achète les matériaux de construction, parce que c'est lui qui paie.
- Q. : Est-ce que le tâcheron s'occupe de trouver ...
- R. : Non, non, il ne s'occupe de rien, même pas de matériel. Les petits, c'est le propriétaire qui le leur loue. J'entends par matériel les madriers, le bois de coffrage, le fer, la bétonnière, le monte-charge ou une grue : tout ça, c'est le propriétaire qui s'en occupe. Le tâcheron fait uniquement l'exécution. Les propriétaires, à 90-95%, préparent leur projet chez un architecte, puis c'est fini, ça s'arrête là.
- Q. : Quel est le rôle de l'architecte ?
- R. : Il prépare le plan, puis c'est au propriétaire, au tâcheron d'exécuter le bâtiment. Il y a une chose que je n'ai pas dite : lorsqu'on a des plans, ce sont des plans d'architecture seulement; ce n'est pas le plan du béton armé. Parce que, normalement, quand on va construire même une petite villa, il faut un plan d'architecture mais aussi un plan de béton armé où il y a les assises, les poutres, le béton.
- Q. : Première villa, avec 2 ouvriers, vous m'avez dit ?
- R. : 3 ouvriers.

Q. : Des ouvriers qualifiés ?

R. : J'ai recruté, pour commencer, des manoeuvres ordinaires. Ils vont faire les fouilles, c'est-à-dire la fondation; puis j'ai rempli les fouilles avec le gros béton; j'ai recruté un maçon par la suite.

Q. : Et les manoeuvres, ils sont restés ?

R. : Ils sont restés. Après avoir recruté le maçon, j'ai recruté un boiseur, un autre ouvrier qualifié. J'ai posé les poteaux, par la suite j'ai attaqué la maçonnerie, puis j'ai ordonné au propriétaire de me louer les bois de coffrage, j'ai coulé le plancher. Le propriétaire a fait appel à un ingénieur. Moi, c'est mon domaine, mais je lui ai dit avant de procéder au coulage de faire appel à un ingénieur. L'ingénieur est venu et a donné son accord. J'en étais sûr, puisque c'est mon métier. J'ai coulé le rez-de-chaussée, puis j'ai attaqué le premier étage. Ce travail-là a duré 6 mois. J'ai fait le 1er et le 2ème plancher. Par la suite, j'ai eu un accrochage avec le premier propriétaire. D'ailleurs, celui-ci est le frère de ma femme. On était au niveau de la terrasse, on allait faire la forme de la pente. J'ai proposé le système agréé par le bureau de contrôle : je lui ai dit que j'allais faire la terrasse avec du ciment. Lui avait l'idée des anciens maçons qui lui disaient que la forme de la pente se faisait avec de la chaux hydraulique. Je lui ai dit que je ne travaillerai pas avec la chaux hydraulique, vu que la zone de l'Ariana est inondable; par la suite, il sera obligé de faire l'étanchéité, ce qui est impossible sur une forme qui contient de la chaux hydraulique... On a eu des accrochages; j'ai perdu avec lui 2 500 dinars. Puis, j'ai pris une autre affaire.

Q. : Votre conflit est resté au niveau des formes de la pente de la terrasse ?

R. : Oui. Jusqu'à maintenant, je n'ai reçu aucun sou, en même temps il est le mari de ma soeur. Si ce propriétaire avait été un étranger, notre affaire serait passée en justice.

Q. : C'est vous qui avez rompu ou lui ?

R. : Non, lui m'a dit qu'il ne me refuse pas, et moi je ne peux pas faire des choses qui ne sont pas dans les règles de l'art.

Q. : Ces 2 500 dinars que vous laissez, c'est le travail des ouvriers ?

R. : Les 2 500 dinars représentent le montant des travaux exécutés et qui n'ont pas été payés. Pour vous montrer, on a fait un calcul pour toute l'ossature: il me faut 9 000 dinars pour l'achèvement de toute la villa (finition, carrelage, revêtement...), sans peinture, sans rentrer dans la plomberie sanitaire ou la menuiserie. Maçonnerie seulement. Lorsqu'il a rompu avec moi, il a emmené des gens; parfois, il a recruté 5 maçons, que moi je ne recruterai jamais, puisqu'ils ne sont pas nécessaires. Ils ne peuvent pas travailler avec un rendement normal. Ce n'est qu'une villa, quand même ! Pourquoi recruter 5 ou 6 bonshommes ? Qu'est-ce qu'ils vont faire ? 2 ou 3 auraient suffi. Il a dépensé après moi 7 000 dinars. La terrasse dont je parle, il a apporté la peinture, a commencé à appliquer le mastic. Quand la pluie est tombée, après un an, pas immédiatement, il a constaté des infiltrations au niveau de la terrasse. Mais celle-ci a été faite avec de la chaux, pas avec du ciment... Il m'a appelé. Je lui ai dit qu'il faut enlever toute la forme de la pente et la refaire en ciment. Il a refait en ce sens, et,

maintenant, ça va. Quand on dit qu'on va faire une forme de la pente avec du ciment, tout le monde rit, parce que le ciment avec le sable laisse des fissures. Mais si l'on respecte le dosage, ça ne fissure pas.

Par la suite, j'ai eu une autre affaire, toujours un parent, un directeur de banque. Il veut construire une cave et un rez-de-chaussée. Ce n'est pas une grande surface : 80 m² + 80 m² couverts, soit 160 m². Les deux planchers, je les fis dans un délai de 35 jours. Le coffrage du sous-sol, on le coule aujourd'hui; le plancher du sous-sol, 3 jours après. J'ai attaqué le coffrage du plancher du rez-de-chaussée : normalement, c'est un travail qui n'est pas faisable, mais j'ai eu confiance dans les aciers, poutres, etc. ... et ça va. Mais le problème qui a surgi, c'est le sous-sol. Il est au niveau de 1m 50 au dessous du terrain naturel. Dans la zone de l'Ariana, quand il pleut, en hiver, on trouve le niveau de la nappe à 50 - 80 cm; quand il ne pleut pas, même à ces 1m 50, on ne la trouve pas. En 1985, il y a eu beaucoup de pluie en hiver, la cave a été remplie d'eau jusqu'à une hauteur de 30 cm. Bon, j'ai laissé là-bas 1 500 dinars. Il n'avait pas de sous, il ne pouvait pas me payer parce qu'à ce moment-là il avait le chauffagiste. Moi, je lui ai dit de me payer quand il aurait de l'argent. Par la suite, il m'a demandé de trouver une solution à cette cave. Je lui ai expliqué que dans cette zone de l'Ariana, aucun propriétaire n'avait construit de cave au dessous du niveau naturel, sans que l'eau ne s'y soit infiltré, puisque c'est une zone inondable ! Quelle est la solution, me demande-t-il ? Il y a une chose que j'ai oublié de dire : j'ai des notions en bâtiment; dès le début, j'ai dit au propriétaire que, pour cette cave, il vaut mieux la construire avec des produits SICA. Ceux-ci sont chers. Il m'a dit : " Je ne peux pas ". Je lui ai répondu : " Il faut que tu t'engages à ne pas me demander par la suite de réparer ou de faire quoi que ce soit "; il était d'accord. Moi, je l'ai donc conseillé.

Q. : C'est un produit étanche ?

R. : Oui, c'est un produit qu'on utilise sous la chappe, pour que l'eau ne s'infilte pas.

Q. : Sur ce chantier, combien de personnes avez-vous recruté ?

R. : Un maximum de 6 personnes, dont 2 maçons et 4 ouvriers. Mais le jour du carrelage, j'ai utilisé 10 à 12 ouvriers qui n'ont travaillé que ce jour-là. Je les ai payé 5 à 6 dinars la journée. C'est un travail difficile.

Q. : Là aussi, c'était 2 maçons au début, plus 2 à 3 manoeuvres ?

R. : Oui, c'est l'effectif.

Q. : Mais, dans ce chantier, vous avez bien commencé par les fondations ?

R. : Dans ce 2ème chantier, j'ai commencé par 2 manoeuvres. J'ai employé un maçon, puis un autre, puis un 3ème ouvrier. En tout et pour tout, cinq.

Q. : Et c'est pareil, les gens sont restés ? Ils ne se remplacent pas les uns les autres ?

R. : Non, ils sont restés.

Q. : Puis, vous en ajoutez un, puis quatre. C'est comme cela que ça se passe ?

R. : En premier lieu, j'en recrute 2 pour les fondations. Les deux restent, bien sûr, le maçon ne peut pas travailler sans ouvrier.

- Q. : Ceux que tu as recrutés dès le début sont restés avec toi jusqu'à la fin ?
- R. : Attention ! Moi, je parle d'une façon correcte, parce que les autres ne font pas comme ça. Moi, je recrute vraiment des ouvriers qui donnent le rendement réel, comme il faut. Je les connais très bien. Et je les garde. Si je constate un jour - mais cela ne m'est jamais arrivé - qu'un ouvrier ne donne pas de rendement pendant une semaine ou une quinzaine de jours, je le renvoie, je ne le garde pas. Mais les autres maçons emploient de la main-d'oeuvre et la changent, car ils recrutent dans la rue.
- Q. : Puisque vous avez travaillé dans une entreprise, recrutez-vous des maçons qui ont aussi travaillé dans cette entreprise ?
- R. : Oui.
- Q. : Alors, pourquoi les villas ne les faites-vous pas dans le cadre de l'entreprise ?
- R. : Parce que cette entreprise ne construisait pas de villas, on faisait seulement de grosses affaires. Pourquoi ? Parce qu'on paye les charges sociales. L'entreprise dans laquelle j'ai travaillé 12 ou 13 ans payait les charges; elle ne pouvait pas avoir de petits projets. Vous, si vous êtes propriétaire et que moi, petit tâcheron, j'accepte de construire votre villa à 30 dinars le m², vous n'accepterez pas une entreprise qui facture 45 ou 50 dinars. Mais le problème est que celui qui offre un prix bas aura des problèmes par la suite avec le propriétaire : il ne peut pas terminer, il ne peut pas s'en sortir. Au moment de l'achèvement, il ne trouve pas l'argent pour payer ses ouvriers.
- Q. : Pourquoi au moment de l'achèvement ? parce qu'il a déjà tout pris ?
- R. : Justement, le petit tâcheron, dès le début, il demande de l'avance, il cherche par tous les moyens à avoir le maximum d'argent, parce que la période la plus difficile dans le bâtiment est l'achèvement, avec le revêtement, le carrelage, les faïences, les enduits... Tous ces travaux sont délicats et coûtent cher.

A la fin, j'ai eu deux leçons avec la famille.

Une femme m'a contacté; elle a une villa à construire à La Marsa (ban-lieu de Tunis). Elle m'a dit que mes travaux sont bien, que j'ai de bonnes références, et elle veut que ce soit moi qui construise la villa. Je lui ai demandé si elle avait de l'argent pour la construction. Elle m'a dit qu'elle avait tout. Moi, j'ai fait un calcul. Je lui ai dit : " Vous allez faire les fondations, puis le pourtour du mur et enfin le plancher, et votre argent s'arrêtera là. Je peux vous donner des chiffres si vous voulez ". Elle me répond : " Comment ? ". Je lui ai dit d'aller voir d'autres maçons qui lui donneront leurs prix. Elle a contacté 2 ou 3 personnes, elle a même consulté des gens de sa famille. Elle m'a dit d'accord. J'ai établi un calendrier et je lui ai dit : " Pour la fondation, vous me donnez tant; la maçonnerie, tant; le plancher, tant ". On est tombé d'accord. Le jour où j'ai terminé le carrelage du plancher, j'étais en règle et elle en règle. Et ça s'arrête là pour le tâcheron. Maintenant, je suis retourné à mon travail.

- Q. : Et là, ça a marché ?
- R. : Après 6 mois, la femme m'a rappelé. Elle m'a informé qu'elle était en France, que son fils y travaillait, qu'elle avait des sous. Elle m'a proposé de reprendre le travail. Mais, à ce moment-là, la main-d'oeuvre avait augmenté, le bois aussi, la location du matériel aussi. Je lui ai dit que je ne pouvais pas terminer sans majoration du prix. Elle a eu des problèmes.
- Q. : Et vous n'avez pas eu d'autres chantiers depuis ? Pourquoi ?

- R. : Non. Pourtant, je peux avoir maintenant des chantiers, bien qu'il y ait une crise. Moi, exceptionnellement, je peux, alors que les autres ne trouvent pas. Moi, parce que je connais beaucoup de monde, des avocats, des médecins ...
Mais je ne le fais pas parce que c'est vraiment très difficile, surtout la main-d'oeuvre. Vous pouvez dire que vous connaissez la main-d'oeuvre, mais, attention, la main-d'oeuvre, si on continue comme ça, elle ne reste pas travailler chez moi. Parce que moi, je demande la qualité, je demande le rendement réel; je le connais. Mais après un certain temps, les ouvriers s'enfuient.
- Q. : Maintenant, cela fait plus de 45 jours que vous avez changé d'entreprise. Avant, vous demandiez aux ouvriers qui travaillaient dans cette entreprise de travailler avec vous sur le chantier de tâcheron. Pouvez-vous continuer à le faire, maintenant, ou ...
- R. : Je ne l'ai pas fait, mais j'ai constaté que c'était possible. Il y a deux ouvriers qui ont entendu que je travaillais chez un autre, même le chef de chantier. Je peux les avoir si je veux.
- Q. : Vous avez l'air d'avoir réussi. Je me demande pourquoi ?
- R. : J'ai ma femme qui travaille dans une banque, où j'ai un parent qui est directeur. Qu'est-ce qu'il m'a dit : " Mohammed, si vous voulez travailler dans de bonnes conditions, l'Etat tunisien encourage les petits artisans. Il y a un genre de crédit spécial (c'est le FONAPRAM) ". Pour moi, je pense obtenir un crédit dans un délai très court. D'ailleurs, un cousin m'a dit de faire préparer les papiers nécessaires. J'ai un programme dans ma tête, mais pas pour le moment. Ce qui est essentiel pour moi, c'est de trouver un local. Le local, je vais le trouver bientôt. J'ai un petit morceau de terrain dans une zone où beaucoup de constructions ont été réalisées. C'est un lotissement de 1 000 à 1 200 lots. J'ai l'idée, quand je vais faire les fondations et la clôture, de construire un garage, et je présenterai ma demande pour un crédit. Je travaillerai et quitterai l'entreprise où je suis maintenant. Je travaillerai s'il le faut 2 ou 3 projets à la fois et je travaillerai dans de bonnes conditions.
- Q. : Votre entreprise à vous ?
- R. : Oui. Si je réalisais ce projet, je réussirais certainement, parce que ce métier pour moi est facile.
- Q. : Et la crise ?
- R. : La crise existe. Mais, pour moi, je peux avoir des travaux et je ne peux pas dire que j'aurais des crises dans ce que j'entreprendrai.
- Q. : Pourquoi dites-vous : " Un jour, je le ferai ..." ?
- R. : Justement. Un problème, c'est que je n'ai pas d'endroit où déposer mon matériel. Il me manque un local. En même temps que je construirai ma villa, je construirai un ou deux garages, j'installerai mon siège social, je déposerai mon matériel. Je peux travailler avec la conscience tranquille. Actuellement, je n'ai rien dans les mains.
- Q. : Il faut de l'argent pour réaliser tout cela. Comment allez-vous faire ?
- R. : Je passerai des contrats avec des co-propriétaires en bonne et due forme.
- Q. : Vous êtes salarié en ce moment; vous dites que le métier de tâcheron ne rapporte pas beaucoup. Si vos employeurs privés ne vous paient pas, comment allez-vous vous procurer de l'argent et vous installer ?

- R. : Au commencement comme petit tâcheron, je n'ai pas besoin d'un capital. J'ai besoin d'un capital-matériel. Le crédit FONAPRAM est un crédit qui peut atteindre 20 000 dinars; avec cette somme, je peux acheter une petite bétonnière, un petit monte-charge ou une petite grue. Je peux acheter une petite camionnette et une centaine de madriers pour le coffrage. Avec cela, je peux travailler, avec bien sûr le petit matériel: brouettes, pioches ... Avec le capital, je peux avoir un matériel qui me permette de travailler sur 2 ou 3 villas simultanément.
- Q. : Mais ce capital, il le faut aussi pour construire votre villa ?
- R. : Justement, je peux construire ma villa tout en travaillant ailleurs. J'ai de l'argent pour construire les fondations, la clôture et le garage. Je vais m'arrêter là, puis je lancerai la petite entreprise et, petit à petit, je bâtirai ma villa.
Bien sûr, vous pouvez me demander ce que je vais faire par la suite. Si je constate que mon affaire de tâcheron marche bien, je peux m'associer avec un homme d'affaires; je peux augmenter le capital, je peux participer aux appels d'offres si la crise s'en va ... En France, on dit que si le bâtiment va, tout va ...
- Q. : Avez-vous d'autres ambitions ?
- R. : Par la suite, je peux m'engager sur des affaires plus importantes que la villa. Ce sont des choses qui ne me font pas peur. J'ai participé dans l'entreprise où j'étais à des chantiers extrêmement importants. J'ai eu de la chance de tomber sur un patron qui était un ancien conducteur de travaux dans une très grande entreprise en Tunisie.
- Q. : Y a-t-il, dans votre métier, des problèmes de paiement ?
- R. : Le problème du paiement, je peux vous l'expliquer tout de suite. Il s'agit d'une nouvelle réglementation, qui commence à partir de 1980. Avant, quand il y avait un projet de bâtiment, quelles étaient les procédures ? Par exemple, le Ministère de l'Education Nationale, du Transport ou de la Justice préparait un projet; il le donnait au Ministère de l'Equipement pour approbation. Quand le projet (= les plans) est approuvé, le Ministère de l'Equipement lance un appel d'offres dans les journaux. Les entrepreneurs prennent leur dossier auprès du Ministère. Ils donnent leurs prix, les sous-détails des prix, leurs études. On fixe l'ouverture (des plis) à une date donnée et, ce jour-là, c'est l'entrepreneur X..., le moins disant, qui remporte le marché. Après une période ne dépassant pas 90 jours, le marché aboutit au service affectataire, soit du Ministère de la Justice, des Transports, des Affaires Sociales ...; le projet arrive, approuvé, accompagné d'une fiche dite fiche d'engagement des dépenses. Ceci avant 1980.
Sur cette fiche, vous trouvez le montant du marché. Quand il a cette fiche, l'entrepreneur est tranquille, il peut travailler les yeux fermés, il est tranquille sur les modalités de financement.
Quelle est la procédure de financement ? Avant de travailler, il dépose auprès de sa banque un dossier appelé exemplaire unique; il aura une avance de démarrage qui est de l'ordre de 10% pour financer ce projet. En plus, quand il travaille, toutes les fins de mois, il présente une situation sous forme de décompte provisoire qui passe par 6 ou 7 responsables. Cette façon de procédure, je la trouve mauvaise : il y a l'architecte, le chef de service, l'ingénieur, le directeur, le directeur de la construction ... Pour que le décompte arrive au service payeur qui est le comptable du service chargé du paiement, c'est long. Il reste alors un minimum de temps, un mois à un mois et demi. Quand ce circuit est terminé, automatiquement le mandat sera établi et le virement arrivera à la banque de l'entrepreneur. Ainsi, l'entrepreneur est payé et il n'y a pas de problèmes, pas d'arrêt de chantier, il approvisionne son chantier au fur et à mesure, il emploie des sous-traitants, c'est-à-dire les autres corps de métiers (menuisiers, peintres...); ça ne pose aucun problème.

Quand on arrive aux mois de Novembre et de Décembre, il y a là un feu rouge. C'est-à-dire qu'il faut déterminer quel sera le volume des travaux qu'on va facturer durant cette période. On fait des estimations avec les représentants de l'administration, c'est-à-dire le Ministère de l'Equipement, l'architecte, etc. On s'entend sur le travail à faire pendant ces deux mois. On procède de cette façon parce qu'à cette période de l'année, c'est la fin de la gestion (de l'année budgétaire). Lorsqu'on a établi les prévisions pour ces deux mois, le mandat arrive au mois de Janvier. Mais quand est-ce que les factures ne seront pas payées ? c'est pendant les mois de Janvier, Février et Mars. Pendant ces mois, quand on demande au Ministère d'être payés, il faut attendre le 31 Mars de l'année en cours, parce que alors le budget est " fermé "; mais quand il s'ouvre à nouveau, la routine revient.

Qu'est-ce qui est changé depuis 1980 ? Pas le mode de passation des marchés. Ce qui a changé, c'est lorsque le marché est approuvé, on a une fiche d'engagement et quand on présente une situation, que se passe-t-il au Ministère ? comme la trésorerie du pays est en difficultés, il se passe que beaucoup d'entreprises sont en faillite à cause de cela.

Q. : Pouvez-vous mieux expliquer ?

R. : On n'est pas payé, parce que les nouvelles formalités ne prévoient pas qu'on engage des agents (sous-traitants) sur tel ou tel marché. En réalité, à la fin de l'année, le montant du budget non encore engagé ne reste pas à la disposition du Ministère intéressé, on l'utilise pour un autre objet. C'est très difficile de faire des affaires avec l'Etat.

Q. : Vous avez dit incidemment que vous travailliez le soir très tard. Cela fait référence au travail à votre compte ou pour votre employeur ?

R. : Les deux. Je peux vous dire pourquoi : nous avons un plancher qu'il faut terminer; ou bien nous avons un lycée à construire, il faut qu'il ouvre ses portes le 1er Octobre. On est obligé de travailler.

Q. : Les heures supplémentaires sont-elles mieux payées ?

R. : Oui, l'entreprise où je travaille fait tout en règle.

Q. : Et pour vos ouvriers quand vous êtes tâcheron ?

R. : Quand j'étais tâcheron, je n'ai pas eu de tels cas. J'étais bien organisé et n'avais pas de travaux assez importants. Quand je prenais des travaux contractuels, je demandais un délai assez grand, pour ne pas avoir à travailler jour et nuit...

Q. : Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi les grandes entreprises ne baissent pas leurs prix pour prendre le travail aux tâcherons ?

R. : Dans les années 70, il y avait de grandes entreprises appelées étatiques ou semi-étatiques. Elles ont toutes disparu. Pourquoi ? Parce qu'elles prenaient du travail à 50 dinars le m² quand il revenait à 60, main-d'oeuvre et matériaux compris. En plus de cela, elles employaient de la main-d'oeuvre plus qu'il n'en fallait. N'oubliez pas que la mentalité du Tunisien, quand il travaille dans une entreprise étatique ou semi-étatique, c'est de se dire que c'est l'Etat; il ne donne pas de rendement. Mais c'est pareil en France, je le sais. Il se dit : je travaille pour l'

Etat, je marque 8 h par jour, mais je n'en fais que 3 ou 4. Aucune de ces entreprises n'est restée debout. Elles sont toutes en faillite. Elles prennent les marchés avec des prix fantaisistes, sous prétexte de ne pas augmenter le coût de la construction. D'ailleurs, actuellement, l'Etat tunisien encourage le privé pour que celui-ci se charge lui-même des affaires, pour qu'il construise lui-même.

Mme BEN M..., Z..., couturière.

Q. : Pour commencer, dites-nous qui vous êtes ?

R. : Je suis Madame Ben M..., couturière, je n'ai pas de diplôme, j'ai appris seule, j'ai le niveau du Bac. Je suis mariée, avec deux enfants qui sont grands, 15 et 12 ans. J'ai 43 ans. Ma situation financière est moyenne, mon niveau de vie aussi.

Q. : Avez-vous travaillé avant ? Avez-vous fait autre chose ?

R. : J'ai été surveillante dans un Lycée pendant 2 ans; après, j'ai travaillé comme secrétaire pendant 2 ans encore. J'ai été secrétaire dans le privé, dans une société qui s'occupe à faire des clichés.

Q. : Etait-ce un emploi officiel ? Payez-vous les cotisations sociales ?

R. : Oui, oui. Après, j'ai cessé de travailler pendant 7 à 8 ans, un peu pour mes enfants, aussi parce que je n'en avais pas tellement besoin. Oui, dès que je me suis mariée, j'ai arrêté. Durant ces 7 ans, je n'ai rien fait, je me suis surtout occupée de mon ménage. Après, j'ai repris la couture à ma maison. Une couturière simple travaillant à la maison avec une clientèle de femmes particulières.

Q. : N'avez-vous pas travaillé dans une société après ?

R. : Oui, avant d'ouvrir un atelier, j'ai eu l'idée d'aller travailler dans un grand atelier parce que je ne savais pas comment fonctionne un atelier, comme c'était. Je n'en avais aucune idée. Je me suis dit qu'il valait mieux que j'entre dans un atelier pour voir ce que c'est que la confection. C'était un grand atelier. Il y avait presque 100 ouvriers. Le patron m'a pris directement comme cheftaine, à la tête de 12 filles et de 12 machines. J'y suis restée 3 mois, surtout pour apprendre la confection. C'était de la confection dame. Après, je suis restée à la maison, j'ai pris deux machines simples, pas industrielles; j'ai engagé une femme avec moi. On a travaillé ensemble pendant 1 an à 1 an et demi, mais comme mes enfants étaient encore jeunes, je n'ai pas pu continuer. A la maison, c'était très difficile. Après, j'ai arrêté 1 an, puis j'ai monté mon atelier, un petit atelier.

Q. : Pourquoi avez-vous arrêté 1 an ?

R. : Pour préparer l'atelier, trouver l'argent.

Q. : Pouvez-vous nous expliquer comment vous avez fait pour monter votre atelier; comment vous vous êtes installée; comment vous vous êtes procurée de l'argent, des machines, puisqu'il s'agit de votre premier atelier ?

R. : J'ai pensé m'installer dans un centre commercial. J'ai pensé faire de la confection pour ma boutique, puisque j'ai l'atelier installée en haut et la boutique en bas. Je me suis dit : " Je prépare des articles à moi, en exclusivité, et je vends dans ma boutique ". Mais, commercialement, ça n'a pas marché. Alors, j'ai changé d'idée, et j'ai décidé de travailler pour les autres boutiques de confection : la confection artisanale un peu, création et exclusivité.

Q. : Alors, vous travaillez pour une ou plusieurs boutiques ?

R. : Je travaille à peu près pour 6 boutiques.

Q. : C'est régulier ? Ce sont toujours les mêmes, des gens que vous connaissez ?

- R. : En principe des amies, elles ont des boutiques.
- Q. : Travaillez-vous pour des boutiques seulement, ou aussi pour des particuliers ?
- R. : Les deux. J'ai conservé le travail sur-mesure pour les particuliers; je fais des robes de soirée, de mariage, des robes compliquées ...
- Q. : Vous avez deux sortes d'activité : les robes de fête sur mesure et du travail en série ?
- R. : C'est semi, c'est-à-dire que ce n'est pas du travail à la chaîne.
- Q. : Pour chaque modèle, combien faites-vous d'exemplaires ?
- R. : Pour les femmes, je fais 24 pièces, pas plus, parce que je ne peux pas en faire plus : primo, je n'ai pas un grand atelier et, secundo, parce que je vois que Tunis c'est petit. Donc, on ne peut pas faire plus que ça, sinon on n'achète plus chez moi. C'est un peu l'exclusivité que je suis en train de faire.
- Q. : C'est vous qui faites les modèles ?
- R. : Oui, la création et le modèle. Le gabarit et la coupe, aussi.
- Q. : Avez-vous une idée du temps que l'atelier met pour le travail des boutiques et celui des particuliers ? Et quelle est l'activité la plus importante ?
- R. : Durant toute l'année, je travaille plus pour la confection. En été, c'est le sur-mesure qui l'emporte. En Tunisie, c'est comme ça.
- Q. : En été, pour combien de mois ?
- R. : Pour 3 mois.
- Q. : Parce que les robes d'été sont plus ...
- R. : Parce qu'en été, il y a plus de mariages, beaucoup de fêtes, il y a Ramadan; donc, les gens viennent beaucoup.
- Q. : Maintenant, vous préparez l'été ?
- R. : Mon atelier est divisé : j'ai 2 femmes qui font le sur-mesure, ce n'est pas la même chose parce qu'elles ne font pas le même travail; c'est très différent comme travail. La femme qui fait le sur-mesure ne peut pas faire la confection. C'est une femme très qualifiée et c'est la haute couture. Ce n'est pas du tout de la confection.
- Q. : D'où vient la différence ?
- R. : C'est plus fin, un travail plus délicat, minutieux. Le modèle n'est pas très recherché, mais le travail est beaucoup mieux fini, tout est manuel, cousu à la main. On travaille beaucoup à la main, surtout les finitions; tandis que la confection, c'est du travail à la machine; c'est la machine qui fait presque tout.
- Q. : Vous avez des machines identiques ou c'est différent ?
- R. : Il y a une machine qui n'est pas comme les autres, c'est pour le sur-mesure : elle fait de la broderie fine, du surfilage très fin. On ne travaille pas, par exemple, avec les surjets pour le sur-mesure; il y a des femmes qui ne l'admettent pas; elles veulent la finition à la main. On n'a pas beaucoup de clientes, elles commencent à disparaître. J'ai encore peut-être 4 clientes qui demandent ce genre de travail. Les autres ..., je ne sais pas ..., la société a changé. Seules 4 à 5 clientes me demandent tout à la main, toute la finition à la main.

- Q. : Je me rends compte de la différence de qualité, mais je ne me rends pas compte du temps qu'il faut pour faire une robe sur mesure et une robe de confection.
- R. : Ce n'est pas la même chose. C'est beaucoup plus long. Pour une robe sur mesure, on peut rester 3 jours, alors que dans mon atelier, avec 2 ouvrières, on peut faire 20 robes confection.
- Q. : Vous avez donc 2 ouvrières pour le sur mesure et 2 ouvrières pour la confection ?
- R. : Oui.
- Q. : Mais les robes de confection ne sont pas de la même grandeur que celles sur mesure ?
- R. : Ce n'est pas la même façon ni le même modèle. Il y a le drapé, il y a un biais; lorsque l'on met un biais dans le col, ce n'est pas le même travail du tout. Le biais de cheval, on doit le bien faire, le bien couper; on ne doit même pas acheter le biais tout fait; c'est nous-mêmes qui devons le faire pour fabriquer un col.
- Q. : Je suppose aussi que l'étoffe est plus luxueuse ...
- R. : Oui. Parfois, elle comporte des paillettes, et il faut faire très attention.
- Q. : Vous vous occupez de tout, pour la commande, le sur mesure ? Pour les magasins, c'est vous qui décidez du tissu, qui achetez le tissu ... ?
- R. : Pour le sur-mesure, je conseille et c'est tout. Mais si on me demande d'acheter le tissu, j'achète; mais, en général, ce sont les clientes qui m'apportent le tissu. Oui, souvent, ça se passe comme cela, parce que sinon c'est plus cher ou que je ne trouve pas le tissu qu'elles désirent.
- Q. : Et pour le goût ?
- R. : Non. Pour le goût, c'est moi qui les conseille. Ce sont des clientes de longue date, de 10 ans, lorsque je travaillais à la maison, enfin, pour la plupart.
- Q. : C'étaient des amies, des voisines ?
- R. : Oui. C'est tout pour le sur-mesure, car ça prend beaucoup de temps et c'est beaucoup plus cher.
- Q. : Vous prenez combien pour une robe sur mesure et pour une robe de magasin ?
- R. : Pour le sur-mesure, je fais payer la couture seulement, alors que pour le magasin, je vends tout. Pour le sur-mesure, les frais de couture dépassent parfois de 5 à 6 fois les prix de confection, si ce n'est pas plus; pour les robes de mariage, c'est 10 fois plus.
- Q. : En sur-mesure, vous facturez à l'heure ?
- R. : Les ouvrières en sur-mesure ne sont pas payées de la même façon que celles de la confection.
- Q. : Mais comment faites-vous payer vos clientes du sur-mesure : ça a duré 3 jours, tant d'heures d'ouvrières, etc. Oui, comment discutez-vous avec la cliente ?
- R. : Non. Je dis mon prix, elle baisse un peu, c'est normal; je calcule d'après la robe : combien cette pièce va-t-elle me prendre de temps; et c'est tout.
- Q. : Vous faites des erreurs ?
- R. : Presque pas.

- Q. : Et si la cliente demande de refaire ?
- R. : Cela ne m'arrive pas maintenant, parce que je suis assez qualifiée; et surtout je m'habitue à la cliente.
- Q. : Et si la cliente change d'avis à mi-parcours ?
- R. : Si je peux le faire, je le fais, c'est le risque. Sur une autre robe, je ne fais pas d'erreur, et ça se compense. Je prends le risque.
- Q. : Pour la production en série dans les magasins, on vous commande un lot ?
- R. : Je prépare un échantillon de 3 à 4 modèles, pas plus.
- Q. : Et on vous commande 20 exemplaires ?
- R. : Oui, c'est ça. J'achète le tissu et je coupe en entier toute la commande.
- Q. : Et c'est de la confection de luxe ?
- R. : Oui, de luxe. C'est ce que je suis en train d'exécuter et ça marche très bien à Tunis, parce qu'on n'a pas de grandes surfaces : deux seulement, et petites. Et Tunis est petit. Pour exporter, il faut avoir un grand atelier.
- Q. : Pour exporter où ?
- R. : Vers d'autres pays. Ce n'est pas mon cas, mais je parle de ceux qui ont de grands ateliers, comme M. MA..., par exemple. Lui ne peut plus vendre ici, dans notre quartier, parce que personne n'achète de chez lui maintenant.
- Q. : Pourquoi ?
- R. : Parce qu'on a de petites boutiques, elles ne peuvent pas acheter plus de 12 pièces... Il faut l'exclusivité; et lui ne peut pas vendre moins de 60 ou 100 pièces. Il s'agit d'une autre personne qui emploie peut-être 500 ouvrières. Alors que pour les ventes des habits homme, ça marche très bien chez lui.
La femme, c'est autre chose, c'est plus varié. Tunis n'est pas une grande capitale; il y a des touristes, mais les touristes n'achètent pas, ce n'est pas comme à Madrid. Ce n'est pas Paris. Là, il y a des milliers de femmes et d'hommes qui viennent pour acheter. Non, je n'ai jamais vendu à des étrangers, seulement à des personnes qui habitent le quartier depuis 4 à 5 ans.
- Q. : Maintenant, on arrive à votre personnel. Qui employez-vous ?
- R. : Dans mon atelier, je ne peux employer que 4 personnes. Parfois, il y a des trous, parce que je n'ai pas de fonds de roulement. Je n'ai pas un grand capital et il y a la crise.
- Q. : Qu'est-ce que vous appelez un fonds de roulement ? Vous avez plus de clientes, plus de demandes ?
- R. : Pas comme avant. Il y a 2 ans, je travaillais plus avec les mêmes clientes. Cette année, mes clientes n'ont pas acheté comme avant.
- Q. : Les magasins aussi ?
- R. : Oui, les magasins aussi. Ils n'achètent pas comme avant, ils me paient à long terme. Je suis installée depuis 3 ans. La première année a bien marché, la deuxième année non. Cette année, depuis un mois, ça va mieux. Ça commence à bien bouger ...
- Q. : Quand vous dites que vous n'avez pas un fonds de roulement, voulez-vous dire que vous n'avez pas assez d'argent pour payer les ouvrières, acheter le tissu ... ?

- R. : Oui. Et puis, on n'est pas tranquille, ce qui empêche de réaliser des choses; on n'est pas sûre que le client achète.
- Q. : Ne pouvez-vous pas travailler avec un fonds de roulement minimum ?
- R. : Je travaille avec un petit fonds; mais il faut avoir de la clientèle ...
- Q. : Combien de commandes satisfaites-vous ?
- R. : En un mois, il me faut 800 robes, c'est-à-dire un fonds de 10 000 dinars. C'est pour cela que ça démarre maintenant chez moi comme au cours de la première année, parce que je demande 25% (d'acompte ?). Comme Ramadan arrive, avec l'Aïd, les gens sont, comment dirai-je, plus sûrs et ils sont d'accord pour me donner les 25%. Il y a des femmes qui m'ont déjà versé l'avance et les autres sont en cours. Je parle bien des magasins, les sur-mesure ne m'avancent rien. Je ne peux pas exiger d'elles une somme d'avance, car il s'agit de quelque chose que je crée; pour payer, il faut que la robe soit finie. Ce n'est pas un échantillon que je donne, que je montre à la clientèle de confection qui voit ça et qui dit : " D'accord, je veux 100 pièces variées ".
- Q. : Combien avez-vous d'ouvrières qui travaillent à l'atelier ?
- R. : J'en ai 4 et ça va. J'en ai toujours 2 et 4 depuis une semaine, soit 2 permanentes et 2 de plus quand j'ai du travail. Je vais encore en prendre 2 pour pouvoir bien travailler. J'en aurai alors 6 en tout. Il y a le repassage, la finition, etc. J'ai 4 machines à coudre, il y a en plus le repassage, les surjets, la finition (couper les petits fils qui dépassent, coudre les boutons ...).
- Q. : Tout à l'heure, vous m'avez dit que ce n'étaient pas toujours les mêmes personnes qui travaillaient avec vous ?
- R. : Pour mettre les boutons, je n'ai pas une machine pose-bouton : c'est trop cher. Il ne faut pas une ouvrière très qualifiée, je mets une ordinaire sur ce travail pas très difficile. Mais ce n'est pas le même travail quand on met des boutons sur une robe confection et sur une robe sur-mesure. On ne met pas le bouton de la même façon.
- Q. : En temps ordinaire, vous avez 2 ouvrières qualifiées capables de faire du sur-mesure et quand vous avez plus de travail, vous en embauchez 2 autres. Donc, vous mettez 2 qualifiées sur le sur-mesure et les 2 autres, les deux occasionnelles, sur la confection ?
- R. : Oui.
- Q. : Mais, en temps ordinaire, vous mettez les deux qualifiées sur la confection ? Prenez-vous des apprenties ?
- R. : Oui. Je vous ai dit que j'ai pris 2 ouvrières occasionnelles et les 2 supplémentaires que je vais recruter, pour le repassage, les boutons, etc., je les prends en tant qu'apprenties.
- Q. : Les 2 autres ont alors de la compétence ?
- R. : Oui. La compétence, cela veut dire savoir coudre à la machine, poser les manches, le col, faire l'assemblage, les fronces, les plis ..., toutes les opérations nécessaires pour une robe...; parce que je ne travaille pas à la chaîne.
- Q. : Comment faites-vous pour savoir si une personne est compétente ?
- R. : Je la mets à l'essai pendant une semaine.
- Q. : Reprenez-vous les mêmes personnes lorsque vous avez du travail ?
- R. : Oui, ça se passe souvent comme ça. Les 2 personnes que je viens d'embaucher ont déjà travaillé chez moi.

Q. : Ont-elles une formation ou ont-elles appris sur le tas ?

R. : Elles ont appris avec d'autres couturières, elles ne sont pas mal; elles ont encore appris avec moi et maintenant, ça va. Ce qu'il faut pour moi: une ouvrière qualifiée capable de faire seule une robe entière.

Q. : Comment trouvez-vous vos ouvrières ? Par l'intermédiaire des voisins, des amis ?

R. : Par des connaissances. Elles ne sont pas de la famille. Les permanentes sont des parentes, les autres des connaissances. Parmi les permanentes, j'ai ma soeur et l'autre est une femme que je connaissais depuis fort longtemps.

Q. : Qu'est-ce que vous appelez connaissance ?

R. : Ces ouvrières étaient chez une amie couturière qui, maintenant, a abandonné la couture.

Q. : Etes-vous passée par l'Office de l'Emploi ?

R. : J'y suis passée une fois, mais ça n'a pas marché parce que les jeunes filles n'ont pas voulu apprendre, c'était trop dur pour elles et elles n'ont pas voulu. Elles n'avaient travaillé jusque-là qu'à la chaîne.

Q. : Dans les petits ateliers, peut-on dire que vous êtes plus exigeant ?

R. : Oui, mais on forme les couturières. L'ouvrière que je forme n'est pas celle qui sort de la confection ou de la grande chaîne. Ce n'est pas la même chose du tout. Elle peut, ensuite, acheter une machine, travailler chez elle et faire une robe entière sur mesure. Pas du sur-mesure de luxe, mais elle peut gagner sa vie.

Q. : N'avez-vous pas peur qu'ensuite elle vous fasse concurrence ?

R. : Je ne peux pas, parce qu'elle sort d'un milieu pas aisé du tout.

Q. : Après combien de temps peut-elle travailler toute seule ?

R. : Pour une intelligente et qui veut arriver, après 3 ou 4 mois, elle peut compter sur elle-même; mais s'il s'agit d'une couturière qui sait déjà travailler en arrivant chez moi. Pour en former une intégralement, qui sera bien, il faut compter 1 an à 1 an et demi.

Q. : Même la coupe ?

R. : Non, la coupe, c'est autre chose. On l'apprend à l'école, mais c'est très dur. Moi, pour apprendre la coupe, je n'ai pas fait l'école, mais j'ai des parents couturiers, ma mère et ma soeur s'y connaissent. Une de mes soeurs a eu des diplômes, et puis j'ai des dons, je connais un peu les calculs. Donc, j'ai pu apprendre. Actuellement, c'est moi qui fais la coupe.

Q. : Mais vous faites aussi les retouches, d'autres travaux ?

R. : Les retouches, je les fais pour mes clientes, pour des robes qui sortent de chez moi.

Q. : On a l'impression que quand ça ne marche pas bien, c'est surtout à cause de la confection ?

R. : Oui, c'est ça. Mais, en hiver, même le sur-mesure ne marche pas bien.

Q. : Que pensez-vous des autres artisans, dans les petits ateliers ?

R. : Il y a une différence entre petits métiers et artisans; il ne s'agit pas

de la même chose.

Pour avoir un petit atelier, on peut avoir un prêt de 10 000 à 20 000 dinars, très vite, en 6 mois. Il suffit d'avoir une attestation de travail, qui précise que vous avez fait de la couture dans un grand atelier pendant 2 ans, ou un diplôme qu'on peut obtenir en 3 mois dans une école privée. Ce qui est très peu pour être une vraie couturière... Et, avec des 10 000 dinars, on peut acheter 4 machines et avoir un fonds de roulement de 2 000 dinars, plus l'aménagement du local si c'est nécessaire, plus la table de coupe, plus le fer à repasser, la table de travail et les ciseaux.

Q. : Et vous, vous avez eu les 10 000 dinars ?

R. : Moi, j'ai fait seule.

Q. : Pourquoi n'avez-vous rien demandé ?

R. : Je n'ai pas demandé car le crédit est avec un intérêt et je n'aime pas ça. Il s'agit bien d'un prêt. Je crois que c'est 4 000 dinars sans intérêt, le reste avec un intérêt de 10% sur 8 ans.

Q. : Comment avez-vous fait, alors ?

R. : J'étais avec ma soeur. Nous avons un peu d'argent. Nous avons loué un local et acheté des machines d'occasion à crédit. On a payé doucement. On travaillait et on payait petit à petit les machines, la table, puis le menuisier qui nous a aménagé l'atelier.

Q. : Pour vos ouvrières permanentes, comment les payez-vous ? L'une à la robe et l'autre ?

R. : Celle qui travaille à la robe est payée au 1/3, l'autre par mois et elle fait 8 heures par jour. Les autres aussi (occasionnelles) sont payées au mois pour 8 heures par jour. Je n'ai pas encore fait de déclaration sociale, mais elles sont assurées. Si l'une d'elles a un accident, c'est l'assurance qui paie.

Q. : Et si l'une tombe malade ?

R. : Je n'ai pas encore fait l'adhésion, mais je pense le faire. C'est très intéressant. Cela ne coûte pas très cher, peut-être 2 dinars par mois. Ce n'est rien du tout, mais il y a beaucoup de papiers à préparer; je ne l'ai même pas fait pour moi, encore, c'est le temps qui me manque.

Lorsqu'on a du travail, j'augmente les heures, ce sont des heures supplémentaires et elles sont payées le double.

Je leur calcule le salaire, puis je double les heures en supplément en multipliant le salaire d'une heure (485 millimes) par 2. C'est un travail effectué après l'horaire normal et il faut les encourager. Je fais cela depuis la première année; pendant le mois de Ramadan, on travaille même la nuit. On travaille le jour; on rentre vers 17 heures; le jour, on jeûne; puis, à la fin du mois de Ramadan, il y a la fête.

Pour le mois de Ramadan, je prends les commandes deux mois à l'avance pour une boutique qui demande 800 pièces. Mais parfois, elle double sa commande. Ce sont de petites boutiques; au début, elles ont peur; ce ne sont pas de grandes surfaces, les propriétaires sont individuels, chacun a sa boutique. Après la première commande, il y a toujours des demandes après; on me redemande le même article : par exemple, on demande 40 pièces pour dans 2 jours, ou 50 pièces pour dans une semaine, de tel ou tel modèle. Alors, on est forcé de travailler la nuit.

- Q. : Les propriétaires des boutiques sous-estiment toujours leurs besoins ?
Ou bien est-ce spécial à la période du Ramadan ou aux périodes de fêtes ?
- R. : Le Ramadan, le réveillon. L'année dernière, on n'a pas travaillé, même au mois de Ramadan. La première année, j'ai bien travaillé. Cette année, le Ramadan finit fin Mai, je dois livrer dans un mois et dix jours. On quitte l'atelier un peu tôt, vers 16 h de l'après-midi, et on reprend le soir vers 21 h, et tout le monde travaille, même les occasionnelles. Ensuite, on a la période de la rentrée scolaire, et tous les enfants du primaire doivent porter des tabliers. Cette période aussi est bonne.
- Q. : Pour quelle raison l'ouvrière qualifiée qui fait du sur-mesure est-elle payée au pourcentage ?
- R. : Je ne peux pas la payer au mois. Par exemple, je fais une robe pour 100 dinars. Cela peut l'occuper une semaine, cela ne m'arrange pas et elle aussi.
- Q. : Pourquoi cela n'arrange ni elle ni vous ?
- R. : Si elle était payée au mois, elle pourrait traîner sur le travail, alors que si elle est payée à la pièce, elle en fait plus et elle est mieux payée.
- Q. : Mais les autres aussi peuvent traîner ?
- R. : Non, les autres, je les surveille et il faut qu'elles travaillent.
- Q. : Vous ne pouvez pas surveiller la première ?
- R. : Je ne peux pas la coincer. Elle doit travailler avec goût, à l'aise. Elle peut effectuer l'assemblage en une demie-heure, mais il va lui falloir une journée entière pour le col. Je ne peux pas lui dire : " Comment, tu ne peux pas faire plus vite ! ". Enfin, c'est ainsi que je fais, mais il est rare de trouver d'autres patronnes qui font ainsi.
- Q. : Ces ouvrières que vous embauchez, puis que vous renvoyez, que font-elles entre temps ?
- R. : En principe, elles ne travaillent pas.
- Q. : Elles n'ont rien du tout ? Et quand elles travaillent chez vous, elles ne font rien ailleurs ?
- R. : Non, je ne pense pas. Elles travaillent déjà 8 heures par jour.
- Q. : Même la spécialiste du sur-mesure ?
- R. : Non, elle n'a rien ailleurs. Mais elle pourrait le faire. Celle-là, non, elle est un peu âgée et ne veut plus de responsabilité. Parce que, quand même, le sur-mesure c'est une responsabilité.
- Q. : Vous avez de la chance d'avoir une ouvrière aussi compétente ?
- R. : Oui, j'ai beaucoup de chance d'avoir cette dame .
- Q. : Vous l'avez connue comment ?
- R. : C'est une connaissance. Elle a travaillé chez de grands couturiers jadis, des Israélites. Elle a même travaillé chez une couturière qui préparait les habits de la Présidente (de la République).
- Q. : Vous arrive-t-il d'avoir de temps en temps des problèmes d'approvisionnement ?
- R. : Parfois, je ne trouve pas de tissu. Or, pour la confection luxe pour femmes (mais pas pour enfants), en principe, j'utilise du tissu importé, mais qui se vend ici légalement. J'achète par exemple la quantité d'une première commande de 50 pièces pour 3 ou 4 magasins. Mais une semaine après, il n'y a plus de tissu. C'est épuisé. Les gens ne veulent que de ce tissu ... Et tout cela, ce sont des pertes pour moi.

Q. : Alors, que faites-vous ?

R. : Je ne fais rien, je ne peux rien faire, alors je fais autre chose. Je montre à mes ouvrières autre chose ...

Q. : Et dans la confection, ça réussit ?

R. : Si ça ne réussit pas, je prends autre chose, des pantalons très simples avec du tissu local. Cela marche et me permet de boucher les trous. S'il y a des demandes, je travaille bien, je sais quand même m'en sortir. Oui, c'est une question d'organisation.

L'année dernière, je n'ai pas bien travaillé, mais ce n'est pas parce que je n'ai pas eu du tout de commandes, mais parce que je n'étais pas bien secondée. Il y avait ma seconde soeur, mais elle n'était plus là; elle a eu des enfants, des engagements, elle ne peut plus travailler et moi, je dois être secondée dans l'achat des tissus, la banque, le fisc, l'électricité, le loyer, mais aussi recevoir les clients, etc. Parce que, moi, je fais la coupe, c'est-à-dire que je ne peux même pas descendre pour recevoir les clientes, surtout que le sur-mesure demande un peu de temps. Il faut s'asseoir avec la cliente, surtout quand elle est nouvelle et passer au moins une heure avec elle ... Connaître même son caractère, si elle est nerveuse ou pas, si elle veut beaucoup de fermetures éclair, beaucoup de boutons, ou ni l'un ni l'autre.

Alors maintenant j'ai engagé une personne, je ne vous ai pas parlé de cela, pour s'occuper un peu de la gestion, en même temps des commandes, des livraisons, tissus, des fiches ... tout ce qui est paperasse.

Q. : Est-ce quelqu'un qui a de la formation ?

R. : Elle est très instruite, elle veut du travail parce qu'il paraît qu'elle a fait ça à Paris. Elle est de Paris, une algérienne française. Ses parents sont encore là-bas. Elle veut ce métier, parce qu'elle a déjà travaillé dans un petit atelier et elle s'y connaît. Elle a fait de la gestion aussi. Elle se débrouille bien. Donc, pour le contact, c'est fini les discussions pour moi; c'est elle qui s'en occupe et j'espère que ça va bien marcher.

Reste le sur-mesure. Voilà ce qu'on a fait. Je reçois la cliente, je regarde les coupons, le tissu qu'elle a apporté. Je lui montre les livres de mode, anciens et nouveaux, que je possède. Puis, je la laisse avec elle, elle discute avec la femme pour voir ce qu'elle veut, elle porte des croix sur les modèles retenus. Moi, je descends pour 15 à 20 minutes seulement. Il ne faut pas que je reste beaucoup avec la cliente, mais ce contact avec la cliente du sur-mesure est nécessaire; il le faut, parce que c'est moi qui coupe.

Q. : Avec les magasins, vous n'avez plus de contact ?

R. : Plus de contact.

Q. : Que faites-vous lorsque vous avez un trou, pas de commande ou pas de tissu ? Allez-vous voir les magasins ? C'est vous qui allez les trouver ou eux qui viennent vous chercher ?

R. : On essaie toujours de travailler avec les mêmes clientes. Pour l'Aïd, ce sont elles qui viennent me voir, elles connaissent mon travail, mes prix.

Q. : Et quand vous avez des trous ?

R. : C'est elle (la personne qui fait la gestion ?) qui va les voir et leur propose des choses, et ça marche. Avant, ça n'a pas marché, parce que je n'étais pas bien secondée, et il y a eu la crise, un peu aussi la

maladie de mon fils..., disons un peut tous ces problèmes. Mais lorsqu'on s'y met, c'est un bon travail, on ne gagne pas énormément, mais ça va. C'est un travail souple, mais il faut être du métier et avoir beaucoup d'expérience.

- Q. : Est-ce que vous ne songez pas à avoir un stock plus important, que vous pourriez préparer à l'avance ?
- R. : Ah ! oui; l'année prochaine, je ferai cela.
- Q. : Est-ce possible sans attendre les clientes ?
- R. : Oui, si l'on connaît les clientes. Puis, il y a des robes classiques, dont on ne modifie pas grand chose, juste la couleur et un peu de dentelle, et c'est tout; dans les tabliers aussi. D'ailleurs, c'est ce que je pense faire pour les tabliers; dans un mois, je vais commencer à préparer les tabliers; je ferai un petit stock de 1 000 pièces; nous l'avons réalisé l'avant-dernière année. Dans les tabliers, on ne gagne pas beaucoup; il me faut 2 000 unités. C'est un article qui doit être vendu à bas prix; on peut faire un bénéfice net de 2 à 3 dinars par pièce. Pour 1 000 unités, il me faut 1 mois et 10 jours. Pendant un mois et 10 jours, on ne fera que du tablier et du sur-mesure.
- Q. : Quelle est, en moyenne, la proportion du gain entre le sur-mesure et la confection ?
- R. : Pour le sur-mesure, parfois je gagne, parfois je ne gagne rien du tout. La confection me rapporte mieux en cours d'année. En moyenne, par année, le sur-mesure représente 1/4 de la confection. Quand la dame qui travaille chez moi pour le sur-mesure ne viendra plus, j'arrêterai le sur-mesure, car, moi, je ne peux pas m'y mettre en totalité.
- Q. : Si tout marche bien, comment envisagez-vous l'avenir ?
- R. : Si ça marche bien, je double mon atelier et c'est tout. Moi, je ne peux pas faire de grand atelier. Ce n'est pas mon domaine. Je n'aime pas et ne veux pas. Moi, je suis pour la création et l'exclusivité.
- Q. : Peut-être un grand atelier de création ?
- R. : Ici, en Tunisie, je ne sais pas si ça marcherait. Il y a de grandes responsabilités à prendre. Moi, j'aime plutôt être auprès de la table de coupe.

Mademoiselle El M..., Najiba. Couturière.

Entretien du 15 Avril 1987.

Q. : Pouvez-vous vous présenter au début de cette discussion ?

R. : C'est le père qui prend la parole à la place de la couturière ...

Elle s'appelle Najiba. C'est un démarrage : elle a obtenu un prêt de 5 000 dinars. Avec cette somme, elle a acheté les machines et ce qu'il lui faut.

Comme c'est un démarrage, il est difficile de travailler. Elle ne travaille pas actuellement comme il faut (= suffisamment), vu qu'elle a son diplôme de couture et a fait pas mal de stages de couture.

C'est dommage. Ses gains sont justes, juste de quoi payer ses frais de location de magasin, d'éclairage... et un petit salaire pour elle.

Q. : Elle n'emploie pas d'ouvrière en ce moment ?

R. : Elle a une apprentie; elle n'est pas ici actuellement. C'est tout.

Q. : Comment a-t-elle trouvé l'apprentie ?

R. : La mère de l'apprentie est venue ici et a voulu mettre sa fille en apprentissage. (Ma fille) l'a prise, plutôt que d'aller au service de chômage embaucher une apprentie ou une ouvrière; mais comme il n'y a pas de travail, elle n'a pas de quoi payer ou encourager l'apprentie, lui donner quelque chose.

Q. : A-t-elle demandé le prêt pour démarrer ou avait-elle déjà commencé avant ?

R. : Quand on a appris que le gouvernement est en train d'encourager les petits métiers, comme elle a son diplôme de couture, qu'elle avait travaillé à la journée dans un grand atelier, elle a déposé sa demande de prêt. Une fois sa demande déposée, on lui a accordé un prêt de 5 000 dinars.

Au début, on ne lui a pas débloquent le montant tout de suite. Mais, quand le gouvernement a reçu des machines, on (?) lui a acheté des Singer. Comme cette machine ne suffisait pas, on a été obligé de lui apporter mes deux autres machines de la maison, pour démarrer. Elle a démarré, et après 3-4 mois, on a reçu les autres machines. Les voilà, elles sont encore là... Dommage !

Q. : Les machines, vous les avez reçues depuis combien de temps ? Ces deux-là, il y a 2-3 mois ?

R. : Elle a démarré cela fera un an en Juin prochain. Elle a démarré avec les deux machines apportées de la maison. On a ouvert vers Juin. Après 3 mois, vers Septembre, on a acheté la première machine.

Q. : Je compte. Cela fait 2 machines, plus la surjeteuse, plus les 2 machines apportées de la maison, plus la machine à tricoter...

R. : Celle-la ne nous appartient pas. Elle appartient à une femme qui a cru qu'on travaillait la laine. Elle a apporté cette machine. Comme ma fille ne savait pas travailler la laine, elle a laissé tomber.

Q. : Avant de s'installer, votre fille a-t-elle travaillé dans une entreprise ?

R. : Elle a travaillé dans plusieurs entreprises.

Q. : Pendant combien de temps ?

R. : Pendant 4 à 5 ans; puis elle a pris des cours de couture et obtenu son diplôme.

- Q. : A-t-elle commencé avant d'avoir son diplôme de couture ?
- R. : Oui. En même temps, elle travaille dans l'entreprise et suit des cours de couture.
- Q. : L'atelier se trouve-t-il près de votre habitation ?
- R. : L'atelier se trouve au Kram et elle habite à La Goulette.
- Q. : Par contre, là où elle travaillait avant, c'était loin ?
- R. : Non, c'est à côté de l'habitation.
- Q. : C'était une usine de quelle taille ?
- R. : C'est très grand. Ils font de l'exportation, avec 400 ouvriers. C'est l'entreprise T...
- Q. : Que faisait-elle comme travail ?
- R. : Des manteaux, des vestes, des pantalons.
- Q. : Faire des pantalons, c'est très différent de faire des robes ?
- R. : A l'atelier, elle faisait des pantalons, des pardessus, des vestes. Quand elle prenait des cours de couture à Tunis, elle apprenait à préparer les jupes, les robes, les complets de femmes. Actuellement, elle ne fait que des vêtements pour femmes. On a voulu, vu qu'on a assez de machines, qu'elle prépare des pantalons, des vestes. On pourrait engager des sommes pour acheter les tissus de pantalon et les préparer. Mais c'est difficile actuellement de les écouler. Ce qui fait qu'on débloque l'argent, le tissu est là, les pantalons sont là, mais personne n'achète.
- Q. : Les robes sont-elles faites à l'avance ?
- R. : Sur mesure. Les femmes se présentent avec leur tissu. On prend leurs mesures.
- Q. : Pour les hommes, cela se passe-t-il de la même manière ?
- R. : C'est autre chose. Si je veux faire faire un costume par le petit tailleur, je prends un tissu, je vais chez le tailleur, il prend mes mesures et me prépare le costume.
Dans les ateliers qui arrivent à écouler leur travail, ils font des pantalons et tout ce qu'on veut.
- Q. : Et si un homme se présente ici pour demander de lui faire un costume sur mesure ?
- R. : Aucun ne se présente jamais. Il y a des ateliers pour les hommes. Par exemple, une femme ne va pas s'adresser à un homme pour lui préparer une jupe ou un ensemble.
- Q. : Faites-vous uniquement du sur-mesure ?
- R. : Actuellement, oui.
- Q. : Avez-vous d'autres projets pour du sur-mesure ?
- R. : Nous n'avons pas de projets. On voudrait bien s'occuper des commandes pour les hommes, de pantalons, vestes, etc., mais, comme je vous l'ai dit, on ne peut pas les écouler.
- Q. : Et des robes en série ?
- R. : Personne ne les prend. J'ai commencé. J'ai emmené un " type ", un parent qui a travaillé un moment donné en France et qui est actuellement ici. On a voulu qu'il fabrique des pantalons et essayer de les faire

écouler. Rien à faire...; ils sont toujours là.

- Q. : Prenons le cas de Z... (*). Elle a, actuellement, 3 ou 4 magasins avec lesquels elle travaille en permanence, surtout pendant des périodes comme Ramadan, l'Aïd, les fêtes... Donc elle contacte ces magasins, prépare un échantillon et le leur propose.
- R. : Justement, il faut les trouver, ces magasins. Ici, dans la banlieue Nord, il n'y a pas de magasins... A Tunis, il faut avoir des connaissances et ce n'est pas n'importe qui qui peut prendre votre marchandise. Il faut trouver les gens. J'ai fait des démarches, j'ai couru derrière quelques magasins, on me répond : " Maintenant, je n'ai besoin de rien, pas tout de suite, ainsi de suite ... ". Il n'y a pas d'encouragement. Justement, ma fille a commencé à préparer un échantillon de robes pour petites filles; elles sont toujours là. On n'a eu aucune réponse.
- Q. : Quelle est votre clientèle actuelle ? Y a-t-il assez de travail pour votre fille toute seule ?
- R. : Pour elle seule. Il faut essayer de répondre aux besoins de ce prêt qu'elle doit rembourser.
- Q. : Combien de temps travaille-t-elle ? Tous les jours ? Le Dimanche aussi ?
- R. : Tous les jours, y compris le Dimanche. De 10 heures jusqu'à 18 heures.
- Q. : Il y a donc du travail, mais pas assez ?
- R. : Il y en a juste pour répondre aux besoins de ses frais et de quelques petites dépenses.
- Q. : Le prêt que vous avez obtenu, avez-vous commencé à le rembourser ou pas encore ?
- R. : On a commencé à partir du 31 Mars 1987.
- Q. : Cela doit être très lourd. C'est quand même 2 machines. Et si ces 2 machines ne sont pas utilisées, le remboursement doit être lourd ?
- R. : C'est dans les 52 dinars par mois, parce que le prêt est échelonné sur 10 ans.
- Q. : Et vous vendez pour combien de robes par mois ?
- R. : Juste, juste. On a pu rembourser son crédit du 1er trimestre, parce que le prêt est remboursable par trimestre. Elle a 50 dinars de prêt, 60 dinars pour la location (de l'atelier) et dans les 20 dinars pour l'électricité. Elle a (= elle gagne ?) dans les 150 dinars par mois.
- Q. : Combien de temps faut-il pour faire une robe ?
- R. : Cela dépend du genre de robe. Il y a des robes à la mode, qui demandent du temps, qui sont un peu difficiles à faire, car il faut suivre de près. Pour une bonne robe, il faut 1 jour, 1 jour et demi, s'il s'agit d'une robe de soirée.
- Q. : Comment vous arrangez-vous pour le tissu ?
- R. : La cliente apporte le tissu. Nous, nous ne prenons que les frais de façon.

(*) : Voir l'entretien précédent.

- Q. : Qui fait le modèle ?
- R. : C'est la cliente qui choisit le modèle, et ma fille lui donne son avis.
- Q. : Il n'y a pas de patron. Donc vous faites le patron ?
- R. : Oui.
- Q. : La cliente apporte toujours son tissu ?
- R. : Parfois, mais c'est très rare, on est chargé de l'achat du tissu choisi par elle.
- Q. : Que préférez-vous ? C'est rentable d'acheter le tissu pour les clientes ?
- R. : Je préfère que la cliente apporte le tissu. Je gagne le dérangement. Si la femme se présente et me demande d'acheter le tissu, je vais me déranger. Je "descends" au souk (à Tunis), je fais la tournée (des commerçants). Je vais acheter, engager des frais et c'est moi qui paie mes frais de déplacement à Tunis. Alors, ça ne m'arrange pas.
- Q. : Quelles sont vos clientes ? Des gens du voisinage, de la famille ?
- R. : Elles viennent d'un peu partout. De Tunis, de l'Ariana, de La Marsa, du Kram ...
(Il y a des voisins surtout, et de la banlieue Nord en général).
- Q. : Comment vous ont-elles choisies ? Parce qu'elles vous connaissent ou par l'intermédiaire d'amies, de connaissances ?
- R. : En discutant entre elles, elles constatent qu'elle (= ma fille) travaille bien, qu'elle fait un travail soigné. Une cliente en parlera à sa voisine et c'est comme cela que les gens apprennent.
- Q. : Depuis un an, avez-vous une clientèle un peu fidèle ?
- R. : Oui. Elles reviennent et, parfois, m'emmènent de nouvelles clientes.
- Q. : Je suppose que les vêtements d'hiver c'est plus compliqué, plus long à faire que les vêtements d'été. A quel moment travaillez-vous le plus, en hiver ou en été ?
- R. : En été.
- Q. : Pourquoi ?
- R. : Parce que les clientes trouvent les tissus d'été moins chers. Et puis les vêtements d'hiver demandent des doublures, de la toile...; il faut beaucoup plus de choses. Les choses me semblent ainsi. En été, beaucoup de couturières travaillent.
- Q. : Sur un manteau, vous avez plus de travail que sur une robe. Mais on vous commande plus de robes ?
- R. : Parfois, je réalise 2 ou 3 robes. Parfois, un manteau ou une robe. C'est pareil. Il y a des robes qui demandent autant de temps qu'un manteau.
- Q. : D'accord. Mais faites-vous plus de manteaux ou de robes ?
- R. : De robes.
- Q. : Que préférez-vous faire ?
- R. : Je n'ai pas de préférence. Je fais ce qu'on me commande.
- Q. : Qu'est-ce qui rapporte le plus ?
- R. : Le manteau.

- Q. : Cet hiver, avez-vous eu assez de travail ou y a-t-il eu des moments où vous n'aviez rien à faire ?
- R. : Il y a eu moment où je n'ai rien fait : 4 mois environ. Je n'ai pas eu assez de travail, l'hiver passé.
Mais depuis 2 mois, ça commence à reprendre.
- Q. : Est-ce à cause du Ramadan ?
- R. : Pour le Ramadan, on attend, ce n'est pas encore commencé.
- Q. : Que faites-vous comme travail en ce moment, des robes d'été ?
- R. : Des robes de demie-saison, des robes, des vestes, des jupes.
- Q. : Vous travaillez plus pour des petites filles ou pour des femmes ?
- R. : Je travaille plus pour des femmes, pour des mariées.
- Q. : Avez-vous fait des trousseaux pour des mariées ? Combien au cours des deux derniers mois ?
- R. : Un seul trousseau.
- Q. : Combien de pièces, en combien de temps ?
- R. : 2 tailleurs, une veste, 4 robes, un manteau, des couvertures de lit, une robe de soirée.
- Q. : Cela arrive souvent des commandes de trousseau de mariée ?
- R. : Depuis que le travail a repris, un seul trousseau ...
- Q. : Quel prix de main-d'oeuvre ?
- R. : 120 dinars.
- Q. : Et la durée ?
- R. : 20 à 25 jours.
- Q. : Est-ce un travail continu ?
- R. : Non, elle (= ma fille) fait autre chose. Elle reçoit la clientèle et s'occupe de leur commande.
- Q. : Comment établissez-vous la facture ?
- R. : Le quartier est populaire. On trouve des ouvriers, des journaliers. Ma fille fait des prix modérés : pour une robe, de 5 à 8 dinars. Moi, je tiens compte de la qualité de l'étoffe, de la façon; j'abaisse le prix quand je vois que la personne ne peut pas payer.
- Q. : J'en reviens à votre apprentie. Quel âge a-t-elle ?
- R. : Elle a 15 ou 16 ans. Elle a fait la 5ème année primaire.
- Q. : C'est sa mère qui est venue vous voir ?
- R. : Elle s'est présentée pour que sa fille couse. Elle m'a vu et m'a demandé de prendre sa fille.
La mère est venue ici pour faire faire une robe; le jour où elle est venue prendre sa robe, elle a demandé à ma fille (= la couturière) si elle pouvait prendre sa fille comme apprentie.
- Q. : Parce que vous avez vraiment assez de travail ?
- R. : A une apprentie, que lui donne-t-on ? Quelque chose de rien, puisqu'elle ne sait rien faire, même pas tenir une machine.
- Q. : Elle est à peine payée parce qu'elle ne sait rien faire ?

- R. : Oui. On lui demande d'apporter les ciseaux ou telle ou telle chose.
Elle est payée 16 à 18 dinars par mois. Elle ne fait rien.
- Q. : Elle est là depuis combien de temps ?
- R. : Un mois à un mois et demi.
- Q. : Commence-t-elle à se débrouiller ? Apprend-elle bien ?
- R. : Tout ce que ma fille fait, elle le fait devant elle. On lui montre tout.
- Q. : Et cette phase va durer combien de temps ?
- R. : Cela dépend de sa capacité.
- Q. : Elle fait combien d'heures par jour ?
- R. : Quand elle veut venir, elle vient; aujourd'hui, elle est absente; elle est libre.
- Q. : Fait-elle autre chose par ailleurs ?
- R. : Elle reste chez elle.
- Q. : Votre mère vous aide-t-elle ?
- R. : De temps en temps.
- Q. : Parce que vous avez un petit peu de travail ou parce qu'elle vous montre ?
- R. : Elle vient m'aider quand j'ai beaucoup de travail; elle m'aide pour les petites choses, la finition, les boutons.
- Q. : Actuellement, il y a du travail ?
- R. : Un peu.
- Q. : Avez-vous des commandes en cours ?
- R. : J'ai la commande de 5 robes, 2 jupes, 2 tabliers, un manteau. C'est tout.
- Q. : Faites-vous beaucoup de retouches ?
- R. : Oui.
- Q. : Faites-vous plus de commandes neuves ou de retouches, en gain ?
- R. : Non. Je reçois parfois des retouches que je glisse entre deux travaux neufs. Je gagne moins sur les retouches.
- Q. : Quelle est la proportion ?
- R. : Très minime. Le prix des retouches est de 2 à 3 dinars.
- Q. : Quand une cliente vient chercher sa robe neuve, apporte-t-elle une autre robe pour la réparer ?
- R. : Sa maman (de ma fille) dit parfois qu'elle reprend des robes faites par d'autres couturières pour y apporter des retouches ou corriger des défauts.
- Q. : Faites-vous souvent des retouches ?
- R. : Très peu. La plupart du temps, elle (ma fille) le fait sans rémunération. Comme ces retouches ne coûtent pas cher, cela ne rapporte pas plus de 10 dinars par mois.
- Q. : Vous avez deux belles machines, une surjeteuse. Comment pensez-vous que vous allez vous en sortir ?
- R. : Si je trouve du travail, je les fais marcher.
- Le père : S'il y a du travail, automatiquement, elle va recruter deux agents pour travailler avec elle.

Q. : Envisagez-vous quelque chose pour trouver du travail ?

R. : Oui. On est en train de chercher, de contacter quelques grands commerçants.

Q. : Pour faire de petites séries ?

R. : Oui.

Q. : Les contacts sont déjà établis ?

R. : Ça va changer. On a quelques relations et c'est l'été. En été, il y aura beaucoup de travail, parce que la plupart des gens préfèrent porter des robes, surtout les femmes. Il y a aussi l'Aïd qui aura une influence sur le travail.

Q. : Après, c'est l'hiver. Est-ce déjà le moment de trouver des clients pour l'hiver prochain ?

R. : Non, c'est trop tôt.

Q. : A quel moment commencerez-vous à penser à trouver des clients pour l'hiver ?

R. : Pour l'hiver, c'est à partir du mois de Septembre.

Q. : Avez-vous pensé à faire des tabliers ? Avez-vous contacté de grands magasins en leur présentant des échantillons, pour vous arranger avec eux ?

R. : On a préparé un échantillon, on l'a montré, on n'a pas eu de réponse.

Q. : Z..., par exemple, dit : " Juste après Ramadan, je vais entamer la préparation des tabliers ".

R. : C'est valable pour celle qui a des relations, qui connaît des commerçants ou des magasins qui ont toujours besoin d'acheter.

Q. : Z... envisage de préparer dans les 1 000 tabliers. Elle va elle-même acheter l'étoffe parce qu'elle dit qu'elle gagne plus en achetant l'étoffe.

R. : Le jeu de contacts chez Z... est important.

Q. : Vous ne nous avez pas dit votre âge.

R. : 30 ans, célibataire. Elle (ma fille)^{viv} à La Goulette avec sa famille; elle a le niveau de lère année secondaire, mais elle a quitté l'école à cause d'un accident à un oeil.

Messieurs M... et F..., atelier de fabrication de chaussettes dans la région de Monastir.

Q. : Qui êtes-vous ?

R. : Je me présente. Je m'appelle M... J'ai le niveau de la 6ème année secondaire, équivalent de la première année du bac, ancien système. J'ai quitté le Lycée en 1976-1977. Je suis marié, j'ai 1 enfant. J'habite ma propre maison. J'ai 29 ans.
En quittant l'école, je suis resté au chômage, puis j'ai travaillé à n'importe quoi, n'importe comment. Après 2 ans, j'ai été recruté par une usine comme simple manoeuvre; petit à petit, j'ai appris le travail; j'ai continué en tant que salarié jusqu'en 1985, date à laquelle j'ai commencé à travailler avec F...
En 1985, nous avons adressé, F... et moi, une demande pour avoir un crédit et nous l'avons eu.

Q. : Qui vous a donné l'idée de faire cela ?

R. : Nous avons lu dans les journaux que l'Etat encourageait les petits métiers et les chômeurs; alors nous avons eu l'idée de monter cette affaire.

Q. : Pourquoi n'avez-vous pas envisagé de le faire tout seul ?

R. : Nous sommes, F... et moi, copains de très longue date, en plus camarades de classe et voisins de maison.

Q. : Avant 1985, avez-vous déjà travaillé sur une machine ?

R. : A l'usine, j'étais dans la même branche (que maintenant), dans le tricotage. Je ne peux pas chercher un travail que je ne connais pas. L'ancienne machine, nous l'avons achetée au début de 1985. Il y avait une usine qui fermait où nous avons acheté. Au début de 1986, nous avons présenté un dossier pour le crédit, et nous avons acheté une machine neuve.
L'ancienne machine, nous l'avons achetée avec nos économies, un peu de crédit obtenu auprès des fournisseurs, remboursable en partie au comptant (?) et le reste par traites. Nous avons tout réglé maintenant.

Q. : Et vous, qui êtes-vous ?

R. : Je me présente. Je suis F..., j'ai un niveau de 6ème année secondaire, section Maths-Sciences. J'ai quitté le Lycée depuis 1977. Je suis resté au chômage 2 ans. Je me suis présenté à un concours dans la branche pharmacie, comme aide-préparateur, et, actuellement, je travaille dans une pharmacie privée en qualité de préparateur.

Q. : Avez-vous passé un concours pour passer d'aide-préparateur à préparateur ?

R. : Non, on passe avec l'expérience.

Q. : En plus de préparateur, vous êtes aussi chef d'entreprise ?

R. : Non, je suis associé. C'est M... qui m'a encouragé à m'associer avec lui. On a acheté une ancienne machine, puis une autre neuve, et on travaille ensemble.

Q. : Vous vous êtes dit : " C'est une bonne idée. Je travaille et j'ai déjà un revenu sûr ou presque ... " ?

R. : C'est un travail sûr, mais je me suis engagé avec mon cousin dans le textile, et c'est tout.

Q. : Mais c'est un moyen pour vous de gagner davantage ?

- R. : Oui, c'est normal. Je travaille dans une officine, je n'y gagne pas beaucoup et puis ce n'est pas un travail étatique. C'est pour cela que j'ai pensé à faire un projet d'avenir.
- Q. : Parce que c'est un travail non-étatique, c'est moins sûr ?
- R. : Oui, c'est moins sûr.
- Q. : A la pharmacie, on peut vous dire un jour : " C'est fini le travail " ?
- R. : Oui, bien sûr.
- Q. : Pourquoi avez-vous choisi de vous associer à M... ?
- R. : Question de confiance, simplement. Et puis je ne connais pas le domaine technique, absolument pas. Ce n'est pas une question de technicité, parce que M... est du domaine, c'est une question d'honnêteté entre deux personnes.
- Q. : Au début, quels étaient les accords entre vous deux ? Un simple prêt d'argent ou autre chose ?
- R. : Une association de tous les deux, même pour la machine. Le local, on le loue.
- Q. : Vous fabriquez des chaussettes ?
- R. : Oui, nous fabriquons deux modèles. Un modèle fabriqué par les 5 vieilles machines et un autre avec la nouvelle, avec différence de taille et de qualité.
- Q. : Avez-vous une idée de la différence de rendement entre les 2 machines, par jour ou par heure ?
- R. : La nouvelle peut produire 20 à 24 douzaines toutes les 24 heures. Par contre, les anciennes, pas plus de 12 à 13 douzaines.
- Q. : Vous travaillez comment ? avec des fournisseurs qui passent des commandes, ou bien vous produisez et ensuite vous cherchez des clients ? Vous choisissez vos modèles comment ?
- R. : Au début (en 1985), on allait contacter le client, on lui montrait des échantillons de notre travail. Mais maintenant, on reçoit des commandes. Le début est toujours difficile.
- Q. : Au début, êtes-vous allés chercher les clients dans le quartier ou bien dans d'autres villes ?
- R. : Dès le début, on est allé chercher des clients dans d'autres villes, comme Tunis, Sfax ou Sousse, où il ya des grossistes et des détaillants. On vend aussi à des détaillants. Chacun a son prix. Chaque client demande des commandes de telle référence, et de taille tant. Maintenant, on distribue les commandes chaque semaine. Nous n'acceptons pas de commandes que nous ne pourrions pas exécuter... Nous avons pu constituer un stock d'été par nos propres moyens de financement et nous espérons qu'en début d'hiver nous recevrons une grosse commande. Seulement, d'ici là, nous exécuterons les petites commandes qu'on distribuera chaque semaine.
- Q. : Vendez-vous plus aux détaillants ou aux grossistes ?
- R. : Nous vendons plus aux grossistes, de l'ordre de 80%. Les grossistes paient mieux, comme leur nom l'indique (sic).
- Q. : Pourtant, les grossistes ont des prix moins élevés à la pièce ?
- R. : Si on vend aux détaillants une petite commande au même prix que celui fait aux grossistes, ceux-ci ne peuvent pas acheter chez nous. Alors, on vend moins cher aux grossistes, on leur fait une remise; comme ça on

peut vendre aux détaillants au même prix que celui que leur propose le grossiste.

Exemple : nous vendons une douzaine au grossiste à 3 dinars. A son tour, le grossiste va vendre au détaillant à 3 dinars plus une augmentation de 5%. Et nous, quand nous vendons aux détaillants directement, nous ne leur vendons pas cette douzaine à 3 dinars, mais avec les 5% supplémentaires.

Q. : Donc, vous vendez plus cher au détaillant et faites une remise au grossiste ? C'est donc plus avantageux de vendre aux grossistes ?

R. : C'est la grande commande.

Q. : Qu'est-ce que cela simplifie dans le travail ?

R. : Cela simplifie nos achats, alors qu'au détaillant nous vendons pour des sommes de 20 dinars, 50, parfois 100; grâce au grossiste, nous pouvons rembourser nos crédits.

Q. : Pouvez-vous prévoir à l'avance vos matières premières ? Avez-vous les fonds suffisants pour les acheter à l'avance ?

R. : Quand nous avons une commande, nous achetons les matières premières.

Q. : Avez-vous réussi à constituer un grand stock ?

R. : Non, c'est trop cher.

Q. : Que faites-vous lorsque vous avez une pénurie de matières premières ou que vous ne trouvez pas le bon fil ?

R. : Quand on ne trouve pas ce que l'on veut, on se débrouille. On cherche des qualités inférieures.

Q. : Le client risque de ne pas être content ?

R. : Justement; parfois, on s'arrête. Mais la principale question, ce n'est pas le manque de matière première, c'est son prix.

Q. : Les grossistes vous fournissent-ils d'avance la matière première ?

R. : Oui, parfois, ils nous fournissent la matière première et parfois ils nous donnent seulement une avance sur la commande; avec cette avance, on achète la matière première et on essaie de gagner du temps sur la première livraison pour pouvoir continuer à travailler par la suite.

Q. : Achetez-vous vos matières premières toujours au même fournisseur ?

R. : Il y a beaucoup de fournisseurs de matières premières, parce que la ville de K... comporte près de 70% de sa population occupée dans le textile. On importe la matière première, mais, en Tunisie, nous avons aussi des filatures. Pas de problèmes.

Q. : Avez-vous un client privilégié ?

R. : Nous avons des fournisseurs en lesquels nous avons plus confiance, parce qu'ils sont plus honnêtes, qu'ils ont de bons prix.

Q. : Parlons du rendement par mois.

R. : Nous avons 4 machines anciennes en fonctionnement (sur 6) et la nouvelle.

Q. : C'est comme cela depuis longtemps ?

R. : La 5ème machine est tombée en panne aujourd'hui. Mais pendant un mois, nous avons eu 5 machines sur 6 qui tournent. La panne arrive souvent parce que les machines sont vieilles, et ça nous arrive d'en avoir une, deux, voire trois en panne.

Q. : Et que disent les clients ?

R. : On s'arrange pour terminer la commande; au lieu d'une livraison dans la semaine, ce sera en 10 jours.

Q. : Cela vous est-il arrivé d'avoir des machines qui ne tournaient pas parce qu'il n'y avait pas de commandes ?

R. : Non. Si je n'ai pas de commandes, j'essaie toujours d'avoir de la matière première et alors je constitue un petit stock, pas tellement grand, et on arrive à le distribuer.

Q. : Ce stock est de quelle grandeur ?

R. : Pas grand, parce que nous n'avons pas les moyens. Nous le vendons un peu à crédit, un peu au comptant. Le stock constitue le travail d'une à deux semaine(s), parfois d'un mois. Si nous restons un mois sans commandes, alors nous ne travaillons que 16 heures par jour au lieu de 24 heures.

Q. : En ce moment, vous travaillez 24 heures par jour ?

R. : Oui.

Q. : Et qui surveille ?

R. : Ce n'est pas moi qui surveille pendant 24 heures ! Je surveille 2 à 3 heures le matin et 2 à 3 heures l'après-midi; le soir, je vais jeter un coup d'oeil.

Il y a 2 ouvriers avec moi et 4 filles en plus. Chacun des ouvriers travaille 8 heures. Moi, je travaille tout le matin. Un ouvrier reste de 13 h à 21 h, l'autre de 21 h à 5 h du matin. Moi, je suis là tous les matins. Les jours fériés et de fête, je reste ici, les ouvriers aussi. Quand les ouvriers viennent pendant les fêtes, ils sont payés le double. Mais cela se pratique quand nous avons du travail, sinon on se repose. A part les jours fériés, parfois il faut travailler les week-end (c'est-à-dire le dimanche) : ça arrive quand nous recevons une grosse commande, surtout en hiver. En hiver et en automne, tout le monde porte des chaussettes, alors qu'au printemps et en été, on n'en porte pas.

Q. : Comment sont payés vos deux ouvriers ?

R. : Au mois. Quand je les ai recrutés, ils ne savaient rien; petit à petit, ils sont arrivés à manoeuvrer leur machine, à réparer une petite panne.

Q. : Ils réparent les machines ?

R. : Un peu, des petites pannes. Parfois, ils sont obligés de venir me chercher.

Q. : Comment les avez-vous recrutés ?

R. : Au bureau de l'emploi. J'ai établi pour chacun d'eux un contrat d'apprentissage. Maintenant, ce sont des ouvriers; c'est leur première année; ils sont payés 80 dinars par mois.

Ils sont du village.

Si nous pouvons faire une extension, agrandir l'atelier, nous le ferons. Ces deux ouvriers sont avec moi depuis un an. Avant, j'étais seul avec les vieilles machines, je commençai le matin, fermai à midi, reprenai l'après-midi, comme un journalier.

Q. : Vous est-il arrivé de ne pas pouvoir les payer ?

R. : Très rarement.

Q. : Pour des périodes courtes ?

- R. : Des périodes courtes d'une part et très rares d'autre part. Peut-être trois jours par mois, quand la matière première n'est pas arrivée. Trois jours par mois, c'est le maximum.
- Q. : Si on parlait un peu des femmes que vous employez ?
- R. : Vous en avez vu trois, alors qu'elles sont quatre. La quatrième était absente aujourd'hui, parce qu'elle a demandé une permission depuis hier. J'ai 2 repasseuses, 1 surjeteuse et une pour la finition et l'emballage.
- Q. : Lorsque l'une d'elles s'absente, cela ne vous pose pas de problèmes ? Par exemple, est-ce que la repasseuse arrive à suivre le rythme de la surjeteuse ?
- R. : Non, elle n'arrive pas à suivre le rythme de la surjeteuse, mais l'une des deux autres ouvrières lui donne un coup de main.
- Q. : La surjeteuse peut faire la repasseuse ou la finition ?
- R. : Oui.
- Q. : Elle a la compétence pour tout ?
- R. : Oui. C'est simple comme travail. Il n'y a pas de coupe à suivre, il s'agit d'une simple fermeture.
- Q. : Et la finition, c'est quoi ?
- R. : C'est couper le fil, porter l'étiquette de la marque et faire l'emballage. C'est aussi un travail simple.
- Q. : Quand vous avez des machines en panne, le rythme des chaussettes qui arrivent dans la deuxième partie de l'atelier ne diminue-t-il pas ?
- R. : Si.
- Q. : Que faites-vous alors ?
- R. : Rien. Les filles seront payées. Mais on n'arrête pas toutes les machines. Pour les filles, il y a toujours quelque chose à faire. Il y a une avance de stock; puis, en hiver, on travaille le Dimanche, mais les filles non : il y a donc un stock d'un jour.
- Q. : Les filles font-elles des heures supplémentaires ?
- R. : Non. Il n'y a pas d'excès de production (des machines ?) tel que les filles soient dépassées.
- Q. : C'est exprès ou c'est le hasard ?
- R. : Non, ni l'un ni l'autre. Quatre filles peuvent travailler plus que notre rythme de production.
- Q. : Et s'il n'y avait que trois filles ?
- R. : Il faudrait accélérer et le travail serait un peu pénible. Ou bien, il faudrait faire une heure supplémentaire.
- Q. : Est-ce que vous mettez une fille à la surjeteuse, une au repassage et deux à la finition ?
- R. : Elles sont à l'aise comme ça, c'est le principe.
- Q. : Comment avez-vous trouvé le système ?
- R. : Il faut commencer le travail par la surjeteuse, avant le repassage. Il faut commencer par coudre.
- Q. : Comment sont-elles payées ? Comme les hommes ?
- R. : Elles sont un peu moins payées que les hommes : 40 dinars par mois. Elles ne sont pas déclarées. Quand il n'y a pas de travail, elles se reposent. Quand on reprend le travail, on va les chercher.

- Q. : Avant d'acheter la nouvelle machine, aviez-vous aussi des filles ?
- R. : Oui, mais moins. On avait trois filles seulement, au lieu de quatre. Il y avait une repasseuse seulement; maintenant, la surjeteuse fait un plein temps, alors qu'avant quand elle avait fini de coudre la chaussette, elle préparait un autre travail, soit repasser, soit emballer, soit autre chose encore.
- Q. : Qui fait l'emballage ?
- R. : Il y a des paquets à faire. La fille de la finition prépare l'emballage; c'est elle qui coupe et qui met dans les paquets.
- Q. : Et les paquets, vous les achetez ?
- R. : Oui, dans une imprimerie. On ouvre le paquet et on met dedans.
- Q. : La nouvelle machine que vous avez achetée, c'est pour augmenter vos capacités ?
- R. : Non. C'est pour avoir une meilleure qualité. Ce n'est pas la quantité qu'on cherche, c'est la qualité. On veut faire du bon travail, mieux que les autres, en qualité, en esthétique.
- Q. : Vos deux modèles sont demandés dans les deux cas l'hiver ?
- R. : Oui, c'est pareil.
- Q. : Les filles, vous les avez recrutées comment ?
- R. : Ce sont des voisines. Elles ne sont pas déclarées. Si on prend du personnel déclaré, ça nous revient cher d'une part, d'autre part il faut contacter l'inspection du travail, le bureau de la sécurité sociale, etc.
- Q. : Pourtant, les apprenties vous permettent une réduction des cotisations sociales quand elles sont régulièrement inscrites, des réductions de la taxe professionnelle, des impôts ?
- R. : Non. On n'a pas d'avantages ici. Les avantages sont accordés aux zones pauvres.
- Q. : L'été, vous travaillez au ralenti ?
- R. : Oui. Au lieu de travailler 24 heures, on travaille 16 heures par jour, même moins.
- Q. : Vous débauchez vos ouvriers ?
- R. : On continue à les faire travailler.
- Q. : C'est vous qui accélérez ou ralentissez, et le personnel reste le même ?
- R. : Le personnel reste le même. On diminue simplement le temps de travail de 8 à 10 heures par jour.
- Q. : Pour la livraison, ce sont les fournisseurs qui viennent chercher les produits ?
- R. : La livraison, c'est moi qui l'effectue.
- Q. : En hiver, comment trouvez-vous le temps ?
- R. : J'ai un voisin qui possède une camionnette; il travaille pour 3 ou 4 usines. Il prend la commande des usines et va lui-même la distribuer avec un bon de livraison; il me remet le bon de livraison signé. Moi, une fois par semaine ou tous les quinze jours, je me déplace auprès du client, je lui montre les bons de livraison pour me faire payer.
- Q. : Et la discussion avec le client pour la spécification des chaussettes, le modèle ?
- R. : J'en discute avec le client au moment de la livraison.

- Q. : Avez-vous de nombreux clients ? Des clients fidèles ?
- R. : Je n'ai pas un grand nombre de clients, 4 ou 5. C'est suffisant pour moi. Ma production ne peut pas en satisfaire plus.
- Q. : Vous êtes arrivé à un rythme de croisière ?
- R. : J'ai 4 ou 5 clients, ce sont toujours les mêmes. Parfois, un ou deux ne demandent rien, alors on travaille avec les autres.
- Q. (à Monsieur F...) : Et vous, quel est votre rôle dans tout cela ? C'est d'être là et de soutenir votre ami ?
- R. : Moi, je m'occupe de la gestion; c'est-à-dire de la comptabilité.
- Q. : C'est compliqué, la comptabilité ?
- R. : Pas compliqué, mais ça demande du temps
- Q. : Vous concertez-vous, par exemple pour l'achat d'une nouvelle machine ?
- R. : Bien sûr.
- Q. : Etes-vous toujours d'accord ?
- R. : Dès notre enfance.
- Q. : N'avez-vous jamais eu de moments difficiles ?
- R. : Non, jamais.
- Q. : Ne vous chamaillez-vous jamais ?
- R. : Cela peut arriver, mais pas au point de s'énerver. Chacun présente son point de vue et on en discute.
- Q. : Quels sont vos projets ? Vous comptez rester comme cela, ou vous pensez vous agrandir ?
- R. : Bien sûr, tout le monde cherche à s'agrandir, mais ce n'est pas le moment. La nouvelle machine n'est pas encore payée, on ne l'a pas encore remboursée.
- Q. : Vous avez un crédit sur combien d'années ?
- R. : Sur 9 ans. On a 2 ans de franchise. Mais, en réalité, on n'a pas bénéficié de ces 2 ans de franchise, parce que , faute de devises, on a attendu presque 9 mois pour avoir notre machine.
- Q. : Avez-vous déjà fait vos calculs pour voir si vous parviendrez à rembourser vos traites ?
- R. : Oui, on a étudié le problème et ça marche.
- Q. : La machine nouvelle, c'est une bonne opération ?
- R. : Oui.
- Q. : Et si ça marche ?
- R. : Dès que la machine sera remboursée, même à moitié, on va penser à en acheter une deuxième ou une troisième.
- Q. : Tout ceci va demander des ouvriers en plus, des bureaux, du financement en plus.
- R. : Cela ne nous effraie pas. L'on reste toujours dans la chaussette, et nous n'avons pas l'idée de changer. Pour le moment ...